

SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.

Mémoires et Publications.

II.e SÉRIE.

TOME QUATRIÈME.

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS

DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

ANNÉE 1855 — 1856.



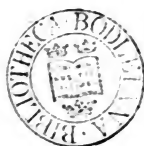


24

MONS,

IMPRIMERIE DE MASQUILLIER ET LAMIR.

M. DCCC. LVII.





Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut.



Année académique 1855-1856.



VINGT-TROISIÈME ANNIVERSAIRE.



Le 24 mars 1856.

A trois heures de relevée, la Société s'assemble dans son Salon des Conférences, à l'Hôtel de Ville de Mons.

Sont présents :

MM. Camille WINS, *Président;* A. LE TELLIER et Hip. ROUSSELLE, *Vice-Présidents;* Ch. LEHARDY DE BEAULIEU, *Secrétaire-Général;* NÈVE, *Trésorier;* LACROIX et WERY, *Questeurs;* BOTY, DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, DE JOANNES, DE PUYDT, H. DESCAMPS, DEVILLEZ, GOFFINT-

DELRUE, M. GRENIER, Ch. HALBRECQ, HOYOIS, L. TROYE, TOILLIEZ, *Membres* et Rénier CHALON, *Membre correspondant.*

M.r le Président ouvre la séance, en exposant les motifs particuliers qui ont décidé la Société à ne pas donner de publicité cette année, à la séance anniversaire de sa fondation. Il prie M.r Toilliez de tenir la plume, en remplacement de M.r le Secrétaire, absent pour affaires de famille.

Puis M.r le Vice-Président Le Tellier, appelé par le règlement à prononcer le discours d'ouverture, s'acquitte de cette tâche aux applaudissements de l'assemblée. Il a pris pour texte : *la Mémoire.*

Alors M.r le Président annonce que M.r le Secrétaire lui ayant fait connaître que son état de santé et ses occupations ne lui avaient pas encore permis de faire son rapport annuel sur les travaux de la Société, il est arrêté que ce rapport devra être lu dans une séance ultérieure.

M.r le Secrétaire-Général présente le sien sur les résultats des Concours.

Le rapport rédigé par M.r Léopold Lefevre, comme Secrétaire de la commission chargée de l'examen du mémoire

en réponse à la question d'Architecture, offrant un résumé intéressant de l'histoire de cet art, M.r le Président prie M.r Wery, en l'absence de M.r Lefevre, retenu hors ville par ses fonctions, d'en donner une nouvelle lecture à la compagnie.

Celle-ci entend ensuite, de M.r de Joannes, deux fables: *le Taret* et *les deux Habits*.

M.r Michot lit un extrait étendu de la seconde partie de son travail sur l'*Instinct des plantes*.

M.r Daufresne communique à la Société deux de ses chansons: *la Fête des fleurs* et *le Bonheur,* et un sonnet intitulé *le Lin*.

M.r Toilliez fait part de sa note sur une médaille de pèlerinage relative à la peste de Mons, de 1615 à 1616.

La Société entend encore deux fables de M.r Grenier: *l'Enfant et le Soleil* et *l'Échelle sociale,* ainsi qu'une chanson dont le titre est: *mon bon Ange.*

M.r le Président clôture la séance en remerciant M.r Troye, au nom de la Société, d'avoir bien voulu honorer la réunion de sa présence, et il invite tous les membres à continuer à contribuer par leurs recherches et leurs travaux, à rendre de

plus en plus, agréables et utiles, les assemblées de la compagnie et à maintenir ainsi la Société au rang honorable où elle a su se placer.

Il est enfin procédé, par les soins de M.r le Secrétaire Général, à la distribution du nouveau programme des concours pour l'année 1857.

Le Président,
CAMILLE WINS.

P.r le Secrétaire,
ALBERT TOILLIEZ.





DISCOURS D'OUVERTURE.



Messieurs,

Appelé par les dispositions du règlement à porter la parole dans cette séance anniversaire de la Société, j'avais d'abord cru pouvoir suivre mes estimables collègues dans la voie qu'ils ont ouverte d'une manière si distinguée en vous entretenant de ces sujets qui, se rattachant à l'histoire nationale, semblent concourir plus particulièrement au but de vos travaux littéraires; mais la crainte de ne pas les traiter convenablement, peut être aussi le désir d'éviter le reproche d'uniformité, m'ont fait hésiter. D'ailleurs vous avez décidé, Messieurs, que cette séance ne serait pas publique, et j'ai pensé qu'au lieu d'un discours, il me serait permis de ne vous présenter qu'une simple causerie entre collègues.—Cherchant alors

un sujet dans mes souvenirs, mon attention s'est arrêtée sur cette admirable faculté qui nous rappelle et les faits passés et les connaissances acquises, — qui est l'aide nécessaire du jugement, — qui sert pareillement le génie, l'esprit, l'imagination, — qu'on a nommée le flambeau de l'intelligence, le trésor de la science et de l'éloquence, — la *Mémoire* enfin.

La Grèce lui avait voué un culte comme à la mère des Muses. Dans leurs ingénieuses fictions, les poètes anciens avaient assigné à la déesse *Mnémosyne* ce rang supérieur qui la faisait regarder comme la source et la dépositaire des sciences, des arts et des lettres.

« Quel trésor, en effet, que la mémoire ! elle rend l'existence « aux siècles qui ne sont plus, donne un nouveau corps aux êtres « évanouis, ranime leurs fantômes, fait passer dans l'imagination « les couleurs et la vie de l'objet, fait redire au présent les desti- « nées du passé; — que l'univers s'anéantisse et laisse l'homme « seul dans un espace désert, l'homme, par la force de cette fa- « culté merveilleuse, pourra refaire l'histoire du monde. »

Je ne rechercherai pas, Messieurs, qu'elles peuvent-être les causes physiques de la mémoire : cette recherche ne pourrait nous conduire à la vérité. Les physiologistes anciens et modernes ne nous ont laissé pour fruit de leurs études, que des systèmes plus ou moins ingénieux : leurs explications ne sont qu'hypothétiques. — Ici encore tous les efforts de la science humaine n'ont servi qu'à nous révéler son impuissance quand elle veut sonder les secrets du créateur. Renonçant donc à l'explication des causes ou du mécanisme de cette faculté, je vous entretiendrai de son utilité, de ses avantages, de sa culture.

Son utilité ! elle est immense. Il semble que la mémoire nous a été donnée comme l'aide indispensable de toutes les autres facultés intellectuelles : le jugement ne saurait s'en passer, car juger c'est comparer; il ne s'exerce donc que sur des idées ou des connaissances acquises et conservées par la mémoire, dont la richesse et la puissance contribuent principalement à l'étendue et à la pro-

fondeur du jugement; [1] c'est par elle encore que l'esprit, le génie, l'imagination se développent, car ils s'exercent aussi sur des souvenirs : « l'imagination est la mémoire même parvenue à toute la vivacité dont elle est susceptible. »

Montaigne l'appelait avec raison *le receptacle et l'estuy de la science*, car on est pas savant par ce qu'on a appris, mais seulement par ce qu'on a retenu : *scire est meminisse;* [2] toute notre science dépend donc de notre mémoire. Elle est aussi le trésor de la philosophie et de la morale, pouvant nous faire acquérir sans peine et sans danger, l'expérience des choses et des hommes et nous guider ainsi dans le chemin si difficile de la vie.

Sans la mémoire enfin, les plus belles facultés de l'homme restent inutiles, et l'on peut dire que toute faculté vraiment supérieure a pour aide et pour base une mémoire forte. Cependant, tandis que la nature avare de ses dons semble ne les accorder que comme des priviléges, la mémoire est un moyen à la portée de la généralité.

Quels avantages, quelles ressources n'y puisse-t-on pas pour le commerce du monde ou de la société? — et, dans la retraite ou l'isolement, l'homme livré à lui seul, privé même du secours des livres, ces amis constants de la solitude, ne sait-il pas tromper l'ennui en se rappelant les œuvres de l'esprit, du génie, de l'imagination ? — est-il malheureux ou persécuté ? — recherchant dans ses souvenirs des exemples de vertu, de courage, de résignation, il oublie bientôt les maux que l'injustice ou l'ingratitude lui a causés. Lors même qu'il est atteint des plus cruelles infirmités, la mémoire ne lui prête-t-elle pas encore son assistance et ses consolations? et n'est-ce pas dans cette pensée que Plutarque la nommait l'*ouïe des sourds et la vue des aveugles* ?

1 Napoléon I.er comparait une tête sans mémoire à une place sans garnison.

2 Cicéron.

Parmi cette foule de connaissances dont une mémoire bien cultivée nous enrichit, devant me borner, je parlerai seulement de l'histoire comme une des plus précieuses.

En effet, quelle que soit la carrière à laquelle il se destine, l'étude de l'histoire est nécessaire à l'homme: les exemples frappent plus que les leçons: ils servent à la fois à nous intéresser et à nous convaincre. « L'histoire renferme l'expérience du monde et la rai« son des siècles. » L'homme y puise tous les enseignements propres à l'éclairer, à le diriger dans le cours de la vie, au milieu des conjonctures les plus difficiles. Est-il le jouet de la fortune inconstante, en butte aux traits de l'envie et de la méchanceté? que d'exemples ne lui offre pas l'histoire pour le consoler, pour raffermir et relever son courage! combien d'illustres victimes de l'injustice ou de la tyrannie, se présentent à son esprit pour lui apprendre à souffrir!

Quel concert d'éloges donné dans tous les temps à la science de l'histoire! — c'est la mine féconde dont les trésors ont enrichi toutes les branches des connaissances humaines. C'est le portrait des siècles passés présenté aux siècles à venir: spectacle immense, continuel, plus intéressant, plus varié et surtout plus utile que tous ceux que l'imagination a pu enfanter. — L'homme est né pour la société; si la connaissance de soi-même lui suffit dans la solitude, il doit emprunter le secours de la connaissance des autres hommes pour se soutenir et se diriger dans le tourbillon du monde et des affaires; ainsi l'utilité de l'histoire n'a pas plus besoin d'être prouvée que l'utilité de la connaissance des hommes. —Ne sommes-nous pas organisés comme ceux des temps les plus reculés? n'avons-nous pas les mêmes vertus et les mêmes vices? ne sommes-nous pas entraînés comme eux par nos penchants, nos passions?

Nous écoutons avec peine les censeurs qui nous reprochent nos erreurs et nos fautes, ou qui nous avertissent des dangers dont nous sommes menacés, mais nous ne pouvons récuser les leçons ni les jugements de l'histoire qui s'appuie constamment sur des faits. Elle est comme le miroir de la vérité.

L'illustre Daguesseau disait dans ses instructions à son fils : « je « ne rougirai point de vous avouer que je me suis toujours repenti « de n'avoir pas étudié l'histoire avec autant de suite et d'exac- « titude que j'aurais dû le faire. Mes emplois m'auraient laissé « encore assez de temps, si j'avais su le mettre à profit, pour « acquérir une science dont on sent toujours de plus en plus « l'utilité à mesure qu'on avance en âge et en connaissances. »

Et après avoir fait ressortir tous les avantages de cette science, il terminait par cette réflexion :

« L'étude de l'histoire, fondée sur les principes de la vraie « philosophie, nourrit la vertu, élève l'homme au-dessus des « choses de la terre, au-dessus de lui-même, lui inspire le mé- « pris de la fortune, fortifie son courage, le rend capable des plus « grandes résolutions et le remplit enfin de cette magnanimité « solide et véritable qui fait non seulement le héros, mais le « héros chrétien. »

Mais plus les leçons de l'histoire sont utiles, plus il est important qu'elles soient bien présentées. Le premier devoir de l'historien est sans doute d'être fidèle et vrai, mais il a, en même temps, une grave et noble mission à remplir, « c'est de faire » admirer la vertu lors même qu'elle est persécutée, de faire » haïr le crime malgré le succès précaire dont la fortune le cou- » ronne, et d'inspirer un juste mépris pour le vice malgré les » formes séduisantes dont il se revêt souvent. »

Pourquoi faut-il, à côté de l'éloge de l'histoire, placer la critique de tant d'historiens ? le dirai-je ? il n'y a guère d'erreurs, d'absurdités, d'injustices, ni de crimes qui n'aient trouvé leurs apologistes ou leurs défenseurs.

Défions-nous donc de ceux qui nous disent : « lisez, lisez tout : « dans le plus mauvais livre, on peut trouver quelque chose de » bon. » Un tel système n'est-il pas aussi nuisible à l'instruction que propre à corrompre le cœur et l'esprit ? — Quoi, nous devrons dévorer l'ennui et le dégoût d'une lecture de plusieurs heures, peut-être de plusieurs jours, dans l'espoir de découvrir enfin une vérité utile ? mais à part toute autre considération, oublie-t-on

la perte du temps qui est l'étoffe dont la vie est faite et qu'on ne saurait trop ménager? — Soyons au contraire reconnaissants envers ceux qui nous ont épargné cette perte en nous prévenant contre les ouvrages où l'ignorance, le mensonge, l'esprit de parti et les mauvaises passions, au lieu de la vertu et de l'éternelle vérité, ont dirigé la plume de l'écrivain.

Je me suis arrêté, Messieurs, sur la connaissance de l'histoire comme la plus utile application de la mémoire, me rappelant ces paroles de Cicéron : « l'histoire, qui est l'école de la vie, » est aussi la vie de la mémoire. »

Cette précieuse faculté est bien moins un don de la nature, que le fruit du travail et de la culture.

« Elle ressemble à ces intruments qui deviennent meilleurs à » force d'être joués : au lieu de la fatiguer, l'exercice est son » élément; et combien l'esprit n'y gagne-t-il pas lorsque cet » exercice est alimenté par un choix judicieux ! — Les nouvelles » idées réunies aux anciennes nous fournissent bien d'autres » points de comparaison. — Les idées naissent les unes des autres, » comme des étincelles électriques ; si l'une est une fois en travail et en mouvement, si elle tient le fil de la pensée, elle passe » rapidement de la reproduction des pensées étrangères à la » manifestation des siennes propres. »

« Lorsque nous avons un grand nombre de faits, nous sommes » involontairement poussés à les analyser, à en saisir les rapports, » à réunir ceux qui nous conviennent, à les classer, à les combiner de toutes manières; le contraire arrive, lorsque notre » esprit ne peut agir que sur un petit nombre de faits ou d'idées. »

Mais tout dans l'homme a ses limites qu'il ne peut dépasser : la mémoire est comme un vase dont le trop plein déborde ; il faut donc la remplir avec discernement; le superflu pourrait empêcher que l'utile y trouve ou conserve sa place.

Les grandes mémoires qui retiennent tout indifféremment, a dit M.me Necker, sont des maîtresses d'auberge et non des mai-

tresses de maison. Quand l'esprit est ouvert à toute sorte d'impressions, l'on est porté à présumer qu'il est vide et qu'il ne se charge de tant d'idées empruntées qu'autant qu'il en a peu de propres. « Il faut enfin, avoir de la mémoire dans la proportion » de son esprit, sans quoi l'on se trouve dans l'un de ces deux » vices : le défaut ou l'excès. »

Montaigne se consolait de son défaut de mémoire en disant dans son naïf langage : « Si elle m'eut tenu bon, j'eusse assourdi tous » mes amis de babil. Je l'essaye par la preuve d'aucuns d'eux. A » mesure que la mémoire leur fournit la chose entière et présente, » ils reculent si en arrière leur narration et la chargent de tant » de vaines circonstances que si le conte est bon, ils en étouffent » la bonté, et s'il ne l'est pas, vous êtes à maudire l'heure de » leur mémoire ou le malheur de leur jugement.... surtout les » vieillards sont dangereux à qui la souvenance des choses passées » demeure et ont perdu la souvenance de leur redite. » (1)

L'histoire nous a conservé les noms d'une foule de prodiges de mémoire :

Cyrus se rappelant aisément les noms de tous ses soldats ;

Mithridate parlant vingt-deux langues différentes ;

Jules-César pouvant lire, écouter, écrire et dicter plusieurs lettres à la fois ;

Sénèque répétant sans erreur plusieurs centaines de vers immédiatement après les avoir entendu réciter pour la première fois;

Le Corse, cité par Muret, redisant trente-six mille noms dans l'ordre qu'il les avait entendu prononcer ;

Scaliger qui, après avoir étudié un auteur latin, défiait ses amis et ses disciples de lui indiquer un passage qu'il n'eût point fait entrer tout entier dans sa mémoire ;

Rétif de la Bretonne composant directement avec les caractères d'imprimerie ses romans, au lieu de les écrire ;

Gassendi qui, sachant parfaitement plus de 8,000 vers latins,

1 Essais, livre 1.er, chap. 9.

avait pris l'habitude, pour entretenir sa mémoire, de réciter chaque jour six cents vers de différentes littératures;

Pic de la Mirandole, déployant dès sa jeunesse une multitude, une variété de connaissances, qu'une vie tout entière consacrée au travail eût pu à peine acquérir; et cent autres que l'on pourrait citer encore.

Enfin, de nos jours, n'avons-nous pas été témoins de prodiges non moins étonnants?

Toutefois, ce n'est pas en ces résultats extraordinaires que consiste l'avantage de la mémoire; c'est dans l'utilité qu'on en retire réellement et qui ne peut être que le fruit d'une culture dirigée avec intelligence et avec choix. Si, en rappelant que Pascal n'avait rien oublié de tout ce qu'il avait appris, l'on admirait sa mémoire en même temps que son génie, cette admiration n'était bien méritée qu'à cause du discernement qui avait présidé à ses études.

Tout en faisant la part d'une organisation plus heureuse ou plus favorable, il faut reconnaître que c'est principalement à la méthode, à l'exercice, au travail que la mémoire doit ses succès.

Il n'en est pas autrement des talents en général: tous sont le fruit de l'étude et du travail, mais le travail peut être puissamment aidé par la méthode.

Ceci me conduit, Messieurs, à vous parler de la *mnémotechnie* ou de *l'art mnémonique*, imaginé pour aider, cultiver et fortifier la mémoire par des moyens artificiels, ce qu'autrefois on appelait tout simplement *mémoire artificielle.*

Je ne ferai pas ici l'histoire de l'art mnémonique en remontant à Simonide, regardé ordinairement comme l'inventeur de cet art, quoiqu'on lui eût assigné quelquefois une origine bien plus reculée.

Je dirai seulement que depuis lors bien des systèmes ont été créés, bien des méthodes ont été présentées.

Les auteurs modernes ont profité des expériences de leurs devanciers; c'est dans ces circonstances un avantage d'arriver les derniers.

Parmi les auteurs qui ont traité cette matière depuis le commencement de notre siècle, je nommerai les suivants: le Baron d'Arétin dans son : *Instruction systématique*, où l'on trouve en même temps l'histoire de la mnémotechnie et l'analyse des ouvrages qui ont enseigné cet art;

La mnémonique ou *l'art de la mémoire pratique*, par le même;

Nouvel art de la mémoire, par Feinaigle;

La mnémonique, par l'abbé Gisey;

Recueil des matériaux qui ont servi à l'enseignement de l'histoire et du calcul suivant la méthode polonaise, par Michalski.

Je citerai encore: *les principes et applications diverses de la mnémotechnie*, par Aimé Paris.

Et le *traité de mnémotechnie*, avec dictionnaire et exercices mnémotechniques, par Castilho, dont nous avons entendu les leçons.

On ne peut méconnaître que l'art mnémonique ne soit utile: Cicéron lui-même en avait proclamé l'utilité pour l'orateur, (1) et depuis, bien d'autres autorités sont venues confirmer la sienne.

La mnémotechnie aide à fixer dans la mémoire les faits historiques, les parties d'un discours, les dates, les nombres et en général tout ce qui se rattache aux arts et aux sciences naturelles. Elle ne peut pas nous aider de même dans l'étude des sciences abstraites et de raisonnement telles que la logique, la métaphysique, où il s'agit moins d'objets et de faits positifs que de faits spéculatifs et d'idées générales.

Cependant un auteur allemand, Winckelmann, a voulu mnémoniser toute la logique d'Aristote en la traduisant en figures. C'est ainsi qu'il a représenté le philosophe assis, dans une profonde méditation, pour signifier que la logique est un talent de l'esprit et non du corps; dans la main droite, il tient une clef, ce qui veut dire que la logique n'est pas une science à propre-

1 Dialogues sur l'éloquence. Liv. 2, § 87.

ment parler, mais une clef pour les sciences; dans la main gauche, il tient un marteau pour indiquer que la logique est une *habitude instrumentale*, et enfin devant lui est un étau sur lequel se trouve un morceau d'or fin et un morceau d'or faux, pour marquer que la fin de la logique est de distinguer le vrai d'avec le faux. Sans s'arrêter à des applications de cette nature qui peuvent paraître bizarres, il faut convenir que l'usage des figures ou des tables dans lesquelles les divers objets de nos connaissances sont représentés, contribue baucoup à aider la mémoire.

Dans les sciences mathématiques et physiques les figures ne servent pas seulement à nous faire comprendre les choses, mais encore à les graver dans notre mémoire. En effet, la mnémotechnie est fondée sur l'association des idées : elle consiste à rattacher une suite d'idées abstraites, et par conséquent difficiles à retenir, à d'autres idées d'objets sensibles, ou tout au moins à des idées bien connues qu'on possède parfaitement. Une idée qui nous est familière n'est pas plutôt liée dans notre esprit avec une autre qui ne l'est pas, qu'elle nous la rappelle sans peine. Toutes les circonstances qui servent à rendre plus faciles les souvenirs des choses passées sont autant de moyens mnémotechniques. Tour à tour nous pouvons dans ce dessin mettre à contribution les sons, les analogies, les couleurs, les lieux, les figures, les consonnances, les images, les vers, et mille autres moyens encore. Le principe fondamental de cet art est d'appeler toujours le connu, à l'aide de l'inconnu.

Ce serait le moment d'analyser les divers systèmes mnémotechniques ou les moyens imaginés pour retenir aisément par l'emploi de certaines formules, non seulement les faits historiques, mais les époques ou les dates précises, qui sont l'écueil ordinaire de la mémoire. Mais cela nous entraînerait trop loin. On trouve ces formules et la manière de s'en servir ou de les appliquer, dans les ouvrages cités plus haut. Je me bornerai à présenter quelques observations pratiques qui ne sont d'ailleurs que des réminiscences :

Le plus sûr moyen de retenir ce que nous apprenons, c'est d'y donner un degré d'attention et de soin convenable : quand l'esprit

s'applique fortement à un sujet, tout ce qu'on nous dit à cet égard fait des impressions infiniment plus profondes.

La jeunesse se plaint d'ordinaire de son peu de mémoire lors qu'on lui reproche le peu de progrès dans ses études; mais la véritable cause est le manque d'attention : le corps est présent à l'étude, tandis que l'esprit en est bien loin.

Voulons-nous rendre notre mémoire fidèle? servons-nous de tous nos sens pour considérer un objet. Nos sens n'étant que des *porte-idées* qui s'aident et se corrigent mutuellement, plus nous aurons d'idées sur une même chose, plus le souvenir de cette chose se reproduira aisément. C'est, dit Buffon, faute de cet usage combiné des sens que l'homme oublie plus de choses qu'il n'en retient.

L'une des causes les plus fréquentes du mauvais emploi de nos sens, c'est la *distraction*, cette autre *folle du logis*. Il est une foule de personnes qui regardent sans voir, entendent sans écouter, touchent à tout sans avoir rien palpé, avalent même sans avoir rien dégusté, ni odoré; c'est qu'elles ne sont pas à ce qu'elles semblent faire.

Des idées claires et distinctes de ce que nous voulons retenir ne sont pas moins nécessaires pour fixer dans notre mémoire ce que nous apprenons; des idées faibles, confuses et équivoques s'évanouissent comme les vaines images d'un songe. L'attention étant une condition essentielle pour la mémoire, il n'est pas possible qu'elle s'y trouve lorsque nous nous représentons les objets confusément. C'est une raison pour ne pas nous payer de mots au lieu d'idées. Les mots sont utiles pour acquérir une abondance et une facilité d'expressions qui nous mette en état de rendre avec aisance nos pensées, mais c'est aux choses que nous devons la culture de notre esprit, le développement de notre génie, la justesse de la raison.

L'ordre et la méthode dans les choses qu'on apprend sont très utiles aussi pour les fixer dans la mémoire et nous en assurer une possession durable. La liaison, la dépendance mutuelle que les choses ont entr'elles aide beaucoup à les retenir : un discours méthodique et dont toutes les parties sont sagement distribuées

se grave facilement dans la mémoire parce qu'une idée rappelle la suivante.

Il est pour la lecture une observation dont l'importance n'est peut-être pas assez appréciée, à cause de sa simplicité. Lorsqu'on a l'intention de retenir ce qu'on lit, on ne doit négliger aucun des moyens qui frappent les yeux; le sens de la vue introduit des idées plus efficacement que tous les autres : ce qu'on a vu s'oublie beaucoup moins que ce qu'on a simplement entendu :

« *Segnius irritant animos demissa per aurem,*
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus. » (1)

La division d'un traité ou d'un discours en §§, les lettres initiales en plus grand caractère et d'une couleur différente, etc., etc., ont été, de même que les figures, des moyens mis en pratique; mais je recommanderai surtout l'usage de lire constamment le même livre, car il s'établit comme des rapports intimes entre les caractères et les idées qu'ils expriment, tellement que l'ordre dans lequel on a vu ces caractères, le lieu qu'ils occupaient dans le livre, rappellent les choses ou les idées exprimées, leur enchaînement ou leur suite; — au contraire le changement fréquent de livres, le renouvellement incessant des éditions prétenduement revues, corrigées, augmentées, ne servent qu'à désorienter ou troubler l'attention et à rendre plus laborieuse et plus difficile l'opération de la mémoire.

Si nous voulons retenir ce que nous avons appris, il ne faut pas passer d'abord à des occupations étrangères qui nous dissipent et nous font perdre le souvenir de ce que nous avons lu ou entendu. Enfin la répétition est indispensable pour acquérir une mémoire sûre et forte. Il en est de la mémoire comme des autres facultés : pour la fortifier, il faut l'exercer constamment. Les actes réitérés forment par degrés les habitudes, et l'habitude une fois prise fortifie le pouvoir naturel d'agir et le dispose à se développer d'autant plus facilement.

1 Horace *de arte poeticâ.*

Le bon ou le mauvais état de la mémoire dépend donc en grande partie de l'usage qu'on en fait : si l'on ne se sert pas de cette faculté, elle se perd.

Parmi les procédés mnémoniques, j'ai parlé des vers, et qui peut douter de leur influence sur la mémoire? Le nombre, la mesure, la cadence, ou la rime, selon le genre de la poésie dans les diverses langues, ont un attrait naturel qui contribue puissamment à faire apprendre avec plus de facilité et à conserver plus longtemps ce qu'on a appris. Il est bien plus aisé d'y apercevoir les infidélités de la mémoire. Aussi les anciens comprenaient-ils toute l'efficacité de ce procédé mnémonique. Les préceptes de la religion en même temps que ses hymnes et ses prières, les conseils ou les maximes de la sagesse, les faits mémorables de l'histoire, ont emprunté tour à tour le langage des vers : naguère encore, un poète a renfermé dans quelques pages qui méritent d'être mieux connues, les principales leçons de morale [1]. Hésiode et Virgile ont voulu revêtir des charmes de la poésie les enseignements de l'agriculture. Il n'est pas jusqu'aux loix, la science du droit, les règles de l'hygiène ou l'art de conserver la santé, qui n'aient été traduites en vers [2]. Enfin, toutes les fois qu'on a voulu imprimer fortement dans la mémoire des hommes ce qu'il leur importait de savoir, c'est de ce moyen qu'on a fait usage.

Je ne m'arrêterai pas sur la distinction qu'on a cru devoir faire entre les mémoires des faits, des temps, des lieux, des personnes ou des physionomies : elle semble constater des différences dans les aptitudes ou les dispositions naturelles; mais il est difficile

1 François de Neuf-Château. — *L'institution des enfants, ou conseils d'un père à son fils.*

2 Hésiode : *Les travaux et les jours.* — Virgile : *Les Géorgiques.* — *Titres et rubriques du droit Romain.* — *L'École de Salerne*, etc.

d'admettre leur efficacité sans le secours de l'attention et de l'exercice qui sont les premiers mobiles de la mémoire.

Quelques mots cependant sur la mémoire du cœur, définition qu'on a donnée à la reconnaissance; « mais cette définition est-» elle bien exacte? est-ce bien le cœur qui a cette mémoire? et » ne confond-on pas l'oubli des faits avec l'ingratitude? » Si cet oubli a été involontaire, s'il a été suivi de regret, l'on n'a pas été ingrat; c'est la mémoire des faits qu'il faut accuser dans ce cas, car elle est seule coupable (1). Pour éviter cet écueil, il faut cultiver la mémoire des faits et se préparer à la reconnaissance en se rappelant les services qui l'ont méritée.

Les anciens, qui attachaient un grand prix à cette faculté, enseignaient divers moyens pour la conserver, en indiquant les causes qui pouvaient l'affaiblir, ou la faire perdre. — Ils disaient:

« L'oisiveté qui énerve le corps est en même temps la rouille de l'esprit. » Suivant Horace, elle engourdit tellement les sens qu'on oublie toutes choses comme si l'on avait bu les eaux du fleuve Léthé.

Il faut, ajoutaient-ils, observer la tempérance et la sobriété; éviter les excès également funestes à la santé de l'âme et du corps: les débauches de l'empereur Claude, au rapport de Suétone, lui avaient fait perdre entièrement la mémoire.

Il convient d'habiter dans un endroit où l'air soit pur et serein, l'humidité et l'extrême froid sont nuisibles à la mémoire.

Le sommeil, ce grand réparateur des forces, devient, s'il est trop prolongé, un obstacle à la mémoire qui veut l'activité: la paresse et l'indolence lui sont contraires: les narcotiques ou somnifères l'ont quelquefois fait perdre: une maladie, un accident, ou une blessure grave peuvent produire le même résultat.

1 « D'un défaut naturel, on en fait un défaut de conscience... Certes, je » puis aisément oublier, mais de mettre à non-challoir la charge que mon » ami m'a donnée, je ne le fais pas. Qu'on se contente de ma misère sans » en faire une espèce de malice. » (Montaigne, Essais, liv. 1.er, chap. 9.)

J'ose espérer, MM.. qu'en faveur de l'utilité du but que je me suis proposé, vous me pardonnerez d'être entré dans des détails peut-être trop minutieux.

C'est dans l'enfance que la mémoire est la plus flexible, et de tout temps, l'on a reconnu qu'elle était une des facultés qu'il importe le plus de cultiver dans le jeune âge.

C'est alors qu'elle s'exerce avec promptitude et facilité; qu'elle est avide de connaître et prompte à saisir. « Sur toutes choses, » disait Plutarque, il faut accoutumer la mémoire des enfants, » parceque c'est le trésor de la science. »

L'enfant reçoit des impressions, il se les rappelle, ainsi que les objets qui les ont produites : c'est par là qu'il commence a connaître : tel est l'ordre de la nature, l'éducation doit s'y conformer. — Quels avantages ne pourrait-on pas recueillir pour la vie entière de cette première culture, où sans fatiguer des organes encore faibles, on les habituerait, comme en jouant, au travail le plus utile !

Mais trop souvent, l'enfance est condamnée à n'exercer péniblement sa mémoire que sur des mots, sans qu'on se donne la peine de lui expliquer les choses ou les idées que ces mots représentent et dont la connaissance est à sa portée. Heureuse encore si cette instruction stérile n'a pas été la cause d'une foule de préjugés, de méprises ou d'erreurs que l'âge suivant doit travailler à détruire !

La mémoire est plus forte et plus tenace dans l'âge mûr, mais pour beaucoup d'entre nous le temps de sa culture est déjà passé. Il faut désormais s'occuper de tout autre chose; et alors seulement nous comprenons tout ce que nous avons perdu. Regrets inutiles ! la perte est irréparable, et notre triste expérience ne profite même pas à la jeunesse imprévoyante et frivole qui nous suit sans être mieux conduite et dirigée que nous ne l'avons été nous-mêmes !

La vieillesse arrive; elle recueille les fruits de la jeunesse et de l'âge mûr, elle ne peut plus rien acquérir, elle vit de souvenirs ou de réminiscences. C'est le moment du repos; le dimanche de la vie.

Mais si l'exécution appartient à l'âge actif et vigoureux; l'expérience, la sagesse et le conseil semblent appartenir à la vieillesse, la mémoire devrait être surtout son heureux partage. « C'est le portefeuille de la vieillesse, disait Montaigne, il faut avoir soin de le remplir. »

Mais, oserai-je le demander, voit-on toujours ce portefeuille utilement rempli? Le vieillard a-t-il dans le monde, cette noble et respectable mission du conseil qu'éclaire une longue expérience et à laquelle les cheveux blancs donnent l'autorité?..

Voyez ce vieillard en qui les années devraient avoir apporté la science et la sagesse dans toute leur maturité; cependant ne l'interrogez-pas sur ces questions qui touchent à la philosophie, à la morale, à l'histoire, à la conduite de la vie, pas même sur ces grands faits contemporains de sa jeunesse, sa mémoire vide ou indolente, ne lui fournit plus rien de tout cela. — N'attendez de lui ni réflexions utiles, ni sages enseignements, ni conseils éclairés, fruits d'une expérience consommée. Il a oublié ou n'a jamais compris que le côté moral est le beau côté de la vieillesse. Quelques prétendus bons mots, des anecdotes insipides et cent fois répétées, des récits aventureux d'une jeunesse folle ou déréglée, voilà de quoi se composent ses réminiscences, ce qui remplit le portefeuille de sa vieillesse. — Je me trompe peut-être, il pourra encore, affectant une gaieté grimaçante et ridée, vous faire entendre quelques-uns de ces airs favoris d'une autre époque et qu'il eut dû oublier depuis longtemps, car ils ne peuvent qu'exciter le ridicule ou provoquer l'ennui, quand ils ne blessent pas l'honnêteté et la décence. — Triste image d'une vieillesse inutile et déconsidérée, objet de pitié pour les uns, de dérision pour les autres!

Combien est différent le tableau que nous a laissé Cicéron dans son admirable traité *de la vieillesse !* (1)

La dignité, la sagesse et la prudence des conseils, disait-il, sont l'attribut du vieil âge : le mot même de *Sénat* nous l'apprend puisqu'il ne signifie autre chose qu'une assemblée de vieillards. Si la force du corps leur manque, ils servent l'État par leurs conseils, par leur autorité, par la force de leur esprit et de leur raison ; car pourvu qu'ils conservent l'habitude de l'étude et de l'application, leur esprit demeure dans son entier. On prétend que la mémoire s'affaiblit chez les vieillards, mais cela n'est vrai que dans ceux qui n'ont pas soin de l'exercer. L'exercice au contraire leur assure la conservation de ce fruit précieux. On ne peut contester à la vieillesse l'avantage d'instruire les jeunes gens, et on ne cessera de lui rendre le respect qui lui est dû, si elle a soin de se défendre de tout ce qui pourrait la dégrader. Mais, souvenez-vous, ajoutait-il, que je ne parle que de la vieillesse qui a jeté, dès la jeunesse, les fondements de la considération où elle arrive. Car ne croyez pas que les rides et les cheveux blancs puissent tout d'un coup donner de l'autorité et de la considération ; on n'y parvient que par une vie et une conduite honnêtes ; ce sont là les semences dont la vieillesse recueille les fruits : ainsi on peut juger par la jeunesse de ce que sera la vieillesse. »

Messieurs,

Je finis cet entretien, que je n'ai que trop prolongé ; mais pénétré de l'importance de la mémoire, de l'utilité de sa culture, des immenses avantages qu'elle nous procure, non pas tant sous le rapport de l'érudition que pour la conduite de la vie, puisque toute éducation, comme toute instruction, est dans la mémoire.

1 « *Ce livre, qui donne appétit de vieillir.* » Montaigne, Essais.

J'ai voulu vous faire part de mes convictions, et en même temps, je n'ai pu dissimuler quelques regrets, ni taire de tristes réflexions, qu'ont fait naître l'indifférence, la négligence et l'incurie qui, trop souvent, rendent inerte ou inutile une si précieuse faculté, quand elles n'en amènent pas la perte irréparable.

Le Vice-Président,

A. LE TELLIER.

24 *mars* 1856.



RAPPORT

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1855-1856.



MESSIEURS,

L'exposé de situation que j'ai eu l'honneur de vous soumettre il y a un an, je suis heureux de vous le rappeler, témoignait non seulement de votre dévouement et de votre zèle, mais aussi de la juste considération dont le pays et l'étranger avaient voulu les payer. Aujourd'hui encore, c'est avec bonheur que je viens passer rapidement en revue vos travaux pendant l'année académique finie à ce jour, et vous en exposer les résultats.

Félicitons-nous avant tout, Messieurs, de nous trouver réunis dans cette séance solennelle, sans qu'aucune absence ne vienne assombrir notre joie. L'année dernière, vous le savez, nos rangs

s'étaient éclaircis, la mort nous avait enlevé plusieurs de nos chers collègues ; mais grâces à Dieu, la réunion de ce jour ne compte plus aucune place restée vide, et notre cercle s'est même élargi. Dans des séances précédentes, vous avez déjà souhaité la bienvenue aux nouveaux membres que vous vous êtes adjoints ; permettez-moi de répéter ici, et en votre nom, ce salut fraternel aux hommes d'intelligence et de cœur qui ont voulu s'associer à vos travaux. A nos membres correspondants, d'abord ; à M.rs Renzi, littérateur à Paris, Kickx, de l'université de Gand, de Ryckholt, lieutenant-colonel d'artillerie, D'Otreppe de Bouvette, à Liége, et Lelièvre, avocat à Namur; puis à nos nouveaux membres effectifs, M.rs Emile De Puydt, Marcel-Grenier, de Joannes, et Auguste Daufresne de la Chevalerie.

Un nom encore est à ajouter à ceux qui précèdent, un nom que vous avez voulu inscrire à côté des vôtres comme celui d'un homme éclairé et rempli de sympathie pour votre œuvre ; j'ai dit M.r Louis Troye, gouverneur du Hainaut, Messieurs. Vous savez tout l'intérêt que ce haut fonctionnaire a pris à nos travaux depuis son arrivée à Mons et la bienveillance avec laquelle il est intervenu auprès de quiconque pouvait nous être utile ; aussi, je crois exprimer votre pensée en le remerciant publiquement des avantages qu'il a contribué à nous faire obtenir cette année encore, tant de la part de l'État que de celle de la Province.

Nous devons aussi des remerciements tout spéciaux à M.r De Decker, Ministre actuel de l'intérieur, pour l'aimable empressement avec lequel il a voulu répondre à nos demandes et pour le concours qu'il ne cesse de prêter à nos entreprises. Ainsi, entr'autres choses, et à part la bienveillance gouvernementale que M.r le Ministre continue à nous accorder, c'est par son intervention que M.r Victor Bouhy, votre lauréat devenu votre collègue, a obtenu une magnifique médaille d'or en récompense de ses deux mémoires couronnés par vous l'année dernière.

Et à ce propos, Messieurs, je mentionnerai la louable émulation qu'éveillent en général vos concours. Divers mémoires vous ont encore été adressés cette année en réponse aux questions

posées dans vos programmes; entr'autres, un travail sur *la question d'architecture*, un autre sur l'*étymologie des noms de villes et de villages dans le Hainaut;* une pièce de vers sur l'*Émigration*, etc., etc. Vous n'avez pas toujours eu le bonheur de pouvoir décerner vos récompenses aux auteurs de ces travaux; mais au moins vous avez eu celui de donner des encouragements mérités, et surtout de constater une fois de plus la sympathie que rencontre notre Société dans le public intelligent. Du reste, le rapport de M.r le Secrétaire-Général entrera dans les détails qu'il lui appartient de donner sur ces choses.

La mention des travaux qui vous ont été adressés m'amène tout naturellement à parler des vôtres, Messieurs. Un petit reproche trouverait peut-être ici sa juste place; et il me serait d'autant plus permis de l'articuler que moi-même je suis de ceux qui peuvent l'encourir. Je dirai donc que depuis l'année dernière notre zèle s'est quelque peu ralenti; les travaux communiqués en séances mensuelles de notre société ont été beaucoup moins nombreux que l'année précédente. Cette abstention qui n'est sans doute pas de l'indifférence nous a rendu d'autant plus précieuses et plus agréables les quelques communications dont nous avons écouté l'intéressante lecture. Grâces soient donc rendues à nos collègues qui nous ont montré le bon exemple; à M.r Albert Toilliez, à M.r Le Hardy de Beaulieu, vos infatigables collaborateurs, dont le premier vous a fourni une remarquable étude sur *les médailles de pèlerinage*, et le second une savante notice sur *les mollusques lithophages*, ainsi que la traduction d'une lettre sur le même sujet, du célèbre naturaliste américain Leydi, votre honorable correspondant. Nous devons aussi de sincères remerciements à notre collègue M.r l'abbé Michot, pour la communication d'un nouveau fragment de son étude sur *l'instinct des plantes*, étude dont le mérite vous a déjà été antérieurement signalé. Après la science, la littérature est venue aussi nous offrir son contingent. Ainsi, deux de vos poëtes, deux chansonniers qui, dans des manières et des genres différents, se sont acquis une belle renommée, MM.rs Clesse et Daufresne

vous ont lu quelques-unes de leurs poésies nouvelles, M.r Daufresne *la Fête des Roses*, *le Bonheur*, *le Lin*, et M.r Clesse *le Drapeau* et *le Banquet*. Après eux, votre collègue M.r de Joannes vous a soumis trois de ses fables : *les Deux Habits*, *l'Attelage*, *le Taret*. Enfin, M.r Marcel Grenier est venu compléter cet hommage de la poésie eu vous lisant aussi deux fables : *l'Echelle* et *l'Enfant et le Soleil*, puis une chanson intitulée *le Paradis*.

Inutile d'ajouter à cette nomenclature la mention du travail que continue M.r Hippolyte Rousselle sur *la Bibliographie Montoise*. Vous le savez, Messieurs, notre honorable collègue ne veut rien laisser à glaner dans son champ après lui ; c'est l'une des rares circonstances où l'égoïsme soit non seulement permis mais encore très louable.

Voilà donc, Messieurs, le bilan établi de votre année académique ; et certes, malgré le reproche que je me suis cru permis de nous adresser tantôt, notre Société a marché et n'est pas restée en dessous de sa réputation.

Une chose encore que j'allais oublier, c'est la généreuse motion faite il y a quelques mois par l'honorable M.r Van Duyze, notre correspondant, motion agréée par vous avec la plus vive sympathie, et tendant à provoquer un congrès de fraternisation entre les sociétés flamandes et les sociétés wallonnes qui s'occupent des Sciences, des Arts et des lettres en Belgique. Mais cette louable initiative n'ayant point encore abouti, je crois devoir mentionner tout simplement le projet et en remercier l'auteur qui trouvera toujours en vous des partisans et des aides dévoués.

Et maintenant, Messieurs, laissez-moi vous rappeler en finissant ce rapport, les paroles que vos travaux ont suggérées à l'honorable Gouverneur du Hainaut, lors de l'ouverture de la dernière session du Conseil provincial ; les voici : « Vous me permettrez, » Messieurs, puisque je m'occupe du développement intellectuel » de la province, de rendre ici hommage au zèle, aux intelli- » gents efforts, aux travaux tout à fait dignes d'estime et d'atten- » tion de deux sociétés qui se sont fondées depuis plusieurs » années déjà dans le Hainaut, et qui ont su acquérir l'une et

» l'autre, dans ces derniers temps, une importance de plus en
» plus grande. Je veux parler, vous l'avez compris déjà, de la
» société des Sciences des Arts et des Lettres du Hainaut établie
» à Mons, et de la société Historique et Littéraire de Tournai.

» Les membres de ces sociétés ont compris que pour atteindre
» le but vraiment utile qu'ils se proposent, ils ne doivent pas
» donner à leurs études un trop grand développement, vouloir
» trop embrasser dans leurs recherches, ni paraître établir une
» lutte avec ces grands corps savants qui universalisent en
» quelque sorte leurs travaux. Ils se sont imposé une tâche
» plus modeste mais déjà suffisamment large, celle de mettre en
» lumière tout ce qui, hommes et choses, touche aux Sciences,
» aux Arts et aux Lettres dans notre province de Hainaut.

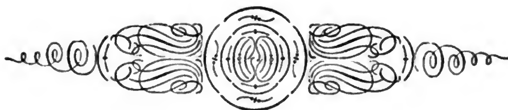
» Sous ce triple rapport, nous sommes assez riches en souve-
» nirs historiques pour fournir ample matière aux travaux de
» ces deux sociétés. L'archéologie, les sciences, la musique, la
» poésie leur offrent des ressources presque inépuisables, sans
» sortir des limites qu'elles se sont tracées ; et en rappelant à
» la province ses titres de gloire scientifiques et artistiques, elles
» encouragent la génération présente à se livrer à ces travaux
» intellectuels qui exercent une influence si salutaire sur les
» mœurs d'une nation. »

Inutile d'ajouter un mot à ces nobles paroles, Messieurs et chers Collègues ; mais je tenais à vous les rappeler en finissant mon rapport, car elles doivent être pour nous tous un puissant aiguillon. En effet, elles renferment d'abord tout votre programme ; après cela, elles font valoir des motifs d'émulation auxquels vous ne serez pas insensibles ; elles vous donnent enfin des éloges que vous serez fiers de continuer à mériter.

Le Secrétaire,

Benoit QUINET.





RAPPORT

SUR

LES CONCOURS.



MESSIEURS,

Les Concours institués par notre Société ont été un puissant encouragement aux travaux scientifiques, artistiques et littéraires, ainsi que le démontrent les nombreux mémoires, les pièces de vers et les autres œuvres qui ont été soumis à votre jugement depuis l'origine de la compagnie.

Ces travaux embrassent dans leur ensemble, déjà imposant, une foule de questions, les unes d'intérêt général, les autres relatives à l'industrie., à l'histoire politique ou à l'histoire naturelle de notre province; ces derniers se rattachant en général à des aperçus utiles à tout le pays ou même à l'humanité entière.

L'année dernière encore, vous avez pu récompenser des travaux aussi remarquables qu'utiles, et dont la publication dans vos mémoires, répandra la renommée au loin.

Cette année a été moins heureuse; trois mémoires seulement vous ont été adressés.

Le premier est une réponse à la neuvième question du programme de l'année dernière, ainsi conçue :

ARCHITECTURE. Rappeler sommairement les circonstances qui ont déterminé la création des principaux types d'architecture, et chercher, par induction, si les circonstances actuelles sont de nature à permettre ou à favoriser la création d'un nouveau type.

L'auteur, au lieu de commencer son œuvre en traçant l'origine et le développement successif de l'art architectural et de ses types, passe en revue divers styles d'architecture sans suivre dans leur description aucun ordre chronologique, mais en les dépeignant à peu près au hasard, à mesure qu'ils se présentent sous sa plume, et sans s'inquiéter de leur filiation.

Votre commission, composée de MM. Wins, Toilliez et Lefèvre, rapporteur, a jugé que ce mémoire est privé de la plupart des renseignements historiques qu'exige l'énoncé de la question; le style en est lâche, irrégulier; ce travail lui paraît être le résultat d'une compilation dont les matériaux n'ont pas été coordonnés; il ne présente ni ordre ni méthode; la rédaction abonde, en outre, en incorrections de style et de grammaire. Il est déparé par d'assez nombreuses erreurs historiques, dont quelques-unes sont des plus grossières.

En ce qui concerne la deuxième partie de la question, l'auteur est d'avis « que les types d'architecture existants sont en nombre suffisant pour les besoins de notre époque et de notre climat, pour n'importe quelle construction, » et qu'il est permis de douter qu'un nouveau type puisse se produire.

Il ne regarde cependant pas cette innovation comme absolument impossible, et si un style nouveau pouvait être créé, il serait principalement dû selon lui, à l'emploi des produits de l'industrie métallurgique.

Votre commission ne partage, en aucune manière, le doute de l'auteur sur la possibilité de la création d'un nouveau type d'architecture ; elle ne peut admettre qu'au milieu des progrès rapides et incessants de toutes les sciences et de tous les arts, et tandis que le goût du beau s'épure chaque jour et pénètre dans les masses, l'architecture seule serait à jamais exclue du progrès universel et condamnée à suivre l'ornière qui lui a été tracée dans l'antiquité ou au moyen-âge.

Votre commission trouve, en résumé, que le mémoire soumis à son examen est trop incorrect et trop incomplet pour mériter aucun encouragement, et vous vous êtes rangés, à l'unanimité, à cet avis.

Le deuxième travail que vous avez eu à juger, répond à la septième question du programme, énoncée ainsi :

« Linguistique. Faire connaître l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, communes et hameaux qui composent actuellement la province de Hainaut. »

Cet ouvrage débute par des prolégomènes brillants et qui démontrent que l'auteur a bien saisi la portée de la question à laquelle il a essayé de répondre, mais dans l'application de ces principes si bien posés, il a été moins heureux. A la vérité, une réponse complète à cette question eut exigé un travail extrêmement long et compliqué de nombreuses difficultés ; pour l'abréger, sans doute, l'auteur s'est souvent contenté de citer l'opinion d'autres écrivains, sans toujours s'enquérir si leur témoignage méritait une confiance absolue. Et, en effet, depuis un siècle surtout, le linguistique a fait d'immenses progrès et nous a débarrassés, entre autres, de cette manie, si générale autrefois, de chercher dans la langue latine l'origine de la plupart des noms des localités de notre pays.

Malgré ces imperfections votre commission (formée de MM. Wins, Lacroix, Watricq, Michaux et Toilliez, membres effectifs, Houzeau, membre correspondant ; (M.r Wins, faisant fonctions de rapporteur) tenant compte de la grande difficulté que présenterait la solution complète de cette question, du temps qu'il faudrait y

consacrer et du mérite réel d'une partie du travail soumis à son jugement, vous a proposé de décerner à l'auteur la mention honorable avec insertion du mémoire dans vos publications; toute fois en priant l'écrivain, s'il consent à se faire connaître, de faire disparaître de son ouvrage plusieurs solutions peu dignes de lui, ou qui sont en contradiction formelle avec la science.

La société a encore adopté, en tous points, les conclusions que je viens d'énoncer.

Une pièce de vers vous a été envoyée ayant pour titre l'*Émigration*, en réponse à la troisième question du programme. Ce morceau, dans lequel on remarque une versification facile et qui ne manque pas d'élégance, renferme cependant quelques expressions peu châtiées, et que l'auteur eut sans doute éliminées s'il s'était livré à un examen plus attentif de son œuvre. Ces vers sont empreints aussi d'une singulière exaltation politique, mais comme la Société ne doit porter de jugement que sur le mérite littéraire de l'œuvre, et non sur les opinions qui y sont exprimées et dont elle n'entend aucunement prendre la responsabilité, ceci n'eut pas été un motif suffisant pour déterminer la Commission à décider que l'auteur de cette pièce de vers ne méritait aucune distinction de la part de votre compagnie si le sujet avait été traité d'une manière complète, et si la vaste question de l'émigration y avait été considérée dans toute son étendue; mais c'est surtout sous ce rapport que l'œuvre a paru fort imparfaite à ses juges, qui ont trouvé que ces vers eussent été plus justement intitulés « Appel à l'émigration. »

Ici de même, Messieurs, votre compagnie, après lecture faite de la pièce a confirmé le jugement porté par sa Commission [1].

Le mémoire fourni en réponse à la question de médecine portée au programme de l'année 1853, présentant d'assez graves difficultés dans son appréciation, la Commission chargée de ce travail a cru nécessaire de demander l'adjonction de plusieurs membres nouveaux. Cette circonstance l'ayant forcée de retarder

1 Dont faisaient partie MM. Clesse, Marsigny et Quinet, rapporteur.

le moment où elle soumettra son rapport à la Société, il ne m'est pas possible encore de vous en rendre compte.

Tel est, Messieurs, l'exposé, que j'ai tâché de rendre le plus fidèle possible, des résultats du concours pendant l'année qui vient de s'écouler.

Voici maintenant le programme des questions que vous avez adoptées dans votre séance du 6 de ce mois, pour le concours de l'année académique 1856-1857.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Poésie. — Célébrer dans une pièce de 200 vers[1], le XXV.e anniversaire de l'inauguration du Roi.

II.

Littérature. — Indiquer le mérite littéraire des poètes latins nés dans le Hainaut.

III.

Éloquence. — Faire l'éloge de Jean Froissart.

IV.

Études historiques. — Écrire l'histoire des agrandissements successifs de la ville de Mons[2] et celle des monuments qui y ont existé ou qui subsistent encore, avec la nomenclature descriptive de leurs objets d'art.

1 Une médaille d'or de 200 francs en sera le prix. Les réponses doivent être envoyées avant le 1.er juillet 1856.

2 L'auteur joindra à son mémoire, un plan figuratif.

V.

Études historiques. — Donner l'historique des Terres franches, des Enclaves et des Terres dites *de Débat*, qui faisaient partie du Hainaut autrichien avant 1794.

VI.

Économie politique. — Quelle est l'influence de la charité publique et des institutions de prévoyance sur le taux des salaires.

VII.

Géologie. — Indiquer d'une manière précise et en se fondant à la fois sur des données paléontologiques et stratigraphiques, l'âge géologique des couches argileuses et sableuses glauconifères que l'on rencontre au-dessus des marnes crétacées de Tournai, à Angre, à Grandglise et dans quelques autres localités du Hainaut, et qui sont désignées sur la carte géologique de M. Dumont, sous le nom de système landénien inférieur et supérieur.

VIII.

Histoire naturelle. — Fournir un mémoire anatomique des Mollusques terrestres et fluviatiles de la province de Hainaut, en indiquant leurs mœurs et leurs diverses stations.

IX.

Médecine. — Quel est l'état actuel de nos connaissances sur l'Épilepsie et son traitement.

X.

Mines. — Décrire et comparer sous le point de vue économique, les divers modes suivis pour l'exploitation proprement dite, dans les différents centres houillers de la Belgique.

XI.

MINES. — Déterminer par une série d'observations directes, faites dans les mines d'une grande profondeur et en exploitation :

1.° Quelle serait la température probable des roches dans les travaux des mines du Hainaut portés à 1000 ou 1200 mètres au-dessous du niveau de la mer;

2.° Quelle pourrait être l'influence de la ventilation pour diminuer l'échauffement résultant, pour l'air de ces travaux, de l'augmentation progressive de la température du terrain, due à la profondeur.

XII.

SCULPTURE. — Un modèle de statue équestre avec piédestal, de Baudouin de Constantinople.

SECONDE PARTIE.

QUESTIONS PROPOSÉES :

A. Par le Gouvernement.

XIII.

Réunir et discuter les matériaux anciens et modernes propres à établir la climatologie du Hainaut.

XIV.

Faire connaître le gisement, l'âge et le mode de formation des gîtes métallifères de la province de Hainaut, et indiquer les méthodes d'exploitation et de traitement les plus avantageuses pour en retirer les substances utiles qu'ils contiennent.

XV.

Faire un choix raisonné entre les divers moyens indiqués par l'art du mineur pour atteindre par un puits cuvelé, un terrain houiller recouvert d'une épaisseur considérable de morts terrains aquifères.

XVI.

Discuter à fond la question du traitement en grand du minerai de fer en Belgique, au moyen de la houille crue.

B. Par la Députation permanente du Conseil provincial.

XVII.

Rechercher et établir par des faits, les causes de la présence du gaz hydrogène protocarboné ou grisou; décrire les circonstances de gisement et du dégagement de ce gaz, dans les mines de houille.

Ainsi arrêté en séance, à Mons, le 6 *mars* 1856.

Le Secrétaire-général,
CH. LE HARDY DE BEAULIEU.



AVIS SUR LES CONCOURS



Le prix de chacun de ces sujets est une médaille.

— Les autres mémoires doivent être remis franco , avant le 1.er janvier 1857, chez M.r le Secrétaire-général de la Société

Les concurrents ne signent pas leurs ouvrages; ils y mettent une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse.

Sont exclus du concours, ceux qui se font connaître de quelque manière que ce soit ou qui envoient des mémoires après le terme fixé, ou des œuvres déjà communiquées à d'autres Académies.

La Société devient propriétaire des manuscrits qui lui sont adressés, cependant les auteurs qui justifient de leur qualité, peuvent en faire prendre des copies à leurs frais.



TABLEAU

DES

MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT,

au 15 août 1857.



TABLEAU DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ

DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES

DU HAINAUT.



Président honoraire à vie : M.r CHARLES LIEDTS.
Vice-Présidents honoraires à vie : M.r FRANÇOIS FÉTIS ;
M.r L.-ADOLPHE QUETELET ;
M.r . . . .

FONCTIONNAIRES AU 15 AOUT 1857.

Président : . . . .
Vice-Présidents : M.r ADRIEN LE TELLIER ;
M.r HIPPOLYTE ROUSSELLE.
Secrétaire-général : M.r CHARLES LE HARDY DE BEAULIEU.
Secrétaire : M.r ALBERT TOILLIEZ.
Bibliothécaire-Archiviste : M.r HENRI WATRICQ.
Trésorier : M.r ÉDOUARD NÈVE.
Questeurs : M.r AUGUSTIN LACROIX ;
M.r VINCENT WERY ;
M.r ANTOINE CLESSE ;
M.r THÉOPHILE GUIBAL.

MEMBRES EFFECTIFS.

MESSIEURS :

BOTY, ALEXANDRE, Directeur de charbonnage, à *Jemmapes.*
BOUHY, VICTOR, Ingénieur des Mines, à *Mons.*
BOUILLOT, FRANÇOIS, Avocat, à *Mons.*
BROUEZ, JULES, Notaire, à *Wasmes.*
CAMBIER, JEAN-BAPTISTE, Président de la Commission médicale, à *Lens.*
CARION, HENRI, Notaire, à *Dour.*
CHARLÉ DE TYBERCHAMPS, M.-F., Archéologue, à *Seneffe.*
CHOTIN, A.-G., Docteur en droit, à *Tournai.*
CLESSE, ANTOINE, Littérateur, à *Mons.*
CUERENS, PAUL, Docteur en médecine, à *Enghien.*
CULIS, ALEXANDRE, Secrétaire de la Commisson médicale, à *Mons.*
DAUFRESNE DE LA CHEVALERIE, AUGUSTE, Littérateur, à *Mons.*
DEFRISE, CAMILLE, Docteur en médecine, à *Dour.*
DE JOANNES, ÉDOUARD, Littérateur, à *Cuesmes.*
DE LIGNE, (le prince EUGÈNE LAMORAL), Président du Sénat, à *Belœil.*
DEMORIAMÉ, J.-B.-J., Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons.*
DEMOULIN, GASPARD, Naturaliste, membre du Conseil communal, à *Mons.*
DE PUYDT, ÉMILE, Secrétaire de la Société d'Horticulture de *Mons.*
DESCAMPS, HENRI, Professeur à l'Athénée, Inspecteur cantonal des écoles, à *Mons.*
DEVILLEZ, ADOLPHE, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
GAUTIER, ÉVARISTE, Avocat, à *Mons.*
GOFFINT-DELRUE, JEAN-FRANÇOIS, Avocat, à *Mons.*
GONOT, JEAN, Ingénieur en chef des Mines, à *Mons.*
GRENIER, MARCEL, Conseiller provincial, à *Mons.*
GUIBAL, THÉOPHILE, Professeur à l'École des Mines, à *Mons.*
HALBRECQ, CHARLES, Avocat, à *Mons.*
HAMAL, CHARLES, Ingénieur des Mines, à *Mons.*
HOYOIS, EMMANUEL, Imprimeur, à *Mons.*
ISAAC, FÉLIX, Avocat, à *Charleroi.*
KIRSCH, JOSEPH, Professeur à l'Athénée royal, à *Mons.*
LACROIX, AUGUSTIN, Archiviste de l'État, de la Province et de la ville, Trésorier de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons.*
LAMBERT, GUILLAUME, Directeur des Établissem. de Kéramis, à *St.-Vaast.*

Messieurs :

LEFEVRE, J.-F., Architecte et Géomètre, à *Mons*.
LEFEVRE, Léopold, Architecte provincial, à *Soignies*.
LE HARDY DE BEAULIEU, Charles, Professeur à l'École des Mines, à *Mons*.
LEROY, H.-E.-J., Docteur en Médecine, à *Soignies*.
LE TELLIER, Adrien-Léopold-Auguste, Avocat, Vice-Président de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
MANFROY, Antoine, Avocat, Membre de la Députation permanente du Conseil provincial, à *Mons*.
MARSIGNY, Agathon, Préfet des études de l'Athénée royal, à *Mons*.
MICHOT, Norbert-Louis, (l'Abbé), Botaniste, à *Mons*.
MONTÉGNIE, Ildephonse, Docteur en médecine, à *Mons*.
NÈVE, Édouard, Docteur en médecine, à *Mons*.
PAULET, Léon, Littérateur, à *Mons*.
PLUMAT, Emmanuel, Directeur de Charbonnage et Bourgmestre, à *Cuesmes*.
QUINET, Benoit, Littérateur, à *Mons*.
RAINBEAUX, Émile, Propriétaire des Établissements du *Grand-Hornu*.
RAINGO, Benoit, Notaire, à *Saint-Ghislain*.
ROUSSELLE, Hippolyte, Avocat, Membre du Conseil provincial et de la Société des Bibliophiles belges, à *Mons*.
STIÉVENART, François, Chirurgien-Oculiste, à *Mons*.
TOILLIEZ, Albert, Ingénieur des Mines, à *Mons*.
TROYE, Louis, Gouverneur du Hainaut, *à Mons*.
VAN DEN BROECK, J.-B., Ex-Médecin principal de la garnison, à *Mons*.
VAN DER ELST, P.-Constant, Négociant, à *Roux*.
WATRICQ, Henri, Avocat, Conservateur de la Bibliothèque communale, à *Mons*.
WAUQUIÈRE, Étienne, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Mons*.
WÉRY, Vincent, Avocat, Membre du Bureau de Bienfaisance, à *Mons*.



MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS :

ABRASSART, JULES, Littérateur, à *Louvain.*
AGASSIZ, LOUIS, Professeur de Zoologie à l'Université Harvard, à *Cambridge*, (Massachusetts).
ALADANE DE LALIBARDE, Docteur en médecine, à *Paris.*
ARRIVABÈNE, (le Comte), JEAN, Économiste, Vice-Président de la Commission de Statistique, à *Bruxelles.*
AUBERT, Chanoine de la Cathédrale, à *Poitiers.*
BAIRD, F.-SPENCER, Directeur des Musées de la Société Smithsonienne, à *Washington.*
BALLAT, ALPHONSE, Correspondant de l'Académie, Architecte, à *Namur.*
BÉCART, ANTOINE-JOSEPH, Professeur agrégé à l'Université de *Liége.*
BENDER, Chef de la musique du Roi, à *Bruxelles.*
BIVORT, JEAN-BAPTISTE, Chef de Division au ministère de l'intérieur, à *Bruxelles.*
BLARGNIES, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel, à *Bruxelles.*
BORGNET, ADOLPHE, Membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége.*
BORGNET, JULES, Secrétaire de la Société archéologique, à *Namur.*
BOSSUET, Peintre, à *Bruxelles.*
BOUCHER DE CRÉVECŒUR DE PERTHES, Archéologue et Économiste, à *Abbeville.*
BOUTHORS, ALEXANDRE, Greffier en chef de la cour d'Appel, à *Amiens.*
BRAEMT, JEAN-BAPTISTE, Graveur en chef de la Monnaie, à *Bruxelles.*
BRETON, ERNEST, Archéologue, à *Paris.*
BROCHART, Médecin de l'Hôtel-Dieu, à *Nogent-le-Rotrou.*
CHALON, RÉNIER, Correspondant de l'Académie, Président de la Société de Numismatique et de la Société des Bibliophiles belges, à *Bruxelles.*
CHAUDRUC DE CRAZANNE, (le Baron), JEAN, Membre de l'Institut de France, à *Castel-Sarrazin.*
CHICORA, L.-CH.-A., Avocat, Chef de division au Ministère des Travaux publics, à *Bruxelles.*
CORBLET, (l'abbé), JULES, Archéologue, à *Paris.*
CORNU, Capitaine du Génie, pensionné, à *Menin.*

MESSIEURS :

CROCQ, JEAN, Professeur de médecine à l'Université libre, Membre de l'Académie de médecine, à *Bruxelles.*
CROMMELINCK, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
CUYPERS DE VELTHOVEN, PROSPER, Membre de plusieurs Sociétés savantes, à *Ginechem*, (près de Breda).
DAINEZ, PIERRE-JOSEPH, Professeur, à *Rouen.*
DAVREUX, CHARLES-JOSEPH, Professeur, à *Liége.*
DE BEAUFORT, (le Comte), AMÉDÉE, Inspecteur-général des Beaux-Arts de Belgique, à *Bruxelles.*
DEBURBURE, LÉON-PHILIPPE-MARIE, Compositeur de Musique, à *Anvers.*
DEBUSSCHER, ÉD., Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*
DE CAGNY PAUL, chanoine honoraire de la cathédrale d'Amiens, à *Ansiemain.*
DE GODEFROY MENILGLAISE (le Marquis), Littérateur, à *Paris.*
DE KERCKHOVE-VARENT (le Vicomte), JOSEPH-ROMAIN-LOUIS, ancien Médecin en chef aux armées, Président de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers.*
DEKEYZER, NICAISE, Peintre d'histoire, membre de l'Académie, à *Anvers.*
DEKONINCK, LOUIS, Professeur de chimie et de paléontologie à l'Université de *Liége.*
DE LA FONS DE MELICOCQ, (le Baron), Archéologue, à *Lille.*
DE LAMARTINE, ALPHONSE, Membre de l'Académie française, à *Paris.*
DE LEBIDART (le chevalier), 1.er Substitut du Procureur du Roi, à *Liége.*
DELEPIERRE, JOSEPH-OCTAVE, Consul-général de Belgique, à *Londres.*
DELMOTTE, HENRI, Commissaire d'arrondissement, à *Nivelles.*
DEMEYER, J., Docteur en médecine, à *Bruges.*
DEPRET, A., Professeur de chimie, à *Paris.*
DEREUME, AUGUSTE Capitaine de place, à *Bruxelles.*
DERIVE, BENOIT, Directeur des Hauts-Fourneaux du Nord, à *Haumont.*
DERIVE, THEODORE, Professeur, à *Spa.*
DE ROISIN, (le Baron), FERDINAND, Littérateur, à *Lille.*
DE RYCKHOLT (le Baron), P., Lieutenant-Colonel d'artillerie, à *Gand.*
DE SAINT-GÉNOIS, (le Baron), JULES, Membre de l'Académie, Professeur et Bibliothécaire à l'Université de *Gand.*
DE SELYS-LONGCHAMPS, (le Baron), EDMOND, Membre de l'Académie, Naturaliste, à *Liége.*
DESHAYES, GÉRARD, Géologue, à *Paris.*
D'HERICOURT, (le Comte), ACHMET, ancien Président de la Société littéraire, à *Angers.*
DIEGERICK, J., Professeur à l'Athénée de *Bruges.*

Messieurs :

DINAUX, Arthur, Associé de l'Académie de Belgique, Membre de la Société des Bibliophiles belges, à *Valenciennes*.
DOLEZ, Hubert, Avocat à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
D'OTREPPE DE BOUVETTE, Albert, Conseiller honoraire à la Cour de Liége, Président de l'Institut Archéologique Liégois, à *Liége*.
DU CHASTEL, (le Comte), Ferdinand, Naturaliste, à *Bruxelles*.
DUCPETIAUX, Éd., Inspect.-général des prisons et des établissements de Bienfaisance de Belgique, Correspondant de l'Académie, à *Bruxelles*.
DUFOUR, Charles, Conservateur du Musée d'Antiquité, à *Amiens*.
DUPONT, Naturaliste, à *Paris*.
DURAND, Léopold, Médecin de Régiment, à *Bruxelles*.
DUSEVEL, H., Inspecteur des monuments historiques du département de la Somme, à *Amiens*.
DUVIVIER DE STREEL, Littérateur, à *Liége*.
FÉTIS, Fr.-Jos., Membre de l'Académie, Directeur du Conservatoire royal de musique, à *Bruxelles*.
FOUCART, E.-V., Doyen de la Faculté de Droit, à *Poitiers*.
FOURMOIS, Théodore, Peintre paysagiste, à *Bruxelles*.
FRAIKIN, C.-A., Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
FRANÇOIS, Victor, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de médecine, Professeur à l'Université de *Louvain*.
FRISON, Barthélemy, Statuaire, à *Paris*.
GACHARD, Louis-Prosper, Archiviste-général du royaume, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
GARNIER, Ch.-J. Conservateur de la Bibliothèque, à *Amiens*.
GEEFS, Guillaume, Statuaire, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, Alexandre, Avocat et ancien Représentant, à *Bruxelles*.
GENDEBIEN, Jules, Avocat, à *Bruxelles*.
GÉRARD, Pierre-Auguste-Florent, Substitut de l'Auditeur-général près la Haute-Cour militaire, à *Bruxelles*.
GOETHALS, Félix-Victor, Littérateur, à *Bruxelles*.
GRAUX, Docteur en médecine, Professeur, à *Bruxelles*.
GRELLOIS, Eugène, Secrétaire de l'Académie impériale de *Metz*.
GROUVELLE, Ph., Ingénieur civil, à *Paris*.
GUERIN, Jules, Docteur en médecine, Membre de l'Académie de médecine de Belgique, à *Paris*.
GUILLAUME, Gustave, Colonel, Chef du personnel au Ministère de la Guerre, à *Bruxelles*.
GUILLERY, Charles-François, Professeur à l'Université de *Bruxelles*.
GUILLORY, aîné, Président de la Société littéraire, à *Angers*.
HACHEZ, Félix, Avocat, à *Ixelles-lez-Bruxelles*.

Messieurs :

HANCART, Victor, Professeur, à *Bruxelles*.
HENNE, Alex., Chef de Bureau au département de la Guerre, à *Bruxelles*.
HENRI, Joseph, Secrétaire de la Société Smithsonienne, à *Washington*.
HÉRÉ, Littérateur, Président de la Société académique des Sciences, Arts, Lettres et Agriculture, à *Saint-Quentin*.
HEUSCHLING, Xav., Directeur au Ministère de l'intérieur, Secrétaire de la Commission centrale de Statistique, à *Bruxelles*.
HOUZEAU, Jean-Charles, Membre de l'Académie, à *Bruxelles*.
JOLY, Conseiller à la Cour de Cassation, à *Bruxelles*.
JOLY, Édouard, Antiquaire, à *Renaix*.
JUBINAL, Achille, Secrétaire-général de l'Institut historique de France, membre du Corps législatif, à *Paris*.
JUSTE, Théodore, Littérateur, à *Bruxelles*.
KICKX, Jean, Membre de l'Académie, Professeur d'Histoire naturelle, à *Gand*.
KRÉMER, Pierre, Peintre, à *Anvers*.
LACOMBLÉ, Adolphe, Peintre et Littérateur, à *Bruxelles*.
LAURENT, François, Professeur à l'Université de *Gand*.
LE GLAY, Archiviste-général du département du Nord, Associé de l'Académie de Belgique, à *Lille*.
LEGRAND, Édouard, littérateur, à *Bruxelles*.
LEHON, H., Peintre de marines et Professeur à l'École militaire, à *Bruxelles*.
LEIDY, Joseph, Professeur à l'Université de *Pensylvanie*.
LELEWEL, Joachim, ancien Professeur d'histoire à l'Université de Varsovie, à *Bruxelles*.
LELIÈVRE, Xavier, Avocat, membre de la Chambre des Représentants, à *Namur*.
LEYS, Henri, Peintre, à *Anvers*.
LIEDTS, Charles, Ministre d'État, Gouverneur de la Province de Brabant, à *Bruxelles*.
MATHIEU, Lambert-Joseph, Peintre d'histoire, membre de l'Académie, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Louvain*.
MAURY, F., Directeur de l'Observatoire, à *Washington*.
MEISSER, F.-J., Docteur et Professeur à l'Université libre, à *Bruxelles*.
MENARD, Proviseur honoraire du Lycée, à *Poitiers*.
MEUGY, Ingénieur des Mines, à *Paris*.
MISSON, Victor, Conseiller à la Cour des Comptes, à *Bruxelles*.
MOURONVAL, Docteur en médecine, à *Bapaume*.
NAVEZ, Peintre, membre de l'Académie, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruxelles*.
NÈVE, Félix, Professeur à l'Université de *Louvain*.

Messieurs :

NEWBERRY, J.-J., Géologue, à *Cleveland* (État de l'Ohio).
NYPELS, J.-S.-Guillaume, Professeur à l'Université de *Liége.*
PAYEN, A., Chimiste, membre de l'Institut, à *Paris.*
PETIAU, Benoit, Docteur en médecine, à *Saint-Amand.*
PETIT, Louis, ancien Préfet des études à l'Athénée de *Bruxelles.*
PIÉRART, Joachim, Littérateur, à *Maubeuge.*
PINCHART, Alexandre, Commis aux Archives générales du Royaume, à *Bruxelles.*
POLAIN, M.-L., membre de l'Académie, Archiviste, à *Liége.*
PONSON, A.-P., Ingénieur, à *Liége.*
PORTAELS, Jean, Peintre d'histoire, membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
PRAT, G.-F., membre de la Société d'Archéologie, à *Arlon.*
QUETELET, Lambert-Adolphe-Jacques, Directeur de l'Observatoire, Secrétaire perpétuel de l'Académie royale, à *Bruxelles.*
RAINGO, Germain, Directeur de l'École d'Agriculture, à *Habay-la-Vieille.*
REDET, Archiviste du département de la Vienne, à *Poitiers.*
RENARD, B., Général d'État-Major, Aide-de-camp du Roi, à *Bruxelles.*
RENZI, Ange, Administrateur de l'Institut historique de France, à *Paris.*
ROBBE, Louis, Peintre et Avocat, à *Bruxelles.*
ROGIER, Charles, ancien Ministre de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
SCHAYES, A., Directeur du Musée d'Antiquités, membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
SCHELER, Auguste, Adjoint au Conservateur de la Bibliothèque de S. M. le Roi, à *Bruxelles.*
SERRURE, Constantin-Philippe, Professeur,correspondant de l'Académie, à *Gand.*
SEUTIN, (le Baron), Louis, Médecin en chef de l'armée, membre de l'Académie de Médecine, à *Bruxelles.*
SIMONIS, Eugène, Statuaire, membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
SIRET, Adolphe, Correspondant de l'Académie, Chef de division au Gouvernement provincial, à *Namur.*
SMITH, Laurence, Prof. de Chimie à l'Université de Virginie, à *Richmond.*
SOVET, Auguste, Docteur en médecine, à *Beaurain.*
STROOBANT, Corneille, Archéologue, à *Lembeck.*
TEICHMAN, Gouverneur de la Province d'Anvers, Inspecteur-général des Ponts et Chaussées, à *Anvers.*
VAN BERCHEM, H., Président de la Société de médecine pratique d'Anvers, à *Willebroeck.*
VAN DEN BROECK, Victor, de l'Académie de médecine, Docteur en médecine et Chimiste attaché à la Monnaie, à *Bruxelles.*

MESSIEURS :

VANDENCORPUT, ÉD., Chimiste, à *Bruxelles.*
VANDERBELEN, EUGÈNE-MARIE-JEAN-GHISLAIN, Directeur des Arts et des Lettres au Ministère de l'Intérieur, à *Bruxelles.*
VANDERMAELEN, PHILIPPE, Directeur de l'Établissement géographique, à *Bruxelles.*
VAN DE WEYER, SYLVAIN, Ambassadeur belge, à *Londres.*
VAN DUYSE, PRUDENT, Littérateur, Secrétaire de la Société des Beaux-Arts, à *Gand.*
VAN HASSELT, ANDRÉ-HENRI-CONST., Littérateur, membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
VAN HULST, Professeur agrégé à l'Université de *Liége.*
VAN MALDEGHEM, EUGÈNE, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Bruges.*
VAN MALDEGHEM, ÉVARISTE, Compositeur de Musique, à *Bruxelles.*
VAN THIELEN, J.-C., de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à *Anvers.*
VAN YSENDYCK, ANTOINE, Peintre, à *Bruxelles.*
VARLET, Docteur en médecine, à *Bruxelles.*
VINÇOTTE, S.-H., Inspecteur de l'enseignement moyen, à *Bruxelles.*
WAPPERS (le Baron), GUSTAVE, Peintre d'histoire, membre de l'Académie, à *Bruxelles.*
WAUTERS, ALPHONSE, Archiviste de la ville, à *Bruxelles.*
WESTENDORP, GERARD, Médecin de Bataillon, à *Termonde.*
WIENER, LÉOPOLD, Graveur des monnaies, à *Bruxelles.*



MEMBRES DÉCÉDÉS.

MESSIEURS :

DE BRY, JEAN, ancien administrateur, à *Paris* (1833).
HABERLÉ, FRANÇOIS, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Mons* (1833).
DELMOTTE, HENRI, Conservateur de la Bibliothèque, à *Mons* (1836).
LAISNÉ, CÉLESTIN-ALBERT-JOSEPH, Docteur en médecine, à *Bruxelles* (1837).
MARCQ, P.-D, Docteur en médecine, à *Charleroi* (1838).
POLLARIS, Architecte provincial, à *Mons* (1838).
VANESSCHEN, P.-J., Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1838).
VERMEREN, FRÉDÉRIC, Calligraphe, à *Mons* (1838).

Messieurs :

ACCARAIN, Antoine, Docteur en médecine, à *Mons* (1839).
DELECOURT, Charles, Avocat, à *Mons* (1839).
VAN BRÉE, Math., Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Anvers* (1839).
BURCKHARD-ÈLE, Docteur en médecine, à *Vienne* (1839).
LANGLOIS, Hyacinthe, membre de l'Académie de *Rouen* (1839).
HALLEZ, Germain, Directeur de l'Académie de dessin et de peinture, à *Mons* (1840).
COURREUX, Henri, Artiste vétérinaire, à *Mons* (1840).
TOEPKEN, Médecin, à *Brême* (1841).
CAVENAILE, François, Docteur en médecine, à *Boussu* (1842).
LAPORTE, Léopold, Architecte-voyer, à *Enghien* (1842).
L'HOEST, Isidore, Botaniste, à *Péruwelz* (1842).
PLAPIED, Joseph, Amateur des Beaux-arts, à *Mons* (1842).
CAUCHY, Philippe-François, Ingénieur en chef des Mines, à *Namur* (1842).
VOISIN, Auguste, Bibliothécaire de l'Université, à *Gand* (1843).
FORTIA D'URBAN (le Marquis DE) Littérateur, à *Paris, décédé Président honoraire à vie de la Société* (1844).
CAMPION, Pierre-Louis, Instituteur, à *Mons* (1844).
NODIER, Charles, Littérateur, à *Paris* (1844).
SIMONS, Ingénieur en chef des chemins de fer, à *Bruxelles* (1845).
MALBRENNE, Maximilien, Professeur de Mathématiques, à *Mons* (1845).
THAUVOYE, Jean-Baptiste, Docteur en médecine, à *Pâturages* (1845).
DE PUYDT, Remy, Colonel du Génie, à *Bruxelles* (1845).
VISART, Gustave, (le Comte), Propriétaire, à *Thieu* (1846).
SAUVEUR, père, Docteur en médecine, à *Bruxelles*.
VANDENCORPUT, Pharmacien, à *Bruxelles*.
WILLEMS, Jean-François, membre de l'Académie, à *Gand* (1847).
LABRIQUE, Nestor, Avocat, à *Haine-Saint-Paul* (1847).
THAUVOYE, Emmanuel, Pharmacien, à *Wasmes* (1847).
DUCORRON, Peintre paysagiste, Directeur de l'Académie de dessin, à *Ath* (1847).
HENRARD, Paul, Directeur des hauts-fourneaux, à *Couillet* (1847).
JULIA DE FONTENELLE, Secrétaire de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
RAOUL, Louis-Vincent, professeur émérite à l'Université de *Gand* (1848).
FABRÉ-PALAPRAT, Président de la Société des Sciences physiques et chimiques de France, à *Paris* (1848).
LEROY, Aimé-Nicolas, Littérateur, à *Valenciennes* (1848).
PEIGNOT, Gabriel, membre de la Société des Bibliophiles belges et de l'Académie de *Dijon* (1849).

MESSIEURS :

GUILLERY, HIPPOLYTE, Ingénieur des Ponts et Chaussées, à *Liége* (1849).
HUART-CHAPEL, Chimiste, à *Charleroi* (1850).
DE REIFFENBERG, (le Baron) FRÉDÉRIC-AUGUSTE-FERDINAND-THOMAS, Conservateur de la Bibliothèque royale, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1850).
SURMONT DE VOLSBERGHE, Amateur des Beaux-Arts, à *Gand* (1850).
THIRY, CH., ancien Président du Conseil des Monnaies, à *Bruxelles* (1850).
KERCHOVE D'EXAERDE, (le Comte), FRANÇOIS-ANTOINE-MAXIMILIEN, Littérateur, à *Anvers* (1851).
BROGNIEZ, Professeur, à *Bruxelles*.
BOGAERTS, FÉLIX, Littérateur, Professeur d'Histoire, à *Anvers* (1851).
MAUROY, LOUIS, Notaire, à *Houdeng-Gœgnies* (1852).
BAUD, JEAN-MARIE, Docteur en médecine, Professeur, à *Louvain* (1852).
TOILLIEZ, DÉSIRÉ, Aspirant-Ingénieur des Mines, à *Jemmapes* (1852).
DE CUYPER, JEAN-BAPTISTE, Sculpteur, à *Anvers* (1852).
CUNIER, FLORENT, Médecin oculiste, à *Bruxelles* (1853).
GRART, ADOLPHE, Major pensionné, à *Bruxelles* (1853).
DELECOURT, VICTOR, Président du Tribunal de 1.re instance, à *Bruxelles* (1853).
SMITS, ÉDOUARD, Littérateur, à *Bruxelles*.
DE PEYRONNET, (le Comte), ancien ministre, Littérateur, à *Mont-Ferrand*, près Bordeaux (1854).
PLÉTAIN, ARMAND, Notaire, à *Mons* (1854).
FUMIÈRE, L., ancien Chef de Division au gouvernement provincial, à *Mons* (1854).
DELNEUFCOUR, PIERRE, Ingénieur des Mines de 1.re classe, Président de la Chambre de Commerce, à *Mons* (1854).
EVERAERT, XAVIER, Docteur en médecine, à *Frameries*.(1854).
DE STASSART, (le Baron), GOSWIN-JOSEPH-AUGUSTIN, membre de l'Académie, *décédé Vice-Président honoraire à vie de la Société*, à *Bruxelles* (1854).
LESBROUSSART, JEAN-BAPTISTE-PHILIPPE, membre de l'Académie, Professeur à l'Université de *Liége* (1855).
RIGOLLOT, Président de la Société des Antiquaires de Picardie, à *Amiens* (1855).
VIELLEVOYE, BARTHÉLEMY, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, à *Liége* (1855).
CHEVREMONT, LAMBERT, Ingénieur en chef des Mines, pensionné, à *Bruxelles* (1856).
DUPUIS, FÉLIX, Avocat-général près la Cour d'Appel de *Poitiers* (1856).
WINS, CAMILLE, Avocat, *décédé Président de la Société*, à *Mons*, (1856).

MESSIEURS :

ERMEL, EUGÈNE, ancien Secrétaire, ancien Bibliothécaire - Archiviste de la Société, décédé à *Houdeng-Gœgnies* (1857).
GACHET, ÉMILE, Littérateur, décédé à *Bruxelles* (1857).
DUMONT, ANDRÉ-HUBERT, membre de l'Académie, Géologue et Professeur à l'Université de *Liége* (1857).
MESSINE, CHARLES, Conseiller à la Cour d'Appel de *Bruxelles* (1857).

Mons, le 15 août 1857.

Le Secrétaire-général,
CH. LE HARDY DE BEAULIEU.



COMPAGNIES SAVANTES

AVEC LESQUELLES

la Société est en relation.



BELGIQUE.

L'Académie royale des Sciences, des Arts et des Lettres de Belgique.
L'Académie royale de Médecine de Belgique.
Anvers. — Académie d'Archéologie de Belgique.
Ib. — Société de Médecine.
Ib. — Société de Pharmacie.
Arlon. — Société pour la conservation des monuments historiques et des œuvres d'art de la province de Luxembourg.
Mons. — Société des Bibliophiles belges.
Namur. — Société Archéologique.
Tongres. — Société scientifique et littéraire du Limbourg.
Tournai. — Société historique et littéraire.
Willebroeck. — Société de Médecine pratique de la province d'Anvers.
Bruges. — Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.
Ib. — Société médico-chirurgicale.
Bruxelles. — Société des Sciences médicales et naturelles.
Gand. — Société royale des Beaux-Arts et de littérature.

Gand. — Société de Médecine.
Liége. — Institut Archéologique.
Ib. — Société d'Émulation.
Ib. — Société de Médecine.
Mons. — Cercle Archéologique.

PAYS ÉTRANGERS.

ALLEMAGNE.

Vienne. — Institut impérial géologique.
Gorlitz. — Société des Sciences de la Haute-Lusace.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Philadelphie. — Académie des Sciences naturelles.
Washington. — Société Smithsonienne.

FRANCE.

Institut historique de France, à Paris.
Société nationale, à Paris.
Académie nationale, agricole, manufacturière et commerciale, à Paris.
Abbeville. — Société d'Émulation.
Angers. — Société industrielle du département de Maine et Loire.
Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie.
Boulogne. — Société d'Agriculture, de Commerce, des Sciences et des Arts du Pas-de-Calais.
Clermont-Ferrand. — Académie du Puy de Dôme.
Lille. — Société impériale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts.
Limoges. — Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Vienne.
Lyon. — Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Metz. — Académie nationale.
Mulhouse. — Société industrielle du Haut-Rhin.
Nancy. — Académie de Stanislas.
Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
S.t-Omer. — Société des Antiquaires de la Morinie.
S.t-Quentin. — Société académique des Sciences et des Lettres.
Strasbourg. — Académie d'Histoire naturelle du Bas-Rhin.
Ib. — Société du Muséum d'Histoire naturelle du Bas-Rhin.

HOLLANDE.

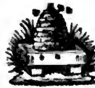
Maestricht. — Société Historique et Archéologique.

Journaux littéraires et scientifiques qui échangent leurs publications :

Annales d'oculistique de Bruxelles.
Annales médicales de la Flandre-Occidentale.
Archives belges de Médecine militaire.
Bulletin du Bibliophile belge.
Journal d'Agriculture pratique de Bruxelles.
Journal d'Agriculture pratique, d'économie forestière, d'économie rurale et d'éducation des animaux domestiques du royaume de Belgique.
Journal historique et littéraire de Liége.
Messager des Sciences historiques, des Arts et de la Bibliographie de Belgique.
Moniteur de l'Enseignement.
Presse médicale.
Répertoire de Médecine vétérinaire.
Revue de Numismatique belge.
Santé (la), journal d'Hygiène publique et privée.
Scalpel (le), Organe des garanties médicales du peuple.

Mons, le 15 août 1857.

Le Secrétaire-général,
CH. LE HARDY DE BEAULIEU.



NOTA. M.rs les Sociétaires sont priés de donner connaissance, au Secrétaire-général, des erreurs qui pourraient s'être glissées dans l'orthographe de leurs noms ou dans l'indication de leurs professions et qualités, ainsi que des changements survenus dans leur résidence.

MÉMOIRES

ET

PUBLICATIONS.

La Société, en imprimant un ouvrage qui lui est soumis, ne fait pas siennes les opinions qu'il contient; l'auteur en conserve toute la responsabilité.

Art. 31 du réglement.



ÉLOGE FUNÈBRE

DE

M.r CAMILLE-BERNARD-JOSEPH WINS,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT,

prononcé le 6 octobre 1856,

PAR M.r LE TELLIER, VICE-PRÉSIDENT DE CETTE SOCIÉTÉ.[1]



« MESSIEURS,

» Je viens à mon tour, au nom de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, dire un dernier adieu à celui

(1) M.r Camille Wins est décédé à Mons le 4 octobre 1856; il était avocat, juge-suppléant au tribunal civil de première instance de Mons, président de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, secrétaire de la Société des Bibliophiles belges séant à Mons, membre de la commission de surveillance de la bibliothèque publique de cette ville et de plusieurs Sociétés savantes de la Belgique et de l'Etranger. Ses funérailles ont eu lieu le 6 octobre. La Société des sciences, en corps, a accompagné jusqu'au lieu de la sépulture la dépouille mortelle de son président, et là deux discours ont été prononcés sur la tombe: le premier au nom du barreau par M.r l'avocat Picquet père, le second par M.r Le Tellier au nom de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut. M.r Camille Wins est auteur de plusieurs ouvrages dont la plupart ont été insérés dans les publications de cette Société.

qui fut un de ses membres les plus distingués et qui présidait à ses travaux. En remplissant cette douloureuse mission, puissé-je être l'interprète fidèle des sentiments et des regrets de tous mes collègues !

» Né à Mons le 7 novembre 1803, Camille Wins montra, dès son jeune âge, les plus heureuses dispositions pour l'étude et fit, au collége de cette ville, d'excellentes humanités. Doué d'un esprit vif, d'une mémoire remarquable qui lui rendait le travail facile, il acquit rapidement une instruction solide.

» Entré à l'Université de Louvain en 1821, il y continua ses études avec distinction et obtint le diplôme de docteur en droit au mois de décembre 1825. Il était de règle alors de soutenir une thèse écrite en latin. Il traita dans la sienne : DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT. Ce premier essai révélait un esprit porté à rechercher des routes nouvelles. Reçu avocat au barreau de Mons, il ne tarda pas à recueillir les succès qu'avaient préparés de fortes études.

» Une autre voix que la mienne, Messieurs, vous a déjà parlé de sa carrière d'avocat et de ses fonctions comme juge-suppléant dans la magistrature.

» Avec une aptitude extraordinaire, Camille Wins avait compris que toutes les sciences se lient et se prêtent un mutuel secours. Son active intelligence, son esprit laborieux voulurent tout embrasser et tout comprendre ; il est peu de connaissances qui lui soient restées étrangères.

» En 1833, quelques hommes de talent et de résolution se réunirent pour fonder notre Société littéraire provinciale. Leur but était de cultiver les sciences, les arts et les lettres, et de contribuer à leur développement.

» Camille Wins en entrant dans cette association y apporta le fruit de ses études variées et son utile collaboration.

» Il remplit successivement les fonctions de vice-président et de président de la Société. C'est surtout en cette dernière qualité qu'il déploya un zèle et un dévouement vraiment remarquables. Tout son désir, tous ces vœux étaient de voir grandir l'honneur

et la considération de la Société dans notre pays et à l'étranger, en étendant partout ses relations et en lui marquant une place distinguée parmi les Sociétés savantes.

» Ce noble but, il le poursuivit avec une constance digne d'éloges. Qu'il nous soit permis de dire que ses généreux efforts n'ont pas été infructueux.

» Je n'entreprendrai pas, Messieurs, de faire ici la nomenclature des œuvres de notre collègue. Elles ont été pour la plupart réunies dans un volume publié en 1853. Je n'essaierai pas non plus d'apprécier ses productions sous le rapport scientifique, littéraire, philosophique et religieux.

» Dès sa jeunesse, Camille Wins avait montré un goût particulier pour les livres : ce goût s'était développé dans ses rapports avec son vénérable oncle, M.r le chanoine Wins, décédé doyen de l'église de Sainte-Elisabeth. Amateur de livres et possesseur d'une riche bibliothèque, ce parent dévoué lui en laissa la plus grande partie, reconnaissant déjà en son neveu un bibliophile érudit.

» Notre collègue fut en effet, en 1835, l'un des fondateurs de la Société des Bibliophiles Belges séant à Mons, à laquelle il apporta son intelligent et savant concours. Il en fut nommé secrétaire, en 1839, en remplacement de feu Charles Delecourt, et depuis cette époque il ne cessa de remplir ces fonctions.

» Il faisait aussi partie de la commission directrice de la bibliothèque publique de Mons, dont il était également secrétaire. Enfin, il était membre correspondant de plusieurs sociétés savantes et littéraires de la Belgique et de l'étranger. Camille Wins avait de plus le goût et la connaissance des beaux-arts. Cette qualité, justement appréciée, fit dans beaucoup de circonstances réclamer le concours de ses lumières et de son jugement.

» A tous ces dons de l'esprit et à ces talents, il joignait un heureux caractère qui rendait ses relations faciles et son commerce agréable. Bon époux, bon père, il était obligeant et affectueux pour ses amis.

» Je ne redirai pas, Messieurs, par quel funeste coup notre

estimable collègue fut subitement ravi à tous ceux qui l'aimaient. Victime d'un accident qui mit en défaut sa prudence ordinaire, il apprécia d'abord toute la gravité de sa situation, réclama les secours de la religion, et se prépara à mourir. Pendant les six jours qu'il vécut encore, les soins et les ressources de l'art lui furent prodigués, mais en vain. Sa famille et ses amis flottaient entre la crainte et l'espérance : dans ces cruels moments, on se fait aisément illusion.

» Cette illusion il ne la partageait pas et, conservant l'entier usage de sa raison jusqu'au dernier soupir, il termina avec le courage et la résignation du chrétien, cette vie mortelle et si fragile. Passage rapide, temps fugitif destiné au travail et aux épreuves sur une terre d'exil, avant de pouvoir entrer dans la commune patrie et d'y commencer la vie réelle !

» Adieu donc, digne et regretté collègue. Votre carrière a été soudainement brisée au milieu de son cours ; mais quoique de peu de durée, elle fut laborieuse et féconde. Consolé et soutenu par la religion, vous avez supporté avec patience et résignation le dernier malheur et les dernières souffrances qui vous ont accablé. Vous avez mérité, nous l'espérons avec confiance, cette paix éternelle que Dieu accorde dans son inépuisable bonté.

» Adieu, notre collègue et notre ami, adieu ! »





De l'influence du système de la balance du commerce sur la civilisation.



Une histoire longue et difficile à faire, mais au plus haut degré intéressante et utile, serait celle des erreurs et des préjugés qui ont longtemps dominé, et règnent encore, sur les diverses subdivisions de la race humaine.

Montrer comment ces préjugés ont pris naissance, comment ils ont été exploités au profit de certaines castes, comment ils se sont maintenus, souvent par la volonté de ceux mêmes qui en souffraient, et combien il a fallu de persévérance et de sacrifices pour en délivrer l'humanité, ou pour y substituer d'autres erreurs moins funestes, au moins dans l'origine, ce serait certainement faire de l'histoire bien autrement intéressante que celle qui nous offre le récit des faits et gestes de quelques hommes puissants, les spoliations, les actes de barbarie ou de mauvaise foi commis par les peuples, soit pour satisfaire l'ambition, la cupidité ou les passions coupables de leurs chefs, soit pour servir leurs propres rivalités.

Mais qui oserait entreprendre un tel travail? qui oserait fouiller dans les milliers de volumes d'histoire qui encombrent nos biblio-

thèques, pour recueillir, parmi tant d'erreurs, de faussetés ou d'oiseux détails, quelques faits réellement dignes d'être transmis à la postérité, et pour les grouper de manière à en faire ressortir un utile enseignement?

Des siècles s'écouleront avant que l'histoire nous montre réellement les progrès du genre humain et ses luttes contre la nature et contre sa propre ignorance, avant qu'elle cesse d'être le récit de faits stériles engendrés par de mesquines passions.

Il faudra bien des efforts isolés, bien des travaux obscurs et peu appréciés, avant que surgisse un génie qui fasse la synthèse de ces utiles matériaux et en compose enfin la véritable histoire des peuples.

Mais si la tâche est ardue, le résultat est grand; déjà l'on commence à le comprendre, et de bons travaux historiques ont été publiés, qui sont autant de pierres préparées, qu'un architecte habile rassemblera un jour pour en construire cet édifice tant désiré, qui nous enseignera à quelles conditions le genre humain est perfectible.

Nous allons tâcher, par notre faible travail, d'ébaucher une de ces pierres, en traçant les effets funestes produits sur la civilisation et le bien-être de l'humanité, par un seul préjugé, enraciné en Europe pendant trois siècles, et qui, aujourd'hui encore, domine souvent, à leur insu, ceux qui croient le repousser.

Ce préjugé a été engendré par des notions inexactes adoptées sur la valeur de la monnaie et sur ses véritables fonctions dans l'économie des sociétés.

Pour bien faire comprendre les conséquences de ces erreurs, il nous sera nécessaire de rappeler ici quelques-uns des principes d'économie politique qui régissent la valeur de la monnaie; nous tâcherons de les exposer aussi brièvement que possible.

La monnaie est une marchandise comme une autre, dont l'unique usage est de servir d'intermédiaire dans les échanges. Pour être propre à cet usage, il faut qu'elle soit, par elle même, l'équivalent des objets échangés, c'est-à-dire par exemple, que si l'on achète une marchandise quelconque pour dix francs, il faut qu'il

y ait autant de travail utile consacré à extraire le métal des dix francs, à le purifier, à le convertir en monnaie, que l'on en a mis à produire l'équivalent d'autre marchandise.

Car si l'on pouvait obtenir les dix francs pour moins de travail que n'a coûté cette dernière, il y aurait avantage à se procurer de l'argent et à s'en servir ensuite pour acheter des objets moins faciles à produire. Il en résulterait bientôt que les producteurs de ces objets délaisseraient ce travail pour s'occuper de l'extraction et du monnayage de l'argent. Mais cette multitude d'efforts tendant vers ce même but, rendrait le métal plus abondant. L'abandon de l'autre industrie en rendrait au contraire les produits plus rares, et les consommateurs, pour en jouir tous, seraient obligés de les échanger contre une plus grande quantité d'argent, ce qui durerait jusqu'à ce que les quantités de travail représentées par la monnaie et l'autre marchandise échangée fussent devenues égales.

La monnaie a donc une valeur par elle-même, qui dépend du travail nécessaire à sa production et du besoin que l'on en a pour effectuer des échanges; cette valeur varie avec ces circonstances, mais elle est absolument indépendante des lois et des conventions entre les hommes, qui tendraient, soit à la fixer arbitrairement, soit à la modifier.

La seule différence essentielle qui existe entre les monnaies et les autres produits du travail humain, c'est que ces derniers ne sont créés que pour être consommés plus ou moins rapidement, tandis que la première pourrait servir indéfiniment, sans se consommer jamais, si le métal ne finissait par s'user à la suite d'un long service. Ainsi, le blé n'est produit que pour être mangé; les étoffes sont usées bientôt, et il faut en renouveler la production si l'on veut continuer d'en jouir, tandis que la monnaie sert à accomplir une infinité de transactions, sans se consommer nécessairement par ce service.

Cette différence entre la monnaie et les autres marchandises, si peu importante au point de vue économique, que peu d'auteurs ont daigné la faire remarquer, est cependant la cause d'une erreur

en économie politique, qui a duré pendant des siècles, sans être encore entièrement dissipée aujourd'hui, et dont les conséquences ont été si funestes que l'Europe lui doit, en très-grande partie, le malaise dont souffrent les classes les plus nombreuses de la société.

L'opinion que la monnaie et les métaux précieux dont elle est faite sont des richesses d'une nature particulière, plus précieuses, plus durables que les autres biens, puisque tous ceux-ci périssent par l'usage, tandis que l'or et l'argent servent sans se détruire, et sont seuls susceptibles d'une accumulation indéfinie, cette opinion, disons-nous, était sans doute accréditée depuis le temps où l'usage de la monnaie commença à se répandre, mais il paraît que ce ne fut que vers la fin du XV.e siècle ou au commencement du XVI.e, que des publicistes songèrent à bâtir sur cette erreur un système social.

Partant de l'idée que les métaux précieux constituent seuls la véritable richesse, ils devaient admettre que les nations s'enrichissent à proportion de la quantité de ces métaux qu'elles parviennent à amasser, ou s'appauvrissent en raison de ce qu'il en sort de chez elles; d'où découlait cette conséquence, fort logique, que les peuples doivent tendre, par tous les moyens possibles à s'approprier beaucoup d'or et d'argent, puisque de là dépend leur prospérité et leur puissance, tandis que les nations qui en demeurent dépourvues se ruinent, s'affaiblissent, et deviennent la proie de leurs voisines plus habiles et plus puissantes.

En acceptant ces prémisses, on doit admettre aussi qu'un peuple, de même qu'un individu, ne peut s'enrichir qu'aux dépens d'autres peuples ou d'autres individus, on doit donc tenir pour vraie cette parole de Montaigne : « *Le profit de l'un fait le dommage de l'autre.* » Car l'or et l'argent n'existent dans le monde qu'en quantité limitée, ne s'augmentant pas au-delà de ce qui s'use ou se perd, et de ce que le nombre croissant des hommes et l'extension de leurs relations rend nécessaire. Il est donc évident que si l'humanité doit se partager cette quantité déterminée de richesses, si un peuple ou un individu en prend

une part plus forte, un autre doit en avoir une plus faible, et finira nécessairement par être dominé et asservi par le premier.

D'où la nécessité d'employer même la violence et la fraude pour se procurer des richesses, puisque les nations sont placées dans l'alternative de dominer ou d'être dominées, de vaincre ou d'être vaincues, de demeurer libres ou d'être réduites en esclavage, selon qu'elles possèdent plus ou moins d'or. Dans ce système, le commerce et l'industrie ne sont plus que des moyens de lutte déguisés et honteux, dans lesquels la ruse et la fraude remplacent la violence, où l'astuce tient lieu de courage. On comprend dès-lors le mépris des anciens pour le travail industriel et les transactions commerciales.

De ce principe découle encore la maxime de Voltaire : « *L'amour de la patrie, c'est la haine des autres nations,* » ainsi que les préceptes de morale de l'antiquité, adoptés par l'Eglise, qui recommandent le mépris des richesses et glorifient la pauvreté, ce qui n'est juste et vrai que quand il est impossible de s'enrichir autrement qu'aux dépens d'autrui.

N'est-ce pas un blasphème que de supposer qu'il puisse être entré dans la volonté du Créateur, qui a fort inégalement réparti les métaux précieux dans la partie, à nous accessible, de la terre, que sa pensée d'infinie sagesse, de souveraine justice puisse avoir été de faire dépendre la prospérité des nations de la possession de quelques parcelles de ces métaux? Dieu peut-il avoir voulu placer les hommes dans la triste alternative de ne pouvoir être vertueux qu'à la condition de rester pauvres, et partant ignorants et stationnaires en civilisation, de ne pouvoir être indépendants qu'à la condition de dominer, de tyranniser leurs voisins ?

Non, dans la pensée de la divine Providence le juste et l'utile vont toujours de pair ; l'humanité n'est pas vouée au choix si difficile entre vertu et misère, ou opulence et iniquité.

Non, la richesse, c'est-à-dire tout ce qui sert à satisfaire les besoins des hommes, ne peut consister en quelques poignées de métal ; Dieu nous a donné, pour acquérir ces biens, des facultés

morales, intellectuelles et physiques au moyen desquelles nous pouvons approprier à notre usage les dons infinis dont il nous a comblés, les forces qu'il a répandues dans la nature et dont l'action est incessante, sans nuire à autrui.

Les richesses. ainsi entendues, étant susceptibles d'un accroissement indéfini, et leur distribution ne dépendant pas de la manière dont certaines substances sont réparties dans le sein de la terre, mais bien de l'activité et du génie de l'homme lui-même, dont les conquêtes, au lieu de s'effectuer sur ses semblables et à leur détriment, se font pacifiquement sur l'inépuisable nature, il cesse d'être vrai que le profit de l'un est le dommage de l'autre; il cesse d'être vrai que richesse est synonyme de spoliation et d'iniquité, et bien loin que le patriotisme consiste à haïr la grande majorité de ses semblables, il nous porte au contraire à aimer les autres nations, à nous entre-aider sans distinction de situation géographique, de mœurs ou de langage, pour accomplir, au profit de tous, les travaux producteurs de l'aisance et du bien-être, auxquels des forces isolées ne sauraient suffire.

Il est étrange que le seul bon sens n'ait pas suffi pour enseigner au genre humain des vérités aussi simples, et que l'on n'ait commencé à les entrevoir qu'après que les hommes se fussent exterminés ou tourmentés pendant des siècles et eussent ouvert sous eux des abîmes de misère tels que bien d'autres siècles suffiront à peine à les combler.

Au lieu de comprendre que, sous un régime de liberté, et par l'effet d'un mécanisme aussi simple qu'il est universel : *la concurrence*, les peuples se procurent et conservent chez eux toute la monnaie dont ils ont besoin, sans en avoir jamais, sinon très-accidentellement, trop ou trop peu ; au lieu de comprendre que le bien-être d'une nation ne consiste pas dans la quantité plus ou moins grande de métal précieux qu'elle possède, mais dans la manière plus ou moins complète dont elle satisfait tous ses besoins ; au lieu de cela, disons-nous, l'on a eu recours, pour forcer les peuples à acquérir beaucoup d'or et à le garder, à des moyens dont la violence et l'injustice seules eussent dû faire

découvrir la fausseté du principe qui les faisait employer.

Lorsque le commerce est libre, si l'or surabonde par hasard dans un pays, c'est qu'il est devenu rare, dans la même proportion, dans d'autres contrées. Que se fait-il alors? Si l'abondance de l'or n'est pas accompagnée de l'abondance de toutes les autres choses utiles ou agréables à l'homme, son prix s'avilit; en d'autres termes on cède moins de ces choses pour le posséder.

En Californie, à l'origine de la découverte des gisements aurifères, on donnait beaucoup d'or pour un pain, un vêtement, un médicament, qui eussent coûté peu de chose en Europe, où l'or était rare. Le commerce trouvait donc un grand avantage à acheter pour peu d'or en Europe ce qu'il revendait pour beaucoup de ce métal en Californie; et l'appât de ce bénéfice stimulant les négociants, il s'est établi un courant de marchandises de l'Est vers l'Ouest, et un courant d'or en sens inverse, qui ne cesseront que quand la valeur des marchandises et des métaux précieux se sera équilibrée au point que la différence de leurs valeurs respectives ne vaudra plus les frais et les risques du transport. Lorsque les distances entre deux contrées sont moins grandes qu'entre l'Europe et l'Amérique Occidentale, une différence bien moindre dans la valeur de l'or en ces deux points suffit pour établir un semblable courant commercial de l'un à l'autre. Il est donc évident que, sous un régime de liberté, il suffit de s'en rapporter à l'intérêt du commerce pour que l'équilibre se fasse dans la répartition des métaux précieux entre tous les pays du globe.

Quant à l'avantage qu'il y aurait pour un pays à posséder beaucoup d'or et à l'acquérir en échange d'autres produits, si cet avantage est réel, il doit être le plus grand possible lorsque ce pays a échangé toutes ses marchandises contre de l'or. N'est-il pas alors dans la situation de cet avare, périssant de dénuement et de faim sur un monceau d'or dont il ne veut se dessaisir à aucun prix? Ce qui est ridicule et odieux pour un individu, est-il désirable pour une nation, qui n'est qu'une réunion d'individus?

Mais, au lieu de se laisser guider par le simple bon sens, les

théoriciens du XVI.e siècle se sont laissés aveugler par leurs systèmes jusqu'à admettre que, pour s'enrichir, pour gagner en puissance et éviter d'être dominé par les autres nations, un peuple doit faire en sorte de posséder la plus grande quantité possible de métaux précieux ; qu'afin d'atteindre ce but, il ne doit reculer devant aucune violence, devant aucun sacrifice, pour conquérir des contrées renfermant des mines d'or ou d'argent ; qu'il doit *organiser* son commerce de manière à laisser librement sortir des marchandises destinées à être échangées contre de la monnaie à l'étranger ; et laisser aussi entrer celle-ci, mais empêcher, autant que possible, et la sortie des métaux précieux, et l'entrée des marchandises étrangères qu'il faudrait payer en argent.

C'est à cette absurde, à cette stupide théorie que l'on a donné le nom de *Système mercantile* ou *de la Balance du commerce*. Ce dernier nom est dû à ce que l'on croyait nécessaire de tenir un compte exact des entrées et des sorties de marchandises par la frontière, en supposant que la différence de valeur entre les unes et les autres se *balance* par une somme d'argent payée ou reçue par le pays, selon que le compte le constitue débiteur ou créancier. Dans le premier cas, la balance était *défavorable*, et le pays s'appauvrissait, dans le deuxième elle était *favorable* et la nation y gagnait en richesse.

Or, on savait que l'intérêt du négociant est toujours de prendre les marchandises, quelles qu'elles soient, l'or et l'argent compris, là où elles sont abondantes, pour les transporter là où elles sont rares. Mais cet intérêt étant, selon la théorie que nous venons d'exposer, contraire à celui de la nation, la liberté, laissée au commerce, d'agir comme il voulait, était nuisible au bien public, et il était nécessaire d'y substituer la *contrainte*, et de *forcer* le négoce à accroître la richesse et la puissance nationales. L'industrie devait être dirigée de manière à produire tout ce dont la nation avait besoin, afin de lui éviter l'obligation de recourir à des produits du dehors, ce qui l'eût obligée, en même temps, de payer ces produits en argent, et l'eût rendue,

d'après l'expression consacrée et encore en usage aujourd'hui, « *tributaire de l'étranger.* »

Cette même industrie devait encore s'efforcer de créer des produits destinés à être offerts aux autres nations en échange de leur argent; elle devait donc recevoir, de l'autorité, un double stimulant.

Tirer le parti le plus avantageux possible des richesses naturelles du sol et du climat, des aptitudes des populations, pour produire à bon marché et pour échanger ce qui excède la consommation intérieure contre les produits du travail étranger, augmentés aussi des dons gratuits accordés par la Providence à d'autres contrées, telle semble être la mission naturelle de l'industrie en tout pays. Plus les relations sont étendues, plus sont divers les climats et les peuples entre lesquels l'échange a lieu, et plus cette industrie a d'éléments de prospérité.

Mais dans le système que nous exposons, ce rôle de la production devient tout autre : créer le nécessaire pour l'intérieur du pays, à tout prix, (car qu'importe que le producteur rançonne le consommateur, ou que les frais de production soient doublés sans profit pour personne, puisque, tant que l'argent reste dans le pays, celui-ci ne peut s'appauvrir?) — produire, même chèrement de quoi vendre à l'étranger, lui imposer ces marchandises, malgré leur cherté, à coups de canon au besoin, ou favoriser la sortie au moyen de primes dont l'argent reste encore dans le pays, voilà quelles sont les fonctions de l'industrie selon les partisans de la ridicule théorie de la Balance du commerce.

Si un système mercantile, au lieu d'être imaginé par des savants, jugeant les faits du fond de leurs cabinets et sans les connaître, avait été l'œuvre de commerçants, ceux-ci auraient dit : Celui qui importe plus qu'il n'exporte, s'enrichit de toute la différence, déduction faite des frais de transport. Ce qui est vrai d'un commerçant est vrai pour tous et l'est aussi pour le pays entier, puisque tout le monde, producteurs et consommateurs, y trouve son compte ; l'intérêt du commerçant se confond

donc avec celui de la nation, et celle-ci gagne d'autant plus que le chiffre des importations dépasse davantage celui des exportations, l'excédant constituant le bénéfice des divers agents du commerce.

Mais les publicistes du XVI.e siècle n'en jugeaient pas ainsi; pour eux, plus grand était l'excès de l'exportation sur l'importation, plus forte était la différence payée en numéraire par l'étranger et plus la nation y gagnait. Aucun d'eux ne fut jamais arrêté dans le chemin de l'absurde, en songeant qu'à ce compte, si tous les navires partis des ports nationaux, chargés de marchandises, avaient fait naufrage ou étaient pris par des pirates — ce qui n'eût amené aucun retour de marchandises — la balance eût été extrêmement favorable, la valeur entière des cargaisons eût été censée payée en numéraire, et le pays se fût enrichi de beaucoup, tandis que les négociants et les armateurs eussent été, en réalité, tous ruinés sans profit réel pour personne.

Si ce système était demeuré enfoui dans quelque livre, il aurait certainement excité l'hilarité du savant moderne qui l'eût exhumé, mais malheureusement cette théorie ne fut pas seulement ridicule, elle eut, pour le genre humain, de funestes conséquences que nous allons essayer d'esquisser.

Charles-Quint, le plus puissant des monarques depuis la chûte de l'empire romain, avait adopté les théories politiques et financières en vogue de son temps. Pour les mettre à exécution, il fallait déployer une grande puissance, car il devenait nécessaire de changer en quelque sorte la face du monde, et ce rôle dut plaire à son esprit dominateur et altier. Pour rendre son empire le plus riche de la terre, il fallait, selon les idées du temps, user de son pouvoir et de l'heureuse circonstance qui l'avait rendu maître d'une partie de l'Amérique, pour s'emparer de toutes ses mines d'or et d'argent, et pour les exploiter.

Il fallait faire produire à l'Amérique toutes les denrées coloniales, afin de s'affranchir du *tribut* à payer de ce chef aux autres nations possédant des établissements dans l'Inde. Il con-

venait donc de créer au Nouveau-Monde un système colonial sur une vaste échelle.

Pour affranchir aussi ses immenses domaines du *tribut* payé aux nations étrangères pour les produits manufacturés, il fallait frapper ses produits de prohibitions, ou au moins de droits élevés, afin 1.° de déshabituer ses peuples de leur consommation, en les rendant très-chers ou inaccessibles; 2.° d'engager les manufacturiers nationaux, par l'appât d'un grand bénéfice, à imiter les produits de l'industrie exotique.

Il fallait encourager d'autres producteurs, afin de développer l'industrie nationale et afin qu'il fut ainsi donné une grande valeur aux produits du sol, qui, exportés après avoir subi de nombreuses façons, devaient amener des retours en métaux précieux.

Il fallait prohiber, sous des peines extrêmement sévères, l'exportation de ces métaux, afin de les conserver dans le pays, dont ils devaient augmenter la richesse, et aussi afin d'engager le commerce à payer autant que possible les produits étrangers dont l'importation demeurait indispensable, par des marchandises du pays au lieu d'argent.

Enfin, il fallait entretenir, près des cours étrangères, des diplomates astucieux et hautains pour négocier, extorquer ou arracher de force, au besoin, des traités de commerce avantageux, et avoir d'immenses flottes, de puissantes armées toujours prêtes à soutenir les prétentions des agents diplomatiques, et pour imposer aux nations étrangères l'achat des marchandises indigènes en ne donnant que des métaux précieux en payement.

Ce programme fut exécuté par Charles-Quint et ses successeurs avec une rigueur inflexible.

Ainsi, à peine connut-il qu'il y avait des mines de métaux précieux en Amérique, mais que l'on y manquait de bras pour les exploiter, qu'il défendit, sous les peines les plus graves, de travailler en Espagne les mines des métaux réputés vils, autres que le fer; et les pauvres mineurs, ruinés par ce décret inique, furent forcés de s'expatrier, en laissant dans la misère les populations que leur industrie faisait vivre.

Mais que sont de semblables misères à côté du moyen, mis à exécution par lui, pour procurer des travailleurs aux colonies naissantes de l'Amérique, destinées à affranchir la mère-patrie du *tribut* payé aux autres nations pour les denrées coloniales? Ce moyen, ce fut le trafic des nègres, alimenté par des guerres barbares et fratricides, par un transport pendant lequel les pauvres noirs endurent d'indescriptibles souffrances; — trafic, qui, voué depuis plus de trois siècles à l'exécration du genre humain, n'a pu encore être aboli, et qui, à la honte éternelle de l'humanité, trouve encore aujourd'hui des apologistes.

Qui pourra sonder un jour, et nous raconter, cet abîme de misères et d'abominations? Qui pourra dire les maux engendrés en Afrique par cette traite infâme; le retard apporté par elle à la civilisation de ces vastes contrées, dont on se complaît à nous représenter les habitants comme des brutes non susceptibles d'être policées?

Qui pourra narrer les cruautés commises pendant les transports et durant toute la vie de ces bêtes de somme humaines, les liens de famille rompus, les affections brisées, toutes les tortures morales et physiques infligées à cette race?

Qui, surtout, pourra évaluer ce que la race blanche a perdu en moralité, en dignité, en puissance et en énergie civilisatrice par l'avilissement du travail, par le continuel spectacle de ces crimes sans répression, de ces irrémédiables misères?

Et l'on parle d'élever une statue à Charles-Quint dans sa ville natale! une statue à Charles-Quint, l'inventeur de la traite des négres, l'ennemi acharné de toutes les libertés! ne devrions-nous pas rougir, plutôt, d'avoir eu un tel compatriote!

Ne doit-on pas le rendre responsable aussi de la destruction des Indiens d'Amérique qu'il laissa massacrer lorsqu'il aurait pu l'empêcher? Qui prétendrait justifier ces inutiles cruautés? Les colonies espagnoles, lors de leur récente émancipation, étaient-elles beaucoup plus civilisées, après trois siècles de possession du pays, que les aborigènes dépossédés?

Y avait-il plus de ressort et d'énergie progressive dans ces

populations abruties par l'ignorance, le servilisme et la supersti-tion que chez les anciens habitants du Mexique et du Pérou? Et si, au lieu d'exterminer ceux-ci, on avait entretenu avec eux des relations amicales, qui peut dire quel serait aujourd'hui le degré de prospérité de ces peuples, policés par le contact de notre civi-lisation, et quelle serait, en retour, l'influence de cette prospérité sur celle des nations européennes?

Mais revenons au côté économique de la question, et voyons si les Européens furent traités par Charles-Quint avec plus d'huma-nité que les Nègres et les Indiens.

Il ne suffisait point d'exploiter les métaux précieux que renfer-maient les mines du Nouveau-Monde; il fallait encore se les pro-curer par le commerce, et surtout, empêcher que l'or, attiré en Espagne par des mesures si cruelles, en fut exporté! Pour cela, il était nécessaire de donner une organisation spéciale à l'industrie et au commerce de la mère-patrie.

Une légion de douaniers fut donc instituée pour garder la fron-tière contre l'invasion des marchandises étrangères, et pour rendre impossible la sortie des métaux précieux. C'est assez dire qu'il s'organisa, du même coup, une active contrebande qui, jamais depuis, n'a cessé en Espagne, et qui ne s'éteindra qu'avec les restrictions qui lui ont donné naissance.

La sévérité des moyens de répression, la peine de mort pro-noncée contre les exportateurs des métaux précieux, rien ne put empêcher le commerce interlope de se développer.

L'industrie fut stimulée par des priviléges de tout genre. Les laines d'Espagne jouissaient dans toute l'Europe d'une réputation méritée, leur production avait une tendance naturelle à s'ac-croître, qui eut été favorisée par la liberté du commerce et de l'industrie; au lieu de cela, on voulut l'encourager par une légis-lation exceptionnelle; on accorda aux possesseurs de troupeaux de moutons de grandes immunités; ces troupeaux pouvaient traver-ser le pays dans toutes les directions sans être obligés de suivre les chemins battus, ils ravageaient ainsi les cultures et détruisaient les récoltes sur leur passage sans que les cultivateurs pussent s'y opposer ni réclamer d'indemnité.

Quelques grands propriétaires de troupeaux profitèrent seuls de ce privilége, au détriment des petits éleveurs, qui formaient le grand nombre, et surtout des agriculteurs, dont beaucoup durent abandonner leurs champs, périodiquement dévastés par le parcours des moutons. Cette faveur ne tarda donc pas à être funeste à la production des laines et à la concentrer entre les mains d'un petit nombre de personnes, qui profitèrent de ce monopole pour faire enchérir cette marchandise et cessèrent totalement d'apporter des soins à sa qualité, qui ne tarda pas à dégénérer.

De là, des plaintes des fabricants de drap, dont les produits s'exportaient aussi en grande quantité, surtout vers la France. Pour les dédommager du tort que leur occasionnait le haut prix et la qualité décroissante des laines, on leur accorda d'autres priviléges, qui exercèrent sur cette industrie leurs effets habituels, et la firent tomber rapidement en décadence.

Pour la relever, le gouvernement espagnol fit de la fabrication des tissus de laine son affaire propre.

Des manufactures royales de drap furent élevées avec une grande magnificence de bâtiments et d'appareils; bientôt on y vit autant et plus de fonctionnaires que d'ouvriers, et sous la gestion inhabile et insouciante des premiers, le commerce du drap fut bientôt anéanti, aucune entreprise privée ne pouvant lutter contre une manufacture du gouvernement, qui s'inquiète peu d'équilibrer les frais avec les bénéfices. Depuis lors cette industrie, jadis si importante, ne s'est pas relevée, et les somptueux édifices du gouvernement tombent en ruines ou ont reçu d'autres destinations.

Il faudrait bien des pages pour relater tous les monopoles accordés à certaines industries, à certaines corporations, pour décrire toutes les vexations, les spoliations correspondantes infligées aux autres branches de la production, et surtout à l'agriculture et au commerce. Cet état de choses nécessitait l'intervention incessante de l'administration dans toutes les manifestations de l'activité humaine, dont le succès ne dépendait plus désormais de l'habileté et de la vigilance des entrepreneurs d'industrie, mais

uniquement des caprices de quelques fonctionnaires, c'est-à-dire de l'intrigue et de la vénalité. Que l'on joigne à un tel régime l'influence théocratique, l'existence de couvents toujours plus nombreux, peuplés de consommateurs improductifs, profitant de la misère générale et de la superstition pour grossir la somme de leurs biens, qui, exempts d'impôts, en faisaient retomber la charge sur les autres contribuables, — de mendiants, qui pullulaient partout, et dont Lesage, dans son immortel Gil-Blas, nous apprend la manière de demander l'aumône, — les énormes contributions, frappées sur le petit nombre, et destinées à payer les nombreux fonctionnaires, soldats et agents du fisc qu'exigeait le maintien de ce régime violent, — et l'on se fera une idée approximative de l'état de la production et du bien être général en Espagne.

La misère était encore accrue par l'avilissement du prix des métaux précieux, dû à leur abondance relative et à la rareté des autres produits, — par la baisse des salaires engendrée par les mille entraves à la liberté du travail et des échanges, — et par la hausse de toutes les denrées de première nécessité, dont la production était découragée au profit (et quel profit!) d'un petit nombre d'industries factices et privilégiées.

Charles-Quint et son impitoyable successeur seraient peut-être parvenus à réaliser leurs projets et à faire, en conséquence, mourir leurs sujets de faim et de misère sur un sol pavé de métaux précieux, si l'intérêt des masses, plus puissant que le monarque le plus despotique, n'avait suscité la contrebande à l'intérieur, et les efforts des autres nations au dehors, pour y mettre obstacle.

En effet, les souverains des autres pays contemplaient avec effroi la politique des rois d'Espagne et crurent ne pouvoir mieux faire, pour la contrebalancer, que de la suivre en tous points. De là les guerres pour la conquête des colonies anciennes ou nouvelles, et par conséquent la création de flottes, la construction de forteresses dans les pays conquis, et l'envoi de garnisons avec le matériel, les vivres et les munitions nécessaires pour leur défense.

Ces guerres, ruineuses s'il en fut, puisqu'elles se faisaient dans

de lointaines régions, ne se bornaient pas là. La diplomatie, avec ses perfidies, ses espionnages et ses exigences, en fomentait d'autres : lorsque chaque nation ne voulait que vendre sans acheter, il y avait impossibilité de s'entendre sans que la ruse ou la force intervinssent, et ordinairement le canon devait appuyer la diplomatie pour arriver, à la conclusion d'un traité de commerce qui adoucît, de part et d'autre, les rigueurs douanières. Et comme ces traités étaient généralement de courte durée, la guerre, soit à coups de canon, soit à coups de tarifs, était devenue en quelque sorte l'état normal des peuples de l'Europe.

C'est ainsi que le système mercantile s'implanta partout, à l'exception de la Hollande qui, malgré ses héroïques efforts et ses immenses sacrifices pour conserver, contre tant d'ennemis envieux, sa liberté politique et commerciale, n'en atteignit pas moins, grâce à cette liberté, une richesse et une puissance supérieures à celles des peuples soumis au régime de la Balance du Commerce.

En résumé, nous devons donc à ce régime, et à l'empereur et roi Charles-Quint qui en fut le promoteur, le désolant cortége de calamités dont nous allons faire ici la rapide énumération :

1.° La traite des nègres, avec toutes ses conséquences, tant pour la race noire que pour la race blanche ;

2.° Le système colonial avec ses priviléges, qui enchaînent réciproquement les colonies et la mère-patrie, provoque la convoitise et la haine des autres nations et exige la création et l'entretien de flottes, de forteresses et d'armées d'occupation, tant contre l'ennemi extérieur que pour soumettre les esclaves et les colons eux-mêmes ;

3.° Le système restrictif et soi-disant protecteur du travail national, avec son armée de douaniers, ses tarifs toujours compliqués et aggravés, la contrebande qu'il engendre et l'immoralité qui suit celle-ci ;

4.° Le système des industries privilégiées, des primes à l'exportation, etc., qui ne profite en général qu'à quelques capitalistes, quand il profite à quelqu'un, et décourage la vraie industrie, le commerce et l'agriculture, en rendant vains les efforts indivi-

duels, et en faisant dépendre le succès des entrepreneurs bien plus de l'intrigue et de la faveur que du génie et de l'activité;

5.° Le système de l'intervention des fonctionnaires de l'Etat dans toute production, et de la réglementation de celle-ci, qui la paralyse entièrement;

6.° La nécessité d'une diplomatie agissant par l'intrigue, la ruse ou la menace, pour obtenir des traités de commerce, engendrant les défiances et les haines nationales, et sacrifiant souvent les intérêts du pays à sa propre ambition;

7.° L'obligation de créer et d'entretenir des armées permanentes, des flottes, des forteresses, des travaux stratégiques, des arsenaux garnis d'armes, de munitions et de vivres; d'où des dépenses immenses et la perte du travail de centaines de milliers d'hommes intelligents et robustes;

8.° La nécessité d'impôts énormes, et qu'il est impossible de répartir équitablement — d'emprunts toujours croissants, pour payer tout cet appareil de spoliation administrative, de ruse, de violence et d'iniquité;

9.° Les notions de morale faussées parmi toute l'humanité, chaque individu se croyant obligé d'agir envers ses semblables comme les gouvernements agissent les uns envers les autres; d'où absence de bonne foi et de bienveillance dans les relations sociales et nécessité d'un appareil de justice préventif et répressif, aussi gênant que dispendieux;

10.° La manie des emplois substituée au goût du travail industriel, celui-ci étant à la merci d'un réglement, d'une loi de circonstance, d'un traité de commerce ou d'une modification de tarif douanier;

11.° La nécessité de gouvernements absolus, de pouvoirs concentrés dans une main unique, pour intervenir avec promptitude et énergie dans les affaires nombreuses, graves et compliquées qu'engendre ce système de perpétuelle intervention;

12.° L'habitude acquise par les populations de s'en remettre aux gouvernements pour l'organisation de tous les moyens de satisfaire les besoins des hommes, ce qui engendre l'inertie, le

manque d'énergie individuelle, et fait peser une responsabilité immense sur ces gouvernements, qui sont fréquemment renversés par des révolutions lorsqu'ils ne satisfont pas aux exigences multiples et inconciliables de leurs subordonnés, ou lorsque pour prévenir ces révolutions ils ne redoublent pas de précautions oppressives;

13.° Enfin, création et accroissement permanent du paupérisme, par les entraves au travail, par le découragement du génie des découvertes et des spéculations, par l'ignorance forcée de la multitude, par le fardeau écrasant des impôts, des emprunts et des servitudes militaires.

C'est de toutes ces hideuses plaies que l'Europe souffre aujourd'hui, sans espoir d'une guérison prochaine; sans doute d'autres causes encore que le système mercantile ont contribué à les engendrer, mais personne ne niera qu'il n'ait été au moins une des principales parmi celles qui ont entravé, depuis trois siècles, l'essor de la liberté et de la civilisation en Europe.

Signaler cette cause du mal c'est en même temps en indiquer le remède; en quoi peut consister celui-ci en effet, sinon à combattre rigoureusement le préjugé si ancien de la nécessité de l'intervention gouvernementale dans toutes les branches de l'activité humaine? Préjugé qui suppose que les personnes investies de l'autorité, ou qui parviennent, d'une manière quelconque à s'en emparer, acquièrent par cela seul, sur le reste du genre humain, une supériorité de vues, de science, de sagesse et de prévoyance que le Créateur n'a départies aux hommes qu'à faible dose; et qui par conséquent, ne se rencontrent réunies en quantité suffisante pour les guider, que dans les masses pénétrées du sentiment de leur liberté, de leur dignité et de leur responsabilité.

Mons, Mai 1856.

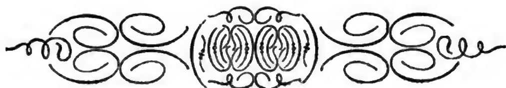
Ch. LE HARDY DE BEAULIEU.





MÉDAILLE DE PÈLERINAGE

frappée à l'occasion de l'érection de la chapelle
de S.t-Macaire, à Obourg,
lors de la peste de Mons de 1615 et 1616.



NOTICE

SUR

UNE MÉDAILLE

RELATIVE A LA PESTE DE MONS

DE 1615 ET 1616.



En rendant compte de l'ouvrage de M.r E. Huchez, intitulé *Des insignes de pèlerinage*, l'un des rédacteurs de la *Revue de la numismatique belge* demande, avec raison, si l'on peut bien considérer comme des monuments dignes de fixer l'attention des numismates, ces petites médailles à chapelets, ces enseignes ou insignes de pèlerinage, grossièrement coulées en plomb par d'ignares ouvriers, ne représentant nullement l'art de leur époque et ne pouvant servir ni à l'iconographie chrétienne, ni à porter la lumière sur un fait historique quelconque [1]. Il peut arriver toutefois, et l'auteur dont nous venons de citer les paroles,

1 Revue de la numismatique belge, tome IV, 2.me série, page 373.

en convient lui-même, que de semblables pièces présentent parfois un certain intérêt, au point de vue local, par exemple; celle qui fait l'objet de la présente note nous parait être dans ce cas pour la ville de Mons, et c'est ce qui nous a décidé à en donner la description, bien que ne nous occupant pas de numismatique.

Cette médaille, en plomb et de forme ovale, nous a été donnée par notre ami M.r Emmanuel Auquier, de Mons, qui la possédait depuis très longtemps; ses dimensions sont de 23 millimètres en hauteur et de 18 en largeur; elle est surmontée d'un anneau de suspension et présente, d'un côté, la figure à mi-corps d'un évêque tenant de la main droite une croix à double traverse et dans la gauche un cœur enflammé; cette figure est supportée par une bande transversale où l'on n'aperçoit plus qu'un petit nombre de caractères à peine distincts qui nous semblent être un reste de la légende: PRIEZ POUR NOUS; enfin on lit à l'exergue S.t MACAIRE, au-dessous d'un objet en forme de croix à bras très allongés et élargis à l'extrémité. Le revers offre un écusson armorié, surmonté d'une mitre et d'une crosse abbatiales, et garni de lambrequins; les armoiries qui y étaient tracées ont en grande partie disparu, mais on reconnaît cependant avec facilité qu'il était écartelé et portait aux 2 et 3, trois petits objets posés 2 et 1; la devise qui devait être sur la banderole placée au-dessous, est aussi presque complètement effacée, mais la date de 1616 se lit parfaitement en deux nombres 16 et 16 mis symétriquement de chaque côté de l'écusson.

Le rapprochement de l'invocation à S.t-Macaire et de la date de 1616 nous avait, tout d'abord, conduit à penser qu'il y avait une relation entre la médaille où elles sont inscrites et la peste qui, survenue à Mons en 1615, sévit avec violence jusqu'à la fin de l'été de l'année suivante, pour reparaître même encore en 1617. Nous n'avions eu, pour arriver à cette idée, qu'à nous rappeler les détails donnés sur le fléau par De Boussu, tant dans son *Histoire de Mons* [1] que dans sa *Vie de S.t-Macaire*, et par

[1] Page 257 et suivantes.

M.r Félix Hachez, dans une notice spéciale [1]. On sait, en effet, que désespérés des ravages et de la durée de l'épidémie, les États de Hainaut, le Magistrat de la ville de Mons et le Chapitre de S.te-Waudru députèrent l'abbé de S.t-Denis, Henri de Buzegnies au Chapitre de S.t-Bavon, à Gand, pour le prier de leur céder temporairement les reliques de S.t-Macaire; que, leur demande ayant été favorablement accueillie, ces reliques rapportées par l'abbé, furent reçues à Mons avec toutes sortes d'honneurs le 28 septembre 1615; que l'année suivante, la demoiselle de Buzegnies fit élever une chapelle à S.t-Macaire, près du village d'Obourg et que pour la dédicace qui en fut faite par son frère l'abbé de S.t-Denis, la châsse du saint y fut transportée de Mons en procession.

Il était donc extrêmement probable que notre petite médaille avait été frappée à l'occasion de la dédicace de la chapelle; mais il restait à savoir à qui appartenaient les armoiries qu'elle porte et pourquoi elles y ont été figurées. Comme nous nous occupions de quelques recherches à ce sujet dans la pensée que ces armoiries pouvaient être celles de l'abbaye de S.t-Denis, qui aurait témoigné ainsi qu'elle prenait sous son patronage la modeste chapelle bénie par son chef, M.r Léopold Devillers, attaché à la bibliothèque communale, nous fit ressouvenir que le linteau de la porte de la chapelle, est orné d'un écusson armorié analogue à celui de la médaille et que la date de 1616 y est inscrite aussi et de la même manière que sur celle-ci. Cet écusson, comme nous l'avons vérifié sur les lieux, est écartelé au 1 et 4, à la la bande crénelée inférieurement et au 2 et 3, à trois fleurs de lys posées 2 et 1; il est surmonté de la mitre et de la crosse abbatiales, et garni de deux lambrequins qui, mal dessinés, ressemblent plutôt aux deux bouts d'une étole; enfin, il repose sur une banderole qui porte la devise : PEDETENTIM. Or, ces armoiries et cette devise sont celles de Henri de Buzegnies lui-

1 *La peste de* 1615 *et la chapelle de S.t-Roch, à Mons*, pp. 9 et 10.

même, car, ainsi que nous l'a encore montré M.r Léopold Devillers, elles ornent la couverture d'un registre formant le manuscrit n.° 214 de la bibliothèque de notre ville, où sont inscrits les résultats des concours entre les élèves du collége des Jésuites de Mons de 1614 à 1773, registre qu'on doit, suivant ce que mentionne le titre, aux conseils et à la munificence du susdit abbé de S.t-Denis. Il parait, du reste, que l'humilité n'était pas sa vertu dominante et qu'il aimait à faire parade de ses armoiries en les gravant partout où cela se pouvait, car nous trouvons ce qui suit, encore à propos de la chapelle de S.t-Macaire, dans le *Chronicon S. Dyonisii in Broquerià*, lequel fait partie du tome VII des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Hainaut, de Namur et de Luxembourg*, publiés par M.r De Reiffenberg :

« Insuper cum advectum Montes corpus Sancti Macharii, peste » sese remittente Gandavum cum aliis proceribus conduxisset et » notabilem reliquiarum partem obtinuisset, pulchrum eis sacel- » lum in fine sylvæ quæ jam nomen a sancto prope mutuata est, » extruxit tali loco ac positione, ut benedicturus populo sacerdos » simul inde conspicuæ civitati montensi benedicat.

» Porro præfatas reliquias artificiosa ex argento arcula, a » duobus angelis sustentata, decoravit confraternitatemque sub » sancti Macharii patrocinio instituit ; multa præterea argentea » ornamenta armis ejus insignita, altaribus decorandis fieri » curavit. »

Il y a dans le récit du chroniqueur quelque chose qui nous fait pardonner à Henri de Buzegnies, la vanité qu'il tirait de ses armoiries, jusqu'à les faire figurer sur les ornements de sa chapelle et sur une médaille de pèlerinage, c'est cette marque d'attachement au lieu de sa naissance, qui le porte, dans sa croyance à l'efficacité de la présence des reliques déposées dans sa chapelle, à choisir l'emplacement de celle-ci de telle sorte que chaque fois que l'officiant bénira les pèlerins, il bénisse en même temps la ville natale du fondateur.

En résumé la petite médaille objet de cette note, consacre à a fois la date d'un évènement important dans les annales de

Mons et celle de l'érection d'une petite chapelle bien connue de ses habitants : à ce double titre elle nous a paru devoir être publiée.

Février 1856.

ALBERT TOILLIEZ.





ARCHITECTURE.

RAPPORT

sur le mémoire présenté en réponse

à la question mise au concours de 1855-1856. [1]

MESSIEURS,

Vous avez compris dans le programme des concours de cette année, la question suivante :

« Rappeler sommairement les circonstances qui ont déterminé
» la création des principaux types d'Architecture, et chercher,
» par induction, si les circonstances actuelles sont de nature à
» permettre ou à favoriser la création d'un nouveau type. »

1 La commission était composée de MM. C. WINS, TOILLIEZ et L. LEFEVRE, rapporteur.

L'intérêt que présentent les considérations historiques de ce rapport, a décidé la Société à le comprendre dans ses publications.

En posant cette question, Messieurs, il entrait évidemment dans vos intentions d'obtenir une esquise historique du développement de l'Architecture chez les différents peuples et de la création des principaux types ou styles; car, si la naissance de l'Architecture remonte bien aux premiers abris que l'homme construisit pour se mettre à couvert des rigueurs du temps et de l'intempérie des saisons, l'Architecture n'est devenue un art que lorsque les hommes, réunis en société, furent parvenus à un certain degré de richesse et de civilisation.

Cet art ne pouvait être unique; ses principes ont varié suivant les peuples, suivant les climats; chaque nation, selon ses mœurs, ses idées, sa religion, a fait usage, dans la combinaison de ses édifices, d'une manière de bâtir, c'est-à-dire d'un style, d'une Architecture appropriée à la destination de ses édifices et à la nature des matériaux qu'elle avait à sa disposition.

Cette esquisse historique devait former la première partie de la réponse; l'autre partie, s'occupant moins de l'histoire de l'art, devait traiter de l'éventualité de la création d'un nouveau type architectural au sein du mouvement intellectuel du dix-neuvième siècle.

Un seul mémoire vous a été adressé, Messieurs; il porte pour devise :

« L'histoire de l'Architecture est un guide sûr pour juger les » œuvres des architectes. »

L'auteur de ce mémoire avait compris la division de la question telle que nous venons de l'indiquer.

Voici son préambule :

« Ce mémoire passera d'abord en revue, suivant l'ordre chro- » nologique de l'histoire des peuples, l'origine des différents » types d'Architecture. »

C'était un beau travail, Messieurs, que de dérouler devant vous l'histoire de l'Architecture; de vous faire voir d'abord que dans l'Asie, antique berceau du genre humain, il existe deux types primordiaux d'Architecture.

L'un, le type chinois, en usage en Chine, au Thibet, au Japon, à Siam, est resté stationnaire, immobile depuis plus de vingt siècles, comme la civilisation à laquelle il appartient.

Le type primitif de l'Architecture chinoise est *la Tente* des peuples nomades; les habitations, les palais, les temples ressemblent à un certain nombre de tentes réunies; et les tours mêmes n'ont pas d'autre aspect que celui de plusieurs tentes placées les unes au-dessus des autres.

L'autre type primitif est la *Caverne*, représenté par le type indien, dont un magnifique spécimen existe aux temples souterrains dits d'Elora. L'origine de ces temples est inconnue; elle se perd dans la nuit des temps et dans l'histoire mythique du peuple Indien : ces temples datent d'au moins trente siècles.

Cette Architecture souterraine s'est propagée jusqu'en Égypte, où elle se prêtait aux cérémonies mystérieuses des antiques initiations.

Lorsque ce type, abandonnant les vastes salles et les immenses galeries que l'antiquité creusa et tailla au sein des montagnes comme dans un seul bloc, s'est traduit sur le sol, il a produit des édifices à dimensions colossales et à matériaux gigantesques, tels que les Pagodes de l'Inde, les temples de la Perse et de l'Égypte.

La forme a varié dans les constructions chez chaque nation, et il en est résulté l'Architecture Indienne, Persique, Babylonienne, Hébraïque, Égyptienne.

Une similitude remarquable prouve la parenté du style Indien et du style Égyptien; l'un et l'autre affectent les formes de la pyramide et de l'obélisque, et furent surchargés d'ornements. Les énormes piliers, les immenses plafonds presque monolithes, furent recouverts de sculptures et de peintures qui, après tant de siècles, excitent encore aujourd'hui vivement l'admiration.

Les premiers temps historiques de la Grèce et de l'Etrurie nous montrent aussi des constructions cyclopéennes, analogues par la forme à celles de l'Égypte : monuments agrestes comme les peuples qui habitaient alors la Grèce et l'Etrurie; ce qui nous donne encore l'Architecture Etrusque.

Le Nouveau-Monde lui-même avait accueilli, à une époque reculée, l'Architecture primitive de l'Orient; et c'est un fait éminemment remarquable que la ressemblance que présentent les édifices du type Mexicain avec les monuments de l'Inde et de l'Égypte.

Les progrès de la civilisation sur les côtes Asiatiques et Égyptiennes de la Méditerranée, modifièrent le style Égyptien et le combinèrent avec un troisième type primordial d'Architecture : la *Cabane;* il en est résulté le style Grec, dont la splendeur commença au cinquième siècle avant Jésus-Christ.

Ce style se divisa en trois formes particulières, ou ordres, quant aux colonnes qui décoraient les édifices : l'Ordre Dorique, le plus ancien et le plus simple; l'Ordre Ionique; et l'Ordre Corinthien, brillante création de l'époque de la richesse et du luxe.

En Italie, une combinaison analogue forma l'Ordre Toscan, simple et sévère comme la première République Romaine.

En Perse, elle forma l'Ordre Persique, où les colonnes sont remplacées par des torses humaines : représentation de l'esclavage.

Après la conquête de la Grèce, l'Architecture de cette contrée fut adoptée à Rome; elle y subit peu de modifications, quoique transportée par les Romains dans toutes les parties de leur empire. Il en résulta cependant un nouvel ordre de colonnes : le Composite.

Le Christianisme répugnant à se servir des temples du Polythéisme, adopta, pour type de la forme de ses temples, les édifices romains connus sous le nom de Basiliques, lesquels servaient de Bourses et de Tribunaux.

L'érection de ces nouveaux temples transforma l'Architecture Gréco-Romaine en deux styles : le style Roman, dans le Couchant, et le style Romano-Byzantin dans l'Orient de l'Empire Romain. Ce dernier style est encore employé en Russie.

Une révolution religieuse, en Asie, amena la création de nouvelles combinaisons Architecturales.

Les Arabes, soulevés à la voix de Mahomet et des califes qui lui succèdent, fanatisés par le Coran, dévastent, au septième

siècle, la Perse et l'Arménie, et fondent sur l'Europe; arrêtés par l'empire d'Orient, ils font la conquête du nord de l'Afrique, franchissent le détroit de Gibraltar, et s'avancent, en 732, jusque dans les plaines de la Touraine.

Refoulés en Espagne par Charles-Martel et ses successeurs, les Arabes s'y livrent à la culture des arts et y excellent. C'est de cette époque que datent les admirables édifices du style Arabe, en Espagne.

Plus tard, les Arabes d'Orient, renforcés par les Turcs, détruisent l'empire d'Orient, au milieu du quinzième siècle.

L'Architecture Arabe envahit donc l'Europe par l'Orient et par l'Occident; mais elle ne réussit à s'implanter que là où règne l'Islamisme, aussi doit-on l'appeler le style Musulman.

Cependant de la combinaison du style Roman avec le style Arabe naquit, au douzième siècle, la gloire architecturale du moyen-âge : le type Ogival, que les antiquaires de la Renaissance ont osé appeler *Gothique*, c'est-à-dire barbare.

Les peuples de l'Occident de l'Europe s'empressèrent de l'adopter, tout en lui donnant chacun une expression particulière; ainsi, on eut le style Normand dans le nord de la France, le style Saxon en Angleterre, le style Teutonique en Allemagne, le style Lombard en Italie.

L'époque historique, dite de la Renaissance, vint arrêter l'essor de l'Architecture Ogivale, et la remplacer, au seizième siècle, par un style renouvelé des Grecs et des Romains. C'est ce style qui a régné jusque dans ces derniers temps, où l'Architecture Ogivale a enfin été vengée d'un long mépris.

Voilà, Messieurs, une rapide esquisse de l'histoire de l'Architecture que devait nous présenter, espérions-nous, la première partie du mémoire qui nous occupe.

Notre espoir a été déçu.

Après avoir d'abord traité de l'Architecture *Indienne*, l'auteur s'occupe de l'Architecture *Chinoise;* il vient ensuite à l'Architecture *Egyptienne primitive* et en fait découler immédiatement le style *Grec*. De là, il passe au style *Etrusque*, au

style *Grec* adopté par les Romains, et arrive, sans transition, au style *Latin ou Romain* et *Romano-Byzantin*.

L'auteur nous entretient ensuite de l'Architecture *Turque* (sic) implantée par Mahomet II à Constantinople au neuvième siècle (sic), dit-il ; il revient longuement sur les détails du style Roman ; et il arrive au style *Gothique* (sic) et à la Renaissance. Alors il s'arrête, il revient sur ses pas pour s'occuper de l'Architecture *Mauresque ou Arabe* qu'il représente comme issue de la combinaison du style Byzantin et du style Gothique, dès le onzième siècle, c'est-à-dire avant que ce dernier style existât.

L'auteur s'occupe de nouveau de la Renaissance et arrive jusqu'à nos jours ; enfin, pour clore la première partie de son travail, l'auteur nous fait connaître, qu'au quinzième siècle, il y a eu en Angleterre un style d'Architecture, dit style Tudor.

On voit, Messieurs, par ce résumé, que l'auteur n'a pas mis dans sa rédaction l'ordre chronologique qu'il annonçait ; il traite des différens styles à peu près au hasard, à mesure qu'ils se présentent sous sa plume, et sans s'inquiéter de leur filiation.

Ce mémoire est privé de la plupart des renseignemens historiques qu'exige l'énoncé de la question. Ce travail paraît être le résultat d'une compilation, dont les matériaux n'ont pas été coordonnés ; il ne présente ni ordre, ni méthode, et la rédaction, souvent lâche et irrégulière, abonde en incorrections de style et de grammaire.

Parmi les erreurs historiques assez nombreuses, que commet l'auteur, nous n'en relèverons que deux, dont une est très-grossière.

L'auteur place au dixième siècle l'époque de l'essor de l'art architectural en France ; tandis que c'est au siècle suivant, après que toutes les craintes relatives à la fin du monde, annoncée pour l'an mil, furent appaisées, que l'art se dégagea de la torpeur où l'avait engourdi la brutalité du moyen-âge.

L'auteur place la conquête de Constantinople, par Mahomet II, au neuvième siècle, c'est-à-dire à l'époque de Charlemagne. C'est une erreur de six siècles.

Nous allons maintenant nous occuper, Messieurs, des conclusions établies par l'auteur du mémoire sur la deuxième partie de la question, à laquelle, malgré son importance, il n'a consacré que deux pages de son travail.

L'auteur est d'avis que les types d'Architecture existans, « sont » en nombre suffisant pour les besoins de notre époque et de » notre climat, pour n'importe quelle construction, et qu'il est » permis de douter, d'après le peu de succès obtenus antérieu» rement, qu'un nouveau type puisse se produire, puisque ceux » inventés représentent l'expression ou le symbolisme du culte, » la reproduction des plantes du sol et le produit des arts » propres à chaque contrée, que le temps a consacré à l'usage » des peuples. »

Après ces conclusions, exprimées en termes très-diffus, l'auteur admet cependant qu'il peut être possible, « le cas éché» ant, dit-il, de créer un nouveau type ; mais pour que ce type » fût reçu, il faudrait qu'il fût supérieur à ceux usités depuis » le commencement du monde jusqu'aujourd'hui ; » et il croit que ce nouveau type, s'il est créé, sera principalement dû à l'emploi des produits de l'industrie métallurgique.

Nous ne pouvons, Messieurs, nous ranger au doute émis par l'auteur du mémoire, sur la possibilité de la création d'un nouveau type ou style d'Architecture, et fermer les yeux, avec lui, sur ce qui s'est fait autour de nous.

Depuis l'origine des temps, l'art a marché avec la civilisation, et souvent il l'a dévancée ; il n'est resté exceptionnellement stationnaire qu'à l'extrême Orient, chez les populations immobilisées de la Chine et du Japon.

En Occident, le développement de l'art ne s'est pas arrêté, il a marché même à travers les ténèbres sanglantes du moyen-âge ; de courageux artistes, fortifiant leur faiblesse en se réunissant en associations, dont les noms nous sont parvenus: frères pontifes[1],

[1] Constructeurs de ponts.

frères bâtisseurs, frères maçons, — se transmettaient religieusement, comme des étincelles du feu sacré, les élémens de l'Art architectural et les fruits de leurs études et de leurs labeurs. A ces associations appartenaient ces artistes, la plupart inconnus, architectes et *tailleurs d'images*, sachant manier le compas, la truelle et le ciseau, qui ont élevé ces merveilleux édifices qui font la gloire des époques auxquelles appartiennent le style Roman et le style Ogival.

Après avoir passé en revue, quoique d'une manière très-peu satisfaisante, les modifications éprouvées par les types primitifs d'Architecture depuis les constructions anté-historiques de l'Inde, où l'on trouve déjà les rudimens du bel art Grec, jusqu'à l'apogée de la splendeur de la Grèce et de Rome; — après avoir entrevu les merveilles écloses de l'art Arabe, de l'Ogive et de la Renaissance; — comment l'auteur arrive-t-il à douter de l'époque actuelle? L'ère la plus active du progrès ne serait-elle donc stérile que pour l'Art architectural?

L'auteur du mémoire n'a pas aperçu cette valeureuse légion d'Architectes, à laquelle notre Belgique fournit une brillante cohorte, qui s'efforce de faire sortir l'Architecture de l'ornière qu'elle avait trop servilement suivie depuis la Renaissance. Il a fermé les yeux sur les heureux essais tentés en Allemagne, en France et en Belgique; il n'a rien vu de tant d'édifices remarquables élevés depuis moins d'un demi-siècle.

Un nouveau type, un nouveau style ne peut éclore d'un seul jet; il doit être le résultat de transformations plus ou moins lentes suivant l'activité de l'époque, plus ou moins heureuses suivant le caractère du peuple qui les produit.

Peu d'époques ont présenté une activité aussi grande dans les sciences et dans les arts, que celle à laquelle nous assistons; peu d'époques ont pu enregistrer tant et d'aussi brillantes découvertes; le génie de l'homme ne peut donc avoir dit son dernier mot sur les formes de l'Art architectural.

A notre avis, cet art est dans une période de transition, et plusieurs transformations, variées suivant le génie propre à

chaque nation, peuvent surgir de l'activité du dix-neuvième siècle ; ayons donc foi dans l'avenir !

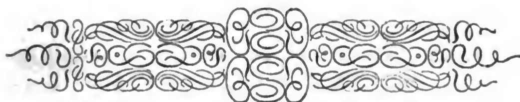
En résumé, Messieurs, le mémoire dont nous venons de vous entretenir est trop incorrect et trop incomplet, pour que nous puissions proposer quelque encouragement en sa faveur.

Mons, *le* 7 *février* 1856.

Léopold LEFEVRE,

Rapporteur.





LE LILAS DE MA COUR.



Air *de la Treille de Sincérité.*

Tu vieillis et sous ta verdure
Tu sembles rajeunir toujours,
Lilas qui montres pour parure,
Aux baisers des premiers beaux jours,
La fleur des premières amours.
Des moineaux au logis fidèles,
Quand tu fleuris chantent soudain;
J'entends le cri des hirondelles :
Ma cour se transforme en jardin!
On pourrait rire
Si j'osais dire
Combien je te porte d'amour,
O petit arbre de ma cour.

T'inondant de perles humides,
De toi le matin est jaloux;
Et tes grappes, en pyramides,
Semblent, en se penchant vers nous,
Exhaler des parfums plus doux.
Tu viens, comme la poësie,

Arbuste pour moi sans pareil,
Des vallons riants de l'Asie,
Pays des fleurs et du soleil.
On pourrait rire
Si j'osais dire
Combien je te porte d'amour,
O petit arbre de ma cour.

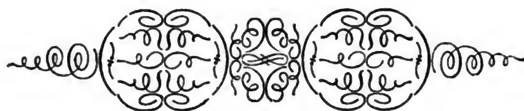
Mes enfants, à l'âme naïve,
Te font témoin de leur gaîté;
Ainsi qu'une source d'eau vive,
De leur grande simplicité
Dieu fait jaillir la vérité.
Et, cœur ouvert, bouche muette,
Je les écoute bien souvent. . . .
C'est alors que je suis poëte:
Comme eux je redeviens enfant.
On pourrait rire
Si j'osais dire
Combien je te porte d'amour,
O petit arbre de ma cour.

Le vent du soir dans ton feuillage
Passe et fuit plus suave encor;
Avec lui mon esprit voyage:
Vers l'orient prenant l'essor,
Son rêve lui montre un trésor.
Je crois voir, douce Providence!
D'une corne d'or et d'émail,
Les Péris verser l'abondance
A tous les enfants du travail!
On pourrait rire
Si j'osais dire
Combien je te porte d'amour,
O petit arbre de ma cour.

Avril 1856.

ANTOINE CLESSE





NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR LE

GÉNÉRAL CLUMP.

§ 1. — Ignace Clump, soldat de la république française. (1798 - 1801.)

On ne voit paraître qu'à divers intervalles des hommes qui se font remarquer par le caractère, les qualités ou le talent. Ils sont peu nombreux, et ils font la gloire de leur patrie.

N'est-ce pas remplir un devoir que de conserver la mémoire de ces hommes distingués? Après qu'ils ont vécu, on doit leur assigner un rang honorable parmi les illustrations du pays. Ces considérations nous ont déterminé à recueillir les phases de la belle carrière du général Clump.

Ignace-Joseph-Martin Clump naquit à Mons, le 12 novembre 1781. Son père, né à Fribourg-en-Brisgaw, était un ancien soldat autrichien des dragons de Saint-Ignon (plus tard les dragons

de Latour); il avait quitté son régiment pour s'établir dans la capitale du Hainaut, où il exerçait la profession de sellier et de carossier. Il occupait en dernier lieu une maison contigue à l'antique chapelle de Notre-Dame de Hon, rue d'Havré.

En 1798, Ignace Clump avait seize ans; et l'on sait dans quelles circonstances politiques nos provinces se trouvaient alors. D'une part, l'exemple de son père et de plusieurs de ses concitoyens, d'autre part, le passage continuel des armées françaises et le récit de leurs victoires décidèrent sa vocation pour l'état militaire. Le 19 juin de la même année (1er messidor an VI), il entra comme soldat dans la vingt-quatrième demi-brigade d'infanterie légère, et fit la campagne de 1799 sur les côtes du Nord.

Lors de la réunion de nos provinces à la république française, une foule de jeunes Belges, entraînés par leur penchant vers la carrière des armes et pleins d'admiration pour leurs nouveaux maîtres, prirent du service dans l'armée républicaine. Leur but était de se vouer à la cause de la liberté, tout en suivant la route qui conduisait aux positions les plus glorieuses. Les combats développèrent la bravoure de nos compatriotes : on les vit rivaliser de courage avec les soldats français; ils se firent une brillante réputation d'audace, de sang-froid et de vertus militaires, de sorte que les officiers ne tardèrent pas à les prendre en affection et à mettre en eux toute leur confiance.

Les événements, du reste, furent en général favorables aux soldats. La lutte de la souveraineté du peuple en France contre les vieilles dynasties de l'Europe, se prolongea depuis la victoire de Jemmapes jusqu'à la déroute de Waterloo (6 novembre 1792 — 18 juin 1815). Pendant ces vingt-trois années de guerre, plusieurs hommes de mérite purent se mettre en évidence et devinrent d'illustres guerriers. En outre, la terrible secousse révolutionnaire avait passé le niveau sur tous les habitants du territoire, chaque citoyen, quels que furent sa naissance et son rang, fut habile à remplir les plus hautes fonctions; et dans l'état militaire, les faveurs pour la noblesse n'existant plus, tout enfant du peuple put espérer le bâton de maréchal de France.

Malgré ces circonstances avantageuses, Clump n'obtint cependant pas immédiatement les épaulettes d'officier. En effet, que pouvait être un soldat de seize ans? L'existence d'un troupier se résume ordinairement en deux mots: fatigues et dangers. Ce fut long-temps la vie du jeune Montois. Sans instruction supérieure, sans appui, perdu entre des millers de soldats, ses égaux, inconnu des officiers, courbé sous le joug des subalternes, puni pour la moindre infraction à la discipline, ne pouvant d'ailleurs invoquer le titre de Français d'origine, il végéta pendant plusieurs années. De même qu'un pauvre réunit plus difficilement cent francs qu'un riche ne double sa fortune, de même un soldat arrive moins aisément au grade de caporal qu'un lieutenant ne devient capitaine. Clump dut donc attendre que le temps et l'occasion le fissent officier.

En 1800, son régiment fut réuni à l'armée d'Italie, qui était commandée par le premier consul Bonaparte. Clump avait alors dix-huit ans. Il assista bientôt à la célèbre bataille de Marengo (14 juin 1800, 25 prairial an VIII); l'armée française y remporta la victoire sur les troupes autrichiennes, conduites par le général de cavalerie, baron Mélas. Une des brigades de Mélas avait pour chef un Montois, le général Wolff de la Marselle; et dans cette brigade marchait au premier rang le régiment d'infanterie wallonne n° 6, Archiduc-Joseph, formé des débris des anciens corps wallons. Il était commandé par un de nos compatriotes, le colonel Charles Soudain, d'Hyon. Le régiment Archiduc-Joseph déploya le plus grand courage à cette mémorable journée: il expulsa les Français des villages de Marengo et de Spinetta. Dans le combat acharné qui eut lieu sur le ruisseau du Fontanone, défendu par le général Chambarlhac à la tête de la 24e, de la 43e et de la 96e demi-brigade, ce régiment wallon s'avança vers ce cours d'eau: un bataillon s'y jeta et en atteignit la rive droite; aussitôt le général La Marselle amena son artillerie sur le bord opposé pour abriter par son feu les braves qui restaient exposés devant la division de Chambarlhac. Les pionniers se hâtèrent alors de jeter un petit pont de madriers pendant que d'autres bataillons

vinrent seconder celui qui se sacrifiait pour couvrir cette construction. Le colonel Soudain fut blessé d'un coup de feu à la tête, et d'un autre à la main; ses vêtements furent criblés de balles et son cheval blessé tomba sous lui. Le général La Marselle fut également atteint; ce régiment perdit 443 hommes, dont plus de 20 officiers.

La victoire resta aux Français; mais ce fut au prix de bien grandes pertes.

Clump reçut à Marengo sa pemière blessure: un coup de feu, parti des rangs d'un bataillon wallon, l'atteignit à la jambe droite. Il aimait à raconter ce fait d'armes du Fontanone et à rendre hommage aux héroïques soldats wallons. Il faut le dire, les militaires belges de la république et de l'empire ne méconnurent jamais la bravoure dont firent preuve leurs compatriotes dans les rangs ennemis.

Un armistice fut accordé le 15 juillet 1800; mais la cour de Vienne ayant refusé de ratifier les préliminaires de paix, les hostilités recommencèrent. Le général Brune remporta une nouvelle victoire sur les Autrichiens au passage du Mincio, le 25 décembre suivant (4 nivôse an IX). A cette journée, Clump fut atteint une seconde fois à la jambe droite.

Après le passage de l'Adige, le 1er janvier 1801, les Français conclurent, le 16 du même mois, la suspension d'armes de Trévise.

§ II. — Clump, sous-officier. (1801-1808.)

Ce fut en 1801 que la fortune se présenta pour Clump: il sortit du rang des soldats et devint caporal. En 1802, il obtint le grade de sergent, et, en 1803, celui de sergent-major; le brevet de sous-lieutenant ne lui fut accordé que le 30 novembre 1808. Il avait alors 27 ans et comptait plus de dix années de service. Il ne passa cependant pas ces cinq années dans le repos: son état de services le montre au contraire en pleine activité.

Après les campagnes d'Italie de 1800 à 1802, il rentra en

France où il passa les années 1803 et 1804, à Bordeaux et sur les côtes de l'Océan, dans le corps d'armée de Gouvion-Saint-Cyr. Cette armée devait faire face à la marine anglaise qui menaçait les ports français, et au besoin elle eut marché contre le Portugal qui s'était déclaré pour l'Angleterre.

Pendant les campagnes suivantes, il passa dans les rangs de la grande armée.

On sait qu'en 1805, la France vit se former contre elle une nouvelle coalition composée de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Russie et de la Suède. L'empereur Napoléon réunit au camp de Boulogne ses formidables légions, avec lesquelles il comptait faire une descente sur le territoire anglais. Le régiment dans lequel Clump servait, fut envoyé au camp. Mais il ne fut pas donné à Napoléon de réaliser son projet, car l'attaque des coalisés eut lieu en Allemagne, l'escadre d'Angleterre défit à Trafalgar la flotte française et la réduisit à l'impuissance. La grande armée reçut par suite, l'ordre de marcher des bords de la Manche aux rives du Rhin. Deux faits d'armes rendirent cette campagne glorieuse pour la France : la prise d'Ulm avec une garnison de 30,000 Autrichiens (17 octobre) et la victoire d'Austerlitz, remportée sur la Russie et sur l'Autriche (2 décembre). Clump assista à cette dernière bataille.

L'année 1805 se termina pour les parties belligérantes par la paix de Presbourg, signée le 26 décembre. En 1806, après l'établissement de la confédération du Rhin, une autre coalition vint encore se former contre la France. Napoléon remporta d'abord sur les Prussiens la victoire à Iéna (14 octobre 1806); puis marchant contre les Russes, il les défit à Eylau et à Friedland, près de Koenigsberg (8 février et 14 juin 1807).

Le 24e régiment dont Clump faisait partie, combattit à ces trois mémorables journées. A Friedland, ce régiment commandé par le colonel Thuniau, s'élança contre les bataillons de la garde impériale russe; mais ayant rencontré des forces décuples, il fut pressé de toutes parts et repoussé en désordre. Dans la mêlée, le colonel fut grièvement blessé, et il allait tomber au pouvoir de

l'ennemi, lorsque Clump, le voyant en danger, se jeta devant lui, tint tête à deux soldats russes, les renversa et leur arracha son colonel qu'il vint rendre à ses compagnons d'armes.

Dans la même bataille, vers quatre heures du soir, Clump reçut sa troisième blessure : un coup de feu au genou.

La croix de la légion d'honneur fut la récompense de cet acte de bravoure : le maréchal Ney, duc d'Elchingen, la lui remit sur le champ de bataille même. Le brevet confirmatif lui fut accordé le 1er octobre suivant.

Cette campagne se termina par la paix de Tilsitt (8 juillet 1807).

§ III. — Clump, officier au service de la France. (1808-1814).

Clump fut nommé sous-lieutenant le 30 novembre 1808.

Le 15 avril 1809, la guerre éclata de nouveau entre la France et l'Autriche; et le 23, l'armée française défit les Autrichiens devant Ratisbonne. L'un des premiers de son régiment, Clump s'élança sur les murs de cette ville, et la place fut enlevée par escalade. En rémunération de sa conduite, il obtint, sept jours plus tard, le grade de lieutenant au 25e régiment d'infanterie légère.

Un mois après, il assista à la défense du village d'Aspern, qui fut pris et repris cinq ou six fois, et où les Français subirent un échec; mais le lendemain, il fit briller sa valeur à la victoire d'Essling (21 et 22 mai 1809). Il y reçut une quatrième blessure : un coup de feu dans le ventre. C'est à cette bataille qu'un Gantois, le baron Van Hoobroeck d'Asper, se couvrit de gloire en commandant la réserve des grenadiers hongrois.

L'empereur Napoléon, après avoir réparé ses pertes, repassa le Danube, et livra la bataille meurtrière de Wagram (6 juillet 1809), qui força les Autrichiens à la retraite. Clump assista encore à cette journée. Le 3 du même mois, il avait été nommé adjudant-major des grenadiers et voltigeurs réunis d'Oudinot. Ces guerriers franchirent la Rusbach, et forcèrent le centre de l'armée ennemie.

En combattant avec eux, Clump fut encore atteint de deux coups de feu à la jambe gauche; il fut foulé aux pieds par les grenadiers hongrois et courut de grands dangers.

Le théâtre des exploits de notre officier changea bientôt. Le Portugal était dévoué à l'Angleterre; il fallait que Napoléon lui fît la guerre. Dès 1807, il avait envoyé une armée contre les Portugais, et elle y était depuis trois ans, lorsque les colonnes d'Oudinot allèrent la renforcer. L'adjudant-major Clump fit dans ce pays les campagnes de 1810 et de 1811, et assista aux journées de Burgos et de Madrid.

Il fut promu au grade de capitaine adjudant-major, le 4 janvier 1811.

L'année suivante, Napoléon entreprit la désastreuse campagne de Russie, pour laquelle il mit en mouvement une armée de 500.000 hommes. Les troupes qui se trouvaient dans la péninsule ibérique, furent dirigées vers le nord de l'Europe. Le régiment auquel Clump appartenait, traversa le Niemen, à Kowno, le 24 juin 1812, marcha sur Smolensk le 18 août, et prit part aux sanglantes batailles de Valoutina et de Borodino.

Clump devint, sur ces entrefaites, capitaine d'une compagnie de carabiniers (15 août 1812).

Mais des revers de fortune ne tardèrent pas à accabler Napoléon : les Russes incendièrent Moscow, leur capitale, le 11 septembre 1812, et forcèrent ainsi les Français à la retraite. Le froid, la faim et la misère n'épargnèrent que quelques débris de la grande armée : le capitaine Clump eut le bonheur d'échapper au désastre. Entré à Dantzick avec les restes de son régiment, il déploya dans cette forteresse une activité et un courage qui lui méritèrent les témoignages les plus flatteurs du général Rapp, gouverneur de cette place. Enfin, après une défense de treize mois, Dantzick capitula (27 novembre 1813), et ses défenseurs furent envoyés comme prisonniers de guerre en Russie. Clump partagea leur sort.

C'est ici que se terminent les campagnes de notre capitaine au service français : elles étaient au nombre de dix-huit.

§ IV. — Clump, officier au service des Pays-Bas. (1814-1830).

Lorsque Clump rentra dans son pays au mois d'octobre 1814, la paix était rétablie ; un nouveau souverain y régnait et une nouvelle armée était déjà complètement organisée. Il fut néanmoins admis, en 1815, au service des Pays-Bas, avec son grade de capitaine, mais il n'y trouva que d'amères déceptions. On lui contesta son ancienneté de service par la raison qu'il n'était rentré que tardivement dans sa patrie ; d'ailleurs le système d'exclusion pratiqué à l'égard des Belges, le fit végéter pendant treize ans dans les mêmes fonctions.

Après ce laps de temps et dix-sept années de grade, il alla lui-même solliciter du roi Guillaume une promotion. Le roi fut étonné de trouver en lui, malgré ses quarante-sept ans, tant d'énergie et de vigueur : en effet, on avait méchamment desservi notre brave capitaine près du gouvernement : ses campagnes et ses blessures avaient été présentées comme des preuves d'une caducité et d'une décrépitude prématurées. Heureusement il détrompa le roi sous ce rapport, et il vit bientôt disparaître l'injustice dont il était la victime. Le 23 juillet 1828, il fut nommé major d'infanterie, en prenant rang d'ancienneté au 20 décembre 1826.

Deux ans plus tard, il commandait ad interim la 6e division d'infanterie nationale à Bruges, en remplacement du colonel Van Molsberg, alors à Menin, lorsqu'éclata violemment l'antipathie profonde qui existait entre les Belges et les Hollandais. La révolution se propagea dans les provinces, et le 26 septembre 1830, les premiers troubles éclatèrent à Bruges. Vers six heures du soir, un attroupement, composé de bourgeois de tout âge et de tout rang, se présenta sur la Grand'Place dans le plus grand désordre, en criant : Vivent les Belges ! Vive de Potter ! et en agitant un drapeau tricolore. Ces bourgeois réclamèrent des fusils et s'avancèrent pour désarmer les troupes. Le major Clump marcha bientôt à la tête de son bataillon, et invita les plus tur-

bulents à se retirer, en les prévenant que toute tentative coupable serait réprimée avec sévérité. Cependant des masses s'étaient accumulées; et des cris séditieux furent le signal de l'attaque et du désarmement des soldats. Le major ne connaissant que son devoir d'officier, repoussa cet assaut, ordonna le feu, balaya la place, et envoya de nombreuses patrouilles dans toutes les directions pour disperser la multitude.

La nuit suivante fut calme; mais le 27, de grand matin, tout était en mouvement, et les autorités militaires comprirent que leur position devenait critique. La garnison ne se composait que de 800 hommes, dont 400 étaient Belges. Les généraux Chiberne et Goethals donnèrent l'ordre d'évacuer la ville; et à huit heures, Clump effectua sa retraite par la porte d'Ostende, en bon ordre et sans être inquiété par les bourgeois.

La garnison de Bruges arriva bientôt à Ostende; toutefois dès le lendemain, 28, le peuple de cette ville se mit en communication avec les soldats belges, et la désertion de ceux-ci commença; elle continua le 29; enfin le 30, les Hollandais démoralisés et affaiblis par la défection de leurs camarades, s'embarquèrent pour Flessingue. Le major Clump les accompagna, jusque dans cette ville; de là il envoya sa démission au roi des Pays-Bas.

§ V. — Clump au service de la Belgique. (1830-1847).

Après avoir expulsé de Bruxelles les troupes hollandaises, les volontaires belges les harcelèrent vivement jusque dans la province d'Anvers; mais la prudence commandait de ne pas exposer quelques tirailleurs aux chances d'une bataille en pleine campagne; le gouvernement provisoire le reconnut, et se hâta d'organiser une armée régulière L'arrêté du 10 octobre 1830 invita les officiers et les sous-officiers de l'infanterie belge à rejoindre au plus tôt leur régiment afin d'y être réintégrés et d'obtenir l'avancement auquel ils auraient droit.

Le major Clump, dégagé de son serment envers le roi des

Pays-Bas, se mit au service de la Belgique, et fut promu au grade de lieutenant-colonel, par arrêté du gouvernement provisoire du 15 octobre (Union belge du 21, n° 3) Le 28 décembre suivant, il fut nommé colonel et appelé à l'organisation et au commandement du 4e régiment d'infanterie.

Au mois de mars 1831, la Belgique se trouvait dans une situation périlleuse : l'élection du duc de Nemours, comme roi des Belges, n'avait eu aucun résultat, et l'abandon apparent de la France avait ranimé les espérances des Orangistes. Lord Ponsomby, le consul de Hanovre, Ellerman, et les chefs du parti hollandais s'entendirent pour favoriser la restauration des Nassau ; ils se mirent en rapport avec le général Vandersmissen, gouverneur militaire de la province d'Anvers, afin d'amener une contre-révolution. Ce général entra dans le complot, et le moment d'agir était arrivé lorsque lord Ponsomby le fit retarder de quelques jours. Mais les choses étaient trop avancées pour qu'il pût s'arrêter : Vandersmissen y donna suite; le 25 mars 1831, il fit à plusieurs officiers la proposition formelle de renverser le gouvernement belge et de faire monter le prince d'Orange sur le trône : il voulut leur faire croire que la garde civique et le peuple de Bruxelles s'étaient prononcés pour ce prince; il les aurait fait marcher avec leurs troupes sur Bruxelles pour détruire le gouvernement établi. Les officiers auxquels il s'adressa, furent le major d'artillerie Maes, les capitaines Eenens et Eyckholt, les colonels Clump, de Tabor et Coitin, le major Hardi et le commandant de place Raeymaekers. Ceux-ci lui opposèrent un refus positif; et pour ne parler spécialement que de Clump, Vandersmissen lui offrit un million de florins pour obtenir son concours; mais notre brave colonel lui répondit : « Un vieux soldat comme moi ne déshonore pas ses épaulettes pour de l'or; je ne connais que la loyauté du serment et du devoir. » Quelque temps après, instruit de ce qui se passait, il fit avancer son régiment près du palais où se tramait la conspiration, il pénétra lui-même dans l'assemblée des conjurés. Comme il craignait d'être assassiné, il recommanda à son adjudant-major d'entrer à son tour dans le palais, s'il tardait

à reparaître. Cette précaution fut inutile : les officiers que nous avons nommés, secondèrent énergiquement le colonel Clump; les conspirateurs s'aperçurent du danger qu'ils couraient : la majeure partie prit la fuite; quelques-uns seulement furent arrêtés. Du reste, le complot était découvert et la nationalité belge était sauvée.

Le lendemain, 26 mars, les Anversois préservés des troubles inséparables de toute révolution, offrirent en reconnaissance une épée d'honneur au colonel Clump. Le 21 avril, le gouvernement du régent le récompensa de sa belle conduite, en le nommant général de brigade. Enfin, le jour de son départ, le 4e régiment lui remit un sabre d'honneur, comme une preuve de sa sympathie.

Quatre mois plus tard, et quinze jours seulement après l'avénement du roi Léopold au trône de Belgique, le roi Guillaume dénonça la rupture de l'armistice qui avait été conclu au mois de novembre précédent. Les troupes hollandaises entrèrent dans nos provinces et s'avancèrent jusqu'aux environs de Louvain. Le 8 août 1831, l'armée de la Meuse ayant été mise en déroute, ce fut l'armée de l'Escaut qui dut faire face à l'ennemi. Le général Ticken de Terhoven en avait le commandement en chef, et le général Clump en commandait la seconde brigade. Le 11 août, cette armée dirigée par le roi lui-même, le long de la route de Louvain à Tirlemont, s'était emparée du village de Bautersem. Le lendemain, le prince d'Orange vint attaquer le centre de l'armée belge dans sa position, tandis que le général hollandais Van Geen attaquait au nord la brigade du général Niellon, et qu'un autre général hollandais, le duc Bernard de Saxe-Weimar, marchait au midi contre la brigade de Clump. La ligne du centre ne put se maintenir; les forces de Van Geen débordèrent celles de Niellon; et Saxe-Weimar tournant au sud et à l'ouest de Louvain tenta d'envelopper la brigade de Clump; mais celui-ci le tint constamment en échec, et protégea la retraite de l'armée. Les troupes de Saxe-Weimar arrivèrent, dans la soirée, à la Montagne de fer qui domine la route de Louvain à Malines, et faillirent intercepter cette route. Clump la protégea et ce fut en

ce moment que le roi y passa, accompagné de quelques officiers. Le général dirigea ensuite ses troupes vers le pont de Campenhout, où le roi s'était arrêté. En le voyant arriver, Léopold lui adressa ces affectueuses paroles : « Mon bon général Clump, vous nous avez tous sauvés ! »

Il devint chevalier de l'ordre de Léopold, le 15 décembre 1833.

Le 14 octobre 1834, il fut nommé commandant militaire de la Flandre-Orientale et des troupes destinées à la défense des frontières des deux Flandres.

Cinq ans après, il fut promu au grade de général de division. Il dut cet avancement à la belle conduite qu'il tint à Gand dans les circonstances suivantes. A la fin de septembre 1839, les denrées alimentaires subirent une hausse considérable en Belgique ; le grain renchérit de deux francs en une semaine ; et l'hectolitre de froment valait 25 francs. Les ouvriers gantois en ressentirent la funeste influence. Des meetings se formèrent, et les fileurs de coton demandèrent que l'autorité prohibât l'exportation du froment et l'introduction en Belgique des étoffes de coton. Le 1er octobre, l'arbre de la liberté fut brûlé ; et le peuple cria : « du pain, du pain ; plus de marchandises anglaises ; vive la république ! » Le lendemain, l'effervescence fut plus grande : les ouvriers dépavèrent le marché du vendredi, et on craignit des pillages. Les généraux Clump et Malherbe se rendirent près des mécontents pour les calmer ; mais ils échouèrent complètement. Quelques patrouilles de cavalerie qui circulaient alors dans les rues, furent assaillies par une grêle de pierres ; les cuirassiers se bornèrent longtemps à charger les masses ; cependant comme seize militaires, officiers et soldats, avaient déjà été blessés, et que le danger continuait, ils firent une décharge de mousqueterie qui fit évacuer le marché en peu d'instants.

Vers le soir, les malveillants et les curieux reparurent sur le marché et sur la place d'armes. Le général Clump était en permanence. Aussi mérita-t-il les plus grands éloges pour le zèle, l'activité et l'énergie qu'il déploya pour rétablir le repos public : il se multiplia pour assurer le service et se trouva partout où il y avait du danger.

Un malheureux incident faillit avoir de tristes conséquences : un militaire ivre tira un coup de pistolet de bas en haut, près de la société de la Concorde, à la place d'armes. Un sous-officier d'infanterie qui stationnait avec son peloton, crut que ce coup était parti d'une cave voisine, et déchargea son arme dans le soupirail de cette cave. Au même instant, les soldats se précipitèrent dans le local de la société, où se trouvaient plusieurs membres. Les militaires allaient faire usage de leurs armes, lorsque le général Clump intervint pour sauver ces sociétaires et préserver l'établissement d'un saccagement complet ; sa présence suffit pour calmer l'ardeur excessive de la troupe et empêcher de grands malheurs.

La journée du 3 octobre se passa tranquillement ; et le 4, une députation de maîtres-ouvriers, regrettant ces déplorables scènes, se rendit auprès des généraux Clump et Malherbe pour leur donner l'assurance que les désordres commis n'étaient pas le fait de la classe ouvrière, et que si des fileurs de coton y avaient pris part, ce n'était qu'à l'instigation de malveillants. Ces officiers firent un bon accueil à la députation ; toutefois, ils lui déclarèrent formellement qu'ils agiraient avec sévérité contre ceux qui troubleraient l'ordre, et qu'ils ne souffriraient plus qu'on attaquât la troupe, dont la patience était épuisée.

La conduite ferme et modérée du général Clump lui acquit l'estime des Gantois ; elle fut dignement appréciée par le gouvernement, car le 11 octobre, un arrêté royal porta : « le général de brigade Clump (Joseph-Ignace), commandant la première division territoriale, est nommé général de division. » (Moniteur du 15, nº 288.)

Le 13, les officiers de la garnison de Gand s'empressèrent de se rendre en corps près du général pour le complimenter sur sa promotion ; et le 24, la garnison le reconnut dans son nouveau grade.

Enfin, le 11 août 1847, il fut mis à la retraite : il était dans sa 66e année. Ce fut une combinaison ministérielle qui exigea cette mesure. La ville de Gand en exprima les plus vifs regrets.

A peine Clump avait-il joui d'une année de repos, que la garde civique s'organisa. Les Gantois s'adressèrent à leur vieux général pour qu'il devînt leur chef. Il accepta les fonctions de commandant supérieur de la garde, le 16 septembre 1848. Il consacra ainsi ses derniers jours à la milice citoyenne de la ville où il jouissait de tant de considération.

Notre travail serait incomplet si nous omettions de mentionner les promotions du général Clump dans les deux ordres militaires dont il était décoré. Créé chevalier de la légion d'honneur, le 1er octobre 1807, il fut nommé officier du même ordre, le 6 mars 1833, et commandeur, le 12 décembre 1846. Chevalier de l'ordre de Léopold, le 15 décembre 1833, il reçut la croix d'officier, le 14 décembre 1837, et celle de Commandeur, le 12 août 1847.

§ VI. — Mort du général Clump.

Les forces physiques du vieux militaire étaient usées par ses nombreuses blessures et par un demi-siècle de services actifs. Il fut atteint d'une longue et douloureuse maladie qui devait le conduire au tombeau; il mourut à Gand, le 20 septembre 1855, à l'âge de 75 ans, 10 mois et 8 jours.

Ses funérailles eurent lieu le 22, et furent des plus remarquables. Vers trois heures, la garde civique et la troupe de ligne se rangèrent en bataille sur la plaine de Saint-Pierre. La milice citoyenne était presqu'au complet; et bien que le service ne fut pas obligatoire, les officiers et les gardes voulurent néanmoins y assister pour donner à leur commandant une dernière marque d'estime et de regret. L'armée y était représentée par le quart de chacun des corps de la garnison. Le cortége se composait de la Société des anciens Frères d'armes de l'empire, avec leur drapeau en deuil et leurs tambours voilés; de la famille et des amis du défunt, des autorités civiles et de la magistrature, et des états-majors de la garde civique et de l'armée. Le corps était porté par huit sous-officiers; et on voyait sur le drap mortuaire les insignes

du grade de général : sa tunique et son chapeau de commandant supérieur de la garde civique ; l'épée d'honneur qui lui avait été offerte à Anvers, et ses croix de Commandeur. Les coins du poële étaient tenus par le lieutenant-général Capiaumont, commandant la province, par le général-major Van Erp, gouverneur militaire, et par les généraux-majors Van de Casteele et Rothermel, commandants de brigade d'infanterie. Le cheval de bataille du défunt venait ensuite.

Les dépouilles mortelles furent reçues, à l'entrée de l'église de St.-Pierre, par le clergé auquel s'était joint M. l'évêque du diocèse.

Après les obsèques, le cortége se remit en marche et se dirigea vers le cimetière de Saint-Amand. Un détachement de la garde civique marchait en tête ; des pelotons de la même garde et de l'armée fermaient le convoi. Les musiques exécutèrent des marches funèbres. Un immense concours de monde se pressa sur le passage du cortége.

Au pied du mont de Saint-Amand, le clergé attendait le corps pour le conduire à l'église. L'absoute y fut faite, et après cette cérémonie, on se rendit au cimetière, où des feux de bataillon saluèrent une dernière fois les restes du général.

Trois discours furent prononcés sur sa tombe. Le premier, par le général Capiaumont, au nom de l'armée ; le second, par le colonel Geerinckx, au nom de la garde civique ; et le troisième, par M. Vanderhaegen-Maya, au nom des anciens frères d'armes de l'empire.

Il nous resterait ici à esquisser le caractère privé du général Clump ; mais comme nous ne l'avons point connu intimement, notre témoignage pourrait paraître suspect. Nous préférons beaucoup laisser parler ses amis eux-mêmes : nous transcrivons les paroles qui furent prononcées au cimetière de Saint-Amand.

Le général Capiaumont s'exprima ainsi :

« Avant que la tombe, autour de laquelle nous sommes tristement réunis, se ferme pour jamais sur les restes inanimés d'un homme qui ne devait pas seulement à sa haute position le respect

dont il était entouré. mais à ses vertus privées, permettez à un de ses amis, à un de ses compatriotes, de retracer sa carrière si longue et si bien remplie; de rendre un dernier hommage à sa brillante valeur; car si jamais l'éloge, en s'inclinant sur une tombe, fut mérité, c'est celui que j'adresse au soldat intrépide, que nous comptions naguères avec orgueil dans nos rangs. Vous le savez, Messieurs, le lieutenant-général Clump, par suite de son âge avancé, fut admis à la retraite en 1847 et rendu à la vie civile; depuis lors, il n'était heureux qu'au milieu de sa famille et des habitants de la ville de Gand, qui lui montraient la plus touchante sympathie. et cherchaient à lui faire oublier une décision qui avait péniblement trompé les instincts généreux de cette nature d'élite, rêvant encore de nouvelles occasions de gloire.

« Aussi lorsque le vieux général paraissait, chacun se découvrait: le riche et l'indigent, l'enfant, l'homme fait, et le vieillard; tribut commun de respect payé au guerrier intègre, qui avait aussi donné quelques beaux jours à son pays, et qui ne devait plus songer qu'à passer dans la retraite calme et sereine, les dernières années d'une existence bien remplie.

« Avec quel plaisir le vieux général se plaisait à raconter à ceux qui l'ont connu, les épisodes émouvants des longues guerres de la république française et de l'empire, auxquelles il avait assisté; que d'émotions se peignaient alors sur ce visage ridé par les fatigues et les années, mais toujours éclairé par un sourire de bienveillance; dans ses yeux perlaient des larmes de bonheur, lorsqu'il pouvait surtout retracer les faits d'armes de ses compatriotes, les généraux Vincent et Louis Duvivier, La Hure, Boussart. ce brave et digne colonel Meurisse, qu'il avait tant aimé et que la mort a frappé avant lui; tous enfants de la ville de Mons, qui les compte avec orgueil parmi les plus dignes représentants de ses vieilles gloires militaires.

« Comme il était heureux de pouvoir nous parler des témoignages unanimes d'affection et de respect, que lui prodiguait cette belle garde civique de Gand, à laquelle il avait voué les dernières années de sa vie.

« Le général Clump s'est éteint trop tôt pour ses amis . . . »

Le colonel Geerinckx continua en ces termes :

« Cette tombe va séparer de nous un de ces vieux guerriers, formés par la victoire ; un de ces hommes énergiques, à la constitution de fer ; un de ces soldats qui sont restés debout, ruine triomphante de l'édifice gigantesque de l'empire. Grandi avec lui au champ du combat, qu'il me soit permis, en rappelant ses actions glorieuses, de venir constater le vide immense qu'a laissé dans mon cœur la perte que je viens de faire. . . . . .

« Dois-je jeter un regard vers le passé ? Il me semble encore voir les canons et les aigles se diriger vers Austerlitz, ma première campagne. Vous y étiez ; vous m'avez serré la main, le lendemain de la bataille, en me disant : « L'empereur est content de nous ! » Dois-je parler ensuite de cette série interminable de victoires qui, en vous couvrant de gloire et en frappant coup sur coup l'Europe épouvantée, vous fit pareil à ces héros invincibles des temps primitifs ? Iéna, Eylau, Holsberg, Friedland, Burgos, Madrid, Essling, Wagram furent les champs de bataille, où se distingua votre brillante valeur. . . . .

« Jusqu'ici je n'ai parlé que du soldat valeureux. Clump fut mon supérieur ; longtemps j'ai servi sous ses ordres ; toujours il fut pour nous plutôt un ami qu'un chef ; juste et sévère avec tous, il sut toujours se faire aimer de ses subordonnés. . . . .

« Digne et brave général, vous n'êtes plus ; — la terre qui va vous couvrir, vous séparera de nous à jamais ; mais votre mémoire vivra dans nos cœurs. Vous emportez dans la tombe les regrets de tous. La patrie perd en vous une de ses gloires nationales, et nous, nous perdons à la fois et notre chef et notre ami ! »

Enfin, M. Vanderhaegen-Maya termina en ces mots :

« Permettez-moi, Messieurs, d'ajouter quelques paroles aux éloquents discours qui viennent d'être prononcés. Certes, si l'armée a perdu un de ses plus braves, il lui reste encore de beaux

exemples à suivre. Mais hélas ! la société des frères d'armes a perdu son plus bel ornement ; et ses rangs s'éclaircissent si rapidement que dans peu cette philanthropique association aura cessé d'exister.

« A peine le monument élevé au général Van Remoortere est-il achevé que déjà la terre s'ouvre pour recevoir la dépouille mortelle du brave et digne général Clump. Les paroles qu'il a prononcées lui-même sur la tombe de celui qu'il appelait son camarade, sont encore présentes à notre souvenir : « Adieu Van Remoortere, disait-il, nous nous reverrons dans un monde meilleur, et je ne te dis qu'au revoir. » Nous n'avons pas cru que ce simple adieu, partant du cœur, aurait été réalisé si tôt.

« Plusieurs membres de la société des frères d'armes ici présents ont servi avec le général Clump, dans la célèbre division des grenadiers et voltigeurs réunis, commandés par l'illustre Oudinot. Ils racontent que, lorsqu'il s'agissait d'une action où il y avait du danger à courir, sa bonne volonté n'était jamais en défaut; il était brave parmi les braves. . . . . »

Que pourrions-nous ajouter à ces discours ? Il n'est personne qui ne reconnaisse que la Belgique perdit dans Clump un de ses plus dévoués citoyens, et l'armée un de ses vétérans les plus distingués.

F. HACHEZ.



NOTE.

Une biographie n'est pas un ouvrage compliqué, qui exige soit l'examen de nombreux documents, soit l'appréciation d'opinions contradictoires, soit enfin la critique de vues et d'idées diverses. Nous pourrions donc nous abstenir d'indiquer les sources où nous avons puisé. Mais comme un narrateur ne peut exiger d'être cru sur parole, il doit faire connaître les matériaux au moyen desquels il a composé son récit.

En conséquence, nous donnons l'énumération des documents dont nous avons extrait notre travail:

Discours prononcé sur la tombe du lieutenant-général Clump, par le général Capiaumont. (Messager de Gand, du 24 septembre 1855, n.° 267).

Autre discours prononcé par le colonel Geerinckx. (Ibidem, n.° 266).

Vigneron. La Belgique militaire, p. 295 et suivantes.

Pour l'épisode de la bataille de Marengo, voir *Guillaume*, Histoire des régiments nationaux belges pendant les guerres de la révolution française, p. 53, 158, 160 et 174. *Thiers*, Histoire du consulat, t. I.er, livre IV.

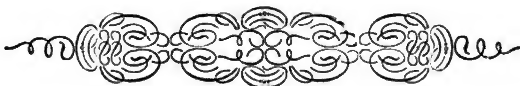
Pour les événements de Bruges, en septembre 1830, voir Esquisses de la révolution belge, supplément, p. 97.

Au sujet du complot orangiste de 1831, voir *Th. Juste*, Histoire du congrès national, t. 2, p. 65. — *Bartels*, Les Flandres et la révolution belge, p. 574. — *Huybrecht*, Histoire politique et militaire de la Belgique (1830-1831), p. 107. — Arrêt de la cour militaire en cause du général Vandersmissen : Moniteur belge du 5 décembre 1831, n.° 173.

Quant à la campagne de 1831, voir *Thonissen*, La Belgique sous le règne de Léopold 1er, t. I, p. 61. — *Huybrecht*, même ouvrage, p. 226 et suivantes. — *Poplimont*, La Belgique depuis 1830, p. 358. — Moniteur du 13 août 1831, n° 59. — L'Emancipation du 7, du 15 et du 16 août 1831.

Événements de Gand en 1839, Moniteur du 4 octobre, n° 277, et des jours suivants.

Funérailles du général Clump, Messager de Gand du 23 septembre 1855, n° 266.



LES PETITS SAVOYARDS.

Amis, vous avez vu ces enfants de Savoie
Que la froide saison à Paris nous envoie,
Et, dont l'étrange cri, dès la pointe du jour,
Réveille les dormeurs du bruyant carrefour?
Vous connaissez au moins leur face ronde et noire.
Mais vous a-t-on conté leur mœurs et leur histoire?
Tandis que vous pressant au foyer paternel,
Quoique grands, vous cherchez le giron maternel,
Que des tendres baisers vous ignorez le nombre,
Et que vous sommeillez dans l'alcove bien sombre,
Eux, dès que vient l'hiver, se prenant par les mains
De leurs flots voyageurs inondent les chemins.
Chacun laisse au pays sa mère désolée
Qui vient bénir son fils au seuil de la vallée,
Le suit des yeux longtemps, et pour dernier adieu,
En priant le confie à la grâce de Dieu!.....
Étouffant les sanglots et les larmes amères
Que le départ d'un fils arrache au cœur des mères!...
Pauvres enfants, hélas! ils viennent de si loin,
En nos vastes cités, chercher un petit coin
Où leur corps fatigué sur quelques brins de paille
Se blottisse en tremblant à l'humide muraille;
Ils y trouvent pourtant un paisible sommeil
Pour reprendre leurs maux au moment du reveil!

Le lendemain arrive et la naissante aurore
Ouvre à peine ses yeux sur nos toits qu'elle dore,
Le crépuscule douteux à peine s'éclaircit,
Que chassant le sommeil, ils se lèvent sans bruit.
Tous ont à colporter leur petite industrie :
L'un chante à plein gosier les airs de la patrie
Et tire des fredons d'un aigre flageolet ;
Celui-ci tout remplit des pensers du chalet
Fait jurer sous ses doigts une vielle criarde
Et d'un pas lent et lourd danse la savoyarde.
A son genou cet autre attachant un cordeau,
Sur la planche érigée en spectacle nouveau
A coups secs et pressés agite des poupées
D'un vertige dansant subitement frappées;
Un seul coup les renverse et relève soudain,
Et ce ballet s'achève au son du tambourin.

Mais un nouveau s'approche et sa main alourdie
Tire de son étui la marmotte engourdie,
La met en équilibre au bout de son bâton
Et la reveille à peine aux cris de sa chanson.
Triste captive, hélas! ton obscure tanière,
Tes alpestres rochers, ta sauvage bruyère,
Ton sommeil si profond et tes paisibles jours
Tout cela, pauvre esclave, est perdu pour toujours!
Il te faut amuser la foule curieuse
Et des enfants joyeux l'agacerie moqueuse,
Étaler à leurs yeux ton peu d'agilité
Toi, faite pour les monts et pour la liberté!

Plus loin un jeune enfant criant à perdre haleine,
Le front enveloppé d'un noir bonnet de laine,
Attache ses regards à nos légers balcons.
Au moindre geste il court. Introduit aux salons,
Il dépouille à l'instant une pauvre musette,
Puis se bandant les yeux, armé de sa raclette,
Il s'élance d'un bond dans les tuyaux étroits
Et s'élève en chantant jusqu'au dessus des toits.

Mais quel est ce spectacle où la foule s'empresse?
Ce sont là, mes enfants, les Rothschilds de l'espèce,

Ceux-là plus fortunés, possèdent un trésor
Qui doit dans leur gousset changer le cuivre en or.
— Ce trésor, quel est-il? — Ce trésor est un singe
En propre possédant des habits, du beau linge,
Des bonnets élégants que surmonte un plumet
Et des rouges pourpoints qu'à vos yeux il revêt.
Voyez-le s'avancer sur son petit théâtre:
Il s'incline et salue avec un air folâtre
Cette foule accourue autour de ses tréteaux.
A la voix, au regard, de mille tours nouveaux
On le voit inventer le risible manège.
Tantôt, fort noblement établi sur un siége,
Il semble présider à de graves débats;
Tantôt, croyant ouïr le signal des combats,
D'un air tout martial il arrache à sa gaîne
Un sabre mirmidon qu'il soulève sans gêne,
Tierce, quarte, parade en demi-moulinet,
Coup d'arrière et d'avant, exercice complet.
Mais de tant ferailler à la fin il se lasse.
On lui donne un balai qu'il saisit avec grâce,
Puis le voilà frottant son inégal plancher,
Le plus actif valet n'en saurait approcher.
Il saute, il danse, il rit et, par mainte grimace,
De bravos éclatants fait retentir la place,
Et des moins curieux sait arrêter les pas.
Mais à tout vous conter je ne finirais pas;
Je ne saurais nombrer la foule qu'il égaie:
Aussi dans son bureau les pièces de monnaie
Tombent de tous côtés, et sans grande action
Son maître emplit sa poche à chaque station.
Pour eux sont les faveurs et l'argent de la foule.

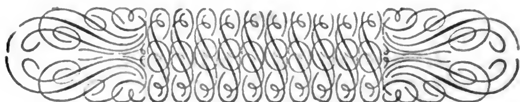
Mais les autres, hélas! Comme un flot qui s'écoule
De son bruit importun fatiguant le passant,
Les autres, rebutés, s'éloignent en pleurant.
Ils fondaient cependant sur une faible aumône
Un espoir qui renaît à chaque main qui donne,
Et que chaque refus toujours anéantit.
A la longue, pourtant, la bourse s'arrondit;
Quelques petits écus pour eux c'est la fortune.
Au déclin de l'hiver, de leur pauvre commune
Ils reprennent joyeux le pénible chemin.

Dès qu'ils ont vu leurs monts à l'horison lointain
Ce sont des bonds, des ris et des larmes de joie!
Pour attendre les fils que le ciel leur renvoie
Les mères, chaque jour, plongent de longs regards
Sur la plaine déserte, accusant les retards,
Que vient exagérer leur tendre impatience.
Mais leur cœur maternel a bondi d'espérance,
Au loin des flots poudreux annoncent leurs enfants
Ce sont eux.... les voilà dans leurs bras caressants!...
Je laisse à deviner la joie et le délire
Et tout ce que la voix et le cœur peuvent dire.
La main ne peut tracer de si touchants tableaux.
De retour au chalet, on raconte ses maux
En versant le trésor dans les mains de la mère.
Voilà de quoi braver la faim et la misère!
De son frêle escabeau, l'aïeul aux cheveux blancs
Sur l'enfant bien aimé lève ses bras tremblants,
Le bénit, et voit luire en sa triste vieillesse
Quelques rayons encor d'amour et d'allégresse
Et, portant vers le ciel des regards consolés,
Retrouve des beaux jours qu'il croyait envolés!

Oh! donnez mes enfants, donnez à qui demande.
Vous voyez le bonheur qu'apporte votre offrande;
Vous semez un trésor qui mûrira dans peu:
Qui donne à l'indigent, mes enfants, prête à Dieu!

E. DE JOANNÈS.



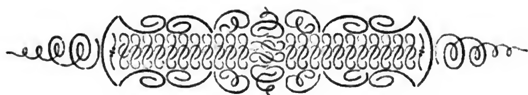


L'ENFANT ET LE SOLEIL.

Là bas, là bas venez tous voir
Cette clarté vive et légère ;
C'est le soleil, soumis à mon pouvoir,
Que je mène où je veux l'avoir
Avec un seul morceau de verre.
Si d'immobilité Josué le frappa,
Moi, je fais un plus grand prodige;
Car, admirez, sur le nez de papa,
En vous parlant, je le dirige!
L'enfant saute de joie, il triomphe, il jouit.....
Tout-à-coup dans les airs se prépare un orage
Le soleil aussitôt, voilé par un nuage,
S'efface et le miracle ainsi s'évanouit.

Mon, ami, dit le père à son fils qui s'étonne,
Gardez-vous de vous irriter;
Nous ne faisons qu'ici-bas profiter
Des choses que le ciel nous donne.

M. GRENIER.



BIBLIOGRAPHIE MONTOISE. (SUITE.)[1]

JEAN BELLÈRE.

1643.

Le nom de Jean Bellère se trouvant inscrit sur le titre d'un opuscule imprimé à Mons, nous le mentionnons ici, bien que nous pensions que ce produit des presses montoises doive être attribué à Jean Havart ou à François de Waudret fils. Bellère n'a, selon toute apparence, exercé en cette ville que la profession de libraire.

321. Vaticinia de Calamitatibvs novissimorvm horum temporum, medioque amplectenda, seu gradus ad montem S. Religionis et salutis æternæ conscendendum. Per Venerabilem Patrem S. Theologiæ Doctorem clarissimum F. Ioannem Thavlervm perfectionis eminentissimæ Religiosum Ordinis sacri F.F. Prædicatorum. Montibvs, Apud Ioannem Bellervm, 1643. Superiorum permissu. In-12, 46 pp. et 1 f. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

1 Voir les mémoires et publications de la Société, t. IX, p. 149; t. X, p. 97 et II.e série, t. I, p. 33; t. II, p. 273; t. III, p. 33.



FRANÇOIS STIÉVENART.

1644-1653.

Nous manquons de renseignements biographiques sur cet imprimeur qui établit ses ateliers, d'abord en la rue d'Havré, à l'enseigne de *A la clef d'or*, puis sur le grand marché, *Au nom de Jésus*, et enfin, en 1653, en la rue du Haut-Bois.

322.* Sentences spirituelles choisies des œuvres de la Seraphique mere Therese de Iesvs et du V. P. Iean de la Croix et distribuées pour chaque jour et festes de l'année, par le R. P. Ange de S. Ioseph, définiteur et maistre des novices des Carmes Deschaussez en Allemaigne. Traduictes du latin en françois par le R. P. Gaspar De La Mere de Diev, religieux du mesme ordre. A Mons, De l'Imprimerie François Stiévenart, rue de havré, à la clef d'or. 1644. Avec privilége et approbation. Petit in-12, 426 pp.

Le père Gaspard de la mère de Dieu, traducteur de cet ouvrage imprimé pour la première fois à Munich, en 1642, naquit à Tournai. Religieux de l'ordre des Carmes déchaussés, il mourut à Mons, jeune encore, en 1647.

323. Les maximes pernicievses, qvi destrvisent la perfection et paix religievse. Composé par le R. P. Alphonse De Iesvs Maria General des Carmes Deschaussez. Et nouuelle-

ment traduit d'Espagnol en François par le R. P. Gaspar De La Mere de Diev, Religieux du mesme Ordre. A Mons, De l'Imprimerie François Stiévenart, ruë de Havré proche le grand Marché, 1645. Auec permission des Supérieurs. In-4.°, titre et préliminaires 11 ff. non chiff., texte 539 pp., licence du provincial et approbation 1 p. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

C'est le premier tome de cet ouvrage; le second n'est sorti qu'en 1648 des presses de François Stiévenart, sous le titre : *Les remèdes des maximes pernicieuses*, etc.

324.* Memorial de l'excellence dv pseavtier de Iesvs & de Marie tres glorievse Vierge, dit Rosaire. A Mons, De l'Imprimerie François Stiévenart. 1646.

Ce Rosaire, composé par Vincent Willart, a été imprimé d'abord à Arras, en 1636, chez Gérard de Raisme, et plus tard à Bruxelles, en 1658, chez Godefroid Schoevarts.

325. Le Dovlovrevx Iesvs, dans ses sacrez pas, et dans les Saintes Stations de ses dernières Souffrances. Par le R. P. Antoine des Lions, de la Compagnie de Iesvs. A Mons, chez Ernest De la Brvyère, ruë des Clercs, à l'Image de S. François Xauier. 1647. Auec priuilege et approbation. *A la fin du volume* : A Mons, De l'Imprimerie de François Stiévenart, Imprimeur juré, ruë de Havrez prés le Marché, M.DC.XLVI. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 16 ff. non chiff., texte 359 pp., table 9 pp. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

Antoine Des Lions, né à Béthune, en Artois, s'affilia à la Compagnie de Jésus en 1608. Après avoir enseigné les humanités dans divers colléges de son ordre, il se livra à la prédication et mourut à Mons le 11 juillet 1648. Paquot, qui omet de

citer l'ouvrage dont nous transcrivons le titre, donne une liste des autres productions littéraires de cet écrivain.

326. Colloqve spiritvel d'vn ecclesiastiqve et d'vn berger Où sont découverts les admirables secrets de la Sapience Diuine, & la Science Mystique que Dieu reuele aux ames pures et simples. — Cum simplicibus sermocinatio eius. Prouerb. 3. — Quatriesme Edition. A Mons, chez Ernest de la Brvyere, ruë des Clercs, 1648. *A la fin du volume* : Imprimé à Mons, chez F. Stiévenart, 1648. Pet. in-12, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 138 pp., la dernière portant erronément le chiffre 238.

Bibl. de M. le comte de Nédonchel à Tournai.

327. Les remedes des maximes pernicievses, qui Destrvisent La Perfection Et Paix Religievse. Composé par le R. P. Alphonse De Iesvs Maria, General des Carmes Deschaussez. Et nouuellement traduit d'Espagnol en François par le R. P. Gaspar De La Mere De Diev, Religieux du mesme Ordre. Tome II. A Mons, De l'Imprimerie François Stiévenart, ruë d'Haurez, près le Marché. 1648. Auec Approbation, & Licence des Supérieurs. In-4.°, titre et préliminaires 10 ff. non chiff., texte 766 pp., table 13 pp. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

Le père Gaspard de la mère de Dieu étant mort avant l'impression de ce second tome de l'ouvrage cité plus haut n.° 323, le père Marcel de S.t-André, prieur des Carmes déchaussés de Mons, se chargea de l'éditer, ainsi qu'il nous l'apprend dans son épître dédicatoire adressée au prieur et aux religieux de l'abbaye de S.t-Ghislain. La charge d'abbé de ce monastère était alors vacante par le décès d'Augustin Crulay.

328. Reglement povr les mevsniers de la ville de Mons. A Mons, Chez François Stievenart, au Nom de Iesvs, 1651. In-f.° placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1622-1699, n.° 4.

329. Ordonnances de messievrs eschevins de la ville de Mons, svr le faict des vins. A Mons, De l'Imprimerie François Stievenart, sur le Marché, au Nom de Iesvs, 1652. In-f.° placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1622-1629, n.° 8.

330.* Bannissement spiritvel des Heretiqves ennemis ivrez de l'Eglise catholiqve, apostoliqve et Romaine. Tres vtile pour confirmer les vrays Chrestiens, enseigner les simples et douteux, ramener les errans au chemin de la vérité. Recueilly par Pere Hvbert Iaspart Prestre Hermite à S. Barthelemy lez Mons en Haynau. A Mons, De l'Imprimerie François Stievenart ruë du Haut-Bois dessoubs la Halle. 1653. In-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte, etc. 200 pp.

Ouvrage cité par M.r Ad. Mathieu dans la Biographie montoise.



ERNESTE DE LA BRUYÈRE.

1647-1658.

De la Bruyère était, pensons-nous, libraire et non imprimeur; il eut recours aux presses de François Stiévenart et de Philippe De Waudret pour imprimer les divers ouvrages dont nous donnons les titres. Il avait été bibliothécaire de l'abbaye d'Alne. Sa librairie était établie en la rue des clercs, à l'enseigne de *Saint-François-Xavier*.

331.* Considérations dévotes sur la grace de la vocation à l'Estat Religieux et au Célibat par Corneille Perdu. A Mons, chez Erneste de la Bruyère, ruë des Clercqz, à l'image de S. François Xavier. 1647. Pet. in-8.º.

Ouvrage cité par Paquot.

332. Maximes saintes et chrestiennes tirées dv premier volvme des lettres M.re Iean dv Verger de Havranne abbé de Saint Cyran. A Mons, Chez Ernest de la Brvyer, ruë des Clerqz à l'Image de S. François Xauier, 1650. Pet. in-12, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 220 pp. Ma bibl.

333. Sentences spiritvelles, Choisies des œuures de la Seraphique Mere Terese de Iesus, & du V. P. Iean de la Croix, distribuées pour châque iour et festes de l'année.

Par le R. P. Ange de S. Ioseph, Definiteur & Maistre des Nouices des Carmes Deschaussez en Allemaigne. Traduictes du Latin en François, Par le R. P. Gaspar de la Mere de Diev, Religieux du mesme Ordre. A Mons, On les vend, chez Erneste de la Brvyere, ruë des Clercs, 1651. Pet. in-12, titre 1 f. non chiff., texte 350 pp., approbation 1 f. non chiff.

Ma bibl.

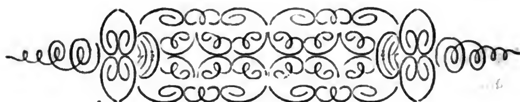
C'est la seconde édition de l'ouvrage mentionné sous le n.° 322.

334. Bvlle ov constitvtion de nostre S. pere le pape Innocent X. Par laquelle sont déclarée et definies Cinq Propositions en matiere de Foy. Auec le Bref de sa Sainteté aux Archeuesq. & Euesques de ce Royaume. Et le Mandement de Monseig. l'Arch. de Paris, pour la publication & obseruance de la dite Constitution dans la France. Iouxte la Copie Imprimée, a Paris. A Mons, On les vend chez Erneste de la Brvyere, ruë des Clercs à l'enseigne de S. François Xauier 1653. Pet in-4.°, 8 pp.

Bibl. de Mons; fugitives, 11.° portefeuille, n.° 272.

335. Facetiæ poeticæ sive sales epigrammatici sale conditi. Montibvs apud Ernestum de la Bruyère. Anno 1658. In-12, titre 1 f. non chiff., texte 104 pp.

Ouvrage cité dans le catalogue des livres de la bibliothèque de M. H. Delmotte, n.° 1,020.



PHILIPPE DE WAUDRET.

1648-1659.

Philippe de Waudret est le troisième de sa famille, qui exerça l'art typographique à Mons; il succéda à son frère François, qui lui-même avait repris, en 1641, l'exploitation de l'établissement paternel fondé en 1623.

336. Loix, chartes et covstvmes dv chef-liev de la ville de Mons, et des villes resortissantes avdit chef-liev. Augmentées d'aucuns Decrets de l'Empereur Charles Quint, & autres de Feu son Alteze Serenissime. Item de l'Edict perpetuel des Archiducs, & du Decret de l'an 1601. & plusieures Coustumes locales de la Prouince de Haynnau. A Mons, De l'Imprimerie Ph. de Waudrét fils, à la Bible. M.DC.XLVIII. Auec Priuilege. Pet. in-8.°, comprenant deux séries de pagination : 1.° titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte des chartes du chef-lieu 82 pp., table 2 ff. non chiff. ; 2.° ordonnances et provisions decretees par le Sovverain chef liev dv dit Mons, Decretz des Archidvcs, Covstvmes locales de Binch, Nivelle, Landrechies, Lessines, Chimay et Valenciennes, 337 pp. et 3 pp. non chiff.

Ma bibl.

Dans une épître dédicatoire adressée aux échevins de Mons, Philippe de Waudret nous apprend que ce recueil de chartes et de coutumes locales du Hainaut est la première production sortie de ses presses. Bien que ce volume contienne plusieurs pièces dont les titres particuliers portent le millésime de 1646 et de 1647, il n'a été réellement édité qu'en 1648.

337. Recveille de plvsievrs placarts Qui sont fort vtiles au Pays de Haynnau, dont les Chartes dudit Pays renuoient à plusieurs desdits Placarts, Auec le Decret de l'An 1611. & l'Edit perpetuel. Le tout faict pour l'vtilité des Practiciens. A Mons, De l'Imprimerie Ph. de Waudrét fils, à la Bible. M.DC.XLVIII Pet. in-8.°, titre 1 f., texte 244 pp., table 2 ff. non chiff.; Ordonnance et Edict perpetvel 8 ff. non chiff. y compris un titre séparé au millésime de 1646.

Ma bibl.

338. Le pedagogve chrestien tome I. Contenant en deux Parties, les deux premiers poincts de la Perfection Chrestienne, s'abstenir dv peché, et faire le bien : tirez de la S. ecritvre, et des SS. peres, confirmez par raisons, embellis de Similitudes, & de quantité de belles Histoires, la plus part de nôtre temps Par le R. P. Philippes d'Ovtreman Valentiennois, de la Compagnie de Iesvs. Edition novvelle, Reueuë, corrigée, & augmentée par l'Auteur. A Mons. De l'Imprimerie De Wavdret Fils, à la Bible. M.DC.L. Auec Grace & Priuilege. In-4.°, titre, faux-titres et préliminaires 9 ff. non chiff., texte 618 pp., abrégé, tables et index 35 ff. non chiff.

Ma bibl.

339. Le pedagogve chrestien tome II. Enseignant en deux Parties, le troisiéme poinct de la Perfection Chrestienne,

sovffrir les mavx avec patience, ov les remedes a tovs mavx. Tiré de la S. ecritvre, et des SS. peres, confirmé par raisons, embelly de Similitudes, & de quantité de belles Histoires, la plus part de nôtre temps. Auec vne Table à la fin pour les Predicatevrs Par le R. P. Philippes d'Ovtreman Valentiennois, de la Compagnie de Iesvs. Novvelle edition. A Mons, De l'Imprimerie De Wavdret Fils, à la Bible. M.DC.L. Auec Grace & Priuilege. In-4.°, titre, faux-titres et préliminaires 10 ff. non chiff., texte 698 pp., tables et index 29 ff. non chiff.

Ma bibl.

340. Origines omnivm Hannoniæ cœnobiorvm octo libris breviter digestæ. Pertinenter svbnectitvr avctarium De Collegiatis eiusdem Prouinciæ Ecclesijs. Maioris operis primitias edebat avthor. — Super hoc filijs vestris narrate, & filij vestri filijs suis, & filij eorum generationi alteri. Ioëlis 3. — Montibvs, Typis Ph. Wavdræi, sub Biblijs 1650. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 481 pp., index 15 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n° 5,996 du catal. — Bibl. roy. de Brux ; fonds V. H., n.° 25,168. — Ma bibl.

La dédicace à Jacques Sejournet, abbé de Cambron, est datée de 1650 ; l'approbation donnée à Mons, par Jean Du Trieu, censeur des livres, est du six des Ides de janvier de la même année. Philippe Brasseur, dont toutes les productions antérieures sont en vers, écrivit en prose cette histoire abrégée des couvents du Hainaut ; c'est, il nous l'apprend lui-même dans l'épître dédicatoire, un extrait d'un ouvrage plus considérable sur le même sujet, qu'il est forcé de laisser dans ses cartons à cause de la mort de Jean Coëne, abbé de Cambron, et des agitations politiques du moment. Tout incomplet qu'il soit, cet essai contient des rensei

gnements utiles au point de vue des institutions religieuses de cette province, mais il n'en faut pas moins regretter que l'œuvre plus étendue de Brasseur n'ait pas vu le jour et que le manuscrit en soit peut-être perdu pour jamais.

341. Le Capvcin escossois. Histoire merveillevse & tres-veritable, arriuée de nostre temps. Traduitte du Manuscript Italien de Monseigneur Iean Baptiste Rinvccini, Archeuesque, & Prince de Ferme. Par le R. P. François Barravt, Procureur general des Peres de la Doctrine Chrestienne, residant à Rome. A Mons, de l'Imprimerie Philippes de Wavdret fils, à la Bible. M.DC.LII In-12, titre et préliminaires 7 ff non chiff., texte 214 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

342* Thesavrvs doctrinæ christianæ, sive catechismvs catholicorvm, in gratiam Pastorum & quorvmcvmqve cvram & institvtionem animarvm habentivm, Operâ Nic. Tvrlot, Bellomontani, S. T. L. Antehac studiosè collectus, & sexto in lucem editus : Nvnc avtem primvm ex Gallico idiomate in Latinum per eumdem conversus, multis que locis avctus & locvpletatvs. Montibvs, Typis Ph. Waudræi, sub Biblijs. 1653. In-4.°, 752 pp.

Nicolas Turlot, né à Beaumont, province de Hainaut, vers la fin du 16e siècle, embrassa l'état ecclésiastique, et obtint le grade de licencié en théologie. Successivement chanoine de la cathédrale de Namur, archiprêtre, archidiacre, puis prévôt de la même église, il fut fait vicaire-général de l'évêque Engelbert Des-Bois, en 1639, et assista, le 7 juin de cette année, au synode diocésain présidé par ce prélat. Il mourut le 17 janvier 1651.

343. Histoire de S. Vincent, comte de Haynnav, patron de Soignies, Auec les Miracles anciens & nouueaux, & aucunes graces particulieres impetrées par ses merites &

intercession. Vray et fidele miroir de la noblesse, premiere edition. Par M. Le Fort dict Fortivs Licentié és Droicts, & Chanoine dudict Soignies. A Mons, De l'Imprimerie Ph. de Waudrét fils, à la Bible, M.DC.LIV. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 362 pp., table, approbation, etc. 13 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 6,245 du catal. — Bibl. roy. de Brux.; fonds V. H., n.° 30,670. — Ma bibl.

Dédicace aux prévots, doyen et chanoines de l'église collégiale de S.t-Vincent à Soignies. Approbation du censeur des livres Théodore Plicette, pasteur de St.-Nicolas, datée de Mons, le 6 décembre 1653.

Michel Le Fort ou Fortius naquit à Soignies, au commencement du 17.e siècle. Chanoine du chapitre de cette ville, il y mourut dans les premiers jours de novembre 1663. Il ne faut pas le confondre, comme a fait Foppens, avec Martin Le Fort ou Fortius, son parent, qui donna, en 1663, une édition des chartes nouvelles du pays et comté de Hainaut, imprimée chez la veuve Siméon De La Roche.

344. Reglement ordonné par messievrs eschevins de la Ville de Mons sur le fait de la Garde. De l'Imprimerie Ph. de Wavdret, fils, 1658. In-f.° placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1622-1699, n.° 13.

345. Sancta sanctorvm Hannoniæ, sev sanctarvm eivsdem provinciæ reliqviarvm thesavrvs, prœmisso vniversalis ecclesiæ consensv de reliqviis et veneratione sanctorvm de sæcvlo in sæcvla dedvcto Authore & collectore D. Philippo Brassevr Malbodij ad sanctam Aldegundem Canonico. — Custodit Dominus omnia ossa eorum, vnum ex his non conteretur, Psalmo 33.

— Montibvs, Typis Ph. Wavdræi, Filij, sub Biblijs, M.DC.LVIII. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 16 ff. non chiff., texte 320 pp., index etc. 8 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 6,287 du catal. — Bibl. roy. de Brux.; fonds V. H., n.° 25,391.

L'approbation signée par Théodore Plicette, censeur des livres, a été donnée à Mons, pendant l'octave de la Toussaint de 1658; la dédicace à Augustin De Felleries, abbé de Bonne Espérance, est datée du 18 juillet de la même année.

Ce livre est de la plus grande rareté. Il termine la liste des ouvrages de Brasseur qui ont été imprimés ; il donne une nomenclature détaillée et curieuse de toutes les reliques conservées, du temps de l'auteur, dans les établissements religieux du Hainaut.

Nous avons donné successivement, et dans l'ordre chronologique de leur publication, les titres de tous les ouvrages imprimés de cet auteur montois; on n'y trouvera pas le livre intitulé *Bibliotheca Hannoniæ* que Valère André lui attribue, et qui, selon lui, aurait été publié à Mons, en 1659, in-4.°. Ce livre n'existe pas, et nous pensons, comme Delmotte, que l'erreur de ce bibliographe, répétée par Foppens, provient de ce qu'il l'aura confondu avec le *Sydera illustrium Hannoniæ Scriptorum* dont le titre lui aura été mal indiqué.

346. Reglement dv roy a la svpplication des sievrs eschevins de la ville de Mons, povr empescher les fravdes qvi se commettoient iovrnellement av sujet de la Maltote de Vin, & faciliter la Collecte d'icelle, Edicté en la forme suivante: A Mons, De l'Imprimerie Ph. de Wavdret, Fils, en la ruë des Clercqs, 1659. In-f.° placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1622-1699, n.° 14. — Bibl. de Mons; recueil des placards, 14.° portefeuille in-4.°, 1655-1662, n.° 618.



JEAN HAVART (la Veuve).

1652 - 1658.

Après le décès de Jean Havart, en 1652, Catherine Descamps, sa veuve, continua l'exploitation de l'établissement industriel créé par son mari, en 1628; elle a édité les ouvrages suivants :

347. Flevrettes de piété povr consoler les malades et affligez. Aussi afin de les exciter à fuir le mal & suiure le bien sous les faueurs du petit Iesus, de la Vierge Marie, du bon Ange Gardien & des plus signalees Saintes du Paradis. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Jean Havart, ruë de Nimy. 1652. Pet. in-12, 196 pp., table et approbation 23 pp. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

L'approbation donnée à Mons, le 22 septembre 1652, est signée par Théodore Plicette; elle est ainsi conçue : « Ces fleurettes » tirees du vergier de l'agneau ensuiui des saintes Vierges, sont » Catholiques et pieuses d'une naifue beauté et soëf odeur pour » recreer les espris, signamment affligés. »

C'est un recueil de vers adressés à Jesus, à la Vierge Marie, à Sainte Anne, à Sainte-Waudru, etc., etc.

348. Commentariorvm et dispvtationvm in primam partem D. Thomæ, tomvs primvs De Deo vno. In qvibvs imprimis inqviritvr et discvtitvr doctrina et mens primarii ecclesiæ

doctoris D. Augustini. Authore R. P. F. Antonio Rvteo, Ordinis Minimorum S. Theologiæ Lectore, ac Povinciæ Gallobelgicæ Definitore. Montibvs Hannoniæ, Ex officinâ Viduæ Ioannis Havart, in plateâ Nimianâ, sub signo Montis Parnassi, M DC.LIII Cum Gratia & Priuilegio. In-f.°, titre et préliminaires 8 ff non chiff., texte 314 pp, index 10 ff. non chiff., extrait du privilége du roi 1 p.

Bibl roy. de Brux.; fonds de la ville, n.° 2,359.

349. Dialogve de la fermeté, constance et reconfort es adversitez Tiré en partie d'avcvns graves avthevrs latins. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Iean Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse. 1654. Pet in-8.°, 63 pp.

Bibl. de M le baron Alfred de Hérissem.

Cet opuscule imprimé en caractères italiques est de Bauduin le Roy, licencié en droit, avocat, puis greffier féodal à la cour souveraine de Hainaut. Il est dédié à Charles Albert De Longueval, comte de Bucquoy, grand bailli du Hainaut C'est un dialogue, en vers alexandrins, entre deux personnages : Damon et Philon. Le premier a résolu de s'expatrier pour se soustraire aux calamités qui accablent son pays natal, la guerre, la peste, les impôts et autres fléaux ; le second cherche à le détourner de ce projet, lui conseillant *de prendre la Constance pour asyle de sa seureté, de s'arrester vertueux au lieu où Dieu a placé ses possessions, toute résidence devant être indifférente à l'homme de Bien.*

C'est là tout le sujet de ce petit ouvrage d'une excessive rareté, et qui peut-être n'a jamais été mis dans le commerce. Nous n'en connaissons qu'un exemplaire, qui semble avoir appartenu à l'auteur et que possède aujourd'hui M. le baron Alfred de Hérissem, l'un des descendants, par sa mère, de Bauduin le Roy, né à Ath le 16 septembre 1612 et décédé à Mons le 20 mai 1672. Cet exemplaire provient de la bibliothèque de feu M. Charles Terrasse, vendue par l'administration des hospices de Mons, à qui cet homme

bienfaisant a légué sa fortune pour créer un asile destiné aux pauvres aveugles de cette ville; il avait été acheté à la vente des livres de M.r le comte du Val, ancien maire de Mons, qui avait épousé une dame de Wolff, veuve de M.r Antoine-Ferdinand-Siméon le Roy, arrière-petit-fils du poëte.

350. Reglement ordonné par messievrs eschevins de la Ville de Mons sur le fait de la Garde. De l'Imprimerie de la Veuue Iean Havart, 1655. In-f.o placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1522-1699, n.o 11.

351. Declaration de la doctrine chrestienne, faite a l'instance des Surintendants en l'Escole Dominicale de la ville de Mons en Haynau, pour l'instruction de la Ieunesse. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Iean Havart au Mont de Parnasse. 1665. Pet. in-8.o, 79 pp. et une gravure sur bois au verso de la dernière, représentant S.te-Elisabeth, reine de Portugal, canonisée le 25 mai 1625.

Ma bibl.

352. Iovrnal des choses plvs memorables arrivees dvrant le siege de Valentiennes secovrve par son alteze royale; Le seiziesme de Iullet, 1656. Avec la liste de tovs les principaux Prisonniers. A Mons, de l'Imprimerie de la Vefue Iean Havart. 1656. In-4.o, 9 pp.

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

353. Entretiens spiritvels. Par le R. Pere Pierre Pennequin De la Compagnie de Iesvs. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue I. Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse, M.DC.LVI. Auec Grace, & Priuilege. Pet. in-8.o, 197 pp. chiffrées par erreur 177, approbation et extrait du privilége 2 pp. non chiff.

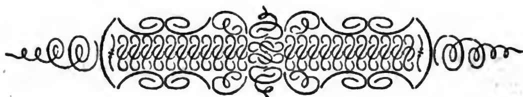
Ma bibl.

354.* De febre maligna, sive de febre horvm temporvm dialogvs. Studio expertissimi D[ni] Adriani Cospeav, medicinæ Licentiati & in civitate Montense pensionarii. Montibvs, ex typographia Viduæ Ioannis Havart, sub signo Montis Parnassi, 1658. Pet. in-12, 56 pp.

Ouvrage cité par M. Ad. Mathieu, dans la Biographie montoise.

Adrien Cospeau naquit à Mons, le 4 octobre 1618. Il était fils de Pierre Cospeau, avocat à la Cour Souveraine de Hainaut, né en cette ville en 1592, et qui est l'auteur des deux ouvrages intitulés : *Diverses Conclusions en la practique de Jurisprudence* et *Discours touchant les dispositions testamentaires et donations à cause de mort*, imprimés à Mons chez François De Waudret, en 1626 et en 1640. Il était le cousin issu de germain du célèbre Philippe Cospeau, évêque d'Aire, de Nantes et de Lisieux.





MATHIEU LONGONE.

1660.

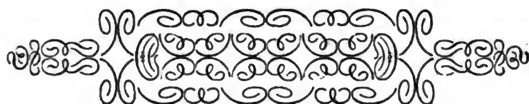
Nous ne connaissons qu'une seule production typographique qui fasse mention du nom de cet imprimeur. Est-il apocryphe? Nous l'ignorons; mais nous devons cependant faire remarquer qu'il existe encore en Belgique des familles du même nom.

355. Exorcismvs primvs contra dœmonem mendacii, Qui intrauit in cuiusdam Apologistæ rapsodiam, quam ineptè consarcinauit in gratiam duarum prætensarum Energumenarum. Modvs et genivs apologistæ in argumentando patebit in Epistola ad Lectorem. Avthore Lamberto Dicæo, Medico-Theologo. In Gratiam Studiosorum Veritatis. Montibvs, Typis Mathæi Longone, Anno 1660. Svperiorvm permissv. In-4.°, 32 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Cette brochure est une réponse mordante à l'ouvrage de l'exorciste Nicolas Deborre curé de Notre-Dame des lumières en Glain, faubourg de Liége. Cet ouvrage a pour titre : *Apologia pro Exorcistis, Energumenis, Maleficiatis & ab incubis Dæmonibus molestatis, &c. Lovanii* 1660, *in-4.°*

Nous n'avons pu découvrir jusqu'ici l'auteur, peut-être montois, qui s'est caché sous le pseudonyme de *Lambertus Dicæus*.



GILLES URSMER HAVART.

1660-1690.

356.* Transports de joie au svjet dv retovr dv corps sacré de sainte Aldegonde en sa chere ville de Mavbevge. A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Havart, Imprimeur Iuré, proche du Grand Marché, à l'enseigne du Paradis. 1660. In-4.°

Les reliques de sainte Aldegonde avaient été transportées à Mons, à cause des guerres incessantes entre la France et l'Espagne; mais la paix étant faite entre ces deux puissances, les chanoinesses de Maubeuge reclamèrent la châsse renfermant ces reliques. La pièce de vers, dont nous donnons le titre, a été composée à l'occasion de la translation de ces reliques, qui eut lieu le 23 avril 1660. M.r Estienne de Maubeuge a donné les détails de cette cérémonie religieuse, dans les *Archives historiques et littéraires du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, nouvelle série, tome IV, pp. 293-303.

357. Placcart dv roy, Sur le fait de la Chasse. Republié par ordre de Son Excellence le Comte de Buquoy, Grand-Bailly, & Souuerain Officier du Pays & Comté de Haynau, &c. A Mons, De l'Imprimerie de Gille Havart, Imprimeur

Iuré, proche du grand Marché, à l'enseigne du Paradis. 1661. In-4.°, 5 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

358. Par le roy. (*Mise en vente de parties du domaine de Mons.*) A Mons, chez Gilles Havart. Imprimeur Iuré, au Paradis, 1665. In-folio placard.

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

359. Declaration et ordonnance selon laqvelle vn chacvn avra a se regler punctuellement, tant pour la conduite reciproque des Marchandises, Manufactures, & Denrées sortans des Prouinces de l'obeyssance de sa Majesté, vers le Royaume de France, & Villes occupées par ses armes, que de celles venans desdits Royaume, & Villes. Iouxte la Copie Imprimée à Bruxelles, chez Hubert Anthoine Velpius, Imprimeur de Sa Majesté. A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Hauart, à l'enseigne du Paradis 1668. In-f.°, 5 pp. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 15.e portefeuille in-4.°, 1663-1669, n.° 641.

360. Titi Livii et M. T. Ciceronis orationes selectiores et elegantiores Ex tribus Causarum Generibus, Deliberatiuo Demonstratiuo & Iudiciali. His accessit. Messalæ Corvini, oratoris disertissimi ad Octauianum August. de Progenie sua libellus seu de historia Troiana ad Romanam aditus. Item sexti Rvffi viri consvlaris ad Valentinianum Augustum de historia Romana Libellus. Montibvs, Ex officianâ Ægidii Vrsmari Havart, sub signo Paradisi, 1671. Pet. in-8.°, 75, 48 et 162 pp.

Bibl. de Mons, non catalogué.

361. Discovrs fvnebre svr les Nobles et vertueuses qualitez de fev Messire Charles Le Danois Viscomte hereditaire et grand Marechal des Pays et Comté de Haynav Baron de Cernay et de Nouion, Seigneur de Begny, Sery, Prouisy, Beaufort. Houden, Robersart, de la grande forest de Raismes, Cour de Jausse, &c. Prononcé à ses Funérailles le 30 octobre 1670 en l'Eglise des RR. PP. Carmes de Valenciennes. Par vn pere dv même ordre. A Mons, De l'Imprimerie de Gilles V, Havart, Imprimeur juré, à l'enseigne du Paradis. 1671. In-4.°, 45 pp.

Bibl. de Gand.

362. Sentences et decrets rendvs par le roy en son conseil privé Sur les differens de Iurisdiction entre les deux Conseils de Haynau. A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Vrsmer Havart, Imprimeur juré, à l'enseigne du Paradis, 1672. In-4.°, 37 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8,381 du catal., 1.er vol. — Ma bibl.

363. De par le roy le dvc d'Arenberg, d'Arscot, de Croy, &c. chevalier de l'ordre de la toison d'or, Lieutenant, Gouuerneur, Capitaine General, Grand-Bailly, & Officier Souuerain du Pays & Comté de Haynau, &c. (*Ordonnance portant confiscation des biens appartenant aux sujets du roi de France*). A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Vrsmer Havart, à l'enseigne du Paradis, 1673. In-f.° placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 17.e portefeuille in-4.°, 1672-1679, n.° 678.

364. Edict perpetvel dv roy nostre sire tovchant les biens, droits, ou deniers cy-deuant sequestrez, namptis, depositez, ou demeurez és mains de ses Officiers; si comme

Preuosts, Baillys, Ammans, Mayeurs, Depositaires, Greffiers, Secretaires, Huissiers, ou autres sequestres en ses pays de pardeçà. Iouxte la Copie Imprimée à Bruxelles. A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Vrsmer Havart, Imprimeur iuré, à l'enseigne du Paradis, 1674. In-4.°, 14 pp.

Ma bibl.

365. Le fidele chrestien ou doctrine celeste et Morale, asseurée des authoritez de la S. Escriture et des SS. Peres: Enrichie de belles histoires et similitudes. Divisee en trois traitez. Œuvre tres utile aux pasteurs, prédicateurs, catechistes, et à un chacun amateur de son salut. Par Engelbert DvMarez, Binchois liceutié en la S. Theologie, pasteur de Velaines. — Prœterita, presentia futura malla pellite. — A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Vrsmer Havart, imprimeur Iuré, au Paradis, 1674 In-4.°, 20 ff. non chiff. et 814 pp.

Bibl. de l'Université de Louvain.

366. Don Carlos de Gvrrea, Arragon & Borja, ducq de Villahermosa, &c. Lieutenant Gouuerneur, & Capitaine general des Pays-bas & de Bourgogne, &c. (*Acte de protection et de sauvegarde pour l'ordre de Malte donné à Bruxelles le* 19 *Mars* 1675). A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Vrsmer Hauart, au Paradis, 1775. In-f.° placard.

Archives de l'État à Mons. Commanderie magistrale du Piéton, priviléges, n.° 115.

367. Traité de la paix entre les covronnes d'Espagne et de France, conclu & signé à Nimegue, le 17. Sept. 1678. A Mons, Chez Gilles Vrsmer Havart, au Paradis. 1678. In-4.°, titre 1 f., texte 16 pp.

Bibl. de Mons; *Fugitives*, 14.e portefeuille, n.° 311.

368. Placcart dv roy; svr le faict de la chasse. A Mons, De l'Imprimerie de Gille Havart, Imprimeur juré, au Paradis, 1679. In-4.°, 5 ff. non chiff.

Ma bibl.

369. L'obstination punie par la miserable cheute de Saprice dans l'Idolatrie et l'Infidélité. Tragédie dediée à Monsieur M.r Leon de Roqva, Baron de . . . . . general de Bataille des Armées de sa Majesté, Colonel d'un Régiment d'Infanterie allemande, Gouverneur et Chatelain des Ville et Chatelenie d'Ath, etc. Représentée par la Ieunesse du College de la dite ville d'Ath, le 29 d'Aout 1679. Sur les deux heures apres midy. A Mons, Chez G. V. Havart, Imprimeur Iuré, Au Paradis, 1679. In-4.°, 8 pp.

Bibl. de l'Université de Louvain.

370. Wolphan Guillaume de Bournonville Vicomte de Barlin Grand-Bailly, par jnterim, & Officier Souuerain du Pays & Comté de Haynau : (*Réglement pour la collecte de l'impôt sur la bière en cette province.*) A Mons, Chez Gilles Vrsmer Havart, Imprimeur Iuré au Paradis, 1681. In-f.° placard.

Ma bibl.

371. Otton Henry, marqvis Dal Caretto, Savona et Grana, comte de Milezimo, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Lieutenant Gouuerneur & Capitaine General des Pays-bas, &c. (*Ordonnance sur la marche des troupes dans le pays.*) A Mons, Chez Gilles Vrsmer Havart, Imprimeur juré, au Paradis, 1682. In-folio placard.

Ma bibl.

372. Qverela medica, sev planctvs medicinæ modernæ statvs. Avthore Ioanne O Dvvyer Casseliensi, Medicinæ Licentiato ; vrbisque Montensis Medico Pensionario. Montibvs. Ex Officinâ Ægidii V. Havart, sub signo Paradisi, 1686. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 38 pp. non chiff., texte 312 pp., errata 2 pp.

Bibl. de Mons, n.° 3,337 du catal. — Ma bibl.

Jean Odwyer naquit à Cassel, ville d'Irlande, au Comté de Tippérary. Il étudia la médecine à l'Université de Louvain et vint s'établir à Mons. Son savoir l'ayant fait distinguer par le prince de Rache, il fut employé comme médecin dans les armées du roi d'Espagne, et, après avoir quitté le service militaire, il obtint la place de médecin pensionnaire dans sa ville adoptive.

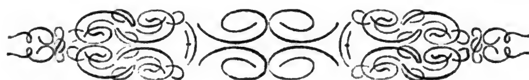
Son ouvrage est dirigé contre les abus et les dangers de l'exercice illégal de l'art de guérir.

373. L'amovr et fidélité coniugal d'Ausberta envers son cher marit Bertvphvs prince alleman. Tragi-comedie dediée a monsievr Martin Steyeert Docteur et professeur Royal en Théologie, Président du college de Bay en l'Vniversité de Louvain. Representée par la Ieunesse du College de la Ville d'Ath le 23 d'Aoust 1688, à deux heures après midy. A Mons, Chez Gilles Vrsmer Havart, Imprimeur, au Paradis. 1688. In-4.°, 8 pp.

Bibl. de l'Université de Louvain.

374. Le roy. Chers et feaux. (*Edit fixant le taux auquel les monnaies étrangères auront cours forcé dans le pays, à cause des circonstances de la guerre.*) A Mons, Chez Gilles Vrsmer Havart, Imprimeur Iuré, à l'enseigne du Paradis, 1690. In-folio, placard.

Ma bibl.



JEAN HAVART (les Héritiers).

1661 - 1664.

375. Les plaintes amovrevses de Iesvs et Marie en la croix : ov sermons svr les sept paroles de nostre savvevr; Composés & Preschés par le reverend pere F. Avgvstin de Felleries, abbé de Bonne-Esperance de l'Ordre de Premonstré. A Mons, De l'Imprimerie des Heritiers de Iean Havart, ruë de Nimy, au Mont de Parnasse, 1661. In-4.°, titre et préliminaires 11 ff. non chiff., texte 501 pp., errata 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1,159 du catal.

Parmi les pièces préliminaires, on remarque des vers français de Procope du Mont de Holdre et des vers latins de J. Havart, bachelier en théologie, curé de Haulchin, adressés à Augustin de Felleries.

De Felleries, né à Mons au commencement du 17.e siècle mourut à l'abbaye de Bonne-Espérance, le 31 mars 1671. Il a écrit des sermons sur l'Ave Maria, imprimés à Bruxelles chez Martin De-Bossuyt, en 1653, in-8.°

376.* Entretiens spiritvels des vrays amans de Jesus et de Marie pendant les vingt-quatre heures du jour & de la nuict. Par le R. Prelat de Bonne-Esperance F. Avgvstin de

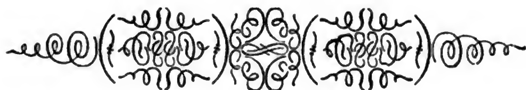
Felleries. Seconde edition. Augmentée de l'usage des Prieres Jaculatoires. A Mons, De l'Imprimerie des Heritiers de Iean Havart, ruë de Nimy, au Mont du Parnasse, 1662. Pet. in-12., titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 143 pp.

Ouvrage cité par M.r Ad. Mathieu dans la Biographie Montoise.

377. Divrnale beatæ pietatis. Continens 33. Decades in memoriam & honorem 33. annorum Vitæ D. nostri Jesv Christi & alia Opuscula pia D. Jesv. Auctum Tractatu rithmico de SS. Trinitate & alijs pijs Opusculis. Item 7. Coronas singulas 12. Decadum, quibus singulis septimanæ diebus Deipara potest coli, & quasi coronari diuersâ coronâ. Authore R. P. F. N. Hamilton, Monasterij Floreffiensis Sacerdote, & Magistro Herlemontano. Secunda editio correctior. Montibvs, Ex officinâ Hæredum Ioannis Havart, in plateâ Nimianâ ad Insigne Montis Parnassi, 1664. Pet. in-12, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 559 pp. et 9 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 463 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.





SIMÉON DE LA ROCHE.

1661-1665.

Cet imprimeur, natif de Mons, avait épousé Germaine de Waudret, fille du premier des typographes de ce nom qui imprimèrent en cette ville. Ses ateliers se trouvaient établis à la rue des Clercs.

378. Messievrs eschevins de la ville de Mons, povr remedier avx desordres et abvs qvi se commettent iovrnellement aux Marchez de Compennages, deuant la fontaine & par les ruës, causans la rehauche de toute sorte de denrées, ont ordonné & ordonnent par forme de police & prouisions, les poincts suiuans : A Mons, De l'Imprimerie de la Roche, 1661. In-f.° placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1622-1699, n.° 15.

379. La mort de la religion pretendve reformée, Pensante attaquer la triomphante Eglise Catholique, Apostolique & Romaine. Composée par le R. P. Antoine Clivier, cy-deuant Prouincial de l'Ordre des Minimes en la Prouince de Champagne, Predicateur, Notaire public, Tabellion, &

juge ordinaire Apostolique par toutes les parties du monde, Predicateur aussi de sa Majesté tres-Chrestienne pour les Controuerses. Dediée a havlt, pvissant, et tres-illvstre Prince de Ligne, &c. A Mons, De l'Imprimerie de la Roche, 1661. In-8.°, titre et préliminaires 9 ff. non chiff., texte 316 pp., table 7 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1,470 du catal. — Bibl. de M. R Chalon.

380. Le prince de Paix ou l'enfant Iesvs. — Parvulus natus est nobis, &c. Et vocabitur princeps pacis. Isa. cap. 9. — Par le père Flœur, Prestre de l'Oratoire, docteur en Théologie. — Cet ouvrage contient 1. Des discours sur l'obligation que nous avons d'honorer ce Prince. 2. Des sujets d'Oraison sur les grandeurs. 3. Des prières pour nous disposer à faire par luy nostre Paix avec Dieu. Nouvelle Edition. A Mons de l'Imprimerie de la Roche, 1662. In-12, titre et préliminaires 30 ff. non chiff., texte 372 pp.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

L'imprimeur de la Roche a donné cette édition nouvelle d'après celle qui avait paru en France après la publication générale de la paix; paix qui, selon quelques personnes pieuses, fut l'effet des prières adressées à cette fin à l'*Enfant Jésus :* De là le titre de *Prince de la Paix* donné au livre.

381. Reglement de la halle av bled edicte par messievrs dv magistrat de la ville de Mons. A Mons, De l'Imprimerie de la Roche, 1662. In-f.° placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1622-1699, n.° 16.

382. Loix chartes et covstvmes dv chef-liev de la ville

de Mons et des villes, et villages y resortissans, Auec plusieurs Decrets en dependans, aussi diuerses autres Chartes & Coustumes : Si-comme des Villes de Binch, Niuelles, Landrechies, Lessines, Chimay, Valenchiennes, Cambray, Doüay, Tournay, la Bassée, du Comté de Namur, & du Pays de Liege. A Mons, De l'Imprimerie de Simeon de la Roche. M.DC.LXIII. In-4.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 51 pp., table 3 pp. non chiff., ordonnance et provisions etc. 486 pp., table générale 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2377 du catal. — Ma bibl.

383. Recveil de plvsievrs placcarts fort vtiles av pays de Haynnav, dont les chartes dvdit pays renvoient a qvantité d'icevx. Auec le Decret de l'An 1601. l'Edit Perpetuel, le Reglement de la nauigation, mesures des heritages du susdit Pays & d'autres circonuoisins, aussi la largeur des chemins & voyes d'iceluy. Le tout fait pour l'vtilité des Practiciens. A Mons, De l'Imprimerie de Simeon de la Roche, ruë des Clercqs. M DC.LXIV. In-4.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 246 pp., table 6 ff. non chiff.

Bibl de Mons. n.° 2331 du catal. — Ma bibl.

384. Practica tractatvvm aliqvot mathematicorvm epitome. Authore R. P. Ioanne d'Arras, Societatis Iesv. Montibvs-Hannoniæ, Typis Simeonis de la Roche, M. DC. LXIV. Pet. in-8.°, titre, faux-titre et préliminaires 5 ff. non chiff., texte 184 pp., et 13 planches, dont une double, gravées sur cuivre.

Bibl. de Mons, n.° 3,736 du catal. — Ma bibl.

Jean d'Arras, jésuite, né en 1608 aux environs de Cambrai, enseigna la philosophie à Douai et la théologie à Saint-Omer; il mourut à Mons, en 1666.

385. La sainteté triomphante de S. Gertrvde premiere abbesse dv noble et venerable Chapitre de Nivelle, mise en lvmière Pour l'année milliesme de son entrée dans le Ciel. Par un Chanoine du même Chapitre. Premiere partie. A Mons, De l'Imprimerie de Simeon de la Roche, en la ruē de Clercqs, 1664. In-12, titre et préliminaires 16 ff. non chiff., texte 132 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

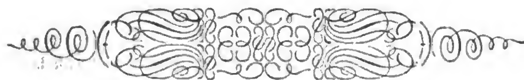
Malgré le titre (première partie) l'ouvrage paraît être complet. Il se termine à la mort de la sainte et finit par le mot sacramentel *fin*.

386. Prieres tres-devotes et entretiens intérievrs povr allvmer facilement en nos cœurs le feu de l'amour de Diev. Tirez des œuvres du V. P. Lovis De Blois, abbé de Liessies. A Mons, De l'Imprimerie de Simeon de la Roche, ruē des Clercqs, 1665. In-12, 462 pp., table et approbation 6 pp. non. chiff.

Bibl. de Tournai.

387. Messievrs eschevins de cette ville de Mons, desirans remedier avx desordres qvi se commettent iovrnellement avx marchez, halles au bled, au Riuage de la dite Ville, par les Mesureurs, & Porteurs au sacqs : Ont ordonné pour la Police d'icelle les Poincts cy-apres. De l'Imprimerie de Simeon de la Roche, 1665. In-f.° placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 15.° portefeuille in-4.°, 1663-1669, n.° 635.



GASPARD MIGEOT.

1664-1703.

Ce typographe, né à Mons le 20 avril 1630, mourut en cette ville le 22 avril 1703. Il était fils de Grégoire Migeot et de Françoise Devergnies. Il fut inhumé dans l'église de Sainte-Waudru, où l'on voyait encore, il y a quelques années, une pierre tombale à sa mémoire.

Après avoir appris son art à Paris, chez Charles Savreux, Migeot revint dans sa ville natale et obtint du roi, le 7 décembre 1663, des lettres patentes d'imprimeur et de libraire. Il établit ses ateliers, d'abord dans une maison de la rue de la Chaussée, à l'enseigne des trois Vertus, puis à la rue des Clercs.

Ce qui a contribué surtout à rendre célèbre le nom de cet imprimeur, c'est la publication du Nouveau Testament dit de Mons et dont la première édition, œuvre typographique très remarquable, porte la date de 1667.

On a cherché, mais sans raisons plausibles, à enlever à Migeot l'honneur d'avoir imprimé ce livre; on l'a attribué à divers imprimeurs, aux Elezevier et principalement à Savreux, de Paris. Il existe sans doute une grande ressemblance entre les caractères dont le typographe parisien a fait usage et ceux dont l'imprimeur montois s'est servi pour ses éditions du Nouveau Testament; mais qu'y a-t-il d'étonnant que celui-ci, qui avait fait son apprentissage chez Savreux, ait eu des fontes et des fleurons semblables à ceux de son patron?

Le premier qui a prétendu que la traduction du Nouveau Testament n'était pas sortie des presses montoises, c'est le père Annat, jésuite, qui a été jusqu'à écrire qu'il n'existait à Mons d'autre imprimeur que Waudret, en 1667, et que Migeot n'avait pas d'atelier typographique; mais quelle confiance peut mériter une semblable allégation alors que nous savons, au contraire, que Waudret n'imprimait plus à cette époque, qu'il y avait d'autres imprimeurs à Mons, et que Migeot, autorisé depuis le mois de décembre 1663 par des lettres patentes du souverain à exercer son industrie, avait encore obtenu, par un édit royal du 24 juillet 1666, le privilége exclusif d'imprimer *le Nouveau Testament traduit du latin en français par un docteur de Sorbonne?*

M. Renier Chalon a commencé, dans ses intéressantes recherches sur les éditions du Nouveau Testament de Mons, (1) à plaider la cause de Migeot; aujourd'hui il ne nous paraît plus douteux que c'est à Mons, et dans les ateliers de Migeot, qu'a été imprimé le Nouveau Testament. Pour corroborer cette opinion, nous avons eu la bonne fortune de rencontrer sur la garde d'un de nos exemplaires de cet ouvrage, une note manuscrite, digne de confiance, qui nous apprend cette circonstance ignorée jusqu'aujourd'hui, que la préface, mise en tête de l'édition de Mons, a été composée par le père Quesnel pendant un séjour qu'il fit au couvent des Oratoriens de cette ville, pour soigner l'impression de l'œuvre janséniste de Port-Royal.

Est-ce à dire maintenant que nous prétendions que les éditions du Nouveau Testament qui portent le nom de Gaspard Migeot soient toutes sorties des presses de cet imprimeur? Nullement; nous sommes même persuadé qu'il y a eu des contrefaçons publiées en pays étranger et surtout en France, où la traduction de Port-Royal était condamnée par les autorités religieuses et par le pouvoir civil; mais un fait nous paraît hors de doute, c'est que les premières éditions de ce livre célèbre ont été imprimées à Mons et par Gaspard Migeot.

(1) Bruxelles, chez A. Van Dale, 1844. In-8.°

Voici la liste des ouvrages imprimés qui portent le nom de ce typographe montois :

388. Dieu seul, ou l'association pour l'interest de dieu seul. Par Henry Marie Boudon, Docteur en Theologie, grand Archidiacre de l'Eglise d'Evreux. A Mons, Chez Gaspard Migeot, aux trois Vertus. 1664. Avec Approbation. Pet. in-12, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 215 pp., table et approbation 4 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1,339 du catal.

389. Les constitutions du monastere de port royal du S. sacrement. A Mons, Chez Gaspard Migeot, en la ruë de la Chaussée, à l'enseigne des trois Vertus. M. DC. LXV. Avec privilege & approbation. Pet. in-12, titre et préliminaires 9 ff. non chiff., texte 528 pp., fautes à corriger 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,658 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

On a souvent prétendu que ce livre n'était pas sorti des presses de Migeot, mais de l'atelier des Elzevier, parce qu'il est très bien imprimé et qu'il porte au titre la sphère elzevirienne. Ce n'est encore là qu'une allégation vague, aussi dénuée de preuves que le doute émis sur le lieu d'impression du Nouveau Testament de Mons, et qui ne peut être raisonnablement soutenue, alors qu'on voit que les approbations ecclésiastiques ont été données à Louvain par le docteur Pontanus, à Mons par Zacharie Maës, censeur des livres, et que le privilége royal pour l'impression a été expressément et exclusivement accordé à Gaspard Migeot.

Il existe des exemplaires de cette édition qui, ne contenant pas l'approbation signée à Mons par Zacharie Maës, n'ont que 8 feuillets préliminaires au lieu de 9. L'exemplaire que possède

la bibliothèque publique de cette ville ne présente pas cette lacune.

390. Le nouveau testament De Nostre Seigneur Jesus Christ, Traduit en François Selon l'edition Vulgate, avec les différences du Grec. A Mons, Chez Gaspard Migeot, en la ruë de la Chaussée, à l'enseigne des Trois Vertus. M. DC. LXVII. Avec Privilege et Approbation. Pet. in-8.°, 2 vol. I. titre et préliminaires 22 ff. non chiff., texte 538 pp.; II. contenant les épitres de S.t Paul, etc., 462 pp., table et fautes à corriger 15 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 143 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

C'est la première édition de la traduction française du Nouveau Testament, par MM. de Port-Royal. Cette traduction, qui est restée célèbre sous le nom de *Nouveau Testament de Mons*, est, dit le père Colonia, de M. De Sacy et de M. Le Maistre, son frère; elle a été retouchée par MM. Arnauld et Nicole. Quant à la préface qui se trouve en tête de cette édition, elle a été composée, nous l'avons déjà dit, par le Père Quesnel.

Il n'entre pas dans le cadre de notre travail de rappeler tous les détails de l'ardente polémique religieuse que souleva la publication du livre de MM. de Port-Royal. Si Migeot obtint par une permission de Gaspard Nemius, archevêque de Cambrai, le 12 octobre 1665, et par un privilége royal, signé à Bruxelles, le 24 juillet 1666, l'autorisation d'imprimer dans notre pays la nouvelle version du Nouveau Testament; si cette traduction reçut les approbations des autorités ecclésiastiques, savoir : du docteur Pontanus, de Louvain, le 14 juin 1666, et de l'évêque de Namur, l'avant-veille des calendes d'octobre de la même année, l'œuvre de Port-Royal n'en fut pas moins poursuivie avec acharnement à l'étranger, et frappée d'anathème. Elle fut, dit Gabriel Peignot, [1] condamnée par le pape Clément IX, le 20 avril 1668,

[1] Dictionnaire critique, littéraire et bibliographique des principaux livres condamnés au feu, supprimés ou censurés, t. 2, p. 5.

comme traduction téméraire, pernicieuse, différente de la Vulgate, et contenant des choses propres à scandaliser les simples. Innocent XI l'a proscrite par décret du 19 septembre 1677 ; Clément XI en parle dans la constitution *Unigenitus.* L'archevêque de Rheims l'a condamnée par mandement du 18 novembre 1667 ; l'archevêque de Paris, par ordonnances du 18 novembre 1667 et du 20 avril 1668 ; l'évêque d'Evreux par mandement du 27 novembre 1667 ; celui d'Amiens, par mandement du 20 octobre 1673 ; enfin celui de Toulon, par mandement du 19 février 1678, condamnant cette traduction *comme téméraire, dangereuse, différente de la Vulgate dont elle s'éloigne pour suivre la version des hérétiques et les dépravations de la Bible de Genève, et qui insinue les erreurs des propositions condamnées dans Jansénius.* L'arrêt du conseil d'état de France, du 22 novembre 1667, foudroyant cet ouvrage, dit positivement que les auteurs sont des gens notoirement désobéissant à l'église. *Il défend à tous libraires et imprimeurs de vendre ou débiter la dite version, sous peine de punition, ordonne à toutes personnes qui en auront des exemplaires, de les porter incessamment au greffe pour y être supprimés, à peine de* 1,500 *livres d'amende.*

La raison de tant d'anathèmes lancés contre cette traduction est, dit-on, l'altération de la version latine qui est la seule authentique dans l'église ; de sorte qu'on prétend que cette traduction française a beaucoup de conformité avec la bible de Genève. Il faut avouer que sans les querelles du jansénisme à cette époque, on n'aurait pas poursuivi cet ouvrage avec autant d'acharnement. Mais comme cela arrive toujours, la persécution augmenta la vogue du livre ; aussi nous voyons qu'il eut de nombreuses éditions.

Voici, depuis 1667 jusqu'en 1703 [1], les titres des éditions

[1] Il existe des éditions postérieures à 1703, qui portent encore le nom de cet imprimeur ; mais comme Migeot père était mort à cette époque, nous en donnerons les titres dans la liste des livres imprimés par sa veuve ou par son fils.

portant le nom de Migeot, que nous avons eues sous les yeux, et dont la plupart ont été transcrits déjà dans l'intéressante notice de M. Renier Chalon :

Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus-Christ, Traduit en François Selon l'edition Vulgate, avec les differences du Grec. Seconde Edition. A Mons, Chez Gaspard Migeot, a l'enseigne des trois Vertus. M. DC. LXVII. Avec Privilege & approbation. In-12 à deux colonnes, titre et préliminaires 10 ff. non chiff., texte 412 pp.

Bibl. de Mons, n.° 144 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Le Nouveau Testament etc. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXVII. In-8.°, titre et préliminaires 14 ff. non chiff., texte 598 pp., table 5 ff. non chiff.

Ma bibl.

Le titre de cette édition est évidemment supposé et l'ouvrage doit être sorti des presses de Antoine Jullieron. C'est du moins l'induction qu'on peut tirer de la permission d'imprimer accordée par le roi à ce typographe, le 10 juin 1667, et qui se trouve parmi les pièces préliminaires de ce livre.

Le Nouveau Testament etc. Troisième édition. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXVII. In-12, 2 vol. I. titre et préliminaires 20 ff. non chiff., texte 528 pp.; II. 5 ff. non chiff., texte 443 pp., table 22 pp. non chiff. avec la gravure de Van Schuppen, 1666.

Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament etc. Quatrième edition revuë & corrigée. A Mons, chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXVIII. In-12, 2 vol. I. XXVIII - 336 pp. et 4 ff. non chiff.; II. Les épîtres, etc. A Mons, etc. M. DC. LXVII, IV - 283 pp. et 9 pp. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Le Nouveau Testament etc. Cinquième edition revuë & corrigée. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXVIII. In-16 imprimé par demi-feuilles, 2 vol. I. XXXII - 382 pp. et 14 ff. non chiff.; II. 315 pp., table 13 pp. non chiff., notes sur le nouveau testament 41 pp. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament etc. Sixième édition revue et corrigée. A Mons, chez Gaspard Migeot, etc. 1668. In-4.°, 2 vol. I. titre et préliminaires 22 ff. non chiff., texte 503 pp.; II. 2 ff. non chiff., texte 408 pp., table 3 ff. non chiff.
Bibl. de M. R. Chalon.

Il existe deux éditions in-4.°, sous la date de 1668, imprimées ligne pour ligne. La première a un errata, dont les fautes ont été corrigées dans la seconde.

Le Nouveau Testament etc. Nouvelle édition revuë & corrigée. A Mons, chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXXII. In-12, 2 vol. I. 364 pp., table 4 ff. non chiff.; II. 280 pp. et 4 ff. non chiff.
Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus-Christ, traduit en français avec le grec et le latin de la vulgate, ajoutez (sic) à côté. nouvelle édition. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXXIII. In-8.°, 2 vol. I. titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 523 pp., table 3 ff. non chiff.; II. titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 400 pp., table 3 ff. non chiff.
Bibl. de Douai. — Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament de Nostre Seigneur Jesus-Christ, traduit en Français selon l'édition Vulgate, avec les différences du Grec, nouvelle édition revue et exactement corrigée. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXXVII. In-12, 2 vol. I. 364 pp. et 4 ff. non chiff.; II. 280 pp. et 4 ff. non chiff.
Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament etc. Septième édition revue et corrigée de nouveau. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXXVII. In-4.°, 2 vol. I. titre et préliminaires 20 ff. non chiff., texte 503 pp.; II. titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 408 pp., table 3 ff. non chiff.
Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament etc. Vingt-cinquième édition revue et corrigée de nouveau. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXXXIV. In-12, 2 vol. I. titre et préliminaires 18 ff. non chiff., texte 604 pp.; II. 806 pp., table et errata 6 ff. non chiff.
Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament etc. Nouvelle édition revue et exactement corrigée. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. LXXXVIII. In-12. 2 vol. I. 364 pp., table 4 ff. non chiff.; II. 280 pp., table 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 146 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament etc. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC. XC. Avec privilege & approbation. In-8.°, 2 vol.

Bibl. de M. Houzeau de le Haie.

Le Nouveau Testament etc. Nouvelle édition revue et exactement corrigée, avec des figures en taille douce excellemment gravées. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. M. DC XCVII. In-12, 2 vol. I. 412 pp., table 4 ff. non chiff.; II. 292 pp., table 4 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

Il existe des éditions sans date; voici les titres de celles qui ont passé sous nos yeux :

Le Nouveau Testament de nostre seigneur Jesus Christ, traduit en Français selon l'édition Vulgate, avec les différences du Grec. Nouvelle édition. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. In-8.°, 2 vol. I. titre et préliminaires 22 ff. non chiff., texte 538 pp.; II. 462 pp., table 6 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

Le Nouveau Testament etc. Nouvelle édition. A Mons, Chez Gaspard Migeot, etc. Pet. in-12, 2 vol. I. XXVIII - 380 pp., notes 11 ff. non chiff.; II. 312 pp., table 23 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

391. Histoire et concorde des qvatre évangélistes, contenant selon l'ordre des temps la Vie & les instructions de N. S. Iesvs-Christ. A Mons, Chez Gaspard Migeot, en la ruë de la Chaussée, aux trois Vertus. 1670. Avec Privilége, & Approbation. In-12, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 411 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Cet ouvrage est d'Antoine Arnauld.

392. Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France, Et ailleurs, parmy les Honnestes Gens. Jouxte la Copie imprimée à Paris. A Mons, Chez Gaspard Migeot, Marchand libraire, aux trois Vertus. M. DC. LXXI. Pet. in-12, titre, faux-titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 166 pp., table 2 ff. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon.

393. La fidele penitente representée en la vie de la vertvevse sœvr Claire Françoise d'Anvers penitente capvcine. Par le P. Mansüet dv Nevf-Chasteav, Predicateur Capucin. A Mons, Chez Gaspard Migeot, vis-à-vis la Croix de la ruë de Clercs. M. DC. LXXIII. Auec Approbations. In-4.°, titre et préliminaires 19 ff. non chiff., texte 249 pp., table 2 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1,326 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

394.* Nouveaux Contes de M. de la Fontaine. Mons, chez Gaspard Migeot, 1674. Pet. in-8.°, 168 pp.

Catalogue de la bibliothèque de Walckenaer, n.° 1,357.

On lit dans ce catalogue la note suivante :

« L'impression de la suite des Contes de la Fontaine étant interdite, ce volume parut furtivement. Le nom de G. Migeot (et non Migeon, comme le porte abusivement la note) cache sans doute le nom d'un imprimeur de province, de Rouen, peut-être. C'est contre ce recueil que fut rendue la sentence du lieutenant de police la Reynie, en avril 1675. »

Encore une fois nous demanderons pourquoi ce livre aurait été imprimé à Rouen, plutôt qu'à Mons? sur quoi repose cette supposition? sur l'allégation que Migeot n'imprimait pas; mais nous avons déjà démontré le contraire, et les titres que nous donnons

de plusieurs ouvrages inoffensifs, qu'on n'avait aucun motif de faire paraître sous un nom supposé, et qui sont évidemment sortis de ses presses, sont encore là pour le prouver.

395.* Nouveaux contes de M. de la Fontaine. Mons, G. Migeot, 1675. In-12, titre 1 f., texte 163 pp.

Catalogue de la bibliothèque de Walckenaer, n.° 1,359.

C'est une réimpression de l'édition précédente.

396. Essay d'une parfaite grammaire de la langue françoise : Où le Lecteur trouvera en bel ordre, tout ce qui est de plus necessaire, de plus curieux, & de plus elegant, en la Pureté, en l'Ortographe, & en la Prononciation de cette Langue. Par le R. P. Laur. Chiflet, de la Compagnie de Jesus. Cinquiéme & derniere Edition. A Mons, Chez Gaspard Migeot, ruë des Clercs, vis à vis la Croix. M. DC. LXXV. Avec Privilege du Roy. In-12, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 290 pp., extrait du privilége 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 4,374 du catal.

397. Abregé de S. Jean Chrysostome, sur le nouveau testament. Première partie. A Mons, Chez Gaspard Migeot, à l'Enseigne des trois Vertus. M. DC. LXXVI. Avec Approbation & Privilege. In-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 546 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Nous n'avons pas rencontré la seconde partie contenant les épîtres et l'apocalypse.

398. Traité de la pratique des billets entre les negocians. Par . . . . Docteur en Theologie. Seconde Edition revûë & augmentée. A Mons, Chez Gaspard Migeot à l'En-

seigne des trois Vertus 1684. Avec Approbation. Pet. in-12, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 345 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl

Cet ouvrage est de Le Correur.

399. Le catechisme du concile de Trente, latin-françois. Tome premier Contenant le Symbole des Apôtres et les Sacremens. A Mons, Chez Gaspard Migeot, en la ruë de la Chaussée, à l'enseigne des trois vertus. M. DC. LXXXV. Avec Approbation et Permission. In-12, 667 pp. Le tome second porte : à Lyon et à Paris, chez André Pralard, ruë Saint-Jacques à l'occasion. M. DC. XCVIII.

Bibl. de M. R. Chalon.

La traduction de cet ouvrage est l'œuvre de l'abbé Chanut.

Il existe une édition de ce livre, nous en possédons un exemplaire, qui a été publiée en 1691, sans nom de lieu et d'imprimeur, 2 volumes in-12, et dont le titre ne contient que cette mention : *Sur l'imprimé à Mons, chez Gaspard Migeot, en la ruë de la Chaussée, à l'Enseigne des trois Vertus.*

Nous croyons que c'est une édition de Paris.

400.* Introduction à l'Arithmétique par Jacques Lepoivre. A Mons, Chez Gaspard Migeot. 1687.

Nous ne citons ce livre que d'après la mention qu'en fait De Boussu dans son histoire de Mons, p. 431.

Nous pensons toutefois que l'historien montois n'a pas donné le titre exact de l'ouvrage de Lepoivre, qui pourrait bien être l'*Instruction nouvelle pour enseigner aux enfants à connoître le chiffre et à sommer avec les gets*, petit traité de numération qui a été plusieurs fois réimprimé à Mons, et dont le titre est transcrit plus loin sous le n.° 406.

Jacques Lepoivre, né à Mons au 17.e siècle, est encore auteur de l'ouvrage intitulé : *Traité des sections du Cône*, dédié à S. A.

le duc de Bavière, publié d'abord à Paris, puis à Mons, chez la veuve de Gaspard Migeot, en 1708, et réimprimé en 1855, chez Masquillier et Lamir, par les soins de M. Camille Wins.

401. Le pedagogue chretien ou la maniere de vivre chretiennement. Tiré de la Sainte ecriture et des Saints pères, confirmée et éclaircie par Raisons, similitudes et histoires. Par le R. P. Philippes d'Oultreman de la Compagnie de Jesus. A Mons, chez Gaspard Migeot ruë des Clercs, vis-à-vis la croix. 1696. Avec approbation des docteurs. In-12, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 631 pp., table 29 pp. non chiff.

Ma bibl.

402. Recueil historique Des Bulles & Constitutions, Brefs, Decrets & autres Actes, Concernansles Erreurs de ces deux derniers Siecles tant dans les matieres de la Foy que dans celles des mœurs, Depuis le Saint Concile de Trente, jusqu'à nôtre temps. A Mons, Chez Gaspard Migeot. MDCXCVII. In-8.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 438 pp., errata 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 858 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

On a prétendu que cette édition était de Rouen et non de Mons. Nous croyons que c'est à tort et qu'elle est réellement sortie des presses de Gaspard Migeot.

Une autre édition indiquée comme la cinquième a paru à Mons, en 1710.

Cet ouvrage composé par le R. P. Le Tellier, jésuite, a été supprimé en France par ordre du ministère public.

403. La sainte bible, contenant l'ancien et le nouveau testament, tradvite en françois sur la vulgate. Par Monsieur Le Maistre de Saci, divisée en huit tomes. A Mons, Chez Gaspard Migeot, M. DCCIII. Avec Approbation & Privilege

du Roy. In-12, 8 vol. I. qui comprend les cinq livres de Moyse, titre, faux-titre gravé et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 521 pp ; II. qui comprend Josué, les Juges, Ruth, les quatre livres des Rois, 467 pp.; III. qui comprend les 2 livres des Paralipomenes, les 2 livres d'Esdras, Tobie, Judith, Esther, Job, 413 pp.; IV. qui comprend les Pseaumes de David, les Proverbes de Salomon, l'Ecclesiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclesiastique, 491 pp.; V. qui comprend Isaïe, Jérémie, Baruch, Ezechiel, 490 pp.; VI. qui comprend Daniel, Osée, Joel, Amos, Abdias, Jonas, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie, Aggée, Zacharie, Malachie, Machabées I & II, 424 pp.; VII. qui comprend le Nouveau Testament; VIII. qui comprend les Epitres et Evangiles.

Ma bibl.

404. Exposition de la foi catholique touchant la grace et la prédestination. Avec un Recueil des passages les plus précis & les plus forts de l'Ecriture Sainte, sur lesquels est fondée cette Doctrine. A Mons, Chez Gaspard Migeot, Marchand Libraire, aux trois Vertus. In-8.°, titre et préliminaires 20 ff. non chiff., texte 276 et 46 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Ce livre, qui a fait presque autant de bruit que le Nouveau Testament de Mons, est cité dans la *Bibliothèque Janséniste* comme étant l'œuvre de M. de Barcos, neveu de l'abbé de Saint-Cyran. C'est une sorte d'extrait des Réflexions morales du P. Quesnel. Il a été condamné, le 20 août 1696, par un mandement de l'évêque de Châlons, M. le cardinal de Noailles, comme défendant la doctrine des cinq propositions de Jansénius.

405. L'histoire de l'ancien Tobie, et de son fils le jeune Tobie, Pleine des beaux enseignemens : contenant comme

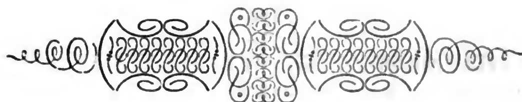
un Pere doit instruire son Fils, & comme un Enfant craignant Dieu sera obeïssant à son Pere. Item l'Histoire de la grande hardiesse de la noble vefve Judith. Et ce qu'il advint de l'honneste Dame Susanne, avec la sentence du Jouvenceau et Prophete Daniel. Ensemble l'Histoire de la belle Royne Esther. A Mons, Chez Gaspard Migeot, Libraire juré, vis a vis la Croix de la rue des Clercs. In-4.°, 48 pp. en caractères de civilité, figs. sur bois.

Ma bibl.

406. Instruction nouvelle pour enseigner aux enfans à connoistre le Chiffre & à sommer avec les Gets. Dernière Edition. A Mons: Chez Gaspard Migeot, ruë des Clercs, vis-à-vis la Croix, In-12, 30 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

Ce petit traité de numération a été réimprimé plusieurs fois.



SIMÉON DE LA ROCHE (la Veuve).
1666 - 1686.

Germaine De Waudret, veuve de Siméon De La Roche, continua avec succès l'exploitation de l'atelier de son mari. Elle s'est servie de la marque typographique qu'avait adoptée son père François De Waudret et les autres imprimeurs de ce nom.

407. Les chartes novvelles dv pays et comté de Haynnav. Augmentées par M. Fortivs Ic. Aduocat en la Noble & Souueraine Covr à Mons, de la Table des Chapitres selon l'Alphabet, aussi d'vn Sommaire ou Repertoire general de toutes les matieres contenuës en icelles. Ensemble de la Disposition desdites Chartes nouuelles rapportée à l'ordre du Droict escrit, auec vne parallele ou renuoy general des Tiltres & Chapitres aux Rubriques du Droict Ciuil & Canonique. Ayans estés adjoustez à cette Nouuelle Edition les Concordats entre les deux Iurisdictions Spirituelle & Temporelle mentionnez esdites Chartes. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Simeon de la Roche, ruë des Clercqs. 1666. In-4.° titre et préliminaires 5 ff. non chiff., texte 397 pp. et 139 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,367 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

408. Conqvéte dv ciel par la pratiqve de XXV. leçons, qve nostre grand maitre Iesvs fait en son école evcharistiqve, ov de la grace a ses disciples devotement simples. — Cum simplicibus sermocinatio eius. Prou. 3. 32. — Avec vn salutaire Traité de la Confession Sacramentele, & Remedes aux scrupules; & à la fin vne Table de matiere pour des Exhortations ou Meditations és Dimanches, Festes principales de l'année, & autres divers sujets. Par F. Gilles Zuallart, F. Mineur Recollet de la Prouince de Flandre. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefve Simeon de la Roche, en la ruë des Clercs. M. DC. LXVII. In-4.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 1,005 pp, tables 17 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 1,328 du catal.

409. Les regles de la vie spiritvelle dv venerable Louys de Bloys Abbé de Liessies. Traduction nouvelle. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Simeon de la Roche, ruë de Clercqs. 1670. In-12, titre et préliminaires 9 ff. non chiff., texte 246 pp.

Ma bibl.

L'épître dédicatoire adressée à François Lelouchier, abbé de Liessies, est signée par Ernest de la Roche.

410. La vie de la tres-illustre vierge S. Rolende royale de naissance. Et celebre en miracles, Tirée d'un vieux Manuscript Latin, & de Iean Molanvs Docteur en Theologie. Traduite la premiere fois par Maître Crepin Paradis, Curé de Gerpinne, & depuis mise en meilleur ordre, & en termes plus intellegibles, par un Religieux Benedictin du Monastere de S. Denys. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, en la ruë des Clercs. M. DC. LXX. Avec

Approbation. Pet. in-8.° titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 53 pp.

Bibl. de Mons, non catalogué.

La dédicace à Madame Marie Madeleine de Hamal, abbesse de la Thure, est signée par Aubert Ghiselin, religieux de Saint-Denys.

411. Miroir de discipline aux novices Par le Docteur Seraphique S. Bonaventvre de l'ordre de S. Francois Cardinal & Evéque d'Albe. Dans lequel non seulement les Novices, en faveurs desquels il a été principalement dressé, ou les personnes Religieuses, mais aussi chacun selon sa qualité pourra voir des instructions & des Regles pour bien conduire ses actions interieures & exterieures. Traduit nouvellement en François l'an 1670. Par un Pere Recolet de la Province de Flandre. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Simeon de la Roche, en la ruë des Clercqs, 1670. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 233 pp. et 5 pp. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Jean Damascene Denisart, gardien du couvent des frères mineurs Recollets de Barbançon, est le traducteur de cet ouvrage.

412. Pvb. Terentii flores, sev modi latine loqvendi, et sententiæ, E sex Terentij Comœdijs Selecti. Item M. Tvllii Ciceronis ad familiares epistolæ faciliores et elegantiores In gratiam & vsum Adolescentum Liberalium Artium Candidatorum. Montibvs, Typis Viduæ Simeonis de la Roche, 1671. In-12, titre et préliminaires 11 ff. non chiff., texte 216 pp. *A la suite* : M. Tvllii Ciceronis epistolarvm familiarivm delectus. 94 pp.

Ma bibl.

413. L'histoire admirable de nostre dame de Tongre. Avec ses principavx miracles. Par M. George Hvart, Bachelier en Theologie, iadis Doyen de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame, d'Anthoing. Pasteur dudit Tongre. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, ruë des Clercqs, 1671. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 100 pp., table et approbations 2 ff non chiff.
Ma bibl.

414. Dialogi e selectis avctoribus excerpti cum variis loqvendi formulis. In usum studiosæ Iuventutis. Montibus, Ex Typographiâ Viduæ Simeonis de la Roche, M.D.C. LXXII. Pet. in-8.°, 152 pp.
Ma bibl.

415. Confrerie povr obtenir vne sainte mort sovs la protection de Sainte Vrsvle. Erigée à Mons, chez les Religieuses Vrsulines, le 23 d'Octobre 1672. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, 1672. Très pet. in-8.°, 30 pp. et 1 f. non chiff.
Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

416. Nemesis Carolina sive imp. cæs. Caroli V. PP. Avgvsti, et sacri rom. imp. ordinvm leges capitales. A. Georgio Remo Avgvstano Paraphrasi expositæ & scholiis illustratæ. Montibvs Hannoniæ. Typis Viduæ Simeonis de la Roche. Anno M. DC. LXXIII. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 199 pp., index 9 pp. non chiff.
Bibl. de Mons, n.° 2,455 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

417. La sainte vnion de qvatre differents etats de celibat, de mariage, de vevvage et de religion representee dans la

sainte princesse Catherine de Svede Par le R. P. Iacqves Coret, de la Compagnie de Iesvs. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, en la ruë des Clercqs. M.DC.LXXIII. In-4.°, figs., titre, faux-titre et préliminaires 13 ff. non chiff., texte 259 pp., table et approbation 6 pp. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 6,215 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

418. Ceremonies povr les vestvres, et povr les professions des religievses de sainte Vrsvle. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve, Simeon de la Roche, 1673. In-8.°, 74 pp., approbation 1 f. non chiff. et 8 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

419. Le triomphe des vertvs evangeliqves representé dans les actions heroiqves de S. Aye comtesse de Haynav, dvchesse de Loraine, Et seconde Abbesse de l'illustre Chapitre des Demoiselles Chanoinesses de Sainte Waudru à Mons. Par le R. P. Iacqves Coret de la Compagnie de Iesvs. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, en la ruë des Clercqs. M. DC. LXXIV. In-4.°, titre, gravure et préliminaires 5 ff. non chiff., texte 310 pp., privilege et approbation 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 6,212 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

420. Methode facile pour apprendre l'oraison mentale Et à s'entretenir en la presence de Dieu auec aspirations et affections amoureuses accompagnee de meditations diverses Sur la vie de N. Seigneur Jesus Christ et autres matieres tres-utiles, Et d'un traité de la confession et com̃vnion auec Vne

exercice pour se disposer à bien mourir. Sixieme edition Reueuë & augmentée Par Fr. Daniel d'Anuers Predicateur Capucin. A Mons, de linprimerie de la uefe Simeon delaroche. 1674. In-8.°, titre gravé et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 715 pp., table 9 pp. non chiff.

Ma bibl.

421. Les chartes novvelles dv pays et comté de Haynav. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, en la ruë des Clercqs. M. DC. LXXIV. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff. texte 452 pp. et 14 ff. non chiff.

Ma bibl.

422. Orationes sacræ svper aliquot præcipuis anni solemnitatibvs habitæ ad reverendos ac religiosos dominos DD. canonicos regvl. avgvstinianos abbatiæ S. Auberti Cameraci. Per V. P. F. Simonem Mars, Conventus FF. Minorum Recollectorum ejusdem Civitatis Guardianum. Montibus, Typis Viduæ Simeonis de la Roche. M. DC. LXXIV. Pet. in-8.°, titre et préliminaires avec une gravure 5 ff. non chiff., texte 88 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1,148 du catal.

Siméon Mars, prédicateur émérite, provincial des recollets de la province de Saint André, naquit à Mons, dans la seconde moitié du 17.e siècle. On a de lui plusieurs ouvrages cités par M. Ad. Mathieu dans la Biographie Montoise.

423. Declaration de la doctrine chretienne. Faite à l'instance des Sur-Intendants de l'Escole Dominicale en la ville de Mons en Haynau, pour l'Instruction de la Jeunesse. A Mons, De l'Imprimerie de la veuve Siméon de la Roche, en la ruë des Clercs. 1675. Pet. in-8.°, 80 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

424. Emmanuelis Alvari E societate Jesu Prosodia sive institutionum linguæ latinæ liber quartus. Montibus, typis Viduæ Simeonis de la Roche. 1675. Cvm gratia et privilegio. In-16, 140 pp. et 1 f. non chiff.

Bibl. de M. Ad. Mathieu.

Le privilége daté de Bruxelles du 9 juillet 1674, accorde à la veuve de Siméon de la Roche la faculté d'imprimer les livres à l'usage de la jeunesse studieuse de la Société de Jésus.

425. Instrvction novvelle. Pour enseigner aux enfans à connoistre le Chiffre, et à sommer avec les Gets. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, en la ruë des Clercs, 1678. Pet. in-8.° imprimé par demi-feuilles, 30 pp. et 1 p. non chiff. pour l'errata.

Bibl. de M. R. Chalon.

426. L'histoire admirable de nostre dame de Tongre. Auec ses principavx miracles. Par M. George Hvart, Bachelier en Theologie, jadis Doyen de l'Eglise Collegiale de Nostre Dame, d'Anthoing. Pasteur dudit Tongre. A Mons, De l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, ruë des Clercqs, 1681. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff, texte 98 pp. et 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 6,276 du catal.

C'est une réimpression de l'édition de 1671.

427. L'enormité dv peché mortel; tirée de mot-à-mot de l'Italien d'vn devot religievx. A Mons, de l'Imprimerie de la Veuve Siméon de la Roche, en la ruë des Clercqs. M. D. C. LXXXI. Pet. in-8.°, 48 pp.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

428. Theologia sanctorvm qvam præside R. P. F. Henrico a Sancto Ignatio Ordinis Fratrum B. V. Mariæ de Monte Carmelo S. T. Professore. Defendet in Carmelo Montensi die 13. Octobris 1682. Ad medium 9. Matutinæ. F. Avertanvs a sancto Antonio. eiusdem Ordinis. Montibvs, Typis Viduæ Simeonis de la Roche. 1682. In-4.° 24 pp.

Ma bibl.

429. Sommaire de la doctrine Chrestienne. A Mons, de l'Imprimerie de le Vefve Simeon de La Roche, en la rue des Clercqs. M. DC. LXXXXII (lisez 1682). In-12, 16 pp.

Ma bibl.

430. Regles de la confrerie N. dame de Tongre, Canoniquement erigée dans l'Eglise Collegiale du Noble & Illustre Chapitre de S. Waudru à Mons. Auec un abregé des privileges et indulgences accordees par le sovverain pontif Innocent XI. Et par Monseigneur l'Illustrissime & Reverendissime Archévéque, & Duc de Cambray. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Simeon de la Roche. 1683. Pet. in-12, 23 pp., approbation 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,677 du catal.

431. Les Tableavx parlans de la Vie morale et mondaine, ov la Vertu instruict les cœurs à fuïr le Vice, Par le Sieur de la Vertv, opérateur de Son Altesse Royale Madame la Duchesse de Savoye. A Mons, de l'Imprimerie de la Veuve Simeon de la Roche, M. DC. LXXXIII. In-4.°, fig., 34 pp. plus un titre gravé et 16 planches de Sébastien Leclerc, une planche représentant les armoiries de l'abbaye de Saint-Denis-en-Brocqueroy, non gravée par Leclerc. *A la suite :*

Les Tableavx parlants de la Passion de Iesvs-Christ, où, Suivant le sentiment du Sr. de la Vertu, le Pécheur s'unit à son Sauveur. — Si quis vult post me venire, abnegat semet-ipsum, & tollat crucem suam, & sequatur me. Mat. c. 15. — A Mons, De l'Imprimerie de la veuve Siméon de la Roche. 1683. In-4.°, 24 pp. chiffrées de 33 à 56, plus un titre gravé et 9 planches par S. Leclerc.

Bibl. de M. R. Chalon.

Cet ouvrage, dit M. Chalon, dans une lettre insérée dans le bulletin du bibliophile de Techener, 2.e série, p. 365, est de Du Tertre, et est dédié par lui à M. de S. Ghislain, abbé de Saint-Denis. L'approbation est donnée par Z. Maës, doyen de Mons, censeur des livres, et datée du 5 avril 1683. Les planches ne sont pas imprimées derrière le texte. Il est facile de se convaincre, en voyant les titres gravés, que les deux derniers chiffres 83, à l'indication de l'année, ont été remis après coup, lorsqu'on eut gratté ceux qui s'y trouvaient. Il paraît que la première date était 1655, époque où Sébastien Leclerc demeurait encore à Metz. Comment se fait-il que la veuve de Siméon de la Roche ait imprimé à Mons, en 1683, un livre contenant des planches gravées en 1655, à Metz en Lorraine, par Sébastien Leclerc? On ne peut expliquer cela qu'en supposant que l'imprimeur, ou ce Du Tertre lui-même aurait acheté, soit les cuivres, soit un nombre d'exemplaires de ces gravures, et aurait fait graver les deux derniers chiffres, afin que le public ne s'aperçut point qu'on lui donnait de vieilles planches avec un texte récent. Du Tertre aurait alors torturé son esprit pour ajuster ses vers et sa prose aux figures.

432. Reglement dv papier scelé. A Mons, De l'Imprimerie de la Vefue Simeon de la Roche, en la ruë des Clercqs près de la Croix. M. DC. LXXXIV. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 17.e portefeuille in-4.°, 1672-1679, n.° 693.

433. La juste defence de la portion Canoniqve et de la necessité de son augmentation. ou la voix du salaire pastorale Oüie à Lille, à Paris, & à Tournay. A Lille, Convainquante les Objections et Obstination des Grands Decimateurs. A Paris, Respondante à leur Factum couloré, dressé principalement contre les Pasteurs du Diocese de Cambray. A Tovrnay, Demandante une taxe provisionelle à Messieurs du Parlement, à qui la cause fut renvoyée par Sa Majesté. Par Monsieur Pescher, Doyen de Maubeuge, Pasteur de Solre Deputé des Pasteurs resortissans du Parlement de Tournay. Se vend à Mons, Chez la Vefue Simeon de la Roche, en la ruë des Clercs, 1685. In-4.°, 61 pp., 3 pp. non chiff. et 48 pp.

Ma bibl.

Une seconde édition de cet ouvrage a paru en 1689, chez Ernest de la Roche ; on rencontre des exemplaires dont le titre porte la date de 1690.

434. Concilium provinciale cameracense in oppido Montis Hannoniæ habitvm anno D. MD. LXXXVI. Præsidentibus Illustrissimis & Reverendissimis in Christo Patribus & Dominis Jo. Francisco Bonhomio Episcopo & Comite Vercellensi Nuncioq̄ Apostolico cum potestate Legati de latere, ac Lvdovico de Berlaymont Archiepiscopo & Duce Cameracensi, Sacri Rom. Imp. Principe, &c. Adjunctæ sunt aliquot constitutiones Pontificiæ, & edictum Regiū de hujus concilii decretis observandis. Additum est etiam Concilium Provinciale primum Cameracense quòd in hoc illius frequens fiat mentio. Montibus, Typis Vidue Simeonis de la Roche, 1686. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff. texte 178 pp., index 2 ff. non chiff.

435. Acta concilii provincialis cameracensis Præsidente R. P. Domino, Maximiliano A Bergis, Archiepiscopo, & Duce Cameracensi, Sacri Imperii Principe, Comite Cameracesii, &c. Cum cæremoniis, & orationibus, quæ in illo habitæ fuerunt. Editio nova de jussu & mandato Illustr. ac Reverendissimi Domini D. Jacobi Theodori de Bryas, Archiepiscopi Ducis Cameracensis, Sacri Imperii Principis, Comitis Cameracesii &c. Montibus, Typis Vidue Simeonis de la Roche, 1686. Pet. in-8.°, 166 pp.

436. Canones, et decreta sacri concilii provincialis cameracensis Præsidente R. P. Domino, Maximiliano A Bergis, Archiepiscopo, & Duce Cameracensi, Sacri Imperii Principe, Comite Cameracesii, &c. Editio nova de jussu & mandato Illustr. ac Reverendissimi Domini D. Jacobi Theodori de Bryas, Archiepiscopi Ducis Cameracensis, Sacri Imperii Principis, Comitis Cameracesii, &c. Montibus, Typis Viduæ Simeonis de la Roche, 1686. Pet. in-8.°, 71 pp.

437. Decreta synodi diœcesanæ cameracensis. Per Illustrissimum & Reverendissimum Dominum D. Guilielmum de Berges, Dei & Apostolicæ sedis gratia Archiepiscopum & Ducem Cameracensem Sacri Imperii Principem, Comitem Cameracesii, &c. celebratæ Anno Domini 1604. Mense Octobri. Editio nova de jussu & mandato Illustr. ac Reverendissimi Domini D. Jacobi Theodori de Bryas, Archiepiscopi Ducis Cameracensis, Sacri Imperii Principis, Comitis Cameracesii, &c. Montibus, Typis Viduæ Simeonis de la Roche. 1686. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 40 pp.

438. Synodvs diœcesana cameracensis, celebrata Anno Domini Millesimo Quingentesimo Sexagesima septimo, Mense

Octobri. Præsidente R. P. Dn. Maximiliano A Bergis, Archiepiscopo ac Duce Cameracensi, Sacrii Imperii Principe, Comite Cameracesii. Accessit quoque Titulorum & capitum index ut Lectoris comodo omni ex parte foret consultû. — Mandatum lucerna est, & lex lux. Prover. 6. — Editio nova de jussu & mandato Illustr. ac Reverendissimi, Domini D. Jacobi Theodori de Bryas, Archiepiscopi Ducis Cameracensis, Sacri Imperii Principis, Comitis Cameracesij, &c. Montibus, Typis Vidue Simeonis de la Roche, 1686. Pet. in-8.°, 51 pp., index 5 pp. non chiff.

439. Decreta synodi diœcesanæ cameracensis, præsidente Reverendissimo in Chirsto patre, ac Illustr. Principi Domino, D. Roberto de Croy, Episcopo & Duce Cameracensi, Sacri Imperii Principe, Comite Cameracesii, &c. celebratæ anno Redēptoris, &c. M. D. L. mense Octob. Item, Antiqua statuta Synodalia Cameracensis diœcesis ab eadem synodo recognita, adjectis q̄ moderationibus, correctionibus, & additionibus reformata. Editio nova de jussu & mandato Illustr. ac Reverendissimi Domini Jacobi Theodori de Bryas, Archiepiscopi Ducis Cameracensis, Sacri Imperii Principis, Comitis Cameracesii, &c. anno 1686. Montibus, Typis Viduæ Simeonis de la Roche, 1686 Pet. in-8.°, titre et préliminaires 8 ff. non chiff., texte 199 pp. *A la suite* : Ordinata in synodo 32 pp., catalogus librorum reprobatorum 31 pp.

Bibl. de Mons, n.os 502 et 504 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Des éditions antérieures de ces publications, réunies d'ordinaire en un seul volume, concernant le concile provincial et le synode diocésain de Cambrai, sont sorties en 1587, 1602 et 1604 des presses de Charles Michel.





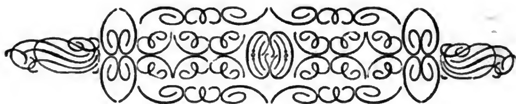
DE WAUDRET (la veuve).

1667.

440. La morale des jesuites, extraite fidelement de levrs livres imprimez avec la permission et l'approbation des svperievrs de levr compagnie. Par un docteur de Sorbonne. — Le progrés que feront ces Hommes aura ses bornes; car leur folie sera connüe de tout le monde. 2. Epist. de S. Paul à Thimothée Chap 3. v. 9. — A Mons, Chez la Vefve Waudret, à la Bible d'Or. M. DC. LXVII. In-4.°, titre et préliminaires 20 ff. non chiff., texte 755 pp., fautes à corriger 1 p. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 6,111 du catal. — Bibl de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Cet ouvrage contre les doctrines des jésuites est attribué à Nicolas Perrault, mort jeune, en 1661, et qui avait été exclu de la Sorbonne avec Arnault. On pense généralement que la préface a été écrite par Alexandre Varret, religieux oratorien, né à Mons. D'après les termes de l'arrêt du parlement qui condamne ce livre, *prétenduement imprimé à Mons,* à être brûlé en place de grève, le 13 mai 1670, on pourrait croire que cette belle production typographique ne serait pas sortie des presses de la veuve de Waudret; mais ce serait là une erreur : il n'y a que les éditions postérieures à celles de 1667, c'est-à-dire les éditions de 1669, 1702 et 1739, en 3 vol. in-12, qui n'ont pas été publiées à Mons, ce qu'indique d'ailleurs la mention que porte leur titre : *Suivant la copie imprimée à Mons chez la Veuve Waudret, à la Bible d'Or.*



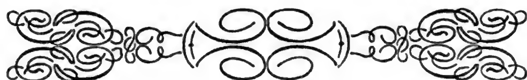
HUGUES BILANGES.

1670.

Nous ne connaissons qu'un seul ouvrage qui donne le nom de cet imprimeur ou de ce libraire montois; il a pour titre :

441. L'histoire romaine de Salvste. De la coniuration de Catilina, et de la gverre de ivgurta. De la traduction de M.e Odet Philippe, sieur Desmares, Conseiller du Roy au siège de Falaise. A Mons, Chez Hvgves Bilanges. M.DC.LXX. In-12, titre et préliminaires 17 ff. non chiff., texte 360 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.



PAUL DE LA FLÈCHE.

1673.

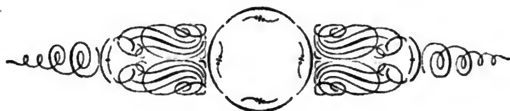
Est-ce le nom d'un imprimeur ou d'un libraire de Mons? Nous l'ignorons ; nous croyons cependant devoir transcrire le titre d'un livre qui porte son nom, mais dont plusieurs bibliographes attribuent l'impression à Blaeu d'Amsterdam.

442. Cinq dialogves Faits à l'imitation des Anciens. Par Oratius Tubero. I. De la Philosophie Sceptique. II. Le Banquet Sceptique. III. De la Vie privée. IV. Des rares et éminentes qualités des Asnes de ce temps. V. De la diversité des religions. A Mons. Chez Paul de la Fleche. M. DC. LXXIII. Pet. in-12, titre et préliminaires 10 ff. non chiff., texte 406 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

L'édition originale de ces dialogues a été imprimée à Francfort chez Sarius, en 1606, in-4.°





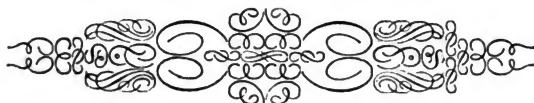
LENOIR.

1674.

Le nom de cet imprimeur ou de ce libraire, sans doute montois, et peut-être le parent de Marguerite Lenoir, épouse de Gaspard Migeot, ne nous est révélé que par la mention que nous en trouvons dans le catalogue d'une bibliothèque particulière, qui donne le titre de l'ouvrage suivant :

443.* L'evesque de Cour opposé à l'evesque apostolique, premier entretien sur l'ordonnance de M. l'evêque d'Amiens, contre la traduction du Nouveau Testament en français. Mons, Lenoir. 1674. In-f.°





ERNEST DE LA ROCHE.

1686-1703.

Cet imprimeur succéda à l'établissement de la veuve Siméon de la Roche, sa mère.

444. Edict perpetvel dv roy nostre sire tovchant les biens, droits, ou deniers cy-devant sequestrez, namptis, depositez, ou demeurez és mains de ses Officiers, si-comme, Prevosts, Baillys, Ammans, Mayeurs, Depositaires, Greffiers, Secretaires, Huissiers, ou autres sequestres en ses Pays de pardeça. Iouxte la Copie Imprimée à Bruxelles. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs. 1686. In-4.°, 4 ff. non chiff.

Ma bibl.

445. Elegantiarum Aldi Manutii flores, novum in ordinem ac formam, novo plane idiomate gallico accuratiore, atque ad latinum accommodatiore, collecti. In gratiam Studiosæ Iuvenitutis, Collegiorum imprimis Societatis Iesu. Editio nova. Montibus, Ex officina Ernesti de la Roche, viâ

Clericorum. M. DC. LXXXVIII. In-12, 476 pp., table 14 ff. non chiff.

Ma bibl.

446. La ivste defence de la portion canonique ov la voix dv salaire pastoral Par Monsieur Pescher Montois Doyen de Maubeuge, Pasteur de Solre, Deputé des Pasteurs soub le Parlement de Tournay. A Mons, Chez Erneste de la Roche, en la ruë des Clercs. M. DC. LXXXIX. Avec permission. Pet. in-8.°, 716 pp. et 7 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,596 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon.

Il existe des exemplaires de cette édition avec un titre refait à la date de 1690; nous en possédons un dans notre bibliothèque.

447. Capitvlation accordée par sa maiesté tres-chrétienne, Aux Estats, Conseils, Magistrat, & Communautez de la ville de Mons, & Province de Haynaut. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, 1691. In-4.°, 16 pp.

Ma bibl.

L'original de ce document revêtu de la signature autographe de Louis XIV, le 8 avril 1691, jour de la prise de Mons par l'armée française, repose aux archives communales de cette ville.

Gilles Ursmer Havart a aussi publié deux éditions in-4.° de ce document historique. Les capitulations des villes de Lille et de Tournai en 1667, se trouvent annexées à l'une de ces éditions.

448. Traité des mouvemens simpatiqves. Avec Une explication de ceux qui arrivent dans le Vertige, l'Epilepsie, l'affection Hypocondriaque, & la Passion Hysterique. Par M. Brisseav Docteur en Medecine de l'Vniversité de Mont-

pellier, & Medecin des Hôpitaux du Roy à Mons A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, 1692. Avec Permission. In-12., titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 149 pp., table 5 pp. non chiff.

Ma bibl.

Brisseau, Pierre, né à Paris, servait comme médecin militaire dans les armées de Louis XIV. Il fut attaché en cette qualité à l'hôpital royal de Mons.

449. Loix chartes et coustumes du chef-lieu de la ville de Mons. Et des Villes et Villages y resortissans, avec plusieurs Decrets en dépendans, & Mesures des Terres & Bois d'aucunes Villes. A Mons De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë Clercqs, M. DC. LXXXXV. Pet. in-8.°, 116 pp. *A la suite :* Ordonnances et provisions decretées par le souverain cheflieu du dit Mons. A l'éclaicissement d'aucuns Articles & Poincts dépendans des dites Chartes Eschevinales, 52 pp.

Bibl. de Mons, n.° 2,378 du catal. — Ma bibl.

450. Histoire de nostre dame de Hale, par Juste-Lise, (sic) Historiographe des Serenissimes Archiducs Albert & Isabelle Claire Eugene, infante d'Espagne. Traduite du latin & augmentée de plusieurs merveilles, venuës en lumiere depuis la mort de l'Autheur. A Mons, Chez Erneste de la Roche, Imprimeur et Marchand Libraire en la ruë des Clercqs. M. DC. XCVII. In-18, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 137 pp, table et approbation 3 ff. non chiff.

Ma bibl.

451. Particulæ gallico-latinæ ad vsvm faciliorem accom-

mocatæ (sic) editio nova. Montibus, Typis Ernesti de la Roche, M. DC. XCVII. Pet. in-12, 96 pp.
Ma bibl.

452. Instruction nouvelle pour enseigner aux Enfants à connoître le chiffre Et à sommer avec les gets. Reveu, & Corrigé les fautes survenuës dans les precedentes Impressions. A Mons Chez Erneste de la Roche, Imprimeur & Marchand Libraire en la Ruë des Clercqs, M. DC. XCVII. Pet. in-8.° par demi-feuilles, 32 pp.
Ma bibl.

453. Journée chrétienne contenant La maniere de la passer Saintement avec le psautier de la vierge Marie, Composé par S. Bonaventure, le manuel de devotion A S. Antoine de Padouë, la pratique de la Confession & Communion; la devotion au Sacré Cœur de Jesus & plusieures autres Prieres, Offices, Litanies, & Exercices de Pieté. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs. 1698. Avec approbation. In-12, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 396 pp. et 4 gravures sur cuivre par Harrewyn.
Bibl. de Mons, n.° 1,368 du catal. — Ma bibl.

454. Loix chartes et coutumes du chef-lieu de la ville de Mons, et des villes, et villages y resortissans, Avec plusieurs Decrets en dépendans, aussi diverses autres Chartes & Coûtumes: Si-comme des Villes de Binch, Nivelles, Landrechies, Lessines, Chimay, Valenciennes, Cambray, Doüay, Tournay, la Bassée, du Comté de Namur, & du Pays de Liege. Reveuë & corrigée. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs, vis-à-

vis de la Croix. M. D. C. C. In-4.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 548 pp., tables 1 f. non chiff.

Ma bibl.

455. Les chartes nouvelles du pays et comté de Haynau. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs. M. D. CC. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 4 ff. non chiff., texte 472 pp., table 4 ff. non chiff.

Ma bibl.

456. Histoire admirable de notre Dame de Tongre avec ses principaux miracles. Revuë, corrigée, et mise en meilleur stile par le soin de Messieurs le Curé, Administrateurs & Confrères de l'Eglise dudit Tongre. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs vis-à-vis la Croix. 1700. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 13 ff. non chiff., texte 155 pp. et 2 pp. non chiff.

Bibl. de M. Arthur Dinaux.

Edition plus complète que celle de 1721 imprimée chez Nicolas Varret.

457. Abregé de l'histoire de la miraculeuse image de N. dame de Tongre. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs vis-à-vis de la Croix. 1701. Pet. in-12, 47 pp.

Bibl. de Mons, n.° 6,277 du catal. — Ma bibl.

458. Declaration de la doctrine chrestienne. Fait à l'instance des sur-intendants de l'escole dominicale en la ville de Mons en haynau, pour l'instruction de la jeunesse. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs. 1701. In-12, 80 pp.

Ma bibl.

459. Recueil de plusieurs placarts fort utiles au pays de Haynau, et qui condvisent a l'eclaircissement de plusieurs Chartes dudit Païs. Avec le Decret de l'An 1601. l'Edit Perpetuel, le Reglement de la Navigation, les Mesures des heritages du susdit Païs & d'autres circonvoisins, aussi la largeur des chemins & voïes du même Païs. Reglement de l'office de la Depositairerie, &c. Le tout fait pour l'utilité des Praticiens. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs. M. D. C. CI. In-4.°, titre avec les armes du comté de Hainaut gravées au verso et dédicace aux députés des états 2 ff. non chiff., texte 272 pp., table 2 ff. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 2,332 du catal. — Ma bibl.

460. Reglement accordé par sa majesté pour la ville de Mons, Le 20 de Jûllet 1703. A Mons, De l'Imprimerie d'Erneste de la Roche, en la ruë des Clercqs. 1703. In-4.°, 15 pp.

Archives communales de Mons; registre aux ordonnances de la ville de 1700 à 1749, n.° 7. — Ma bibl.

Ce règlement octroie à la ville de Mons le droit d'établir de nouveaux impôts, pour faire face aux charges qui l'accablaient alors et que l'occupation française de 1691 à 1697 n'avait pas peu contribué à aggraver. La dette communale s'élevait annuellement, à cette époque, à 214,385 livres, monnaie de Hainaut, sans compter les frais d'administration fixés à 80,000 livres. Le revenu n'était que de 209,791 livres.





GILLE ALBERT HAVART.

1692-1724.

Ce typographe, qui avait le double titre d'imprimeur du Roi et des États du Hainaut, n'a édité qu'un très petit nombre de livres. Il s'est principalement occupé de l'impression, ordinairement en forme de placards, des édits du Souverain, et des actes des autorités judiciaire et administrative de la ville de Mons [1].

Il exploita l'établissement que lui avait laissé son père, Gilles Ursmer Havart, à l'enseigne du Paradis, presqu'en face de l'église de S.te-Elisabeth, rue de Nimy.

Il s'est servi, comme marque typographique, d'un chiffre formé des lettres initiales de son nom.



[1] Comme il serait trop long de citer tous les actes de cette nature qui sont sortis des presses montoises, et dont la plupart ont été, d'ailleurs, réimprimés dans des recueils spéciaux publiés à Mons, nous ne transcrirons plus à l'avenir, que les titres de ceux qui, par l'intérêt qu'ils offrent, pourraient engager le lecteur à les consulter.

461. Charles par la grace de Dieu, etc. (*Décret du 20 novembre 1692, interdisant la distillation dans le pays des eaux-de-vie, dites brandevins de grains, fruits et légumes.* A Mons, De l'Imprimerie de Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roi, ruë de Nimy, à l'Enseigne du Paradis. (1692.) In-f.°, placard.

Bibl de Mons; recueil des placards, 19.° portefeuille in-4.°, 1682-1692, n.° 750.

462. Reglemens des etats du Haynaut, pour la levee des droits dans l'estendue de la province. A Mons, De l'Imprimerie de Gille Havart, à l'Enseigne du Paradis. 1694. In-4.°, 34 pp.

Collection de placards du ministère de la justice.

463. Declaration du roy pour l'establissement de la capitation generale. *Au bas du dernier feuillet :* Suivant la Copie Imprimée à Paris, a Mons, Chez Gilles Havart, Imprimeur ordinaire du Roy. (1695.) In-f.°, 3 ff. non chiff.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1655-1748, n.° 86.

Cet édit est daté de Versailles, le 18 janvier 1695.

464. Traité et ratification de la paix, Conclu le 20. Septembre de l'année 1697. au Château de Ryswick, dans la Province de Hollande, entre le Serenissime & Tres-Puissant Prince Guillaume III. Roi de la Grande Bretagne, d'une, & le Serenissime & tres-Puissant Prince Louis XIV. Roi de France et de Navarre, d'autre part. *Au bas de la 4.° page :* A Mons, Chez Gilles Havart Imprimeur du Roi, ruë de Nimy à l'Enseigne du Paradis 1697. *A la suite :* Traité de commerce, navigation et marine, Fait, conclu, arrêté à Ryswick en

Hollande le 20. Septembre 1697. entre les Ambassadeurs & Plenipotentiaires de Sa Majesté Tres-Chrêtienne, d'une ; & les Ambassadeurs & Plenipotentiaires des Seigneurs Etats Generaux des Provinces Vnies du Païs-bas de l'autre part. *Au bas du dernier feuillet :* A Mons, Chez Gilles Havart, Imprimeur du Roy, ruë de Nimy, à l'Enseigne du Paradis 1697. In-f°, 10 pp. et 1 f. non chiff.

Bibl. de Mons, n.° 6,881 du catal., 17.° portefeuille n.° 357.

465. Eloges de saint Joseph, deduits en cinq pieces, consacrées aux cinq personnes de la s.te famille. Par le P. Philippe Parmentier Recollet. A Mons, De l'Imprimerie de Gilles A. Havart, Imprimeur du Roi, rue de Nimy, à l'Enseigne du Paradis 1698. In-8.°, 8 pp., 1 f. non chiff. et 171 pp.

Bibl. de Mons, n.° 181 du catal.

Philippe Parmentier, prédicateur et confesseur de l'ordre des frères mineurs récollets de la province de S.t-André, est aussi l'auteur de l'ouvrage cité plus bas N.° 494.

466. Ordonnance du roy, Philippe quatriéme, pour le redressement d'aucuns abus glissez au fait de la justice et police du pays et comté de Haynaut. A Mons, De l'Imprimerie Gilles Albert Havart Imprimeur du Roy, ruë de Nimy, à l'Enseigne du Paradis, 1699. In-4.°, 13 pp. et 1 f. non chiff.

Ma bibl.

C'est une nouvelle publication de l'ordonnance du 31 janvier 1624.

467. Charles par la Grace de Dieu, etc. (*Ordonnance du 22 juin 1695 réglant la police des funérailles et le port des*

habits de deuil.) A Mons, Chez Gilles Havart, Imprimeur du Roy, 1699. In-f.° placard.

Ma bibl.

Ordonnance très curieuse.

468. Decrets de la cour aux plains plaids, tenus le premier jour du mois de Juin 1699. La Cour s'apperçevant que plusieurs abus se sont glissez tant au fait des Procedures & Poursuites, que dans la Gestion & conduite des sergeans, pour y remedier a été ordonné ce que s'ensuit. A Mons, De l'Imprimerie Gilles Albert Havart Imprimeur du Roy, ruë de Nimy, à l'Enseigne du Paradis. (1699) In-4.°, 8 pp. non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 21.° portefeuille in-4.°, 1696-1699, n.° 811.

469. Traité fait a Lille. Du 3 Decembre 1699. En execution de celuy de Ryswick. Suivant la Copie Imprimée a Lille, Chez Ignace Fievet & Lievin Danel, Imprimeurs du Roy, à la Bible Royal. Et A Mons chez A. Havart l'Imprimeur du Roy. (1700). In-4.° 12 pp.

Ma bibl.

470. Reglement pour l'office de la depositairie generale de la province de Haynau. A Mons, Chez G. Albert Havart, Imprimeur du Roi & des Estats du Pays d'Haynaut, 1700. In-f.°, placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 38.° portefeuille in-f.°, 1700-1703, n.° 825.

471. A monsieur le comte du Rœux, chevalier de l'ordre de la toison d'or, etc. (*Décret réglant divers points de conflits de juridiction.*) *Au bas de la dernière page :* A Mons, Chez

Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roi, & des Estats du Pais de Hainau, à l'Enseigne du Paradis prés de sainte Elisabeth 1702. In-4.°, 18 pp., les 3 dernières non chiff.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 38.e portefeuille in-f.°, 1700-1703, n.° 851.

472. Placarts pour la conservation de divers droits (*impôts*) des estats du pais et comté de Hainau. A Mons, Chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roi & des Estats du Pais & Comté de Hainau, à l'Enseigne du Paradis, près sainte Elisabeth. (1703). Grand in-4.°, 52 pp.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 38.e portefeuille in-f.°, 1700-1703, n.° 859.

473. Philippe par la grace de Dieu, etc. (*Ordonnance du 24 mai 1704 sur le cours des monnaies*). A Mons, chez Gilles Albert Havart Imprimeur du Roy, & des Estats du Païs de Hainau, à l'enseigne du Paradis. In-f.°, placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 38.e portefeuille in-f.°, 1700-1703, n.° 573.

474. Par le roy. (*Décret du 27 mai 1704, au sujet du renouvellement des fiefs.*) A Mons chez Gilles Albert Havart Imprimeur du Roy & des Estats à l'Enseigne du Paradis prés Ste. Elisabeth. (1704). In-f.° placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1655-1748, n.° 100.

475. Reglement provisionnel pour la chaussée du Hainaut de Mons à Bruxelles. A Mons, Chez Gilles Albert Havart Imprimeur du Roy & des Estats du Pais d'Hainau, près St. Elisabeth, à l'enseigne du Paradis. (1705.) In-f.° placard.

Ma bibl.

476. Le roy en son conseil. (*Ordonnance du 2 janvier 1705, taxant les honoraires des notaires.*) A Mons, Chez Gilles Albert Havart Imprimeur du Roy et des Estats du Pays prés sainte Elisabeth à l'Enseigne du Paradis. (1705.) In-f.°, placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1655-1748, n.° 101.

477. Le roy en son conseil. (*Ordonnance du 8 février 1706, fixant des règles pour la location des maisons à Mons.*) A Mons, Chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roy & des Estats près de Sainte Elisabeth. 1708. In-f.° placard.

Ma bibl.

478. Le roy en son conseil. (*Ordonnance du 15 décembre 1707, réglant le mode de vérification et d'entérinement des lettres-patentes de noblesse.*) A Mons, Chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roy & des Estats, au Paradis prés de sainte Elisabeth. 1708. In-f.°, placard.

Archives communales de Mons; recueil des placards, 1655-1748, n.° 105.

479. Articles de capitulation proposés par les Estats du pays et comté de Hainau, & par les Magistrats de la ville de Mons. A Mons, Chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roy et des Estats, près Ste. Elisabeth. (1710). In-4.°, 12 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

480. Reglement du conseil souverain du roi en Hainau du 16 de May 1711. A Mons, Chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roy & des Estats du Païs de Hainau, prés sainte Elisabeth. (1711). In-12, 10 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

481. Hedwige, reine de Pologne tragedie dediée a son altesse monseigneur le duc d'Aremberg. A Mons, Chez Gilles Albert Havart Imprimeur du Roi & des Etats de Hainaut 1713. In-8.°, 86 pp. et une figure gravée par Harrewyn.

Bibl. de Mons, n.° 5,165 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

Tragédie en 5 actes et en vers, par Gilles De Boussu.

482. Theologia universa passibus S. scripturæ SS. patrum, conciliorum firmata, et juxta inconcussa Joannis Duns Scoti, Doctoris subtilis Dogmata explicata, quam Deo Duce, deiparâ Auspice, & Præside P. Jacobo Josepho Muissart in Conventu FF. Min. Recoll. montensium Sacræ Theologiæ Lectore defendet. F. Angelus Laurent Sacerdos Die 21. Augusti 1713. horâ nonâ matut: & tertiâ pomerid: Montibus, Apud Ægidium Albertum Havart Regis & Comitatus Hannoniæ Typographum, 1713. In-4.°, titre et dédicace 2 ff. non chiff., texte 8 pp.

Ma bibl.

483. Leopold Philippe Charles Joseph duc d'Arenberg, etc. (*Ordonnance du* 17 *juin* 1716, *défendant les réunions de personnes des deux sexes dans les cabarets, les danses après le soleil couché, et entre les mêmes personnes les assemblées qu'on appelle communément* SCRIENNE, *qui se font le soir pendant l'hiver.*) (1716.) A Mons, Chez Gilles Albert Havart, Imprimeur du Roi & des Estats de Hainau. 1716.

Ma bibl.

484. Præparatio et gratiarum actio missæ sacrificii piis affectibus et anagrammaticis Versionibus, potius mente meditanda quam ore proferenda, atque devotis S. Scripture

locis, necnon Sanctorum Patrum sententiis interdum insertis Locupletata. Studio ac labore Præsbiteri Religiosi Ordinis FF. Min. strictioris observantiæ recoll. sancti francisci Provinciæ S. Andreæ Alumni. Montibus, Apud Ægidium Albertum Havart, Regium & Statutuum Hannonie Typographum, sub Signo Paradisi. In-12, 94 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

485. Chartes, loix et coutumes du pays et comté de Haynaut de l'an 1410. *Au bas de la dernière page:* A Mons, Chez Gilles Albert Havart, Imprimeur de Sa Majesté Imperiale & Catholique & des Estats de Hainaut, prés Ste Elisabeth 1721. In-4.°, 20 pp.

Bibl. de Mons, n.° 8381 du catal., 1.er vol.

486. De par l'empereur et roy etc. (*Décret du 24 septembre 1723, rendant au conseil souverain de Hainaut le ressort et la juridiction qu'il avait avant l'occupation française, sur les parties de la châtellenie d'Ath cédées au Tournaisis par les traités de Ryswick et de Lille.*) A Mons, Chez Gilles Albert Havart Imprimeur de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & des Estats de Hainaut prés Ste. Elisabeth, 1723. In-f.°, placard.

Ma bibl.

487. Leopold Philippe Charles Joseph duc d'Arenberg, etc. (*Ordonnance du grand bailli du Hainaut, en date du 15 novembre 1723, interdisant la vente et la publication du livre intitulé : Mercure historique et politique, qui s'imprimait à la Haye.*) A Mons, Chez Gilles Albert Havart Imprimeur de Sa Majesté Imperiale & des Etats du Hainaut prés Ste. Elisabeth, 1723. In-f.° placard.

Ma bibl.



JACQUES GRÉGOIRE.

1693-1699.



Ce typographe prenait le titre d'imprimeur et de libraire du chapitre royal de S.te-Waudru. Il établit ses ateliers, d'abord, en la rue Samson, près de l'église de Saint-Germain, puis en la rue de la Chaussée.

Il avait adopté, comme marque typographique, ce chiffre formé des lettres initiales de son nom :



488. Loix chartes et coustumes du chef-lieu de la ville de Mons, Et des Villes & Villages y resortissans, avec plu-

sieurs Decrets en depandans. A Mons, De l'Imprimerie de J. Gregoire Ruë Samson proche Saint Germain, M. D. C. XCIII. Petit in-12, 96 pp., table 3 pp. non chiff. *A la suite :* Ordonnances et provisions decretées par le souverain chef-lieu dudit Mons 48 pp.

Ma bibl.

Il existe des exemplaires de cette édition avec un titre fautif portant la date de 1603.

489. Manuel de devotion a S. Antoine de Padoue Avec une devote Pratique de la Confession & Communion, & le Petit Office du Seraphique Pere Saint François composé par Saint Bonaventure. Nouvelle Edition reveüe & augmentée. A Mons. De l'Imprimerie de Jacques Gregoire, Ruë Sanson proche S. Germain. M. D. C. XCIII. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 199 pp., table 1 f. non chiff.

Ma bibl.

490. Venerabilis Ludovici Blosii dacryanus, abbatis Lœtiensis Ordinis Sancti Benedicti, in Hannoniâ. Sive speculum monachorum. Montibus, Typis, Jacobi Gregoire. 1694. In-12 sur demi-feuilles, 139 pp.

Bibl. de Mons, n.° 1,406 du catal. — Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

De Blois était de l'illustre maison de Blois et de Chatillon. Il naquit en 1506 au château de Donstienne près de Beaumont et se fit bénédictin à l'abbaye de Liessies, en Hainaut. Il mourut le 7 janvier 1566 ; il avait refusé la dignité d'archevêque de Cambrai. Le plus célèbre de ses ouvrages est le *Speculum monachorum* qu'il avait intitulé *Dacryanus*, mot grec qui signifie pleureur. Le jésuite de la Nauze en donna une traduction sous le titre de *Directeur*

des âmes religieuses. Aubert Le Mire pense que c'est à tort qu'on attribue ce livre à Louis De Blois, mais Foppens le comprend dans la liste qu'il donne des œuvres de cet écrivain ascétique, dont Jacques Troyus a donné une édition complète imprimée à Louvain en 1568, in-f.°, et réimprimée depuis, à Cologne, à Paris et à Anvers.

491. Ven. pat. D. Ludovici Blosii Lœtiensis abbatis preculæ ad modum piæ. Quibus anima fidelis in vitæ sanctitate & Dei amore plurimùm crescere confirmarique poterit. Montibus, Typis, Jacobi Gregoire. 1694. In-16 par demi-feuilles, 215 pp., index 1 p. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

492. Consolation des affligez, des imparfaits et des pusillanimes. Extraite des œuvres du Venerable Lovis de Blois, Abbé de Liessies. Par le P. Antoine Girard, de la Compagnie de Jesus. Derniere Edition reveuë & corrigée. A Mons, Chez Jacques Gregoire, Imprimeur & Libraire du Chapitre Royal de Ste. Waudrud. M. DC. LXXXXIV. In-16 par demi-feuilles, titre et préliminaires 12 ff. non chiff., texte 308 pp. et 2 ff. non chiff.

Ma bibl.

493. Abregé de la vie de S. Ghislain Dressé en faveur des Pelerins. Par Dom Jerôme Marlier, Abbé du Monastere du même Saint. Troisième Edition. A Mons, De l'Imprimerie de Jacques Gregoire. 1695. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 3 ff. non chiff., texte 56 pp., approbation 1 p. non chiff.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

494. Diademe brillant de l'immaculée des reines, ou

couronne des douze estoiles, Qui sont douze Penegyriques dediez a l'innocence originelle de la tres-pure Mere de Dieu. Par le Pere Philippe Parmentier Recollet. — In capite ejus corona stellarum duodecim. Apoc. c. 12. — A Mons chez Jacques Gregoire Imprimeur & Libraire du Chapitre Royal de sainte Waudru Ruë de la chaussée. Se trouvent chez Herven, Ruë des Hauts-bois 1695. In-8.°, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 433 pp.

Ma bibl.

495. Abregé de l'histoire admirable de nostre dame de Lorette. Donné au Public en faveur de son illustre Confrérie. Canoniquement érigée dans l'Eglise des Chanoines Reguliers de Nostre-Dame du Val, à Mons. A Mons, Chez Jacques Gregoire, Imprimeur & Marchand Libraire, à la Chaussée. M. DC. XCVI. Pet. in-12, titre et préliminaires 6 ff. non chiff., texte 208 pp., table 2 ff. non chiff. *A la suite:* Sommaire des indulgences 2 ff. non chiff., pratique des cinq pseaumes Sur le tres-doux Nom de Maria 22 pp., guide des chemins pour aller de Mons à Lorette et à Rome 4 ff. non chiff.

Ma bibl.

C'est une traduction abrégée de l'histoire de Notre-Dame de Lorette écrite par Turselinus.

La confrérie de Notre-Dame de Lorette a été érigée à Mons, en la chapelle de l'abbaye du Val des Ecoliers, le 27 avril 1612.

496. Parvus catechismus catholicorum Gallico Latinus. Montibus, Typis Jacobi Gregorii, Typographi. M. DC. XCVII. Pet. in-18, 84 pp.

Ma bibl.

497. Traité de paix Entres les Couronnes de France et d'Espagne Concluë & signée dans le Château de Ryswick le 20. Septembre 1697. A Mons, Chez Jacques Gregoire, Imprimeur & Marchand Libraire, ruë de la chaussée. M. DC. XCVII. In-4.°, 16 pp.

Bibl. de M. R. Chalon. — Ma bibl.

On sait que par ce traité intervenu entre la France et l'Espagne, Louis XIV, entr'autres restitutions, a rendu à Charles II la ville de Mons, la forteresse de Charleroy, la ville d'Ath et les autres places du Hainaut dont il s'était emparé par la conquête, n'exceptant que les parties de cette province qui lui avaient été cédées par les traités antérieurs ainsi que le Tournaisis et ses enclaves.

Au nombre des plénipotentiaires qui ont signé la paix de Ryswick et le traité de Lille qui en fut la conséquence, figurait Louis-Alexandre Scockart, comte de Tirimont, ambassadeur du roi d'Espagne. Cet homme d'état distingué était né à Mons le 29 août 1633; il est mort à Bruxelles le 8 mai 1708. Ses restes reposent dans cette dernière ville, en l'église de Sainte-Gudule, où un magnifique mausolée a été élevé à sa mémoire.

498. Arcs de Triomphe dressez à l'entrée de son Altesse Electorale de Bavière par ordre de Messieurs les Magistrats de la Ville de Mons le 8 d'Avril 1698. A Mons, Chez Jacques Gregoire, Imprimeur & Marchand libraire, rue de la Chaussée. In-4.° 12 pp.

Bibl. de M. R. Chalon.

499. Question d'importance si les danses sont defenduës aux chretiens? Decidée par les sentences de la S.te Ecriture, des Sacrez Conciles, des S.S. Peres, & d'autres personnes de remarque & d'authorité. Divisée en huit articles. Suivant la copie de Liege & se vend A Mons, Chez

Jacques Gregoire, Imprimeur & Marchand Libraire ruë de la Chaussée. Pet. in-8.°, titre et préliminaires 2 ff. non chiff., texte 92 pp., table, &c. 1 f. non chiff.

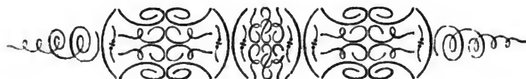
Bibl. roy. de Brux.; fonds V. H., n.° 1,373. — Bibl. de M. R. Chalon.

500. De par le roy. (*Décret du 26 août 1687 portant des dispositions en faveur des bateliers de Mons naviguant sur la rivière de Haine.*) A Mons, Chez Jacques Gregoire, Imprimeur & Marchand Libraire ruë de la Chaussée 1699. In-f.° placard.

Bibl. de Mons; recueil des placards, 19.e portefeuille in-4.°, 1682-1692, n.° 739.

HIP. ROUSSELLE.





Instinct des Animaux inférieurs.



LES ZOOPHYTES.[1]



> **La voix de la religion naturelle mêle ses harmonieux accords aux témoignages de la révélation, pour nous dire que l'univers a pris son origine dans la volonté d'une intelligence unique, éternelle et placée au-dessus de toute intelligence, cause première de tout ce qui existe.**
>
> **Buckland.**

En publiant cet aperçu des mœurs des animaux *irréguliers*, *réguliers* et *symétriques* que nous désignons sous la dénomination plus connue de Zoophytes, nous n'avons d'autre prétention que de vulgariser le fait avéré de l'unité de composition dans l'organisation végétale et animale, comme nous l'avons déjà essayé dans notre première série en traitant de l'*Instinct des Plantes*.

[1] Voir la 1.re partie intitulée : *de l'Instinct des Plantes*, t. 1.er, 2.me série, page 166.

Le but de l'histoire naturelle est bien certainement de connaître et de distinguer tous les êtres de la création et la gradation qui se remarque dans la conformation variée des corps vivants.

Pour atteindre ce résultat, il faut de toute nécessité étudier, non pas tant l'influence de ces êtres les uns sur les autres et les mœurs ou habitudes qu'ils manifestent, que l'organisation intime de chacun d'eux, organisation qui, en donnant la mesure de leur capacité, de leurs facultés, fait connaître par une conséquence nécessaire toutes leurs habitudes et leurs mœurs possibles.

Cette méthode une fois adoptée conduira infailliblement l'observateur qui voudra se donner la peine d'étudier la marche de l'organisation dans ses essais mêmes, au lieu d'en rechercher les lois fondamentales dans les êtres compliqués où la nature n'a plus rien à ajouter, vers la preuve palpable de l'unité d'organisation. On verra qu'en prenant tous les êtres à l'état d'embryon on retrouvera les parties des êtres les plus compliqués identiques aux parties des êtres les plus inférieurs, parce que la composition est la même chez tous.

Dans ce qui appartient à la nature, tout est lié, tout est dépendant, tout est le résultat d'un plan commun, constamment suivi, mais infiniment varié dans ses détails. L'homme lui-même tient au moins par un côté de son être à ce plan général, toujours en exécution. Il faut, ce nous semble, vouloir fermer les yeux à la lumière pour se refuser à admettre qu'il y a dans la nature un plan général selon lequel tous les êtres qui la composent ont été façonnés, quelques différents qu'ils nous apparaissent dans leurs formes et leurs facultés.

Cependant le célèbre Cuvier ne donna point un entier assentiment à cette doctrine. Au contraire, son opposition se manifesta à tout propos dans ses ouvrages, ses discours et ses rapports. — Avec un peu moins de prévention et un esprit moins préoccupé, ce génie sublime aurait vu que le système d'unité de composition n'a rien de métaphysique, qu'il est fondé sur les faits aussi bien

que sur la raison. — Presque tous les naturalistes de nos jours, les chimistes, les physiciens lui prêtent leur appui.

Pour payer notre faible contingent à l'édifice des *ressemblances* qu'il est temps de fixer décidément, si l'on veut amener des progrès ultérieurs, nous avons réunis une suite d'observations familières propres à faire saisir le plan unitaire et l'échelle ascendante depuis les microscopiques jusqu'à l'homme.

Dans la nature, il y a pour nous trois formes d'être bien distinctes : 1.° Les corps inorganiques ou pondérables ; 2.° Les végétaux et les animaux ; 3.° Enfin l'homme.

Dans les corps organisés, outre les matériaux, qui eux, sont purement inorganiques, outre la forme, qui elle n'est qu'une condition de vie ; il y a encore le principe vital. L'organisation, la forme n'est pas la vie. La vie est une chose à part, quoiqu'elle ne puisse pas exister ou du moins se manifester sans l'organisation.

La vie, comme on l'a dit mille fois, est un mystère. Il serait plus aisé de dénombrer tous les corps vivants qui peuplent la terre, les plantes, les animaux de toute sorte, depuis le polype jusqu'à l'homme, que de dire ce que c'est que la *vie*. Comment définir en effet ce principe insaisissable qui s'empare invisiblement d'un corps dès sa première origine, et ne le quitte qu'après une durée plus ou moins longue et souvent sans cause connue? Quel est ce feu qui anime tous les êtres organisés? D'où vient-il ? Où retourne-t-il ? Encore une fois c'est un mystère. On a beau nous dire que l'organisme se compose d'un certain nombre de parties élémentaires, monades ou atomes vivants, qui dominés et retenus ensemble par une puissance soustraite à nos moyens d'investigations, s'arrangent et se développent conformément à un type. L'origine de ces monades, leur nature, leurs propriétés, leurs transformations n'en sont pas moins autant de mystères. Car la vie ne consiste pas seulement dans un développement d'irritabilité des monades ou des atomes, mais elle est variée dans ses attributs quoiqu'elle soit une dans son essence.

C'est la vie qui règle la formation des organes et les dirige dans leur développement; c'est elle qui les fait concourir à l'accomplissement d'un même but quelques nombreux qu'ils soient. C'est elle qui établit entre eux ces liens mystérieux et sympathiques dont on chercherait vainement l'explication dans une continuité de substance. C'est la vie qui anime la masse entière du corps et qui pénètre chacune de ses parties quelques petites qu'on puisse la concevoir d'ailleurs. L'œuf n'est le plus souvent qu'une invisible cellule, de même que chaque molécule d'un tissu organisé n'a été primitivement qu'un point isolé de formation se réunissant ensuite aux autres points pour constituer la masse entière des corps. Comme l'œuf qui détaché de son réceptacle (l'ovaire) continue de vivre et de croître, cette molécule est un individu distinct et vivant et doit posséder toutes les conditions matérielles de la vie, c'est-à-dire, une organisation propre.

L'embryon contenu dans une graine fécondée et parvenue à sa parfaite maturité est un être déjà tout formé : les secours de la plante-mère lui sont désormais inutiles, et il n'attend pour se montrer ce qu'il doit être que l'occasion de se développer, car il renferme en lui un pouvoir d'existence, une faculté vitale qu'il suffit de mettre en mouvement pour la voir s'exercer. Mais quel est l'agent qui fait sortir la graine de l'inertie pour donner naissance à un nouveau végétal? L'explication de ce phénomène échappe à la science. Nous voyons ce qui se passe et nous devons nous en contenter sans qu'il nous soit possible de découvrir la cause première.

De tout temps les physiciens et les physiologistes ont vainement tenté de soulever le voile qui cache le mécanisme compliqué des mouvements qui constituent la vie. Diverses théories, ou plutôt diverses hypothèses ont été inutilement inventées pour expliquer ce mystérieux phénomène.

Dans l'homme outre le principe vital qui lui est commun avec tous les corps organisés, il y a encore le principe pensant qui fait sa spécialité. Il ne faut pas prétendre que le principe vital et le

principe pensant soient une seule et même chose ; car les animaux et les plantes ont l'un et non pas l'autre.[1] Il y a dans l'homme autre chose que des organes et des fonctions organiques ; le principe qui préside aux actes intellectuels et moraux est essentiellement différent du corps. L'homme est si grand, si élevé au-dessus des autres animaux qu'on ne sait qui placer après lui ; il est hors de rang dans la nature. C'est un être distinct et séparé de l'ensemble des êtres.

En étudiant le sentiment intérieur qui fonde l'animalité nous le voyons se produire peu à peu , s'étendre et se manifester avec une pompe d'autant plus grande que l'animal chez lequel on l'étudie est plus parfaitement organisé. En allant de l'animal le plus bas jusqu'à l'homme, depuis ces ébauches dont le microscope seul peut révéler l'existence, jusqu'aux colosses du règne végétal, on va du *moins* au *plus* et il n'y a positivement sous ce rapport que du *plus* ou du *moins* dans les uns et les autres. Mais une fois qu'on arrive à l'homme les relations du plus ou du moins font défaut, c'est-à-dire que le sentiment intérieur est profondément différent ; il y a une autre essence, il est d'une autre nature, ou plutôt il s'associe à un autre principe que nous ne devons pas examiner ici.

Le temps n'est cependant pas éloigné ou il faudra bien, naturaliste ou non, dire hautement sa pensée sur ce qui fait l'essence de l'humanité ; autrement l'homme restera toujours un être à

1 On sait qu'à côté de l'intelligence, et souvent sa rivale, marche une autre faculté, l'instinct, donné aux animaux inférieurs et aux plantes dont l'organisation peut-être n'eût pu soutenir le travail puissant du discernement. Et l'instinct en effet semble suivre une loi directement inverse, d'autant plus parfait que les autres facultés sont elles-mêmes moins complexes. Chez l'homme il ne se manifeste par des signes bien évidens que dans l'âge le moins avancé ; tandis que plus bas dans la série, et pour ainsi dire au premier échelon, ses ouvrages pourraient, dans plus d'une occasion rivaliser avec l'intelligence elle-même ; mais il s'en distingue essentiellement par sa constance et son immobilité.

double face dont on ne connaîtra jamais que la moitié. Il y a plus c'est qu'en persistant à ne regarder qu'un côté de l'homme, non seulement on ne parviendra jamais à bien connaître l'ensemble, mais encore on ne connaîtra qu'imparfaitement ce côté même qui aura fixé l'attention.

Les faits de l'intelligence ne sont-ils pas aussi clairs que ceux de l'organisation? Pourquoi donc les passer sous silence? Les produits de la mémoire ne nous disent-ils pas plus que le phénomène de la sécrétion de la bile. On étudie les battements du cœur, on apprécie exactement combien d'onces de sang traversent ses cavités dans un temps donné; on connait le mécanisme de toutes nos sensations; on sait comment l'œil voit, l'oreille entend, la langue goute et l'on abandonnerait la recherche du principe qui transforme nos sensations en idées?

Pour le moment, arrêtons-nous à l'examen des êtres les plus faibles en organisation, ou le *moins* et le *plus* devient saisissable et démontrons que l'étude de cette belle partie du règne animal est pleine d'attrait et d'intérêts divers[1]; qu'elle offre des connaissances utiles dont on peut user dans bien des circonstances, et qu'elle fournit l'occasion d'exercer les plus hautes facultés de l'esprit, tout à la fois rationnelle, pieuse et pleine de charmes intellectuels, en multipliant les preuves de l'existence et des attributs de la divinité.



1 Personne ne peut nier que l'étude approfondie de la nature ne produise un sentiment d'admiration pour le créateur. Il y a là comme une évidence de fait, qui triomphe de tous les raisonnements. Il ne faut pas après tout, tant de science pour admirer. Dieu a voulu que la beauté de son œuvre fut manifeste, même pour les ignorants et les simples. Il suffit d'ouvrir les yeux.

Kepler accordait au globe des facultés vitales ; un fluide, selon lui, y circule ; une assimilation s'y fait aussi bien que dans les corps animés ; chacune de ses parties est vivante ; il n'est pas jusqu'aux molécules les plus élémentaires qui n'aient un instinct, une volonté, qui n'attirent et ne repoussent d'après les antipathies et les sympathies. Chaque sorte de minéral peut convertir des masses immenses en sa propre nature, comme nous convertissons nos alimens en chair et en sang.

Les montagnes sont les organes de la respiration du globe, et les schistes ses organes secrétoires ; c'est par ceux-ci qu'il décompose l'eau de la mer pour engendrer les déjections volcaniques. Les filons enfin sont des caries, des abcès du règne minéral, et les métaux un produit de pourriture et de maladie, voilà pourquoi ils sentent presque tous si mauvais.

Le savant géomètre astronome entendait-il par *fluide qui circule*, conséquent avec son principe d'unité d'action dans l'organisation du monde physique, d'un même agent universel, l'ÉTHER, ce fluide impondérable et incoercible, plus subtil que le gaz et la vapeur ; ce fluide électrique, calorifique et lumineux, l'AME du monde des platoniciens, l'ESPRIT générateur des stoïciens ; l'AME qui donne le mouvement, la vie, à la masse entière de l'univers, suivant Cicéron ; LA THERMO ÉLECTRICITÉ qui est l'âme ou l'agent vivifiant des plantes, selon les physiciens modernes, en un mot le *spiritus Dei* selon le langage de la Bible ! Voilà ce qu'il ne nous révèle pas.

Mais quand on voit un homme du mérite et de la piété de Kepler émettre sérieusement une opinion aussi hardie sur la matière inorganique, opinion soutenue par de grands géologues, on est autorisé tout naturellement à se demander si le premier échelon du règne organique n'est point animé d'un autre principe que l'agent universel ou l'âme du monde des anciens, si en un mot les végétaux ne jouissent pas, outre leur principe vital, d'une spontanéité qui leur est propre, d'une spontanéité qui n'est ni provoquée, ni excitée, ni déterminée par aucune cause extérieure ?

En suivant l'échelle ascendante d'organisation depuis les plus simples végétaux agames ou cryptogames, les diatomées, les champignons, lichens, mousses, jusqu'aux végétaux compliqués comme le sainfoin, la dionée, la sensitive, l'observation démontre clairement que tous décèlent des lueurs non équivoques d'activité et d'instinct. Disons plus, tous paraissent guidés par une sorte de sentiment que rien dans les lois physiques ne pourrait expliquer d'une manière satisfaisante et qui n'est peut-être que l'expression la plus simple de ces facultés de mouvement et d'élection qui servent les animaux dans l'exercice de leurs fonctions vitales, savoir le mouvement spontané, le discernement et l'instinct. Par un rapprochement ingénieux de la structure intime des animaux avec celle des végétaux, Dutrochet arriva à cette conclusion que les cellules qu'on observe dans ces deux organisations sont analogues et que quant à celle qui existe dans la moëlle des plantes, on peut, avec quelques fondements, les assimiler au système nerveux des animaux inférieurs; et il en doit être ainsi. Les corps organisés ne sauraient rester étrangers au monde qui les entoure; leurs besoins établissent entre ce monde et eux des rapports irrésistibles : il faut donc qu'ils en sentent la nécessité, en même temps qu'ils puissent agir dans le sens que l'intérêt de leur conservation commande. De là, l'existence d'un sens intérieur, le seul qui ne se trompe jamais, parcequ'il est fondé sur la loi la plus impérieuse de la nature, l'instinct.

Ce n'est pas certainement par son principe vital seul que la plante connaîtrait que la lumière est un des éléments essentiels de la vie physique et que pour elle, comme pour le plus grand nombre des êtres, son absence est un mal qu'elle doit redouter et fuir.

Or, qui ne sait que les plantes que le hasard de leur naissance oblige à vivre dans l'obscurité, s'animent d'un instinct merveilleux pour échapper à la fatale nécessité qui les oppresse? On les voit, quoique ne vivant encore que d'une vie factice et languissante, s'étendre en longues tiges étiolées, serpenter à droite et à gauche, avec une inquiétude en quelque sorte fiévreuse,

jusqu'à ce qu'elles atteignent enfin le rayon de la lumière qui doit leur donner la vigueur qu'elles demandent, invinciblement pressées, elles aussi, par le besoin de conservation qui est la loi la plus générale de la nature.

Qui ne sait encore que l'arbre planté contre un mur très élevé s'élance, impatient, jusqu'à ce qu'il ait dépassé l'obstacle dont la présence le fatigue à l'excès. Il s'interdit à lui-même tout développement latéral au point de ne laisser pousser aucune branche sur son tronc nu, pour réserver toute sa force vitale et aller d'un seul bond au sommet. Il végète, il languit, mais il monte, il monte toujours, ou bien il se courbe violemment et aspire vers la lumière avec une force continue, incessante, assez puissante pour faire subir ses effets, même à un tronc adulte.

Un pêcher de quatre ans qui servait à nos expériences, sur cet important phénomène, présenta une résistance incroyable. Attaché à la muraille où nous le voulions fixer malgré lui et le soustraire aux rayons lumineux qui lui étaient nécessaires, il rompit son lien et deux fois de suite, se dirigea malgré nos efforts dans la direction qui convenait à son développement. Attaché de nouveau assez vigoureusement pour lui ôter toute possibilité de nous résister, le pêcher fit le sacrifice de son tronc principal; il le laissa périr au profit d'un de ses fils vigoureux qui avait pris une position tout à fait horizontale, comme pour se soustraire à la cruauté de nos expériences. On conçoit qu'en présence d'une si touchante générosité, nous avons laissé notre arbre jouir d'une pleine et entière liberté.

Ne rentrons pas dans un sujet que nous avons traité plus au long dans notre opuscule sur l'instinct des plantes. Passons à un ordre d'idée plus frappant et examinons d'abord la progression ascendante du principe vital et de l'instinct dans le règne animal.

Consignons, en commençant, une observation importante qu'on ne doit jamais perdre de vue, dans l'étude de la question que nous traitons : ce qu'on nous offre comme fait, il faut l'examiner

tel. Les sciences naturelles ne sauraient se juger autrement. Quelque contraire que puissent paraître ces faits à des opinions conçues et établies, il ne faut pas les rejeter pour cela. L'expérience nous apprend que ces refus d'examen, ces condamnations qui n'ont souvent d'autre fondement qu'une logique trompeuse ou une crainte déraisonnable, sont rarement exempts de dangers. Ces condamnations ne sauraient arrêter les progrès d'une science véritable, les faits marchent en dépit de ceux qui ne se donnent pas la peine de les reconnaître et finalement on se trouve obligé de courir après eux pour voir ce qu'ils signifient.

La géologie a d'abord effrayé beaucoup d'esprits et en effet plus d'un système géologique, bâti sur des suppositions téméraires, était de nature à bouleverser l'histoire et les croyances; mais elle se présentait, d'un autre côté, accompagnée de faits nombreux qu'il eut été bon d'examiner froidement et avec soin. Qu'est-il arrivé? La science qui était un épouvantail, étudiée, approfondie, a fini par détruire les espérances des uns, par dissiper les craintes des autres, pour servir utilement la foi commune. Elle a encore des faits qui étonnent, des faits que l'histoire du monde n'explique pas. Mais ces faits suffisamment constatés, peuvent être admis sans crainte. Un jour peut-être ce qui est caché et obscur aujourd'hui, s'éclaircira par la découverte de quelques faits inconnus. Et dans tous les cas il est impossible que des faits physiques, des phénomènes naturels, soit qu'ils appartiennent au monde actuel, soit qu'ils appartiennent au monde primitif, soient contraires aux vérités morales et nuisent à l'enseignement de ce qui est vrai, bon et juste.

Les sciences naturelles n'étant que des faits rapprochés et leurs théories que des formules qui en embrassent un grand nombre, il faut se borner à étudier ces faits, et loin de rejeter les faits nouveaux, quels qu'ils soient, il faut au contraire, s'ils sont bien observés, les accueillir par cela même qu'ils sont nouveaux; puisque le moindre fait nouveau, peut modifier les théories les mieux accréditées, puisque l'observation la plus simple peut renverser les systèmes les plus ingénieux et ouvrir les yeux sur

une immense série de découvertes dont nous sépare le voile des formules reçues.

Les vérités physiques ne sont nullement arbitraires et ne dépendent point de nous; au lieu d'être fondées sur des suppositions que nous avons faites, elles ne sont appuyées que sur des faits ; une suite de faits semblables, ou, si l'on veut, une répétition fréquente et une succession non interrompue des mêmes évènements fait l'essence de la vérité physique. Les lois de la nature nous les découvrons, mais nous ne les inventons point : historiens de ce qui est, nous ne pouvons faillir que si nous cessons de dire le vrai.

Il ne faut point se décourager, mais se résigner à faire des observations qui, pour le moment, ne conduisent à aucune conséquence saillante. Les termes de comparaison que nous rassemblons serviront plus tard; c'est un devoir à remplir envers la science, en apportant chacun une pierre, le temple s'achèvera, et nous aurons rendu à nos successeurs le plus grand des services, celui de faire briller le règne de la vérité.

Il est certain que la vie n'a pas toujours existé sur le globe et il est facile à l'observateur de reconnaître le point où elle a commencé à déposer ses produits; car la géologie nous démontre clairement qu'il y eut une époque où les êtres organisés n'existaient pas encore. Ces êtres ont donc eu un commencement postérieur à cette époque et ce commencement ne peut être attribué qu'à la volonté d'une puissance créatrice infiniment sage et infiniment intelligente.

Le temps est l'élément nécessaire du perfectionnement de toutes choses, et cette observation est aussi applicable au monde moral qu'au monde physique ou organique. Le minéral polyèdre n'est d'abord qu'une molécule autour de laquelle viennent se ranger symétriquement d'autres molécules ; toute plante à son origine n'est qu'un germe, tout animal qu'un embryon, et cet embryon, ce germe n'arrivent à leur entier développement que par une marche progressive. La nature tout entière procède graduelle-

ment s'élevant, en quelque sorte avec mesure de l'inanité à l'organisé, de l'insensible à l'instinctif, de l'irrationnel à l'homme. Et qu'elle répugnance y a-t-il à supposer que, depuis la première création de l'informe embryon de ce monde, de ce monde si beau, jusqu'à ce qu'il ait été revêtu de tous ses ornements, et proportionné aux besoins et aux habitudes de l'homme, le créateur puisse avoir voulu conserver une gradation analogue, au moyen de laquelle la vie aurait progressivement avancé vers la perfection et dans sa puissance intérieure et dans ses instruments extérieurs?

C'est une doctrine aujourd'hui généralement reçue parmi les plus savants observateurs, qu'à partir des couches les plus profondes du globe jusqu'aux plus récentes, il se présente, dans la succession des divers étages, relativement aux formes de la vie animale et végétale, un développement graduel d'organisation, une progression du simple au composé, et comme une série ascendante de systèmes vivants de plus en plus compliqués ou parfaits, de manière que dans les strates les plus inférieures prédominent les végétaux de la structure la plus simple et les animaux dont les fonctions sont le moins élevées.

C'est dans l'ordre des invertébrés qu'on observe premièrement dans le règne animal une gradation ascendante de la vie organique et instinctive. Mais avant de passer des végétaux les plus élevés par leur instinct aux animaux les plus simples par leurs facultés, examinons le passage insensible d'un règne à l'autre.

Le tableau comparatif entre les végétaux et les animaux, fait voir que ces êtres sont si étroitement unis, dans les caractères essentiels de leur organisation, qu'il doit être impossible de les distinguer par un trait prononcé qui appartienne exclusivement aux uns ou aux autres ; ils ont des rapports si intimes qu'ils semblent formés sur un plan analogue.

Dans l'échelle de l'organisation, les premiers des animaux paraissent identiques aux premiers des végétaux. Les tremelles, les nostocs, les oscillaires, les psychodiaires et tous ces individus

offrant l'expression la plus simple de l'animalité, sont en tout semblables à la plus simple végétation ; il y a plus, ils possèdent tour à tour la nature végétale et la nature animale ; ils n'ont pour organisation qu'une sorte de gélatine animale, tenue, supportée par un ensemble d'apparence végétale. Point de système nerveux apparent, nul mouvement, nulle spontanéité qui ne soit contestable bien plus que dans les végétaux, trouvant autour d'eux ce qui peut les nourrir et s'emparant sans se déranger de tout ce qu'ils peuvent saisir.

Comme les végétaux ils rejettent ce qu'ils ne peuvent digérer. Ils n'ont point de mouvement particulier à exécuter pour un choix d'aliments.

Ils sont tous composés de très minces filaments ou articulés de tubes n'offrant à l'œil nu que les plus faibles vestiges de quelque organisation d'apparence végétale, remplie d'une matière colorante extrêmement variée. Quelques frémissements de vibration, de reptation, en un mot une vie tout entière de végétation. Le microscope seul les fait entrevoir à la limite extrême de la série animale, encore leur excessive petitesse et la transparence de ces animalcules ne permettent pas de les juger sainement et le microscope ne peut nous les montrer à l'intérieur de manière à pouvoir juger avec certitude de leur organisme.

Les Tremelles vivent sur les sentiers humides des jardins, après les pluies d'été, autour des puits, des suintements des murs ; leur couleur est jaune, verdâtre, violacée, brune, rouge, elles ressemblent à de la gelée de groseille ou à une sorte de mucosité.

Il y a des Tremelles dont le développement éprouve des modifications si singulières, que le même individu semble être une créature différente du type spécifique.

Plusieurs de leurs congénères offrent aussi un grand nombre d'exemple de cette végétation d'essai, de ces formes bizarres, de ces métamorphoses singulières. Partout la vie se manifeste et

s'entretient de la même manière, mais les modifications dans la forme, dans l'organisation, tiennent aux lieux, aux besoins, à la durée de l'existence. Mais par qu'elle nuance successive passent les végétaux et les animaux pour arriver aux différentes formes qui leur sont propres ; c'est ce que la science des hommes ne sait pas encore.

A leur origine les Tremelles, les Nostocs, les Oscillaires, les Collemas et tous ces genres qui n'appartiennent à proprement parler ni à la plante ni à l'animal, ressemblent à des amas d'une gelée albumineuse qui passent, selon les circonstances, à l'état de végétation ou d'animalité.

Quand ils sont pour tourner à l'état de simple végétation, on les voit vivre au dedans d'eux-mêmes, sans relation marquée avec ce qui les entoure, la vie animale leur manque, ou, du moins si elle a commencé, ses rudiments sont si obscurs, qu'on ne peut pas les distinguer. Mais quand cette vie commence à se développer, ils prennent aussitôt plus de consistance, changent de nuance et le mouvement vibratoire individuel fait place à une agitation confuse, offrant déjà des traces d'une organisation analogue à celles des premiers polypiers, ils exécutent des mouvements qu'on dirait volontaires pour se déplacer et chercher un endroit convenable pour se fixer. Des propriétés vitales fort obscures et seulement nécessaires à la fragilité de leur organisation sont ajoutées aux précédentes, pour continuer ainsi jusqu'aux êtres les plus parfaits.

Rien de plus curieux que l'étude des effets de l'organisation chez les végétaux et les animaux et les divers changements qu'amènent dans leur structure l'action continue des agents extérieurs et l'exercice des fonctions vitales.

Les Nostocs forment sur la terre et les pierres humides de petites croutes vertes ou rougeâtres, comme des filaments entourés d'une enveloppe muqueuse et feutrés à leur base. Ces filaments composés de deux cellules tubuleuses emboitées l'une dans l'autre exécutent des oscillations continues. Leur extrémité se meut circulairement ou se balance d'avant en arrière, ou décrit des ondulations variées.

La nature soumet le Nostoc commun à un jeu très bizarre. Frais, pulpeux et fortement coloré en vert, le Nostoc que nous avons vu, en été, par la pluie, se présenter à nous sous la forme d'une plaque plus ou moins grande, verdâtre et membraneuse, remplie d'une espèce de gelée dans laquelle on distingue une multitude de filamens allongés, menus, articulés, dont les figures passent de la ligne droite à la spirale, disparaît aussitôt que la pluie cesse. Tantôt il n'offre plus qu'une petite membrane sèche, en apparence inorganique, à laquelle on fait prendre sa première forme en l'immergeant; tantôt il se change en Tremelle aquatique, ou bien en Lichen des rochers. Vieux, débile, décoloré, il devient Lichen fasciculé, et une fois cette métamorphose opérée il lui est impossible de revenir à son état primitif: il a perdu son élasticité, il touche au déclin de sa vie.

Toutes ces métamorphoses et autres qu'on peut appeler primitives, sont suivies à leur tour d'autres transformations sécondaires non moins nombreuses, non moins extraordinaires. Par exemple, si l'on applique contre une muraille un Nostoc changé en Tremelle, vous le voyez presque aussitôt s'amollir et produire le Lichen des rochers. Lorsqu'il est devenu lichen crépu, voulez vous le voir changer aussitôt en lichen granulé, détachez ses expansions foliacées fixées aux arbres et transportez-les sur des sables humides.

Les Conferves vivent dans l'eau douce ou dans un milieu humide. A l'époque de la reproduction, les cellules de chaque tube cloisonné se gonflent latéralement; dans la saillie résultant de ce gonflement s'agglomèrent des vésicules vertes dont chacune est destinée à devenir une spore; bientôt ces vésicules ovoïdes crèvent la paroi de la cellule et se répandent au dehors; c'est alors qu'elles étalent des cils qui étaient d'abord rabattus sur leur convexité, elles les agitent dans l'eau comme des nageoires et se meuvent avec rapidité. Ces mouvements spontanés sont très éphémères et ne peuvent s'observer que dans les premières heures du jour. Bientôt les cils cessent de se mouvoir et disparaissent; la spore prend une forme sphérique et répartit

dans sa cavité la matière verte qui primitivement était accumulée à l'un de ses pôles ; elle s'allonge rapidement, devient un tube cloisonné comme la plante mère et l'animalité qui avait signalé la première période de son existence fait place à une vie franchement végétale.

Les Ulves, les Draparnaldies, les Mycodermes, les Oscillaires et tous leurs congénères habitent sous forme de membranes ou de pellicules vertes, douce au toucher et d'une nature mucilagineuse, les eaux stagnantes remplies d'herbages en putréfaction aussi, sur les plantes humides, dans les citernes, les ornières, les purinières, les gouttières, dans les rues, sur les leviers, à la base de vieux murs exposés à l'ombre, ils y sont tellement nombreux qu'ils colorent l'objet qui les renferment en vert, en rouge, en jaune, etc.

Ils se plaisent dans les lieux aquatiques parcequ'ils y trouvent des particules animales ou végétales dont ils font leur nourriture. Voilà pourquoi on les voit changer de lieux après avoir consommé les substances nutritives environnantes. Souvent on les voit s'agiter vivement par des mouvements rectilignes et anguleux, assez brusques, comme s'ils obéissaient à une détente par ressort.

Des recherches sur la matière colorante rouge-bleue, que l'on remarque sur le dépôt limoneux formé par la décomposition des Oscillaires, la font attribuer à une matière voisine de l'albumine.

Si ces animalcules manquent d'eau ou d'humidité, ils se contractent, se dessèchent et restent en léthargie jusqu'à ce qu'on les replace dans leur milieu nécessaire. On peut les conserver des années dans l'état de dessication et les ressusciter ensuite. A mesure que le liquide leur est retiré ils perdent la prestesse et l'agilité de leur mouvement, s'allongent, s'articulent, s'engourdissent, deviennent absolument plantes, se fixent à quelque point et meurent à la manière des autres cryptogames; mais s'ils retrouvent le liquide qui leur convient ils reprennent leur premier rôle.

Quand la dessication est complète et que toutes les parties se

répandent en molécules, cette décomposition, cette espèce de poudre deviennent les granules ou les œufs qui se reproduisent aussitôt qu'ils se retrouvent dans des conditions favorables [1]. Il y a des infusoires qui vivent en parasites dans l'intérieur des animaux. Leur mode de reproduction est inconnu, on dirait de véritables créations spontanées. Beaucoup sont placés en des lieux où rien n'a pu pénétrer du dehors, comme les *filaires*, qui sont situés le long de la colonne vertébrale, etc.

Les vibrions qui vivent dans l'eau, dans le vinaigre, et d'autres liquides présentent aussi le phénomène si remarquable d'une existence qui recommence après une longue interruption. Hors de leur élément ils se dessèchent et deviennent momies, mais si l'eau ou le vinaigre leur est rendu, même après plusieurs années, ils reviennent à la vie.

Cette résurrection que l'on remarque dans quelques individus de la série des infusoirs, notamment les Rotifères, s'observe aussi dans plusieurs végétaux Cryptogames et Phanérogames.

Comme on le voit dans ces animaux plantes ou ces plantes animales la vie est tellement simple que l'analyse en devient difficile. Les difficultés grandissent avec les investigations. Il y a des infusoires [2] qui n'ont pas la moindre apparence d'organisa-

1 Leur vie comme dans les plantes est tellement simple, que répandue dans tout le corps, elle se partage comme lui et semble inséparable de chacune de ses parties; que suspendue, arrêtée dans des tissus desséchés, elle reparait après un temps indéfini. L'abbé Spallanzani a fait sécher et revivre onze fois des nostocs, des trémelles et des rotifères. Dira-t-on qu'ils avaient conservé, lors de leur dessication, une vie latente? Ou plutôt, n'est-ce pas, qu'ayant conservé la trame matérielle qui est propre à recevoir la cause excitatrice de la vie, quelle qu'elle soit, ils ont à chaque fois, subi une nouvelle animation?

2 Corps microscopiques, ponctiformes, ovales ou globuleux, se mouvant dans les infusions animales ou végétales. Atomes vivans que l'on a regardé comme des animaux réduits à leur plus simple composition,

tion ; on y distingue tout au plus l'excitabilité et une certaine spontanéité de mouvement, absolument comme dans les plantes. Il ne serait pas logique d'avancer, comme preuve d'une séparation visible des végétaux et des animaux que les infusoires homogènes s'évitent mutuellement et que l'existence de l'un est perçue par l'autre, puisque nous observons les mêmes faits dans les plantes.

Dans l'échelle de l'organisation, les derniers des animaux, paraissent identiques aux derniers des végétaux ; et l'analogie des résultats a fait admettre une certaine ressemblance dans les causes. Les Algues, les Fucus, les Sertulaires, les Coraux, les Gorgones, implantés aux rochers sous-marins, ne sauraient pas plus changer de place que les végétaux les mieux caractérisés. Dans beaucoup de plantes il existe des mouvements partiels qui, en apparence du moins, sont pareils à ceux des animaux. Toutes les feuilles des légumineuses, le Vinettier, l'Elatère, la Belsamine en exécutent même qui sont plus manifestes que ceux des gorgones et des coraux.

Les éponges surtout, formées d'une espèce de pulpe muqueuse et homogène font partie de ces êtres paradoxaux qu'on pourrait

comme la première modification de la matière, passant à l'existence animale.

On voit quelquefois de ces animalcules au nombre de plusieurs milliers dans une goutte de vinaigre ou sur une seule dent ; les éponges, le corail, les polypes, les vers intestinaux, les hydatides, etc., etc., présentent le même exemple d'une incroyable petitesse. Les œufs de ces animaux et notamment des hydatides ou vers vésiculeux aqueux, sont tellement tenus qu'ils sont susceptibles de pénétrer d'un individu à un autre par la seule voie de la génération, de circuler dans la masse du sang et de s'interposer dans le réseau des organes.

Qu'on place sur le porte objet du microscope une goutte d'eau verdâtre de certains fossés du pourtour d'une ferme, de plusieurs ornières, des fosses à fumier ou de l'eau stagnante et superficielle des lieux voisins des habitations malpropres, on découvrira un nombre incroyable d'animalcules appelés *Raphanella urbica* d'une petitesse infinie, variables dans leurs formes et nageant avec rapidité.

comparer, d'après la belle expression de M.r de Blainville, à des fragments oubliés, à des matériaux organiques flétris par la nature pour façonner d'autres êtres. Leur organisation est si problématique qu'on pourrait les considérer comme de simples concrétions de matière brute. Leur système nerveux, s'il en est un, est à l'état latent et confondu avec les autres systèmes organiques.

Le problème de démarcation du règne végétal au règne animal reste insoluble, et la science ne signale aucun caractère précis dont on puisse faire usage; cette délimitation si évidente, en apparence, s'efface d'autant plus qu'on pousse plus loin ses observations. La sensibilité et le mouvement, toujours susceptibles d'être constatés dans les diverses séries du règne animal — ce qui séparerait l'animal du végétal — ce caractère est aussi fugitif que la vie dans les fractions inférieures.

Les corps vivants peuvent donc être réunis en une seule grande famille, et si, pour l'ordre méthodique on veut la couper en deux, il faut descendre, pensons-nous, à la forme utriculaire originaire des végétaux, car ce n'est pas dans le fait de la vie et ses divers phénomènes que nous trouvons une distinction absolue, mais dans la composition chimique qui est propre à chacune de ces deux coupures et dans les modifications particulières de leur organisation. A la vérité, cette forme utriculaire primitive ne diffère pas de la forme vésiculaire des ovules des animaux, mais la divergence qui se manifeste dans les développements ultérieurs de l'utricule végétale et de la vésicule de l'œuf des animaux suffit pour indiquer que sous ce rapport, l'unité de constitution d'un règne ne se répète pas dans l'autre; ce qui ne détruit pas ce grand principe admis par la science, que quand la constitution des corps naturels, animaux, végétaux et sidéraux sont définitivement constitués et parvenus à leur état parfait, l'unité est complète; unité et simplicité, voilà le propre de la nature; accusons nos illusions et les défauts de notre conception quand nous ne découvrons pas de suite l'unité. Les intervalles entre les extrémités les plus éloignées sont toujours comblées par des nuances insaisissables. La démarcation du règne inorganique lui-même n'est pas tellement absolue qu'on

ne puisse trouver avec le règne organique des points de contact et de fusion; les actinolites et les pyrites ont déjà des apparences d'un commencement de vie. Les dendrites surtout, si semblables aux mousses, aux lycopodes, et, pour l'accroissement, aux jongermanes, ont tellement la forme d'herbes ou de petites mousses qu'on leur a donné le nom d'herborisations ou arborisations; et il faut être très attentif pour ne pas les confondre avec des cryptogames incrustées. Elles sont ordinairement noires ou jaunâtres, sans épaisseur sensible et se trouvent entre les feuillets des matières schisteuses, ou dans les fissures étroites des matières compactes. Les végétations magnifiques qui chargent nos vitres pendant l'hiver peuvent donner une idée de l'aspect que présente les arborisations minérales. L'*Apiocrinites rotundus* ressemble aux pétales d'une fleur et n'est autre chose que des serres mobiles moitié muscles, moitié pierre; la corolle et la tige de la fleur sont également de la pierre articulée. Les configurations coralloïdes sont encore des végétations minérales. Elles sont produites par la réunion de petits cristaux que leur pression mutuelle a rendu capillaires; ils se disposent obliquement entre eux comme autour d'un axe et dont il résulte des espèces de rameaux arrondis, entrelacés de toutes les manières, qu'on peut comparer aux branches du corail, tant par leur forme que par la manière dont ils s'anostomosent. Il est donc bien aisé de prendre des pierres cristallisées et arborescentes pour des minéraux transformés en plantes. Tournefort, l'un des botanistes les plus célèbres qui jamais aient existé, a pris des stalactites dans la grotte de Paros pour des espèces de végétaux, et Fontenelle a commis la faute de récompenser cette grave erreur, à l'égal d'une découverte, en proclamant, à cette occasion, que Tournefort *avait pris la nature sur le fait.* Ainsi dans la nature, tout s'harmonise, tout s'enchaîne et le passage d'un anneau à l'autre est invisible. Qui indiquera le point précis de démarcation du jour à la nuit? du chaud au froid? du rouge au violet? du grand au petit? qui formulera la ligne exacte de séparation de la vie à la mort? On a plusieurs histoires d'hommes vivants qu'on avait enterrés pour morts? Un célèbre anatomiste,

Winslow, le filleul de Bossuet, a failli lui-même être victime d'une pareille méprise, et il a raconté avec détail, après sa résurrection, sa terrible aventure. Cette obscurité déjà si grande pour l'homme, l'est davantage encore pour les animaux : il en est qui s'engourdissent et qui s'endorment si profondément l'hiver qu'on a souvent beaucoup de peine à distinguer s'ils jouissent véritablement de la vie... Que l'on compare les propriétés et les caractères de l'iode avec les métaux si légers fournis par la potasse et la soude, y verra-t-on de la différence? de l'iode au phosphore, du phosphore au souffre la distance est invisible. La clématide sauvage pousse en un jour plusieurs centimètres, nous ne nous en apercevons pas. Nous constatons le fait, nous ne le voyons pas se produire.

Presque tous les naturalistes modernes n'ayant pas trouvé dans le fait de la vie et ses divers phénomènes une distinction absolue entre les animaux et les végétaux, ont dit : que le végétal et l'animal sont deux types éloignés comme les derniers anneaux d'une longue chaîne, et que la nature partit du milieu pour se diriger simultanément par un double travail vers chaque extrémité. Son point de départ fut unique et elle ne s'arrêta dans sa marche ascendante que lorsqu'elle eut atteint son double but.

Malgré l'autorité de ces auteurs distingués, il nous semble que cette assertion est plus ingénieuse que vraie; et déjà la géologie vient démontrer qu'elle manque de base. En effet, pour que le règne végétal et le règne animal fussent deux types éloignés, deux anneaux d'une longue chaîne du milieu desquels la nature partit pour se diriger simultanément, par un double travail vers chaque extrémité, il faudrait qu'il y eut non seulement identité mais simultanéité d'origine. Or la science nous enseigne que la vie s'est développée par degrés sur cette terre ; que dans le plus grand nombre de cas, l'organisation, d'abord simple, s'est compliquée de plus en plus ; enfin que les espèces éteintes, généralement d'autant plus différentes des espèces actuelles qu'on les examine dans des couches plus anciennes, étaient cependant construites d'après les mêmes principes généraux et offraient dans leur structure les mêmes

harmonies. Preuve évidente que les unes et les autres dérivent d'un seul et même auteur, et que chaque individu de cette chaîne immense est une partie intégrante d'un grand dessein originel. De la pierre naquit la plante, et de la plante l'animal.

Outre ces faits géologiques bien constatés aujourd'hui, la chimie vient nous apprendre que cet ordre successif est conforme en tous points aux lois de la nature, puisqu'il est constant que les animaux ont besoin de prendre aux végétaux ce que ceux-ci prennent à la nature morte.

Lors de l'apparition des premiers végétaux, l'atmosphère contenait beaucoup plus d'acide carbonique qu'elle n'en contient aujourd'hui ; elle était impropre à la respiration des animaux, mais très favorable à la végétation. Aussi la terre se couvrit-elle de plantes, qui trouvaient dans l'air, bien plus riche en carbone, une nourriture plus abondante que de nos jours : d'où résultait un développement beaucoup plus considérable, que favorisait en outre un plus haut degré de température.

C'est ainsi que s'explique l'antériorité de la création des végétaux relativement aux animaux et la taille gigantesque des premiers.

Il est incontestablement prouvé par M. Elie de Beaumont et autres savants modernes qu'avant l'apparition des plantes, la surface du globe terrestre était unie, et que les grands soulèvements qui divisent maintenant l'eau terrestre en amas divers sont tous postérieurs aux dépôts cambrien et silurien, où nous trouvons les premières plantes fossiles.

Dans la première de ces deux périodes il y a prédominance de Cryptogames vasculaires, analogues à nos Lycopodes, à nos Mousses rampantes, et rareté comparative de Dicotylédons. Dans la deuxième, égalité numérique presque parfaite entre les Cryptogames vasculaires et les Dicotyledons.

Tout nous porte à croire qu'avant la formation cambrienne, c'est-à-dire à l'époque du gneiss, il existait déjà des végétaux de la classe des Acotylédons, et si la flore fossile ne nous revèle pas leur apparition, c'est que la faiblesse de leur organisation ne

leur aura pas permis de résister aux agents destructeurs. En effet la végétation n'aura pas commencé par les individus vigoureux que nous retrouvons dans le sein de la terre, la nature aura procédé par des êtres d'une simplicité et d'une petitesse presque imperceptibles. Or, comment pensons-nous que la végétation, quelque simple qu'elle fut, soit parvenue à couvrir la nudité des roches, à fixer la mobilité des sables, à s'implanter dans les tufs pierreux, à convertir des lacs immenses en marais, ceux-ci en forêts ou en terres labourables? Car telle était la surface du globe à l'époque qui nous occupe, la terre végétale n'étant pas encore formée.

Pour résoudre cette importante question, il faut admettre qu'il est une classe de végétaux qui, sans exiger de terre végétale pour exister, en fournissent par leur décomposition, à la vérité en petite quantité, mais suffisante pour recevoir des plantes d'un ordre un peu plus élevé, et auquel, à mesure que la terre végétale augmente, succèdent des végétaux beaucoup plus vigoureux. Cette classe de plantes quoique très communes partout est à peine remarquée. Partout elles couvrent les murs, les rochers, les terrains humides, etc. Elles s'attachent à toutes les substances pour peu qu'elles soient favorisées par les circonstances. Les rayons du soleil, les vents secs et froids leur sont autant contraires que l'ombre et l'humidité leur sont favorables. Précisément, à l'époque dont nous parlons, le soleil n'était pas formé et s'il n'avait pas plu, les vapeurs d'eau s'élevaient de la terre en quantité suffisante pour la nutrition des Protococcus, des Byssus, des Conferves, des Lichens auxquels ont succédé les Mousses, les Champignons, les Lycopodiacées, etc.

Les Protococcus et les Byssus sont des plantes qui ne se montrent que sous la forme d'un tissu poudreux ou d'un duvet filamenteux; elles s'attachent particulièrement aux substances humides. Les Hydrophytes, les Diatomées, les Conferves appartiennent aux eaux stagnantes, aux terrains inondés; elles sont composées de filaments capillaires. Les Lichens ne sont quelquefois que des points saillants et noirâtres ou des lignes simples ou rameuses appli-

quées sur des surfaces lisses, où elles forment des plaques, des croûtes, des rosettes, etc. Suivons-les maintenant dans les fonctions que la nature leur a confiées pour l'établissement d'une autre végétation.

Lorsqu'on fait attention à la dureté, à la sécheresse et à la nudité des terrains gneissique, cambrique ou silurique, on a peine à concevoir que des forêts puissent un jour en couronner les sommets; cependant ce grand travail qui s'est exécuté pour la première fois à cette époque reculée, s'exécute tous les jours sous nos yeux.

Considérons ces murs couverts de tâches verdâtres qui s'accroissent par l'humidité: ce sont autant de *Protococcus* ou de *Byssus* qui essaient d'y porter la végétation, ainsi que sur les statues, les marbres les mieux polis; ailleurs, sur les pierres raboteuses, s'étalent en larges plaques ces Lichens semblables à ces croûtes dartreuses qui corrodent la peau des animaux; ils creusent, rongent la surface des rochers, déposent dans les vides qu'ils ont formés, la portion de terre produite par leur destruction. Quoique en très-petite quantité cette terre suffit pour donner lieu au développement des *Lichens* d'un ordre plus élevé. Leurs débris, ajoutés à ceux des premiers, fournissent une petite couche de terreau suffisante pour l'existence des mousses d'un ordre inférieur auxquelles succèdent également des espèces plus fortes.

Déjà une couche gazonneuse recouvre la surface des roches; elle augmente d'année en année par les débris des végétaux qu'elle nourrit, le sol s'exhausse à mesure que les générations se succèdent.

Tel est pensons-nous, à la faveur du refroidissement graduel et du séjour de l'eau à la surface de la terre, à un degré de chaleur de plus en plus compatible avec l'organisation des acotyledons, le mode de développement, à l'époque cambrienne et silurienne, de la végétation, commencée par de simples Byssus, par quelques Lichens, propagée par des tapis de mousses, augmentée par les plantes herbacées. Leurs débris accumulés ont formé *cet humus*, plus tard assez épais pour que les fougères et les

arbres puissent y implanter leurs racines. En suivant ainsi les progrès de la végétation, nous sommes parvenus à nous convaincre que la terre végétale jointe aux détritus des roches préexistantes n'est que le résultat de la décomposition annuelle des végétaux. Et nous comprenons comment il se fait que sur le sol primitif du monde, antérieur à toute plante et à toute créature, nous voyons la vie végétale, descendue aux organisations les plus simples, peupler cette terre et la conduire au degré qu'elle occupe aujourd'hui sur l'échelle des temps.

Pendant que ces premiers agames travaillaient en grand à couvrir les roches dénudées, les Hydrophytes et les Diatomées se préparaient, au sein de l'océan, à revêtir la terre de sa brillante parure, en formant par leur accumulation le siége à venir des végétaux plus parfaits. Les Hydrophytes sont de très petites plantes Agames et Cryptogames, souvent microscopiques, qui croissent et se développent dans les eaux, et se trouvent à peu près sur tout le pourtour de l'univers. Elles y forment d'abord de minces végétations, puis des gazons et des prairies. Les roches les plus battues des flots en sont ordinairement les plus fournies. Sur quelques rives, le flot rejette au rivage une si grande quantité d'hydrophytes, arrachés des abîmes, qu'on a imaginé de les utiliser pour l'engrais des champs.

Et cette manière d'envisager la question qui semblera, nous le craignons, trop hardie, passerait pour très probable si l'on était bien persuadé, comme nous le sommes, que les causes physiques, actuellement agissantes, peuvent produire à la longue, des effets analogues à ceux qui nous surprennent lorsque nous en considérons l'ensemble dans l'ancien monde. Une cause lente mais persévérante finit toujours par produire de grands effets entre les mains de la nature, qui dispose à son gré du temps et de l'espace, et qui tient à sa disposition plus de milliers de siècles que la mer ne renferme de grains de sable.

C'est ainsi que de nos jours, nous voyons encore des poissons microscopiques (les Infusoires et les Foraminifères) produire par leur accumulation, des masses énormes de Madrepores ou Poly-

piers qui deviennent à la longue des îles ou des écueils dangereux au milieu de la mer.

Ne voyons nous pas les Conferves des fontaines contribuer puissamment, par leurs débris, à la multiplication des autres végétaux, en changeant des étangs et des lacs en terre végétale. Jetées sur le rivage elles s'y accumulent, s'y décomposent, en exhausse les bords et ressèrent les limites des étangs. Dans le débordement des marais, portées sur les terres sablonneuses ou arides, elles en recouvrent la surface ou se mêlent au sable : c'est ainsi qu'elles bonifient, à la longue, un sol stéril. Comme elles durent peu, étant annuelles, elles se multiplient en grande abondance et se renouvellent très souvent; précipitées par leur destruction au fond des eaux, elles y préparent le sol dans lequel les plantes d'un ordre supérieur, telles que les Chara, les Sagittaires, les Potamogètes, etc., doivent implanter leurs racines. Les Conferves ont encore la propriété de favoriser tellement la formation de la houille, que Van Marum obtint, par la présence de cette plante, dans un bassin où il nourrissait des poissons, quatre pieds de tourbe pendant l'espace de quatre ans.

Ne voyons nous pas encore que la végétation des plantes infiniment petites, a une action si puissante, qu'elle se trouve habituellement, en opposition avec les travaux de l'homme. Tandis que nous extrayons du sein de la terre les roches que la nature y a renfermées pour en construire nos édifices, la végétation les attaque, et si elle est entravée par notre surveillance elle appelle le temps à son secours pour venir à bout de renverser ce que nous avions construit avec tant de peine : elle profite des moindres crevasses, les élargit par les plantes qui les pénètrent, y introduit des coins puissants par les arbrisseaux qui viennent y implanter leurs racines. Ainsi s'écroulent les murs les plus solides; d'antiques constructions sont renversées; les chefs-d'œuvre de l'architecture ne sont plus qu'un monceau de ruines, qu'à l'aide des siècles la végétation couvre de ses débris, et les fait rentrer dans le sein de la terre, d'où ils avaient été tirés. C'est peut-être à cette cause secrète et inconnue qu'il

faut attribuer ce sentiment religieux et mélancolique que l'aspect des ruines nous inspire.

Et ces bouleversements qui nous étonnent sont produits tout naturellement par les Lichens chargés avec les Byssus des premières attaques. Quand les rochers ou les pierres sont très lisses, les Byssus commencent l'opération et facilitent aux Lichens, le moyen de s'y attacher ; mais lorsque ces pierres offrent des aspérités, des petits enfoncements, les Lichens se passent du secours des Byssus. Il nous est facile d'observer cette admirable coordonnance, même sans sortir de nos habitations, et de nous reporter ensuite sur ces vastes rochers où la nature, moins contrariée, exécute plus librement le plan de ses grands travaux.

Nous considérons donc comme suffisamment prouvé que les *Acotylédonées,* à commencer par les *Protococcus,* les *Byssus*, les *Lichens*, etc., forment le premier embranchement du règne végétal et ont été créés pour préparer aux grands végétaux la terre qui leur convient. Et qu'on veuille bien observer que dans cette série de végétaux on voit l'organisation passer par tous les degrés, depuis la forme la plus simple, l'Utricule sphérique, jusqu'à celle que nous trouvons dans les végétaux pourvus d'un embryon. Ainsi les *Protococcus* ne sont que de simples vésicules remplies de granulations de couleurs variées.

Cette théorie doit paraître d'autant plus vraisemblable qu'elle est non seulement appuyée par des faits géognostiques et l'observation des phénomènes actuels, mais en tout conforme au récit de Moïse.

Il est évident que la formation de l'Océan a précédé l'apparition des continents, que les mers ont généralement découvert la surface de la terre et que les continents n'ont pris que peu à peu leur configuration et leur étendue actuelle. Ces continents ne formaient donc, dans le principe des choses, que des îles peu considérables et comme noyées dans l'immensité de l'Océan. Ces îles du reste ne commencèrent à paraître que lorsque, par l'effet des soulèvements, ces portions de terre eurent été ainsi élevées au-dessus du niveau des eaux qui les recouvraient.

Quant à l'époque où la terre était informe et nue, elle correspond à la période de solidification des terrains primitifs antérieurs à toute organisation.

D'après Moïse, comme d'après les faits géologiques, la vie aurait commencé sur la terre par les végétaux et premièrement par les végétaux les plus simples. Du moins ce grand écrivain met constamment le mot *herbam* avant *lignum*, quoique les arbres frappent bien plus que les herbes. Il a donc admis ce fait, qui n'a été démontré qu'après bien des siècles d'observation, que les êtres vivants s'étaient succédés les uns aux autres, en raison inverse de la complication de leur organisation.

Cette succession dans les végétaux, qui a lieu en raison inverse de la complication de leur organisation, est un fait des plus remarquable à l'appui de la thèse que nous soutenons. « Que la terre » produise l'herbe verte [1] portant son germe pour se reproduire » selon son espèce; puis les plantes ligneuses et les arbres fruitiers » avec leurs fruits, chacun selon son espèce, et qui renferment

1 Chaque espèce végétale a-t-elle commencé par un seul individu, ou bien les espèces ont-elles eu, dès le commencement, un grand nombre d'individus répandus à la surface de la terre?

Sur ce point les opinions sont partagées, mais les raisonnements dont s'appuie la première hypothèse paraissent peu concluants. Si les espèces végétales avaient eu une origine simple, comment auraient-elles pu pénétrer dans des pays considérablement éloignés les uns des autres, séparés par l'Océan ou par de vastes régions d'une température différente? On trouve dans les îles Malouines, à l'extrémité australe de l'Amérique, des cryptogames, des graminées, des cypéracées des Alpes; or, ces deux pays sont situés presque aux antipodes, séparés par une immense étendue de mer, etc.; aucun oiseau n'étend ses migrations en-deçà et au-delà de l'équateur. Les courants et les ouragans ne vont pas d'un bout à l'autre.

Reste l'hypothèse des origines multiples pour chaque espèce. Dans cette opinion, que nous adoptons complètement, la terre aurait été couverte dès l'origine d'un riche tapis de verdure; les transports des graines, la multiplication inégale des espèces, les circonstances physiques plus ou moins favorables à chaque espèce, dans chaque région, n'auraient fait que modifier peu à peu la distribution originelle des végétaux.

» leur semence en eux-mêmes pour se reproduire sur la terre.
» Gen. 1, V. 11 et 12. »

Moïse n'entre pas dans l'analyse des familles parceque chaque espèce ou division devait se subdiviser indéfiniment, aux divers âges géologiques, en une infinité de familles plus ou moins analogues selon les différentes conditions de la température, de l'air, de la nourriture et d'autres changements que devaient amener successivement les diverses révolutions physiques du globe.

D'après ce qui précède, nous voyons que les végétaux les plus simples ont précédé les végétaux plus compliqués et que les végétaux les plus compliqués ont précédé les animaux les plus simples; il n'est donc pas vrai de dire que le végétal et l'animal sont deux types éloignés comme les derniers anneaux d'une longue chaîne du milieu desquels la nature partit pour se diriger simultanément par un double travail vers chaque extrémité; ni que le point de départ fut unique.

La loi de succession des animaux est identique à celle des végétaux. Les Fougères en arbre se montrent pour la première fois à la fin du dépôt dévonien; un peu plus tard les grands arbres de la famille des palmiers, puis les Zoophytes qui sont des animaux plantes ou des plantes animales.

Moïse lui-même a voulu indiquer l'ordre d'apparition des trois règnes, minéral, végétal et animal et l'ordre d'origine et de prédominence des espèces ou groupes.

Les preuves d'unité et de progression dans l'organisme des êtres se trouvent, dès les premiers temps de la création, et se poursuivent d'une extrémité à l'autre de la série des animaux connus, depuis les oscillaires qui la commencent jusqu'aux mammifères qui les terminent. Toujours on retrouve une composition progressive d'organisation, en rapport avec un accroissement proportionné dans le nombre et la qualité des instincts et des facultés qu'ils en reçoivent. Les animalcules du premier échelon ascendant ont des instincts très-bornés, ils n'ont que des indices de détermination

paradoxale, le tout en harmonie avec la simplicité de leur organisme.

En admettant que cette échelle progressive de l'organisation correspond à des degrés ascendants d'instinct parmi les créatures animées, on est tenté de croire que le principe vital qui régit les mondes s'infiltre et se manifeste de plus en plus chez des êtres qu'il empreint plus généreusement de son énergie. Cette force, dont la nature et le mode d'action nous sont également inconnus, est-elle le résultat de l'ensemble de l'organisation une fois mise en mouvement? Dans les plantes la force vitale est presque sans énergie[1], dans les Tremelles, les Nostocs et tous ces êtres où l'animalité commence à paraître, elle s'élève d'un degré; la spontanéité est plus marquée, et l'instinct, quoique borné a de faibles indices de volonté, s'harmonise avec la simplicité de leur organisation; on voit déjà que la nature, dans toutes ses opérations, ne pouvant procéder que graduellement, n'a pu produire tous les animaux à la fois; elle n'a formé que les plus simples, et passant de ceux-ci aux composés, elle a établi successivement en eux différents systèmes d'organes particuliers, les a multipliés comme pour les préparer à recevoir une plus forte dose du principe vital.

Après les Oscillaires, les Rotifères, nous arrivons aux animaux où la vie est encore bien simple mais déjà plus apparente, ce sont les Polypes.



1 L'électricité excite puissamment la propriété germinative et semble la mettre en mouvement en établissant une connexion manifeste entre la matière organique et la matière inorganique.

L'on voit, lorsque l'atmosphère est surchargée de ce fluide, de jeunes végétaux éclore de tous côtés : on a vu aussi que des graines électrisées levaient en moitié moins de temps que celles qui ne l'avaient point été. On est même parvenu, par ce moyen, à faire éclore des graines exotiques qui n'avaient jamais germé jusques-là.

LES POLYPES.

La science a beaucoup à gagner dans l'examen que nous venons de faire du premier ordre des Polypes, c'est-à-dire du premier échelon de tout le règne animal, car il nous montre encore mieux que les autres cette étonnante simplicité dans la composition de l'organisation, et ce degré ascendant de facultés instinctives.

Nous avons parcouru le terme inconcevable de l'animalisation, celui où sont placés les animaux les plus imparfaits, les plus simplement organisés, ceux en un mot qu'on soupçonne à peine doués de l'animalité. La géologie ne nous montre pas des Tremelles, des Nostocs, des Mycodermes, etc., et d'autres spécimens de ces premiers animaux problébatiques du monde primitif, sans doute parceque leur substance trop molle, trop tendre aura été incapable de supporter la pression de la température élevée de l'air ou qu'elle aura été détruite dans les métamorphismes profonds que les roches de ces époques ont dû subir. En effet, comme nous l'avons dit, ces êtres sont extrêmement petits, le plus souvent imperceptibles à la vue, ayant le corps mou, contractile, gélatineux, transparent, muni ou dépourvu d'organes extérieurs. Naissant et vivant dans quelque liquide, dans les eaux croupissantes, dans les infusions de substances végétales souvent à l'état de corruption. Ces ébauches de l'animalité sont à l'égard des

autres animaux ce que les cryptogames sont aux végétaux les plus compliqués ; comme les premières cryptogames, les animaux les plus simples sont les plus anciens de la nature. Si ces animaux semblent, au premier coup d'œil, présenter moins d'intérêt que les autres, ils ne sont pas cependant moins digne d'exciter notre admiration.

Les Polypes, qui suivent immédiatement les infusoirs, continuent la manière d'être des fleurs, des végétaux ; ils n'ont ni cerveau, ni moëlle longitudinale, ni nerfs, ni organes particuliers pour la respiration ; pas la moindre apparence, ni la moindre possibilité d'une circulation générale. Dans beaucoup, l'estomac n'est autre chose qu'une espèce de sac formé par l'enveloppe qui compose toute leur organisation. Il en est qui se groupent en communauté de corps, de nutrition, de mouvements et de vie. Ils se réunissent régulièrement autour d'un axe commun, comme autant de rayons et prennent toutes les formes des plantes. Ils croissent en arbustes, s'épanouissent en fleurs, s'étendent en éventail, et forment ces aggrégations singulières que longtemps on a prises pour des plantes marines. Ils se reproduisent avec tant de facilité et de promptitude qu'on peut dire qu'ils sont, dans la nature, les plus nombreux. Aussi leur destruction est-elle facile et subite par la simple mutation des circonstances qui convenaient à leur existence.

Ces animaux se multiplient par bourgeons, par divisions, par bulbines, cayeux ou bouture. Si on les divise en deux, en quatre, en dix, chaque portion redevient un polype entier. Ils ont la faculté régénératrice si grande que lorsqu'on retranche une partie quelconque de leur corps, elle repousse aussitôt. Leur vie est commune et en rapport de nutrition ; une fois qu'ils sont groupés ou agglommerés plusieurs ensemble, ils communiquent par leur base. Chacun produit des gemmes qui en se développant, augmentent le nombre des animaux particuliers et adhérents, toujours en rapport avec la communauté. La réunion des produits de ces nombreux animalcules, la faculté qu'ils ont de se régénérer promptement et de multiplier en peu de temps leurs générations

accumulées, font que ce que la nature n'obtient pas en quantité par chaque individu, elle l'obtient amplement par le nombre infini et la rapidité de leur multiplication.

Qui croirait que ces animaux dont l'organisation est si simple, si chétive, au corps gélatineux et transparent, ont joué et jouent encore le plus grand rôle pour la constitution de la croûte extérieure de notre planète. A peu près les plus anciens de la nature, ils se rencontrent dans les terrains de tous les âges ; ils abondent surtout dans ceux de transition. Des couches de plusieurs pieds d'épaisseur, de plusieurs lieues d'étendue, se sont formées avec les débris que ces êtres inférieurs ont laissé par milliers dans les entrailles du globe. Nous employons le marbre à la construction et à l'ornement de nos édifices, sans apprécier ce fait surprenant, que ce marbre est en grande partie composé de squelettes de millions d'êtres organisés, autrefois doués de la vie, susceptibles d'éprouver du plaisir, lesquels, après avoir joué pendant un certain temps dans la nature vivante la destinée qui leur avait été assignée, ont fait servir leurs dépouilles à la formation des montagnes de la terre.

Quel sujet d'étonnement quand la géologie nous révèle que la plus grande partie de matière calcaire existante, que celle qui constitue ces nombreuses chaînes de montagnes et ces couches puissantes de craie, n'est due qu'en très petite partie aux coquilles fossiles, mais qu'elle est principalement le résultat de l'accumulation, pendant des siècles, des ébauches de l'animalité.

Les êtres de la série précédente, c'est-à-dire les infusoires, dénotent sûrement une plus grande antiquité que les polypes ; mais leur mort ne laisse de vestiges que chez ceux dont le corps présente des parties solides ; ceux qui sont couverts d'une petite carapace, les Rhizopodes, produisent ces dépôts fossiles qui forment une partie des Apennins.

Les Desmidies, les Pinnulaires, les Baccillaires, les Navicules, etc., visibles seulement avec les forts grossissements du microscope forment, au fond de l'eau, par leur accumulation, des dépôts très étendus, de plusieurs mètres d'épaisseur. Ils cons-

tituent, en presque totalité, les matières terreuses formées de silice très fine qu'on désigne sous les noms de tripoli, de farine fossile, de limon siliceux ; ils se trouvent souvent en abondance dans les silex, les opales, dans la plupart des marnes et les calcaires solides. M.r Ehrenberg a montré que, quoiqu'il fallut plus de deux millions de ces corpuscules pour faire un millimètre cube, leur accumulation a formé des dépôts de vingt mètres d'épaisseur dans les plaines basses de l'Allemagne occidentale.

On ne peut conserver le moindre doute que les tripolis de Bilin et beaucoup d'autres roches siliceuses ne soient composées de squelettes d'infusoires. Il suffit de prendre un échantillon d'un de ces tripolis, d'en gratter un peu sur le porte-objet, de délayer cette poussière dans une goutte d'eau, pour voir, au moyen d'un bon microscope, des millions, ou plutôt des milliards de débris d'animalcules.

A la vérité ces Zoophytes des premiers temps de la création diffèrent presque tous spécifiquement des Zoophytes modernes qui habitent nos mers, mais ils étaient construits sur le même plan et remplissaient les mêmes fonctions dans la nature ; tous offrent cette uniformité mystérieuse qui ne peut s'expliquer, si l'on refuse d'admettre l'intervention créatrice d'une seule et même intelligence. Les Zoophytes modernes ne font que continuer les travaux des Zoophytes anciens.

Si les modernes forment par leurs immenses aggrégations dans les mers, de longs récifs qui s'étendent sans interruption dans l'espace de plusieurs degrés, opposant un rempart insurmontable aux grands courants qu'ils traversent ; s'ils forment des îles d'une étendue considérable, comblant des baies, des golfes, des rades les plus vastes, s'ils bouchent des ports et changent entièrement l'état des côtes ; ceux qui nous étonnent par l'antiquité de leur existence, leur énorme multiplicité, ont produit cette immense quantité de matière calcaire qui forme ces îles, ces bancs et ces montagnes qui couvrent tant de parties de la surface du globe.

Comme on le voit, l'étude de ces premiers invertébrés n'offre pas moins d'intérêt que les autres animaux d'une organisation plus compliquée ; ils sont aussi dignes d'exciter notre attention et notre curiosité.

L'immense série des animaux rayonnés commence par les Hydres dont l'organisation est de la plus grande simplicité. Nous ne ferons pas l'histoire particulière de chaque individu, nous nous bornerons à indiquer le caractère des diverses divisions, ayant soin de rendre plus sensibles les points distinctifs par la description de quelques types.



Les Hydres s'élèvent de plusieurs degrés dans le domaine de l'organisation et de l'instinct. Ils n'ont pas de viscère, mais sont munis d'un canal alimentaire à une seule ouverture formant bouche et anus, environnée de tentacules très fines. L'usage de ces tentacules est d'attirer, en battant l'eau, les corpuscules alimentaires, sans devoir se bouger pour les recueillir, car ils se tiennent fixés par la queue aux Prèles, aux Carex ou autres plantes aquatiques. Le tissu de leur corps est homogène, gélatineux et contractile ; leur volume est si petit qu'il faut faire usage de la loupe pour les analyser.

Elles n'ont point de système nerveux et sont cependant douées de sensibilité ; le tact est leur seul sens, et il leur suffit ; on ne distingue en elles aucun organe sexuel. Voilà donc un singulier animal qui respire sans poumons, qui se nourrit, se développe et secrète sans circulation des fluides, qui se reproduit sans distinction de sexe, qui est sensible sans nerfs et qui se meut sans muscles.

Leur instinct n'est pas moins curieux à examiner. Les Hydres sont d'une voracité incroyable. La moindre agitation du liquide environnant leur indique qu'une proie nage à leur portée, aussitôt elles se mettent en garde, la saisissent avec une adresse, une précision remarquables, et, qu'elle que soit l'agilité de l'animalcule qui veut leur échapper, elles ne le manquent pas au passage. Les Naïs, les insectes, les petits vers qui font leur aliment principal, sont introduits et retenus dans le sac alimentaire par leurs tentacules.

Si quelque insecte tombé dans le piège essaie la moindre résistance, une ou deux de ces petites tentacules viennent le serrer et le conduire dans le sac digestif. Quelquefois il leur arrive d'avaler avec la proie celui de leur bras qui le porte dans la bouche. Et c'est ici une grande preuve d'instinct, car ce bras avalé avec la proie dans l'estomac, sert à retenir cette proie pendant la digestion. Trembley a observé deux Hydres se disputant un pauvre ver qu'elles tenaient enlacé; chacune d'elles se pressait d'engloutir le malheureux animal, et s'étant rencontrées bouche à bouche, la plus vigoureuse des deux adversaires termina la querelle en avalant sa concurrente. Il semblait que c'en était fait de cette dernière; mais point du tout, l'Hydre engloutisseuse ne la garda que quelques temps dans son ventre jusqu'à ce qu'elle eut digéré sa portion de ver; après, elle vomit son antagoniste saine et sauve. Si, au moment de l'introduction de la proie dans le canal alimentaire, on coupe le Polype en deux, on voit aussitôt échapper cette proie, si c'est un insecte vivant, et fuir par l'ouverture loin de son ennemi. L'Hydre alors tombe au fond du liquide jusqu'à ce qu'elle ait reparé et cicatrisé sa blessure. Si on la coupe en deux, en trois, en dix, au bout de quinze jours, les fragments prendront la forme du tout dont ils fesaient partie. Coupez-les, déchirez-les et abandonnez les débris à eux-mêmes, ils prendront vie, et vous aurez dix animaux pour un, semblables entre eux, doués d'autant de vie, de mêmes mouvements, des mêmes facultés que le premier, et qui pourront être coupés, déchirés eux-mêmes et de cette manière multiplier indéfiniment l'espèce. Non seulement

chaque fragment détaché de cet être devient un nouvel animal, mais ces fragments se greffent les uns sur les autres à la manière des arbres d'espèces analogues ; la tête de l'un peut être substituée à celle de l'autre, et s'attacher aussitôt au corps mutilé. On multiplie ainsi par section ou par greffe les queues et les têtes du même Polype. La force vitale est telle et leur organisation si simple qu'on peut les retourner comme le doigt d'un gant, sans leur causer le moindre dérangement.

L'Hydre est assez commune chez nous, sous les *lemna*, sur les tiges de *l'arundo pragmites*, de *l'aira aquatiqua*, etc. Elle doit attirer l'attention des physiologistes pour servir à démontrer toute l'énergie de la force vitale et reproductive.



Les Alcyons manifestent leur progression organique par un tube alimentaire à parois distinctes qui s'étend dans une masse commune toujours gélatineuse ; par des ovaires intérieurs, selon quelques auteurs. Leurs formes végétales sont des plus diversifiées ; tantôt ils sont arborescents, tantôt semblables à des champignons. Les uns nagent sous la forme élégante de plumes ou d'ombrelles répandant une lumière phosphorescente magnifique, d'autres s'étalent sur la surface des corps en croute peu épaisse, mais quelquefois très développée. Il y en a qui nous offrent les superbes rameaux du corail, ou des tuyaux d'orgue agrégés et allongés. Ces animaux se tiennent pour l'ordinaire à de grandes profondeurs et cherchent à s'abriter, autant que possible, des courants et des vagues. Ils savent que la lumière leur ferait perdre leurs belles couleurs.

Les Actiniens s'élèvent dans l'échelle organique par la complication des tentacules, creusées probablement pour la respiration. C'est la première apparition d'un canal respiratoire. Leur mode de reproduction est double. Comme les Hydres ils peuvent être coupés en plusieurs pièces et former autant de rejetons que de fragments, au bout d'un certain temps, mais leur régénération ordinaire se fait dans l'intérieur de l'animal lui-même.

Les Madrépores aux mille formes élégantes, les Zoanthes, les Astrées et beaucoup d'autres font partie de cette famille. Les mers en sont peuplées et quand le temps est beau, on en voit paraître sur les rochers ou les côtes une immense quantité, tous épanouis et offrant l'aspect de fleurs aux brillantes corolles.

Leur instinct est ici bien caractérisé. Car en nous offrant l'aspect des fleurs, ils présentent mille tentacules redoutables prêts à saisir les imprudents animaux attirés par l'éclat de leurs couleurs.

Les Actiniens très voraces de leur nature se nourrissent de tout ce qui se trouve à leur portée, surtout de petits poissons, de molusques, etc., qu'ils saisissent au moyen de leurs tentacules.

L'Actinie rousse jouit d'une faculté assez remarquable. Si on la tourmente et l'irrite, ou si elle a besoin de se défendre contre ses ennemis, elle se contracte, se gonfle et, faisant le vide, elle emplit son corps, dont les téguments sont coriaces, d'une quantité d'eau suffisante que, pour éloigner le sujet qui la tourmente, elle lance à la figure.



Les Polypes à Polypiers calcaires suivent immédiatement les Actiniens. Ils ont un canal alimentaire à deux orifices et sont agglomérés les uns aux autres de manière à constituer un grand nombre d'îles à fleur d'eau ou de bancs sous-marins dont la masse s'élève de plus en plus. Ils sont creusés d'une multitude de petites cellules et prennent diversement la forme de feuilles, de réseaux, de dentelles. Quelques-uns, par un instinct curieux, couvrent leurs cellules d'un opercule à charnière élastique.

C'est un fait maintenant bien constaté que les Polypes saxigènes fixés sur toute espèce de roches solides, préparent en grand dans le sein de la mer, par une excrétion continuelle de leurs corps et par une suite de leur nombre étonnant ainsi que de leurs générations accumulées, la plus grande partie de la matière calcaire qui existe. Les Polypiers nombreux que ces animaux produisent et dont ils augmentent perpétuellement le volume et la quantité, forment la plupart des îles que nous connaissons dans les mers intertropicales. Ces bancs énormes de *Madrépores*, d'*Astrées*, de *Porites*, de *Méandrines*, de *Caryophyllées*, etc., cumulés les uns sur les autres par une exsudation de suc calcaire, jusqu'à la surface des mers, forment des montagnes irrégulières et sous-marines d'une étendue presque sans borne : l'imagination de l'homme a lieu de s'effrayer à la vue de ces formations qu'il est impossible d'arrêter et que produisent ces êtres si frêles, si simples et si peu compliqués que leur animalité a été longtemps révoquée en doute. Quel sujet de méditation pour le philosophe ! ! ! Quel motif d'humiliation pour la vanité humaine ! ! !

Les petits animaux qui forment plus particulièrement, souvent à des distances de 1 à 10 kilomètres, des remparts qui ont jusqu'à 500 mètres de long, plus ou moins élevés, au pied extérieur desquels se trouvent fréquemment des mers sans fond, ne peuvent vivre, suivant MM. Quoi et Gaimard à plus de 10 à 12 mètres de profondeur; peu de genres, suivant d'autres observateurs, vont jusqu'à 40 ou 50 mètres, si ce n'est ceux auxquels

leur fragilité ne permet pas de constituer des masses solides et durables.

Ces remparts ont pour but de les préserver contre les grands courants qu'ils doivent traverser. Tantôt ils n'entourent qu'une seule île, tantôt ils en enveloppent plusieurs qui sont éparses au milieu de la lagune circonscrite. Quelquefois, ils forment un cercle complet, pour travailler avec plus de sécurité dans ce bassin abrité, et pouvoir à leur aise en remplir peu à peu les vides, prenant toutefois la sage précaution de partager ce cercle complet en passes plus ou moins longues par lesquels l'eau peut se renouveler. Ces ouvertures par où l'eau sort et entre leur fournit encore le moyen de recevoir leurs provisions et les matériaux pour la construction de leur habitation.

De ces constructions gigantesques, il en résulte des brisants d'autant plus dangereux qu'on ne les aperçoit qu'au moment d'y être jeté, et que la profondeur des eaux n'offre aucun encrage pour s'en garantir.

Les belles considérations dont nous venons de parler et les manœuvres de ces animaux, en apparence si peu dignes d'attention, nous portent à admirer les facultés remarquables, eu égard à la faiblesse de leur organisation et de leur animalité, qui les caractérisent. Déjà nous avons observé qu'à mesure que l'organisation se simplifie, les facultés de l'animalité deviennent à la vérité moins nombreuses, mais aussi acquièrent en général plus d'étendue.

La régénération des branches ou rayons des Astéries, des Tentacules des Actinies; la multiplication des Hydres, des Alcyons et autres qui se fait comme par cayeux; la faculté qu'ont les Polypes saxigènes, en se multipliant par un bourgeonnement perpétuel, de former des tiges semblables, par leur aspect et leur port, à celles des végétaux; enfin les divers modes de propagation et de multiplication de ces êtres que nous venons d'examiner, sont des phénomènes qu'on n'observe pas dans toute l'étendue du règne animal; mais dont les animaux les plus simplement organisés nous fournissent seuls l'exemple.

M.ʳ Beccley va nous faire voir la progression de l'instinct clairement manifestée dans les Polypes saxigènes.

En parlant de l'Ile de Ducies formée de Polypes à Polypiers, ce capitaine nous la décrit comme prenant la forme d'un cône tronqué le mieux calculé pour résister à l'action de l'océan : les extrémités nord-est et sud-ouest sont munies de pointes qui avancent sous l'eau avec une inclinaison moindre que les côtes de l'Ile et qui brisent la mer avant qu'elle puisse atteindre la barrière que renferme la petite lagune formée dans son intérieur. Il est remarquable que ces arcs-boutants sont opposés aux deux seuls points dont la position a quelque danger à craindre : celui situé au nord-est de l'action constante des vents alisés, et celui au point opposé du courant du sud-ouest, si dominant dans ces latitudes; et il est digne d'observation que cette barrière, qui doit s'opposer à l'ennemi le plus puissant, est prolongée beaucoup plus loin, et qu'elle est moins abrute que l'autre.

Nous éprouverions quelques surprises dit M.ʳ Kirby, si une abeille, dans la construction de ses gâteaux, fortifiait les points les plus exposés aux attaques; mais qu'un animal placé au rang le plus bas de l'animalité sache où il doit établir des arcs-boutants pour assurer le mieux la solidité de ses constructions, ce fait ne peut être attribué à l'instinct, et nous y voyons l'œuvre immédiate de l'intelligence suprême.

Nous le savons, en histoire naturelle surtout, il est dangereux de recourir trop vite aux causes finales; mais il serait peu raisonnable et peu philosophique de se refuser à les admettre, lorsqu'elles sont suggérées par l'évidence des phénomènes. Ceux dont nous venons de nous occuper, parlent un langage trop clair et trop précis, pour que nous nous croyions obligé de l'interpréter aux lecteurs de bonne foi.

Voyons maintenant si les animaux apathiques qui nous restent à étudier nous fourniront toujours des preuves d'organisme et d'instincts gradués, en nous démontrant cette intelligence dont la terre et les êtres qui l'habitent nous donnent de si nombreux et si éclatants témoignages.

Les Acalèphes tirent leur nom de la propriété que possèdent quelques individus de l'espèce, de causer une sensation vive et cuissante quand on les touche et qu'ils veulent se défendre. L'accroissement de leur organisation se laisse entrevoir par la complication de l'estomac qui est plus ou moins ramifié dans le corps, par les ovaires multiples et par l'individualisme complet de leur vie. Ils ont la forme d'un disque à Tentacules, et ont des proportions et des formes d'une élégance admirable. Plusieurs sont phosphorescents et offrent aux voyageurs un spectacle magnifique pendant la nuit. Leur substance est gélatineuse, translucide, sans fibres apparentes, ce qui ne les empêche pas de nager avec sécurité dans les eaux de la mer en dilatant et contractant leur mille bras. Le peu de consistance de ces êtres leur permet de s'étendre immensement ou de se réduire à un très petit volume. Ce sont cette mollesse et cette contractilité qui leur permettent de se mouvoir facilement dans l'eau. La propriété de produire sur les mains qui les touchent le même effet que l'ortie leur a valu le nom d'orties de mer.



Les Echinodermes s'élèvent évidemment d'un degré au-dessus des Acalephes, par des suçoirs rétractiles qui sont épars ou disposés en séries régulières; par le système nerveux un peu apparent et par l'apparition de quelque indice du cordon médullaire qui se continuera dans toutes les autres séries jusqu'à l'homme. Leurs ovaires sont très développés et cependant on ne distingue pas bien les deux sexes. Ils peuvent se reproduire sans le secours d'aucun individu. Comme les autres Zoophytes, ils jouissent au plus haut degré de la faculté de reproduire les

parties qu'on leur a enlevées. Ils possèdent une bouche armée de petites dents, un estomac et des organes de la respiration et de la génération. Tous les animaux de cette classe sont libres et vivent dans la mer, où ils voguent au moyen de leurs pieds, terminés en ventouses. Les suçoirs leur servent à diriger l'eau nécessaire à la respiration.

Comme on le voit, l'imperfection de l'organisme animal se soutient et se continue dans les Echinodermes. Point de cerveau ni de centre nerveux, ni de cordon longitudinal glanglioné. Point de tête ni de sens particulier. Une sensibilité obscure et réduite à deux ou trois sens.

A la vérité, d'autres facultés seraient pour eux inutiles puisqu'ils ne pourraient en faire usage. La nature ne les a dotés que de la vie animale, c'est-à-dire que tout juste l'essentiel pour les faire exister dans le corps gélatineux et presque sans consistance qui leur suffit pour cet objet. Exposés à des causes extérieures de destruction, sans pouvoir trop les éviter, ils seraient sans cesse en danger de périr, si la nature n'y avait pourvu par une force de réparation qui résulte de la simplicité de leur organisation. Il n'y a point d'organes à fonctions déterminées, dans beaucoup de genres, mais tous peuvent changer de rôles et se remplacer les uns les autres; ils ont aussi des parties qui repoussent lorsqu'elles ont été enlevées, sans que l'ensemble de l'harmonie paraisse à peine en souffrir.

Les Echinodermes se divisent en Astéries, en Holothuries et en Oursins.

Les Astéries sont des animaux au corps déprimé, divisé en cinq, six et jusqu'à vingt rayons, à la peau dure et d'une régularité vraiment surprenante, percée de pores très petits pour l'absortion de l'eau et son introduction dans la cavité générale par une sorte de respiration. Leurs générations s'opèrent par des œufs et continuent à posséder la puissance reproductrice au plus haut degré. Les rayons qui leur sont enlevés repoussent en très peu de temps.

Ils pullulent dans toutes les mers au point de servir d'engrais aux cultivateurs des côtes. Leur voracité est grande, ils marchent lentement ou nagent avec vitesse, en se servant de leurs rayons pour battre l'eau en guise d'aviron.

Le groupe immense des Encrines appartient aux Astéries. Fixées à leur base, les Encrines ressemblent encore aux Polypiers. Elles croissent à la manière des Prèles et s'épanouissent enélégantes fleurs de lys. Leur instinct consiste à s'incliner et à se porter en tous sens pour saisir leurs aliments.

Ce n'est qu'avec une laborieuse lenteur que la nature développe l'organisme ascendant et abandonne une série pour en recommencer une autre. Déjà assez loin des Polypes nous retrouvons encore, dans les Encrines, des analogies qui nous feraient douter de la validité de leur séparation, comme si l'auteur de ces merveilles voulait se jouer de nos classifications.

Et, en effet, il est pour ainsi dire impossible de séparer les êtres procréés les uns des autres ou les uns pour les autres; tous émanent d'une source commune et s'associent à l'enchévrêtement général.

Les Encrinites et les Pentacrinites, si remarquables par la réunion de leurs tiges branchues et pentagonales, ne jouissent encore que d'une vie végétative; on ne leur trouve guère d'autre chose que les organes de nutrition, d'accroissement, etc., et un peu de vie de *relation*, la sensibilité, l'instinct, et l'expression la plus simple de ces facultés de mouvement et d'élection qui les servent dans l'exercice de leurs fonctions vitales.

Ce travail lent de la nature nous offre sans doute un admirable exemple de combinaisons organiques successives; mais ce qui n'est pas moins remarquable, c'est précisément aussi l'ordre dans lequel se présentent successivement tous les débris ensevelis dans les dépôts sédentaires des différents âges. Ceux que nous rencontrons dans les couches que nous regardons comme les plus anciennes, sont les dépouilles calcaires de certains polypiers et toute la classe des zoophytes. Les Encrines comme les Madre-

pores se rencontrent en si grande abondance dans les dépôts les plus anciens, que quelques bancs sont entièrement formés de leurs débris.

Les poissons ne paraissent pas avoir existé avant l'époque des terrains dévoniens, et c'est seulement dans la période de formation des dépôts carbonifères qu'ils ont acquis une puissance d'organisation qui se perd dans les dépôts suivants.

Nous ignorons quels furent les premiers êtres qui ont paru sur la terre quant aux animaux, bien entendu avant les infusoirs; mais il est fort présumable, comme nous l'avons déjà dit, que ce fût des êtres au corps mou et gélatineux, comme plusieurs de nos Tremelles, Vauchéries et oscillaires actuels, ou mieux encore, semblables aux animaux microscopiques; dès lors, on conçoit que ces matières ont du se décomposer et disparaître immédiatement après leur mort. De même que les plantes du rang le plus inférieur, composées de filaments tendres n'entrent que carbonisées et divisées en parties très fines, comme substance colorante dans les roches schisteuses, où elles ne se reconnaissent que très difficilement et dans des cas excessivement rares. A l'époque Micaschisteuse, moment de leur première apparition, on n'en retrouve pas d'empreinte.

Les Oursins se reconnaissent à leur forme rayonnée, à leur peau solide et garnie d'épines, à leur canal digestif percé de deux ouvertures et à la présence d'organes plus ou moins parfaits pour la respiration et la circulation. Avec les Astéries et les Hololthuries ce sont les animaux les plus compliqués de l'embranchement. Aussi leur animalité n'a jamais été mise en doute. Le système nerveux, quoique très obscur encore, semble se manifester selon quelques auteurs.

Si, en apparence, les oursins n'ont rien de remarquable que leur figure hérissée, leur organe de nutrition, leurs cinq dents, ils sont cependant admirables par la régularité, la symétrie, l'élégance des dessins que présente l'insertion des épines et des suçoirs.

Le système nerveux est encore trop simple pour offrir ces

traces réelles de sentiment; nous n'observons que cette sensibilité, que les mots *excitabilité*, *contractilité*, suffissent à exprimer tout entière et dont les phénomènes diffèrent essentiellement de ceux que produit le sentiment; de telle sorte qu'il nous est impossible de confondre sous un même nom cette faculté importante des animaux supérieurs, et cette propriété faible et chétive des Echinodermes.

Il faut que le système nerveux soit déjà assez avancé dans sa composition pour pouvoir donner lieu au phénomène du sentiment. Quand nous croyons que les animaux de cette catégorie agissent volontairement, c'est que nous ne les observons pas assez et que nous prenons pour action volontaire ce qui n'est que le produit du *sentiment intérieur* ému par un besoin.

Nous n'avons que le mot instinct pour caractériser cette puissance singulière qui fait agir sans préméditation et à la suite des émotions éprouvées, qui entraîne instantanément, sans préméditation et sans le concours d'aucun acte de volonté.

Les Oursins exécutent les mouvements de locomotion par une sorte de rotation qui ne les empêchent pas d'arriver assez facilement au but qu'ils désirent atteindre. Pour exécuter leurs voyages, ils emploient leurs suçoirs et leurs piquants qu'ils allongent et dirigent en tournant du côté qu'ils veulent prendre. Quoique très voraces ils ne bougent que très lentement pour se procurer leur proie.

Dans l'ordre de la création, les Oursins n'apparaissent que vers le milieu de la série secondaire; mais ils se multiplient dans tous les étages supérieurs et se conservent jusqu'à nos jours. Les assises inférieures du Lias (dépôts jurassiques) sont caractérisées par la présence du *Pecten Lugduneusis*, et de diverses espèces d'Echinites de la division des Diadèmes. La craie surtout renferme des Echinites, des genres Cidarite et Spatangue.

En suivant la marche progressive de la nature que nous déduisons de la végétation fossile, comme de l'étude du règne animal, nous sommes conduits logiquement à admettre la doctrine des créations successives, à époques déterminées, jusqu'à la plus

récente, celle de l'homme; et cette doctrine est embrassée par tous les géologues qui cherchent la confirmation de la Génèse dans les découvertes de la géologie. Pour nous, les six époques de la création et l'ordre dans lequel les êtres sont créés, se reconnaissent aux grandes divisions de l'écorce terrestre et à l'ordre d'ancienneté des diverses classes fossiles.

La nature, dans toutes ses opérations, ne pouvant que procéder graduellement, n'a pu produire tous les animaux à la fois ; elle n'a d'abord formé que les plus simples ; et, passant de ceux-ci aux plus composés, elle a établi successivement en eux différents systèmes d'organes particuliers, les a multipliés, en a augmenté l'énergie, et, les cumulant dans les plus parfaits, elle a fait exister tous les animaux connus avec l'organisation et les facultés que nous leur observons.

Les Holothuries au corps allongé, à la bouche garnie de tentacules terminent la série des animaux rayonnés.

Déjà dans les Oursins, outre le canal intestinal à deux ouvertures, on remarque une tendance à la disposition binaire qui établit la distinction des Zoophytes avec les animaux plus compliqués.

Cette forme binaire est plus développée encore dans les Holothuries et ressemble en quelque sorte à la forme binaire des Mollusques des groupes inférieurs; et l'on pourrait dire ici, comme dans toutes les circonstances où la nature abandonne une manière d'être pour une autre, qu'il y a oscillation, transition insensible et que les formes les plus élevées de l'organisation radiaire ont un commencement de la forme supérieure à la leur.

Chez les Holothuries, il est facile de constater les organes particuliers de la respiration et de la circulation. Il y a même un système aquifère qui permet, par un mécanisme étonnant, l'entrée et la sortie de l'eau et sert à leur mouvement. Le sens du toucher semble s'élever à la condition de tact, de toucher actif. Elles ont la peau nue et si sensible qu'elles palpent la lumière par tous les points de leur corps. L'eau qu'elles entretiennent dans leur intérieur permet à de petits poissons de vivre dans leur

canal intestinal. Ces petits poissons s'introduisent par la bouche, rompent l'œsophage et demeurent dans l'intérieur du corps, au milieu de l'eau qui y séjourne, sans que rien indique que leur présence nuise à l'animal.

Assez compliqués dans leur structure anatomique pour ne pas sembler inférieures aux derniers mollusques, les Holoturies n'ont cependant, en aucun cas, les sexes séparés sur des individus différents; et, quoiqu'on en ait dit, on n'a pas encore suffisamment démontré chez eux la présence d'un organe mâle. Les Radiaires n'ont que peu d'importance au point de vue géologique; ils n'ont pas contribué, pour la plupart, à la formation de l'écorce terrestre. Leur corps mou, gélatineux n'était pas de nature à laisser des empreintes sur le sol qui les entourait.

Sous le rapport de l'instinct, toute la classe des Zoophytes ne s'élève guère au-dessus de la spontanéité et ne présente que deux modes d'action. Les uns agitent les eaux pour amener à leur portée les corpuscules alimentaires; les autres étendent leur tentacules et saisissent, en les repliant, la proie qu'ils peuvent atteindre. Nous n'oserions pas leur accorder le mouvement spontané, comme supposant une *volonté* que rien ne justifie. Les indices de volonté qui commencent à se manifester ont leur cause dans l'être, et doivent être considérés comme une conséquence nécessaire de la vie, comme l'essence même des êtres vivants. Le mouvement volontaire n'appartient pas aux êtres que nous venons de passer en revue; il exige, dans ceux qui en sont doués, un système d'organes particuliers que nous n'avons pu découvrir. Pour l'établir dans les classes supérieures, la nature a procédé insensiblement et par degrés en quelque sorte nuancés; en l'instituant elle n'a agi que d'une manière très obscure et graduelle jusque dans les plus parfaits des animaux.

Les Zoophytes, supérieurs aux végétaux, n'agissent donc que par l'impulsion d'une puissance intérieure émue par un besoin ressenti. Toute autre faculté leur a été refusée, et ils n'en ont pas plus besoin que les végétaux.

Créés pour une immobilité constante, les végétaux doivent

trouver à leur portée tout préparés, tout élaborés, tout digérés en quelque sorte, les éléments de leur nutrition et de leur conservation. Leur composition doit être simple ; car la force vitale est chez eux presque sans énergie et résisterait peu à une tendance puissante vers la dissolution. Aussi trouvent-ils dans l'air de l'atmosphère et dans l'humidité du sol tous les éléments de leur organisation, dans laquelle l'azote n'entre que par exception. Le premier ils se l'approprient par des organes à larges surfaces, les feuilles avec leurs vaisseaux respiratoires ; les racines sont chargées d'aller chercher le second élément, et elles savent le trouver là où il est plus abondant et dans des conditions plus favorables à l'alimentation, guidées par une sorte de sentiment que rien dans les lois physiques ne pourrait expliquer d'une manière satisfaisante.

De leur côté, les Zoophytes n'ayant jamais besoin de choisir les objets dont ils se nourrissent, de les aller chercher, ni de se diriger vers eux, mais les trouvant toujours à leur portée, parceque les eaux qui en sont remplies les tiennent sans cesse à leur disposition, l'*intelligence* pour juger et choisir, le *sentiment* pour connaître et distinguer seraient pour eux des facultés superflues. La nature est trop sage pour doter inutilement les êtres d'organes et de facultés stériles. Que servirait à une Tremelle d'avoir des organes de locomotion, ne devant, pour conserver sa vie, qu'absorber par ses pores les matières que l'eau qui l'environne lui présente sans cesse partout ?

Toujours les individus de chaque espèce sont pourvus de tout ce qui leur est nécessaire pour vivre et se reproduire dans l'ordre qui leur est assigné, et toujours, où une faculté n'est point essentielle, les organes qui peuvent la donner ne se trouvent et n'existent réellement pas.

Mais arrêtons-nous et renonçons à pousser plus loin nos recherches, puisque déjà nous avons dépassé, sans nous en apercevoir, les limites que nous voulions découvrir. Les animaux que nous avions à démontrer sont des êtres si étonnants, si singuliers par la diversité de leur organisation et de leurs facultés, que

nos faibles observations sont loin de suffire pour en donner une juste idée.

L'étude des infusoires seule demande un travail considérable et des connaissances que nous n'avons pas la prétention de posséder. Comment expliquer, parmi les merveilles sans nombre que la nature offre de toute part à nos investigations, l'existence de la vie animale dans des corps aussi frêles et aussi simples que ceux qui constituent les animaux de cette classe et surtout de son premier ordre ?

En effet, non seulement ces singuliers animaux n'ont point de tête, point d'yeux, point de muscles, point de vaisseaux, point de nerfs, mais ils n'ont même aucun organe particulier appréciable soit pour la respiration ou la génération, soit même pour la digestion.

Et retrouver la vie animale dans des corps aussi frêles et aussi simples, n'est-ce pas une considération tellement étonnante qu'elle est de nature à révolter tous nos préjugés et toutes nos idées préconçues ?

Il est pourtant de toute évidence que si l'on veut savoir en quoi consiste la vie animale la plus réduite, il faut étudier les infusoires, même les Oscillaires, les Nostocs, les Tremelles, etc.; c'est en examinant, sans prévention, tout ce qui concerne ces animaux imparfaits qu'on pourra se former une idée juste de ce qu'exige la vie animale dans ces petits corps et des facultés qu'elle peut leur donner.

Que dirait-on cependant si nous avions démontré qu'il y a des infusoires tellement petits qu'il faut un grossissement de trois cent diamètres pour les distinguer ? Si l'on admet qu'ils se montrent ainsi à l'état parfait, osera-t-on contester que les œufs qui ont dû les produire n'aient pas été infiniment plus petits et par conséquent insaisissables par le plus fort pouvoir ampliant. Une gouttelette de liquide dans laquelle nagent un grand nombre d'infusoires est parfaitement translucide à l'œil nu, et quand on prend le microscope, on voit que ces petits animaux sont transparents eux-mêmes. Ne doit-on pas présumer d'après cela

que leurs sporules, en raison de leur extrême petitesse, sont encore plus transparents et même plus invisibles avec les moyens que nous possédons.

Que dirait-on si nous demandions quelle est leur véritable origine? est-ce l'eau, l'air, la chaleur, ou un corps solide? ou se développent-ils par le concours de tous ces éléments réunis?

La naissance des êtres organisés est le plus grand mystère de l'économie organique et de toute la nature. Nous les voyons se développer, mais jamais se former.

La solution de ces questions blesserait bien des préjugés, car on tient tant à conserver les idées qu'on s'est inconsidérément formées de la vie. On croit qu'elle ne peut exister qu'avec la complication des organes des animaux plus parfaits.

On nous comprendrait mieux si le cadre de notre travail nous permettait de démontrer que cette vie si mystérieuse n'est pas dans ces petits corps gélatineux, dans ces petits points mouvants que les eaux contiennent, mais que la puissance qui les anime provient des milieux environnants. La vie leur est étrangère, mais ils offrent l'ordre de choses qui permet à la vie d'exciter les divers sortes de mouvements qu'on leur observe.

Terminons par cet aveu peu consolant pour notre amour-propre que nous connaissons bien peu de choses des secrets de la nature. Les corps extérieurs mêmes, nous ne les saisissons que par les rapports qu'ils ont entre eux ou avec nous, et à cela seul se réduit tout ce que nous en pouvons savoir de positif. L'essence intime du moindre atôme nous échappe et nous échappera toujours, pour peu qu'il ait fait partie d'un corps doué de vie, parce que la vie dans l'univers c'est Dieu, et que Dieu n'a pas voulu être expliqué. *In ipso vivimus, movemur et sumus.*

L'Abbé N.-L. MICHOT.





ERMEL, (JACQUES-JOSEPH-EUGÈNE).

Le mérite du progrès des lumières et de la civilisation n'appartient pas tout entier à ces brillants génies qui découvrent des vérités nouvelles ou qui en font des applications profitables à l'humanité; une part en revient, sans contredit, à ces hommes plus modestes, mais non moins utiles, qui consacrent leur intelligence et leurs travaux à rendre les œuvres de la science et de l'art accessibles à tous, en complétant ainsi le bien qui doit résulter des créations du génie.

Parmi ces hommes on peut, avec justice, ranger celui de nos confrères dont nous déplorons la perte récente et prématurée, Eugène ERMEL.

Quelques détails sur sa vie nous feront connaître le mérite et les services rendus à notre Société et à l'humanité par notre regretté collègue.

ERMEL, Jacques-Joseph-Eugène, naquit à Mons, le 5 novembre 1792, et fit ses études au collége de cette ville, d'une manière rapide et brillante.

Des considérations de famille l'engagèrent à étudier la pharmacie; en 1817 il obtint le diplôme de capacité avec grande distinction et il alla ouvrir une officine à Péruwelz.

Dans cette ville, ses capacités et l'aménité inaltérable de son caractère lui concilièrent bientôt l'estime et l'affection de ses nouveaux concitoyens, et en 1824, un arrêté royal le nomma membre de l'administration de la commune.

Pendant son séjour à Péruwelz, il eut le bonheur de sauver la vie de vingt à vingt-cinq personnes empoisonnées par du vert-de-gris en l'absence de médecins dans la localité. Dans un mémoire communiqué à la Société en 1836, Ermel a décrit les moyens qu'il a employés à cet effet.

En 1828 il revint se fixer dans sa ville natale, où ses connaissances étendues ne tardèrent pas à le faire remarquer.

Il fut désigné plusieurs fois par les tribunaux comme chimiste-expert dans des circonstances d'une haute gravité, et presque toujours, par ses collègues, comme rapporteur des commissions dont il faisait partie.

Membre de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, dès sa fondation, il en fut successivement le Secrétaire (en 1836) et le Bibliothécaire-Archiviste; il conserva ces dernières fonctions pendant dix années consécutives (de 1844 à 1854).

Tous ceux qui faisaient partie de la Société à cette époque, savent combien il a contribué par son zèle, ses travaux et l'ordre qu'il a su maintenir dans les affaires qui lui étaient confiées, à la bonne marche de la Société et à la réputation honorable qu'elle s'est acquise dans le monde lettré.

Ayant abandonné sa profession de pharmacien, il sollicita et obtint en 1839, l'emploi de chef de bureau de l'instruction publique au Gouvernement provincial du Hainaut, dont les fonctions étaient conformes à ses goûts et à son constant désir de favoriser la propagation des lumières. Pendant les quinze années qu'il a occupé cet honorable et utile emploi, il a eu souvent l'occasion, si volontiers recherchée par lui, de rendre de grands services à l'enseignement dans notre province. En 1854, sa santé ébranlée

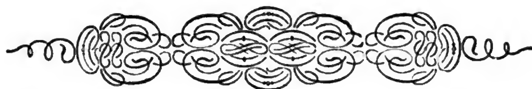
par des excès de travail, le força de prendre sa retraite; cependant, il conserva jusqu'à sa mort, les fonctions de Secrétaire de la Commission administrative de l'École spéciale de Commerce, d'Industrie et des Mines du Hainaut.

Quoiqu'il eut abandonné l'exercice de la pharmacie depuis 1839, ses collègues eurent souvent recours à son expérience dans des circonstances difficiles, et lorsque les pharmaciens de Mons se réunirent pour sauvegarder les intérêts de leur profession, ce fut sur lui qu'ils jetèrent les yeux pour les guider dans leurs travaux. Tour à tour secrétaire-général et président du Cercle pharmaceutique du Hainaut, les services qu'il rendit à cette institution lui valurent comme gage d'estime et de reconnaissance le titre de Président d'honneur à vie de cette Société, ainsi que celui de membre correspondant de plusieurs sociétés pharmaceutiques du pays.

Telle a été la modeste, mais longue et utile carrière dignement remplie par notre regrettable collègue; ce n'est que pour ceux qui ne l'ont pas connu que nous avons besoin de rappeler ici son caractère dont les traits les plus saillants étaient une douceur inaltérable, une grande obligeance, un esprit vif que son extrême modestie l'empêchait de manifester ailleurs que dans un cercle restreint d'amis intimes, mais qui, se traduisant parfois en gais couplets, a excité le franc rire et les sincères applaudissements de ceux qui étaient assez heureux pour être admis à les entendre.

CH. LE HARDY DE BEAULIEU.





LA PRIÈRE EN COMMUN.

C'est l'heure où les enfants disent les choses saintes
Que portent vers les cieux leur petite oraison ;
Leur mère est auprès d'eux à genoux, les mains jointes,
Et le bonheur alors plane sur la maison.
Pour louer le seigneur la famille s'assemble
Et le seigneur répond : « Mains jointes, à genoux,
» Lorsque vous êtes trois qui me priez ensemble,
» Mon cœur et mon esprit sont au milieu de vous ! »

— Enfants, voici le soir; l'étoile a sa lumière,
L'oiseau son chant joyeux, la fleur son doux parfum,
Pour rendre gloire à Dieu nous avons la prière :
Faisons, ô mes enfants, la prière en commun.

L'homme est souvent mauvais et je ne suis qu'un homme
Par les méchants instincts à la terre lié;
Dans vos élans pieux votre bouche me nomme :
Par vous, ô mes enfants, je suis purifié.
Parlez de votre mère aux sphères éternelles :
Une mère ici-bas est un si grand trésor :
C'est un ange gardien qui nous cache ses ailes
Mais qui voudrait en vain nous cacher son cœur d'or.

— Enfants, voici le soir; etc.

Priez ! et si quelqu'un vous a fait de la peine
N'écartez pas son nom de votre hymne d'amour,
Car la prière, enfants, peut dissiper la haine
Comme se fond la neige au soleil d'un beau jour.
La charité, l'espoir et la foi vous inondent :
Que le vœu des petits là-haut soit entendu,
Afin que le travail et la paix qui fécondent
Nous rendent pour jamais le paradis perdu !

— Enfants, voici le soir ; etc.

La main du créateur montre à la créature
Les vallons, les forêts, l'océan, le ciel bleu ;
Partout l'univers parle et dit que la nature
Mère du genre humain est la fille de Dieu !
Dieu ! c'est, mes chers enfants, la sagesse profonde
Qui règne sur l'espace et remplit l'infini ;
C'est le souffle éternel, c'est la splendeur du monde :
Par la terre et les cieux que son nom soit béni !

— Enfants, voici le soir ; l'étoile a sa lumière,
L'oiseau son chant joyeux, la fleur son doux parfum,
Pour rendre gloire à Dieu nous avons la prière :
Faisons, ô mes enfants, la prière en commun.

ANTOINE CLESSE.

1856.



CONCOURS DE 1854-1855.

MÉMOIRE

EN RÉPONSE

A LA QUESTION POSÉE PAR LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT :

« *Décrire le gisement du minerai de fer dans la*
» *province de Hainaut et indiquer les mesures légis-*
» *latives ou administratives les plus propres à en*
» *favoriser l'aménagement* »

Et qui a obtenu *une mention honorable* et *la*

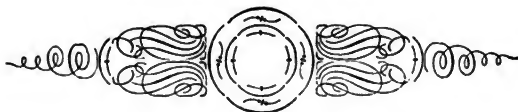
MÉDAILLE EN VERMEIL,

Par M. VICTOR BOUHY,

INGÉNIEUR CIVIL DES ARTS ET MANUFACTURES, INGÉNIEUR AU CORPS DES MINES A MONS.

L'exploitation de mines de fer et les travaux des forges sont un des plus grands efforts de l'industrie de toute société perfectionnée.

(HEURTAULT-LAMERVILLE.)



DU MINERAI DE FER,

EN HAINAUT.



INTRODUCTION.



Le Hainaut est une des provinces de la Belgique les plus riches en minerai de fer ; cette substance s'y trouve en grande quantité et sur beaucoup de points du territoire ; jusqu'ici les gîtes connus ont contribué pour une très-grande part à l'alimentation des nombreuses usines à fer établies dans l'arrondissement de Charleroy ; cependant, ils sont pour la plupart, loin d'être épuisés, et pendant longtemps encore, ils pourront continuer à subvenir en partie aux besoins des établissements de la province ; nul doute d'ailleurs qu'on ne découvre, par la suite, d'autres gîtes aussi avantageux que ceux qui sont actuellement en exploitation. Déjà, plusieurs sont connus et n'ont été que peu ou point exploités, quoique se trouvant dans des conditions assez avantageuses sous le rapport de la richesse et de l'abondance du minerai ;

mais ce n'est qu'à des circonstances particulières et locales que l'on doit attribuer le retard apporté jusqu'ici à leur mise à fruit, et ces circonstances, qui tiennent principalement à la distance à laquelle les gîtes se trouvent des usines et au manque de voies de transport convenables, finiront par disparaître entièrement, car le pays commence à être sillonné, dans tous les sens, par des chemins de fer qui mettent, pour ainsi dire, les minières à la porte des usines métallurgiques.

La mise en activité des minières est aussi subordonnée à l'état plus ou moins prospère de l'industrie du fer. Quand l'industrie métallurgique est languissante, la production de certaines minières se ralentit ou s'arrête quelquefois entièrement; mais aussi, lorsque survient une époque meilleure, lorsque les usines entrent dans une ère de prospérité, ces minières sont bientôt remises en activité et les travaux d'exploitation ne tardent pas à être suffisamment développés pour subvenir aux besoins.

Le mode de gisement de ce minerai dans le Hainaut permet d'ailleurs de mettre, pour ainsi dire, du jour au lendemain, une grande quantité de minerai de fer à la disposition des maîtres de forges. En effet, presque partout, ce minerai se présente en amas couchés provenant d'épanchements de filons, amas situés à une faible profondeur sous le sol et recouverts par une couche de terre végétale ou de terrain meuble de quelques mètres d'épaisseur; si cette couche de terre végétale est peu puissante, en quelques jours le gîte est mis en état d'être exploité à ciel ouvert; si l'épaisseur de la couche de terrain meuble est telle qu'il faille exploiter le gîte souterrainement, un puits de faible profondeur est bientôt creusé dans ces terrains et l'amas peut être exploité de suite par galeries.

Outre la facilité d'une mise à fruit immédiate, ces gîtes présentent encore l'avantage de n'exiger, pour ainsi dire, aucune immobilisation de capitaux; un puits de faible profondeur à creuser, un treuil à établir et quelques autres travaux préparatoires de très-peu d'importance à exécuter, voilà les seules dépenses de premier établissement qu'il y ait à faire pour mettre une minière en exploitation. Le chômage d'une telle mine ne peut donc occa-

sionner une grande perte à son propriétaire, puisqu'il n'y a que très-peu de fonds engagés ; et cet avantage est d'autant plus grand, que, dans les entreprises de mines en général, il faut souvent dépenser des sommes considérables en travaux préparatoires et de premier établissement avant d'atteindre le gîte ; c'est le cas pour les mines de houille et les autres mines métalliques ; cette dépense s'élève souvent pour ces dernières à plusieurs centaines de mille francs ; si l'on suspend l'exploitation, on perd alors l'intérêt du capital ainsi immobilisé, sans compter que dans ce cas même, on est encore obligé d'entretenir les travaux momentanément abandonnés si l'on ne veut pas s'exposer à les voir se dégrader au point de ne pouvoir être utilisés lorsque l'on viendra les remettre en activité.

Sous le rapport de la richesse en minerai de fer et de la facilité de l'exploitation des gîtes, la province de Hainaut se trouve donc dans des conditions avantageuses. Si l'on considère en outre que l'on rencontre le charbon pour ainsi dire à côté du minerai de fer, que le bassin houiller que comprend ce territoire, fournit du combustible d'excellente qualité pour les opérations sidérurgiques, on devra reconnaître qu'il est peu de pays qui soient aussi bien partagés que l'est cette partie de la Belgique.

Dans ce mémoire, nous nous proposons de décrire succinctement et d'une manière générale, le mode de gisement et d'exploitation ainsi que la nature du minerai de fer dans le Hainaut ; nous donnerons ensuite quelques détails sur chacun des gîtes qui y sont actuellement connus ou en exploitation ; nous terminerons enfin par quelques considérations sur les mesures législatives ou administratives les plus propres à favoriser l'aménagement de ces gîtes.

CHAPITRE PREMIER.

§ 1. MODE DE GISEMENT.

Le minerai de fer se présente généralement, dans la province de Hainaut, en filons intercalés entre les roches des étagés calcareux et quarzo-schisteux des systèmes condrusien et eifélien du terrain anthraxifère ; leur direction générale est à peu près de l'Est à l'Ouest. Ces filons se sont épanchés, vers la partie supérieure, sur les roches avoisinantes, et ces épanchements ont formé des espèces d'amas couchés.

Ces gîtes qui sont partout recouverts par des terrains meubles (terre végétale, argile, lits de petits cailloux, etc.), sur une épaisseur de 1 à 9 ou 10 mètres, ont une puissance très-variable ; quelquefois, cette puissance atteint 20 et même 30 mètres dans la partie supérieure du gîte, mais elle diminue rapidement dans la profondeur ; à 20 ou 30 mètres sous le sol, on la trouve rarement supérieure à 2 ou 3 mètres ; mais aussi, il arrive assez fréquemment que le gîte est plus riche en minerai dans la partie inférieure que vers la tête, et que le minerai y est de meilleure qualité.

Le minerai de fer n'est que rarement en contact direct avec les roches calcareuses ou schisteuses ; presque toujours, il en est séparé par des lits d'argile souvent plastique, ou de sable, dont la puissance est assez variable ; dans la partie inférieure des gîtes, on trouve presque partout de l'argile grisâtre ou noirâtre contenant quelquefois du soufre en assez grande quantité ; la rencontre de cet argile est souvent pour les mineurs l'annonce qu'ils sont arrivés à l'une des parois du gîte.

La profondeur à laquelle ces gîtes se prolongent sous le sol est aussi assez variable; dans certains endroits, on a trouvé que le gîte cessait à 8 ou 10 mètres sous la surface; mais aussi, dans la plus grande partie des cas, on n'en a pas trouvé le fond à 20, et même à 30 mètres de profondeur. Comme on le verra dans la description que nous donnerons plus loin des gîtes dans lesquels on a pratiqué des travaux d'exploitation, presque partout on a cessé de travailler avant d'avoir atteint le fond, de sorte que l'on ne peut préciser, pour la plupart des cas, quelle peut être la distance à laquelle les filons s'étendent en profondeur.

Presque tous les gîtes reconnus dans le Hainaut renferment des eaux généralement en assez grande quantité; ces eaux qui commencent à se montrer souvent à 6 ou 8 mètres sous la surface, deviennent tellement abondantes lorsque l'on est arrivé à une profondeur de 20 à 30 mètres, que l'on ne peut plus les extraire au moyen de tonnes mues à bras, et que l'exploitation n'est plus possible qu'avec l'emploi de machines à vapeur d'épuisement.

La gangue ou nourriture de ces gisements est généralement formée de schistes désagrégés ou d'argile; cette dernière substance qui est la plus abondante, présente des couleurs très-variées; le jaune cependant est presque toujours la couleur dominante. Très-souvent, la gangue est plus abondante dans la partie supérieure que vers le fond du gîte; le minerai s'y trouve plus disséminé et s'y présente en morceaux moins volumineux qu'au dessous du niveau des eaux; aussi voit-on quelquefois dans le même gîte, le minerai perdre de 25 à 65 p. °/₀ au lavage, suivant qu'il provient de la partie inférieure ou de la tête.

On trouve souvent dans ces gîtes, des masses isolées d'argile presque pure, d'un volume plus ou moins considérable; on y rencontre aussi des blocs très-durs de schiste ou d'argile compacte renfermant au plus de 12 à 15 p. °/₀ de fer, et que les mineurs appellent *Sourds*, ainsi que du carbonate de fer, en gros morceaux difficiles à exploiter; cette dernière substance, désignée sous le nom de *Theux*, se présente plus généralement dans la partie inférieure du gîte et surtout en-dessous du niveau des eaux. Enfin,

dans certaines localités, le minerai est mélangé de petits cailloux de quartz blanc ou de morceaux de silex appelés *récheux* (gangue qui caractérise généralement les minerais de fer fort), et l'on rencontre aussi, surtout dans la partie inférieure, du sulfure de fer (presque toujours sperkise) en morceaux plus ou moins volumineux que les mineurs appellent *Kisse*.

Nous avons dit que ces gîtes ont une épaisseur très-variable suivant la profondeur ; la puissance varie aussi beaucoup suivant la direction ; on rencontre fréquemment des rétrécissements considérables et tels qu'ils partagent le gîte en plusieurs parties qui se relient à peine et dont l'ensemble forme une espèce de chapelet ; souvent, cette absence de minerai se prolonge sur une distance telle que les gîtes sont tout-à-fait distincts quoiqu'ils aient eu la même origine.

Les gîtes dont nous venons de parler présentent souvent des épanchements qui se continuent à une distance plus ou moins grande, jusqu'à 100 mètres quelquefois de la tête du filon ; ces épanchements se sont faits généralement sur le calcaire. Comme ils remplissent les dépressions qui se trouvent très-fréquemment à la surface de cette formation, on conçoit que le minerai se rencontre sur une épaisseur variable et qu'il forme une nappe dont la face supérieure et surtout la face inférieure sont loin d'être régulières ; c'est habituellement dans ces épanchements que l'on trouve des petits cailloux de quartz mécaniquement mélangés avec le minerai.

Enfin, l'on a constaté en plusieurs endroits l'existence du minerai de fer en couches dans le terrain houiller et dans le terrain tertiaire reposant sur le calcaire ; mais ces gîtes ont été peu explorés ; le minerai qu'on en a retiré a d'ailleurs été trouvé de mauvaise qualité, et jusqu'ici, on n'en a pas rencontré qui soit exploitable avantageusement. Ces découvertes ont simplement confirmé l'opinion que l'on avait, que les calcaires qui longent la formation houillère au nord, contiennent des gîtes métallifères, et tôt ou tard, les recherches que l'on pourra entreprendre dans ces localités finiront probablement par être couronnées de succès.

§ 2. MODE D'EXPLOITATION.

Peu d'exploitations sont opérées dans le Hainaut par les propriétaires mêmes des terrains dans lesquels se trouvent les gîtes de minerai de fer; presque partout, ce sont des maîtres d'usines, ou des particuliers isolés ou réunis en société, qui exécutent ces travaux, après être entrés en arrangement avec les propriétaires.

CONDITIONS REPRISES DANS LES CONTRATS DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITER.

Les principales conditions imposées par les propriétaires pour la cession de leurs droits aux mines de fer, sont à peu près les mêmes partout; il n'y a, pour ainsi dire, que le prix de rendage et la durée de la cession qui varient suivant les localités, et qui dépendent de la richesse présumée du gîte, de la qualité du minerai et de la distance à laquelle les terrains miniers se trouvent des usines. Voici d'ailleurs, comment sont ordinairement conçus ces contrats de cession.

— *Entre les soussignés . . . . a été convenu ce qui suit :*

Les 1.ers nommés cèdent à partir de . . . . . à . . . . . le droit exclusif d'extraire à ses frais le minerai de fer qui se trouve dans leurs terrains (suit la spécification) *situés à . . . .*

Cette cession a lieu aux clauses et conditions suivantes :

— *Le preneur paiera, par cense de minerai lavé, la somme de . . . . .* (ce chiffre varie de fr. 3, 00 à fr. 10, 00, suivant les localités, la nature et la richesse du minerai, le taux de la perte au lavage, les conditions de transport, enfin le nombre de concurrents; nous connaissons des cas où un exploitant qui, se trouvait seul et avait contracté pour un prix de . . . . a dû doubler ce prix pour obtenir de nouvelles cessions parcequ'il se trouvait en concurrence avec un extracteur nouveau. Quelquefois, le prix est fixé par cense de minerai brut et naturelle-

ment alors, il est moins élevé et le preneur se règle surtout sur la perte au lavage que peut subir le minerai.) [1]

— *On fixe ensuite de quelle manière se fera le cubage du minerai.* (On spécifie que le minerai, aussitôt après le lavage, sera disposé en tas à base carrée ou rectangulaire, dont on détermine le nombre *de doubles*, ou la hauteur, lorsque l'unité de mesure est la cense dite *au bon Dieu;* si c'est la cense *ordinaire* qui sert de mesure, il importe peu alors que l'on fixe la la hauteur à donner aux tas.

Voici la différence qu'il y a à employer la cense *ordinaire* ou la cense *au bon Dieu.*

Lorsque le minerai a été lavé, on le place en tas à base carrée ou rectangulaire, dont les côtés ont un certain nombre de fois 7 pieds ½ ou 2^{m},30 (mesure du côté de la cense) de longueur, et dont les faces latérales sont inclinées de 45° environ vers l'intérieur; on élève le tas jusqu'à ce que son plan supérieur soit arrivé à 0^{m},50 au-dessus du sol, ce que l'on vérifie au moyen d'un *piquet* dit *poignard* de 0^{m},50 de hauteur, que l'on a planté dans le tas; on place ensuite et de la même manière sur ce 1.er tas, un 2.e tas également de 0^{m},50, puis un 3.e et un 4.e tas aussi de 0^{m},50 chacun de hauteur; rarement l'on en met un plus grand nombre; chaque assise de 0^{m},50 ainsi formée, constitue ce que l'on appelle un *double ;* on dit alors que le mont a autant de doubles qu'il y a de tranches de 0^{m},50 superposées. S'il y a quatre doubles, la hauteur du mont devrait donc être de 2 mètres; mais la hauteur totale du mont n'est plus de 2 mètres, parceque le minerai s'est tassé et que l'on a pris les mesures avant le tassement; on calcule cependant

1 La cense est l'unité de mesure employée dans le Hainaut ; ses dimensions varient suivant les localités et les usages; cependant, on adopte généralement celle de l'entre Sambre et Meuse qui équivaut, en moyenne, à 2 mètres cubes ou 20 hectolitres, et qui consiste en une pyramide tronquée dont la base est un carré de 7 pieds ³/₄ de St-Lambert de côté, et dont la hauteur est de 17 pouces; les autres censes ont 8 pieds pour côté du carré sur 17 pouces de haut, ou bien 6 pieds ³/₄ de côté sur 17 pouces de haut.

comme si elle était de 2 mètres ; pour 4 doubles, la hauteur totale n'est souvent que de $1^m,80$ et même moins au lieu de 2 mètres. Le cubage des monts calculés de cette manière, est dit à la cense *ordinaire* ou au *poignard.*

La mesure à la cense *au bon Dieu*, se fait comme il suit : on plante dans le premier double une perche dont la hauteur comprend un nombre de fois $0^m,50$ égal au nombre de doubles que l'on veut donner au mont ; on élève alors le tas jusqu'à ce que le plan de sa face supérieure soit arrivé à l'extrémité de la perche ; s'il y a 4 doubles, la hauteur totale après que le mont est formé, se trouve de 2 mètres au lieu de $1^m,80$ et moins qu'elle aurait été avec la mesure à la cense au poignard ; ici, la hauteur du tas est prise après que le tassement s'est opéré. Dans ce mode de mesurage, de même que dans le cubage à la cense au poignard, le mont est dit avoir 4 doubles ; seulement sa hauteur réelle se trouve être de 2 mètres dans un cas et de $1^m,80$ et moins dans l'autre ; il y a donc une différence sensible en plus lorsque l'on mesure à la cense *au bon Dieu.*

— *Le preneur paiera une redevance fixe de . . . . . par an et par are de terrain occupé par ses fosses, chemins, lavoirs et tas de minerai.* (Cette redevance varie de 4 à 6 francs par are de terrain.)

— *Il sera tenu, aussitôt les travaux terminés sur un point, de rétablir le terrain en état de culture et de remettre la terre végétale sur les déblais provenant de ses exploitations.*

— *Il s'engage à exploiter au moins . . . . . censes lavées par année.* (Cette clause n'est pas souvent admise par les preneurs, parcequ'elle peut devenir très onéreuse pour eux, si, par suite de crise industrielle ou pour toute autre cause, ils ne peuvent trouver à placer leurs mines ; cependant, quand les propriétaires insistent, les preneurs admettent quelquefois un chiffre lorsqu'il ont des données favorables sur la composition du gîte ; mais alors ils mettent pour condition de pouvoir résilier leur contrat au bout de chaque année s'ils le trouvent convenable.)

— *Le présent contrat sera valable pour un terme de . . . . .*

années. (Quand on fixe un terme c'est ordinairement 9 ans; cependant on fait aussi des contrats pour 5, 15, 20 ans et davantage; quelquefois même pour un terme illimité.)

— *Les paiements devront s'effectuer à* ..... (on détermine le lieu) *aux époques fixées ci-après* .....

Les contrats sont faits en double et sur papier timbré.

Si les terrains dans lesquels on se propose d'établir des exploitations sont mis en location par les propriétaires, ces derniers s'arrangent avec le locataire pour l'indemniser du chef de privation de culture; quelquefois cependant, comme dans les minières des environs de Tournay, ce sont les exploitants qui ont à régler cette indemnité avec le locataire; ils leurs paient assez ordinairement le double de la location; cette indemnité n'est due que pour la portion de terrain occupée par l'exploitant.

Lorsque les terrains à exploiter appartiennent à des institutions de bienfaisance ou à d'autres administrations publiques, les contrats renferment encore quelques clauses particulières ou un peu différentes de celles que nous avons données plus haut; en voici, par exemple, quelques-unes qui ont été imposées par les administrations de certains bureaux de bienfaisance.

— *La convention sortira ses effets aussitôt après l'approbation donnée par l'autorité compétente, et finira le* ....., *terme après lequel les preneurs s'interdisent tout acte de jouissance, sauf aux cédants à proroger le dit terme sur une demande écrite des preneurs si ceux-ci le jugent convenable.*

(La cession était faite pour le terme de 9 ans.)

— *Les preneurs devront s'entendre avec les locataires des terrains pour obtenir leur consentement; ils seront tenus de les indemniser et de garantir le bureau de bienfaisance contre toute demande, prétention ou poursuite des dits locataires du chef de la dite extraction.*

— *Les preneurs devront épuiser toute la couche exploitable de minerai que renferme chaque parcelle de terre, avant d'y cesser l'extraction; l'extraction ne se fera point en même temps sur toutes les parcelles concédées, mais seulement sur* ..... *à la fois, au maximum.*

— *Les preneurs paieront .....* (généralement 1 fr. à 1 fr. 20) *par m³ de minerai ainsi extrait, plus 20 p. °/o du fermage annuel des parties concédées; cette indemnité de 20 p. °/o du fermage sera servie pour chaque parcelle séparément jusqu'à l'épuisement de la couche exploitable de minerai qu'elle contient, et pour celles non exploitées ou dont l'exploitation ne serait pas achevée, pendant toute la durée du contrat.* (Comme on le voit, l'indemnité de 20 p. °/o se paie sur toute la pièce de terre concédée ; mais l'indemnité au locataire ne se paie en général que pour la partie dont on lui enlève la jouissance.)

Le cubage du minerai se fera (tous les 15 jours ou tous les mois) *en présence d'une personne déléguée par le bailleur.*

— *Si le preneur n'extrayait pas, ou s'il éludait en totalité ou en partie cette obligation pour l'extraction du minerai de fer que renferment les parcelles de terrain indiquées dans l'acte, il serait passible d'un double fermage sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient en résulter pour le cessionnaire.*

— *Le bailleur ne sera pas tenu de procurer au preneur un passage pour ses opérations et le transport du minerai; le preneur devra, à cette fin, s'entendre, comme il le pourra, avec les propriétaires ou locataires riverains.*

— *Deux mois au plus tard après la cessation de la dite jouissance, les preneurs devront avoir complètement nivelé à leurs frais les dits terrains, et les remettre en bon état de culture, en suivant pour le nivellement et le remblai, les instructions écrites des cessionnaires.*

— *Le bailleur n'entend garantir le preneur d'autres troubles que ceux qui dériveraient de ses droits comme propriétaire.*

— *Les frais généralement quelconques sont à la charge du preneur.*

Telles sont les conditions généralement reprises dans les contrats passés entre les propriétaires des terrains miniers et les exploitants.

Exploitation des Gîtes.

Nous allons indiquer maintenant et d'une manière succincte, comment l'exploitation est opérée.

Avant de commencer l'exploitation dans un terrain où l'on suppose qu'il y a du minerai de fer, on cherche à reconnaître la position du gîte au moyen de petits puits convenablement espacés les uns des autres. Ces puits, qui donnent déjà une idée de la nature et de la richesse du gîte, servent à déterminer l'emplacement le plus convenable pour ouvrir une exploitation, et la manière dont l'enlèvement du minerai devra être opéré. Ces petits puits, creusés généralement dans des terrains meubles, n'ont que 1 à $1^{m},50$ de diamètre, et, lorsque le besoin se fait sentir, on en garnit les parois avec des perches ou des petits cadres en bois; ce revêtement, qui est d'une grande simplicité, exige peu de temps pour être établi et n'occasionne qu'une assez faible dépense. Lorsque l'on a atteint le gîte, on prolonge le puits afin de reconnaître si l'on pourra y établir une exploitation avantageuse.

Le creusement de ces puits, dans les terrains où l'existence du gîte n'est pas à peu près déterminée par les exploitations voisines, est au compte de l'exploitant; on paie environ fr. 0,70 par mètre d'enfoncement dans l'argile, et fr. 1,60 à 1,80 quand ce sont des terrains plus difficiles à travailler; dans le gîte même, on donne seulement fr. 0,50 par mètre parceque le minerai que le mineur extrait dans ce travail lui est payé à part.

Si le gîte est déjà suffisamment exploré dans le voisinage, le creusement de ces puits est au compte des ouvriers lorsque l'exploitation doit se faire par puits et galeries, parceque ces puits doivent leur servir pour opérer l'extraction du minerai; dans ce cas, si l'un des puits n'aboutit pas au gîte et ne doit par conséquent être d'aucune utilité, les ouvriers ne reçoivent pas d'indemnité : ces puits manqués se nomment *flûtes*.

Lorsque le gîte, reconnu de la manière que nous venons d'indiquer, présente une épaisseur convenable, on se met en mesure de l'exploiter à ciel ouvert si la couche de terrain qui le surmonte et que l'on appelle *couverture*, n'a pas plus de 3 à 4 mètres d'épaisseur, et par puits et galeries, s'il doit être rencontré à une plus grande profondeur.

Exploitation à ciel ouvert.

Pour opérer l'exploitation à ciel ouvert, on commence par enlever, sur une certaine étendue, les terrains stériles ou la couverture qui recouvre le minerai; ce travail préparatoire est payé aux ouvriers à raison de fr. 0,15 par mètre cube pour fouille dans la terre végétale ; à ce prix un bon ouvrier peut gagner jusqu'à 2 fr. 50 par jour ; on paie en outre pour transport des déblais ou frais de brouettes, fr. 0,10 par m^3 pour chaque relai de 30 mètres de longueur horizontale. Si la couverture comprend des lits de gravier ou des couches de phtanite, le prix de la fouille varie alors de fr. 0,20 à fr. 0,50 le m^3 suivant la dureté.

Lorsque la couverture est enlevée sur une étendue suffisante, on commence à exploiter le minerai. La mine détachée est conduite hors de l'excavation et on en forme près de la minière, des tas réguliers ; on cube ces tas pour déterminer le travail fait par les mineurs.

Les mineurs sont généralement payés à la cense de minerai brut extrait; on leur donne de fr. 2,50 à fr. 3,00 par cense; ils peuvent extraire en une journée, environ 1 à 1 ½ cense de mine chacun. Dans quelques cas, il y a des prix différents pour le minerai en morceaux (le gros) et pour le menu ; on paie par exemple fr. 3,50 par cense de gros, tandis qu'on ne donne que fr. 2,25 par cense de menu.

Dans les minières où l'on reprend à ciel ouvert des piliers ou des parties de gîte laissés par les anciens extracteurs, le tra-

vail des mineurs est plus facile parceque le terrain est déjà en grande partie bouleversé ; un ouvrier peut alors enlever jusqu'à 2 ½ à 3 censes de minerai brut par jour et l'on ne paie que fr. 0,70 à 1,00 par cense brute.

L'exploitation à ciel ouvert est poussée le plus bas possible; on ne s'arrête que lorsque l'affluence des eaux devient trop considérable. En général, dans la plupart de nos minières ainsi exploitées, on ne peut descendre à plus de 8 ou 10 mètres de profondeur parceque l'on est trop gêné par les eaux ; on doit alors, si l'on veut poursuivre, employer des appareils d'épuisement.

Exploitation par puits et galeries.

A part dans les minières des environs de Tournay et dans quelques rares localités de l'arrondissement de Charleroy, l'exploitation du minerai de fer dans le Hainaut a lieu actuellement par puits et galeries.

Voici comment on opère :

On enfonce un puits jusqu'au gîte et on ne l'arrête qu'au niveau des eaux ; ce puits est de forme circulaire, de $1^m,50$ à $1^m,80$ de diamètre, et les parois sont garnies avec des aires, c'est-à-dire avec des branchages, planches, etc. On pratique alors successivement dans le gîte et à partir de ce puits, des galeries horizontales que l'on arrête ordinairement lorsqu'elles ont atteint une longueur de 10 à 15 mètres ; on les pousse dans toutes les directions, le puits étant pris pour point de départ ; il n'y a ordinairement qu'une galerie en exploitation et rarement on travaille dans deux à la fois. Lorsqu'une galerie a atteint la longueur de 10 à 15 mètres, on en ouvre une autre à côté et au même niveau et ainsi de suite ; entre ces galeries, on laisse des massifs de minerai pour soutenir le terrain. Lorsque le premier étage est sillonné d'un plus ou moins grand nombre de galeries, on se reporte à un niveau supérieur immédiatement au toit des

premières galeries et l'on exploite une nouvelle tranche horizontale de la même manière que la tranche précédente ; on remonte ainsi successivement jusqu'à la tête du gîte. Avant de commencer l'extraction à un étage supérieur, on comble le fond du puits jusqu'au niveau du nouvel étage : les galeries sont remblayées au fur et à mesure qu'on les abandonne.

Quelquefois, on exploite le gîte de haut en bas ; on commence par la tête et l'on va en descendant jusqu'à ce que l'on soit arrêté par les eaux.

Dans le premier mode, de bas en haut, on est exposé à perdre du minerai en plus ou moins grande quantité, parcequ'il se détache souvent du ciel et des parois de la galerie et qu'il se mélange avec les remblais. Dans le 2.e mode, de haut en bas, l'enlèvement de la première tranche produit un mouvement très-sensible dans la couverture du gîte et les eaux pluviales peuvent alors arriver facilement dans les travaux et gêner beaucoup les mineurs ; cependant, comme la couverture des gîtes n'est pas souvent assez imperméable pour s'opposer à la filtration des eaux superficielles, on n'échappe pas toujours, en exploitant de bas en haut, à l'inconvénient de l'affluence de ces eaux.

Les galeries d'exploitation n'ont pas toujours une direction constante : comme on rencontre fréquemment dans les gisements de minerai de fer, des masses plus ou moins volumineuses d'argile, ou d'autres roches stériles, les mineurs les contournent avec les galeries, et ces dernières présentent ainsi, la plupart du temps, une direction très-irrégulière.

On donne à ces galeries d'exploitation une hauteur de 1^{m},80 à 2^{m},10 et une largeur de 1^{m},50 à 1^{m},80; le minerai détaché est placé dans des paniers à peu près hémisphériques, qui sont conduits sur des traîneaux jusqu'au puits ; ces paniers, qui peuvent contenir de 30 à 35 kilogrammes de minerai, sont amenés au jour au moyen d'un treuil à une ou deux manivelles établi à l'orifice du puits.

Lorsque l'exploitation est terminée par un puits, on le remblaie entièrement et l'on en ouvre un autre à quelque distance ; les tra-

vaux de deux puits sont souvent isolés par un massif (esponte) de minerai.

L'exploitation telle que nous venons de la décrire sommairement, est pratiquée à l'entreprise par des ouvriers au nombre de trois, quelquefois quatre; ces ouvriers se chargent d'exploiter et d'amener au jour le minerai, moyennant un prix fixe de tant par cense de minerai brut extrait ou de minerai lavé; on préfère souvent payer les ouvriers à la cense lavée, parce qu'alors leur intérêt est de laisser le moins possible de pierres dans le minerai qu'ils extraient, ce qui est aussi à l'avantage du propriétaire de la minière. Ces ouvriers ont à leur charge tous les frais d'exploitation; ils doivent fournir le bois pour le soutènement des galeries, les outils pour détacher le minerai, les paniers pour le transport, l'huile et les lampes d'éclairage, etc.; le maître de la minière n'a à son compte que le creusement des puits, et doit donner les treuils. Cependant, il arrive quelquefois, (comme cela se pratique assez généralement dans la province de Namur, surtout dans les minières libres appartenant aux administrations communales), que les ouvriers creusent les puits à leurs frais et doivent fournir tous les appareils. Dans certains cas, le propriétaire livre aux ouvriers les bois pour l'étançonnage des galeries; il leur retient alors, de ce chef et suivant le prix des bois, de fr. 0,50 à fr. 0,70 par cense de minerai brut extrait.

Les trois ouvriers qui exploitent par un puits forment une bande; deux d'entre eux travaillent à l'intérieur et le troisième reste à la surface pour la manœuvre du treuil et pour déposer, en tas, le minerai extrait.

On paie au chef de la bande (qui partage également avec ses deux associés), fr. 5,00 à fr. 8,00 par cense brute extraite; ce prix dépend de la profondeur de l'exploitation, des circonstances de gisement et de la difficulté du travail. Une bande de 3 ouvriers peut exploiter par jour de 1 ½ à 2 ½ censes de minerai brut. Quand on paie à la cense lavée, on donne de fr. 10,00 à fr. 17,00 par cense, suivant la profondeur à laquelle a lieu l'extraction (de 8 à 30 mètres) et selon le rendement en minerai lavé (65 à 45 p. % du minerai brut).

Comme le minerai est souvent plus riche sous le niveau des eaux qu'au dessus, on poursuit l'exploitation en profondeur et l'on épuise alors les eaux au moyen de tonnes et de treuils par un puits spécial ; dans ce cas, on ajoute aux prix ci-dessus donnés, fr. 0,50 à fr. 1,00 par cense de minerai brut.

Quand les ouvriers cessent l'exploitation par un puits, ils doivent remblayer ce puits à leurs frais.

Les travaux, établis comme nous venons de l'indiquer, obligent quelquefois à prendre certaines dispositions particulières pour fournir de l'air en quantité suffisante aux ouvriers. Lorsque les circonstances le permettent, on fait entrer l'air par un puits et on le fait sortir par un autre ; quand on n'a pas ce moyen, on établit des conduits en bois dans le puits d'extraction et dans la galerie ; l'air sort par ces conduits, et la marche du courant est quelquefois activée par un petit ventilateur mu à bras d'homme et disposé à l'orifice du puits.

Généralement, il y a dans une minière et dans un certain rayon, plusieurs puits en exploitation en même temps

Le propriétaire d'une minière a sur les lieux un représentant appelé *facteur*, qui mesure les tas de minerai pour déterminer le travail des ouvriers, qui règle les salaires, qui s'assure si les mineurs ne laissent pas de pierres dans le minerai, si l'on exécute le lavage convenablement, etc.; ce facteur ne visite et ne vérifie que très-rarement les travaux d'exploitation, et il n'a que peu d'autorité sur les ouvriers pour leur faire adopter un système quelconque de travail. De là, il résulte que les ouvriers exploitent, pour ainsi dire, comme bon leur semble ; qu'ils ne poussent pas leurs galeries aussi loin qu'ils pourraient le faire, parceque les difficultés du transport intérieur augmentent avec la distance et que le prix qu'on donne par cense extraite reste le même, quelqu'éloigné que soit du puits l'atelier d'arrachement ; qu'ils préfèrent conduire les galeries en plein minerai plutôt que le long des remblais, parce que la dépense qu'ils ont à faire pour le boisage est moindre dans le premier cas que dans le second ; enfin, que lorsqu'ils rencontrent une partie de gîte plus difficile à enlever que celle qu'ils viennent

de quitter, ils la laissent en place, parce qu'ils ont plus de bénéfice à exploiter les parties faciles à détacher : il est à remarquer ici, que très-souvent, le minerai le plus dur se trouve être le plus riche.

Il faut donc bien reconnaître que le défaut d'une direction intelligente des travaux entraîne la perte d'une certaine partie de minerai et peut mener quelquefois au gaspillage du gîte ; que le manque de moyens d'épuisement suffisants oblige à abandonner dans beaucoup de cas l'exploitation de la partie des gîtes située sous le niveau des eaux ; et cependant, comme nous l'avons déjà fait remarquer, c'est ordinairement sous le niveau des eaux que se trouve le minerai le plus riche ; enfin, que l'abandon des travaux, alors qu'ils ont déjà occasionné un grand bouleversement des terrains, ne peut que rendre plus difficile et peut-être impossible, dans quelques cas, l'exploitation future des parties inférieures des gîtes.

Voilà quelques-uns des inconvénients du mode actuel d'exploitation des minières. Sans doute, il y aurait moyen de prévenir en partie ces pertes; pour cela, il faudrait réglementer convenablement l'aménagement de cette richesse minérale dont l'exploitation est aujourd'hui livrée au caprice du propriétaire. Il faudrait, dans certains cas, et principalement pour les minières qui sont abandonnées à cause de la présence d'une grande quantité d'eau, que le gouvernement pût accorder des concessions. Actuellement, les propriétaires délaissent leurs exploitations lorsqu'ils ne peuvent plus les assécher sans avoir recours à des appareils puissants et coûteux; ils ne veulent pas établir ces appareils, parce qu'ils n'y trouvent pas assez d'avantage et parce qu'ils ne veulent pas épuiser les eaux des minières de leurs voisins. Il résulte de là, que beaucoup de minières restent improductives alors qu'il serait encore possible d'en tirer parti.

Mais l'autorité administrative ne pourrait intervenir utilement qu'en froissant certains usages consacrés par le temps et qu'en touchant au droit qu'ont les propriétaires aux minières de fer en amas superficiel gisant sous leurs fonds, droit établi par les lois qui, dans notre pays, régissent actuellement les mines en général ; l'in-

térêt public peut être un motif suffisant pour que la nation intervienne dans l'aménagement des gîtes de minerai de fer, comme elle l'a fait pour les mines de houille et pour les gîtes de minerais de plomb, de zinc, de cuivre, etc. La question est de savoir s'il y a réellement utilité publique à ce que cette intervention ait lieu actuellement; nous n'examinerons pas ici ce point, parceque nous aurons occasion d'y revenir dans le dernier chapitre de ce travail.

Lavage des Minerais.

Le lavage des minerais est exécuté, lorsque c'est possible, sur les bords des ruisseaux ou des rivières; mais le plus souvent, il a lieu sur place, à quelque distance des fosses d'extraction.

Quand on lave sur les bords des rivières, on se sert de rables pour remuer le minerai sous l'eau et le retirer ensuite, après qu'il a été suffisamment dépouillé de la gangue; le rivage sur lequel on fait cette opération doit avoir été convenablement aplani.

Quand on exécute le lavage sur place, on pratique dans le sol une excavation rectangulaire, à fond plat, mais à faces latérales inclinées de 30 à 45°; l'une des deux faces les plus longues, celle près de laquelle les laveurs se placent pour remuer le minerai, est ordinairement plus inclinée que l'autre face; on donne à cette excavation une profondeur de $0^m,40$ à $0^m,50$, une largeur de $2^m,50$ à $3^m,00$ à la partie supérieure et de $1^m,40$ à $1^m,60$ à la partie inférieure, et une longueur de 8 à 10 mètres; le fond et les faces latérales sont garnis de planches. Cette excavation, ainsi disposée, constitue un lavoir. On place le minerai brut dans ce lavoir et l'on y fait arriver de l'eau en quantité telle que le minerai se trouve noyé; les ouvriers remuent alors le minerai avec des rables. Quand il n'y a pas de cours d'eau naturel, on forme des réservoirs et l'on amène l'eau dans le lavoir au moyen d'appareils mis en jeu par des hommes et quelquefois au moyen de machines à vapeur. Si l'on ne peut disposer que d'une faible quantité d'eau, on la re-

cueille au sortir du lavoir dans des bassins où elle se clarifie en laissant déposer les matières argileuses qu'elle tient en suspension.

Il y a un plus ou moins grand nombre de lavoirs suivant la quantité de mines à traiter.

Ainsi que cela a lieu pour l'exploitation du minerai, le lavage est fait à l'entreprise par des bandes d'ouvriers ordinairement au nombre de trois pour un lavoir; deux de ces ouvriers remuent le minerai avec des rables, le 3.e le retire lorsqu'il est convenablement dépouillé de sa gangue; quelquefois, il y a pour un lavoir un ou deux jeunes ouvriers chargés de séparer les morceaux de minerai qui sont entourés d'une couche plus ou moins épaisse d'argile collante qui n'a pu être détachée pendant l'opération du lavage; ces morceaux de minerai sont étalés sur le sol, et sous l'influence atmosphérique, l'enveloppe argileuse se dessèche, se fendille ensuite et peut alors être facilement enlevée.

Le facteur surveille l'opération et vérifie si les ouvriers travaillent convenablement.

Le minerai retiré des lavoirs est déposé en tas présentant la forme de coins tronqués dont les côtés de la base comprennent un certain nombre de fois la longueur de 2^{m},30 (mesure du côté de la cense), et dont la hauteur ne dépasse pas ordinairement 2 mètres; chaque lavoir a son tas particulier; on cube ces tas pour déterminer le travail des ouvriers et la cense est toujours prise pour unité de mesure.

Les laveurs sont payés à la cense lavée. Chaque bande reçoit de fr. 3,00 à fr. 4,50 par cense lavée, suivant que le minerai est plus ou moins facile à laver; une bande de 3 hommes peut donner, en une journée, de 2 à 2 ½ censes de minerai lavé.

Le brouetteur qui transporte le minerai brut au lavoir est aussi payé à la cense lavée.

---

§ 3. NATURE DES MINERAIS.

Les gîtes exploités dans la province de Hainaut ne fournissent, pour ainsi dire, qu'une seule espèce de minerai de fer, l'hydrate de péroxide ou limonite; quelquefois, mais cela doit être considéré comme exceptionnel, on trouve dans ces gîtes du carbonate de fer en quantité assez grande pour donner lieu à une exploitation suivie.

Le carbonate de fer est généralement compacte, très-dur et de couleur grise analogue à celle du calcaire; il est d'autant plus riche qu'il est plus dur: quand il est friable, il n'est pas de bonne qualité parce qu'il est alors trop mélangé d'argile. Par suite de sa grande dûreté, ce minerai est rarement exploité parce que les frais d'arrachement sont trop élevés; les maîtres de forges ne le connaissent d'ailleurs que depuis peu de temps; ils le regardaient auparavant comme matière stérile; cependant, après avoir subi un grillage convenable, il peut donner de la fonte de moulage de très-bonne qualité, surtout lorsqu'il ne contient pas une trop forte proportion de soufre; ce minerai forme généralement, dans les gîtes, la transition entre la limonite et le sulfure de fer.

L'hydrate de peroxide, qui probablement provient de la décomposition du carbonate de fer, a pour caractère particulier, de produire une poussière ou raclure jaunâtre, tantôt assez claire, tantôt tirant sur le brun; on lui donne le nom d'hydrate parce qu'il contient une certaine quantité d'eau à l'état de combinaison.

Les limonites fournissent diverses qualités de fer ou de fonte, suivant la nature de la gangue qui les accompagne, et suivant la quantité de soufre ou de phosphore qu'elles renferment: ainsi, l'on distingue les *mines de fer fort, les mines de fer tendre* et *les mines de fer métis.*

Par *mines de fer fort*, on entend les limonites dont la gangue est ordinairement siliceuse; ces minerais ont une cassure assez

claire, vive, nette, fraîche et unie; leur couleur est généralement le jaune vif; la gangue contient des petits cailloux roulés de quartz blanc et des morceaux de silex. Le fer qui provient de ce minerai est très-fort, très-nerveux, résistant à froid et ne se rompt que lorsqu'il a été plié plusieurs fois au même point; il convient pour la confection des pièces qui doivent présenter une grande résistance, des rails de chemins de fer par exemple, surtout lorsque l'on a soin de composer les trousses de manière que le bourrelet de ces rails soit formé de fer un peu doux pour éviter les déchirures. En général ces minerais sont très-riches.

Les *mines de fer tendre* sont celles qui contiennent presque toujours du phosphore ou une quantité notable de soufre; leur gangue est schisteuse et rarement siliceuse, du moins dans le Hainaut; leur cassure est souvent brillante, miroitante (minerai de la Campine), et quelquefois très-terne, de couleur noirâtre ou grisâtre (minerai de Presles et de Leernes). Le fer que ces mines fournissent casse assez facilement à froid sans se plier; il sert à fabriquer les fers fendus. Ce minerai est aussi employé pour la fonte de moulage destinée à la confection des pièces qui ne doivent pas avoir une grande résistance

On donne le nom de *mines de fer métis* à certains minerais à gangue argileuse et schisteuse et qui sont presque toujours plus ou moins sulfureux; leur couleur est jaunâtre ou noirâtre; leur cassure est plus terne et plus foncée que celle des mines de fer fort. Ces minerais donnent du fer appelé *métis*, qui tient le milieu entre le fer fort et le fer tendre, et ils sont employés en mélange avec les minerais qui produisent ces deux dernières espèces, pour la fabrication de la fonte destinée à être convertie en fer; cependant, lorsque la gangue est argileuse, de couleur jaunâtre ou blanchâtre (minerais de Gougnies et de Sars-la-Buissière), ils conviennent pour la fonte de moulage. Ces minerais sont souvent manganésifères et d'un faible rendement.

Enfin les mines siliceuses sont encore désignées sous le nom de *mines froides* ou *réfractaires*, et celles à gangue argileuse sous la dénomination de *mines douces* ou *chaudes*.

Il est souvent assez difficile de distinguer, les unes des autres et à la simple vue, les diverses espèces de limonites dont nous venons de donner, d'une manière succincte, les caractères saillants; il faut avoir une très-grande habitude pour reconnaître ces minerais sans avoir recours à l'analyse, et il arrive encore quelquefois que les personnes les plus expérimentées sont sujettes à commettre des erreurs.

Les minerais provenant d'un même gîte, sont rarement traités seuls dans les hauts-fourneaux; on les mélange ordinairement avec d'autres minerais de nature et de qualité différentes, et, des proportions dans lesquelles se font ces mélanges, dépendent les qualités des fontes d'affinage ou de moulage que l'on obtient; ainsi, par exemple, on ne traite pour ainsi dire jamais exclusivement des mines de fer fort siliceuses; on leur associe une certaine quantité de mines argileuses ou douces; souvent, les charges se composent de mines de fer fort, de fer tendre et de fer métis à la fois. On emploie aussi avec plusieurs limonites, une certaine proportion de mines oligistes, (mines violettes), venant de la province de Namur ou des environs de Huy, mines qui sont excessivement fusibles et qui donnent du fer plus ou moins tendre; ces mélanges sont nécessaires non seulement pour obtenir des produits de qualité donnée, mais encore pour rendre la réduction des minerais facile et l'allure des hauts-fourneaux régulière.



CHAPITRE II.

LOCALITÉS OU L'ON EXPLOITE LE MINERAI DE FER.

Le minerai de fer a été trouvé dans beaucoup de communes de la province de Hainaut; il a donné lieu à des exploitations nombreuses, qni ont été plus ou moins suivies ou même abandonnées, suivant que l'industrie sidérurgique était florissante ou languissante ; quelques-unes de ces minières, ouvertes pour l'alimentation spéciale de certaines usines, ont dû cesser d'être en exploitation lorsque ces établissements ont été fermés, parce qu'elles se trouvaient trop éloignées des autres centres de consommation.

Voici, classées par groupes, en allant du nord au midi et du couchant au levant, les communes dans lesquelles les principales exploitations ont été opérées.

I. *Chercq*, — *Vaulx*, — *Gaurain-Ramecroix*.

II. *Saint-Amand*.

III. *Leernes*, — *Montigny-le-Tilleul*, — *Bouffioulx*, — *Presles*, — *Châtelet*.

IV. *Joncret*, — *Acoz*, — *Villers-Potterie*, — *Gougnies*, — *Gerpinnes*.

V. *Sars-la-Buissière*, — *Lobbes*, — *Thuin*, — *Gozée*, — *Ham-sur-Heure*, — *Nalinnes*.

VI. *Erquelinnes*, — *Solre-sur-Sambre*, — *Merbes-le-Château*, — *La Buissière*, — *Fontaine-Valmont*, — *Biesme-sous-*

Thuin, — *Rangnies*, — *Thuillies*, — *Cour-sur-Heure.*
VII. *Leugnies*, — *Solre-Saint-Géry*, — *Beaumont.*
VIII. *Forges*, — *Boulers*, — *Baileux.*

Outre ces huit groupes de communes, il y a encore beaucoup de localités où la présence du minerai de fer a été constatée : nous citerons, entre autres, les communes de *Morlanwelz*, de *Lens*, d'*Aulnois*, de *Blaregnies*, de *Thieu* et de *Strépy*.

Dans la commune de *Morlanwelz*, on a trouvé, intercalé entre des bancs de schiste appartenant au terrain houiller, du carbonate de fer en rognons de formes et de dimensions variées, et qui, en certains points, paraît constituer une couche dont l'épaisseur dépasse $0^m,09$ à $0^m,10$; peu de recherches ont été faites jusqu'ici à l'endroit où ce minerai a été rencontré; on ne peut donc dire si réellement il constitue un gîte exploitable; cependant l'on a plusieurs indices qui peuvent encourager à faire des travaux d'exploration.

Dans la commune de *Lens*, on a rencontré sur plusieurs points, dans les sables du terrain tertiaire, du minerai de fer en couches de $0^m,10$ à $0^m,15$ d'épaisseur, consistant en une agglutination de sable et de silex en morceaux, par de l'oxide de fer; bien que ce minerai soit de très-mauvaise qualité et paraisse phosphoreux, comme c'est assez généralement le cas de tous les minerais qui se trouvent dans une position géologique analogue, on n'en a pas moins la certitude qu'il y a du minerai de fer dans ces localités et l'on peut espérer que des recherches ultérieures pourront amener la découverte de gîtes exploitables.

Enfin, dans les communes d'*Aulnois* et de *Blaregnies*, on a aussi constaté, sur plusieurs points, la présence du minerai de fer; on a rencontré des dépôts de limonites dans les sables du terrain tertiaire; mais les gîtes sont peu épais et d'une faible étendue; le minerai qu'on en a retiré, était siliceux et phosphoreux : aussi n'a-t-on pas établi d'exploitation un peu suivie dans ces localités.

Il en a été de même à *Thieu* et à *Strépy*.

DESCRIPTION DES GITES.

I.

Chercq. — Vaulx. — Gaurain-Ramecroix.

Le minerai de fer se présente dans les communes de Chercq, Vaulx et Gaurain-Ramecroix, en filons plus ou moins développés, s'épanchant sur le calcaire condrusien ou remplissant des fissures ou des cavités qui se trouvent dans ce terrain ; ces gîtes sont généralement peu étendus, mais ils se trouvent assez rapprochés les uns des autres ; leur ensemble forme une sorte de bande qui se dirige à peu près de l'ouest-sud-ouest à l'est-nord-est, et qui va en s'élargissant dans cette dernière direction.

Presque tous les gîtes reposant sur le calcaire sont recouverts par une couche de terrain stérile dont l'épaisseur totale varie de 1m,50 à 3 mètres : aussi les exploite-t-on à ciel ouvert. Cette couverture se compose généralement de terre végétale et d'argile sur une épaisseur de 1 à 2 mètres à partir du sol, et de gravier avec argile sur une épaisseur de 0m,50 à 1 mètre ; puis vient le minerai. La couche de gravier accompagne presque tous ces gîtes ; aussi, lorsque les ouvriers viennent à rencontrer ce gravier dans leurs petits puits de recherche, ils sont à peu près certains de trouver du minerai.

Quant aux gîtes qui se présentent dans le calcaire, ils sont très-irréguliers et leur puissance varie de 1 à 4 mètres ; on les exploite quelquefois par puits et galeries, et d'autres fois, en même temps que les bancs calcaires qui les encaissent.

Le minerai que ces gîtes fournissent est de la limonite de bonne qualité, assez compacte et présentant une couleur brune ou jaune brunâtre ; on l'obtient en morceaux de grosseur moyenne quel-

quelquefois cloisonnés, et assez souvent de forme géodique ; dans quelques-uns de ces amas, on trouve du minerai en morceaux renfermant du carbonate de fer.

En général, la gangue est argileuse et de couleur assez foncée ; on rencontre des amas dont la gangue est de couleur jaune brunâtre, d'autres où elle est brunâtre, et, enfin, presque partout vers le contact des gîtes avec le calcaire, il y a de l'argile de couleur noire, très-liante et qui se détache facilement avec le minerai ; dans quelques cas, la gangue est de couleur blanchâtre à la partie supérieure du gîte.

A *Chercq*, les amas sur le calcaire sont assez circonscrits ; ils sont séparés les uns des autres par des masses d'argile jaunâtre et la gangue est généralement de couleur jaune ; la puissance de ces gîtes est très-irrégulière et ne dépasse ordinairement pas 4 ou 5 mètres.

A *Vaulx*, la tête des amas qui reposent sur le calcaire se présente généralement à moins de 3 mètres sous le sol ; dans la partie supérieure de ces gîtes, le minerai est souvent de couleur jaune brunâtre, et la gangue est argileuse et fortement colorée par de l'oxide de fer ; mais vers la partie inférieure, la couleur de la gangue est plus foncée et tire sur le noir ; quelquefois, c'est le contraire qui a lieu : gangue noire à la partie supérieure et jaune à la partie inférieure. Certains de ces gîtes renferment des masses plus ou moins volumineuses de schiste ou d'argile compacte (*sourds*) très-pauvres en minerai.

La plupart de ces gîtes ont été exploités à ciel ouvert ; quelques extractions ont été pratiquées par galeries souterraines, là où les travaux des carrières ont mis le minerai à découvert.

Le minerai de cette localité perd environ 30 à 35 p. °/₀ au lavage ; il rend de 28 à 30 p. °/₀ de fonte au haut-fourneau.

A *Gaurain-Ramecroix*, les gîtes paraissent être plus développés, un peu plus puissants et plus riches que ceux situés dans les deux communes précédentes ; le minerai est généralement de couleur plus foncée et de meilleure qualité que celui de Vaulx ; enfin, la gangue qui est également argileuse mais de couleur

brune foncée passant quelquefois au noir, est moins abondante dans ces gîtes que dans ceux de Vaulx. Certains de ces amas présentent du minerai schisteux dans la partie supérieure, et de la mine assez dure et compacte vers le milieu et dans la partie inférieure.

La perte au lavage est, en moyenne, de 25 p. %, et le rendement en fonte, au haut fourneau, est de 30 à 35 p. %.

La plus grande profondeur à laquelle l'exploitation à ciel ouvert ait été poussée dans les minières de ces localités, est de 10 à 15 mètres sous le sol; à cette profondeur, l'affluence des eaux est devenue trop grande pour que l'on pût continuer sans avoir recours à des appareils d'épuisement; la plupart des amas n'ont pu, pour ce motif, être exploités jusqu'à la base; mais il en est plusieurs qui n'ont pas présenté une puissance de plus de 4 mètres et qui ont été entièrement dépouillés.

Pour les gîtes dans le calcaire, l'exploitation a été poussée, dans certains cas, jusqu'à plus de 30 mètres sous le sol, parce que l'on n'était pas gêné par les eaux; les carrières, dans lesquelles ils étaient rencontrés, recevant ces eaux que l'on épuisait au moyen de machines à vapeur ou d'autres appareils.

Les minières découvertes dans ces localités n'ont pas été en grande activité jusqu'à présent; quoique l'on y exploite depuis plusieurs années, le minerai qu'on en a retiré n'a servi qu'à l'alimentation de deux ou trois hauts-fourneaux; et même, pendant les années 1850 et 1851, on n'y a fait aucune extraction parce que le principal établissement qui consommait ces mines a chômé pendant quelque temps; depuis l'année 1852, on a repris l'exploitation et elle a été en se développant.

La connaissance que l'on a des terrains de ces localités, et les recherches que l'on y a pratiquées depuis quelque temps, permettent d'avancer qu'il s'y trouve encore beaucoup de minerai à exploiter, qu'on y découvrira d'autres gîtes dans une position géologique analogue, et que, une fois que l'on aura trouvé des débouchés suffisants, cette partie de la province de Hainaut deviendra un centre de production de minerai de fer d'une grande importance.

II.

Saint-Amand.

Le minerai de fer se présente à Saint-Amand, en amas couchés plus ou moins développés, et qui sont déposés dans des dépressions du calcaire et de la dolomie appartenant à l'étage calcareux, système condrusien du terrain anthraxifère; ils sont généralement recouverts par une couche assez puissante de terrain tertiaire; sous le limon, dont l'épaisseur varie de 2^{m},50 à 6 mètres, se trouvent des sables mélangés de cailloux roulés de quartzite et de grès friable, appelés *bouleaux ;* souvent ces sables sont mouvants et présentent d'assez grandes difficultés à l'exploitation du minerai. Après les bancs de sable, on rencontre des argiles diversement colorées, puis apparaît le minerai de fer. L'épaisseur totale des terrains de recouvrement varie de 4 à 16 mètres.

Les amas présentent une puissance de 0^{m},50 à 10 mètres et au-delà; ils ne reposent pas directement sur le calcaire ou la dolomie, mais ils sont séparés de ces roches par des bancs d'argile et de sable de couleur grise, appelés par les mineurs *pouffage de roche*, et dont l'épaisseur n'a pas été bien déterminée jusqu'ici.

Le minerai consiste en limonite à gangue siliceuce, donnant du fer fort de première qualité; sa couleur est ordinairement jaune, quelquefois brune ou brune rougeâtre; on y rencontre aussi, disséminées dans la masse, des hématites brunes superbes, de très-bonne qualité et dont la richesse est telle qu'on les a déjà traitées directement et avec avantage dans des fours à puddler.

L'exploitation a lieu par puits et galeries souterraines.

En général, la perte au lavage varie de 25 à 30 p. °/₀; le lavage coûte environ fr. 3,50 par cense lavée, et les frais d'extraction sont en moyenne de 9 fr. également par cense lavée. Un ouvrier peut extraire, lorsqu'il est en plein gîte, ½ de cense brute en 12

heures ; mais ordinairement, on compte, pour moyenne de l'année, que par un puits où quatre hommes travaillent, on extrait 1 $\frac{1}{3}$ à 1 $\frac{1}{2}$ cense brute par jour.

Le minerai se vend jusqu'à 50 fr. la cense lavée, pendant les époques de prospérité industrielle et lorsque le minerai de fer est très-recherché ; ce prix descend jusqu'à 35 fr. lorsque l'industrie sidérurgique est languissante.

Le rendement de ce minerai au haut-fourneau, varie de 40 à 42 p. °/₀.

Plusieurs centres d'exploitation ont été en activité dans cette commune pendant ces dernières années ; mais un seul des extracteurs a poursuivi ses travaux d'une manière continue à partir de l'année 1847 ; les autres ont enlevé le minerai jusqu'à une profondeur qui a varié de 4 à 9 mètres dans les gîtes, profondeur à laquelle ils ont été arrêtés par l'affluence des eaux : ce n'est même qu'en opérant l'épuisement des eaux au moyen de tonnes, qu'ils ont pu arriver à ce point.

En 1852, celui des exploitants dont les travaux étaient les plus étendus, a établi une machine à vapeur d'épuisement de la force de 8 à 10 chevaux, et il a pu porter son extraction à un chiffre beaucoup plus élevé que pendant les années précédentes. Cependant, si des appareils convenables étaient établis pour l'assèchement des gîtes déjà reconnus dans cette localité, il est probable que la production pourrait s'élever encore ; car le placement de ce minerai se ferait facilement parce qu'il est d'excellente qualité et qu'il est considéré comme l'un des plus beaux du pays.

Cette localité mérite d'être explorée, car l'on doit espérer y trouver d'autres gîtes analogues vers l'ouest ; vers l'est, on a exploité à Ligny, Tongrinne, Boignée, Balâtre, Saint-Martin, Onoz, Spy, etc. (province de Namur), des amas très-riches, et les gîtes reconnus à Saint-Amand paraissent être la continuation de ces amas ou faire partie de la même formation.

III.

Leernes.

Filon avec épanchements.

Exploité souterrainement par une société propriétaire de hauts-fourneaux.

Le gîte a une puissance de $0^m,50$ à $3^m,50$; il n'a été exploité que par un petit nombre de puits (1 à 3 annuellement), et les travaux ont été arrêtés à une profondeur variant de 10 à 15 mètres sous le sol.

L'exploitation de cette minière était assez développée en 1846 et surtout en 1847 ; mais depuis cette époque, l'extraction a diminué sensiblement d'année en année ; en 1853 et 1854, on n'y a fait aucune extraction.

Le minerai qu'on a retiré est jaunâtre, schisteux ; il paraît contenir du phosphore et donne du fer tendre ; il perd au lavage 40 à 45 % et rend 25 à 28 % de fonte ; il peut valoir de 18 à 24 fr. la cense lavée.

Montigny-le-Tilleul.

A Montigny-le-Tilleul, le minerai de fer se rencontre en filons et amas qui sont disposés vers la ligne qui sépare la formation houillère du terrain anthraxifère, ou bien le long du contact des deux étages calcareux et quartzo-schisteux du système condrusien du terrain anthraxifère.

Ces gîtes ont une puissance de 1 à 5 mètres ; ils sont exploités par galeries souterraines à des profondeurs qui varient de 15 à 30 mètres ; mais on n'a pu encore en atteindre le fond, faute de moyens assez puissants pour épuiser les eaux ; jusqu'à présent, on n'a employé que des treuils pour tirer les eaux à la tonne.

Ce minerai est généralement de la qualité dite *fer tendre*, et donne de la bonne fonte de moulage ; sa couleur est jaune ou brune ; il passe pour être phosphoreux ; c'est un des minerais riches du Hainaut, car il rend de 30 à 40 °/₀ de fonte ; il peut valoir de 20 à 28 fr. la cense lavée.

Pendant les années 1845, 1846 et 1847, l'exploitation a été assez développée dans cette localité ; mais à partir de cette époque et jusqu'en 1852, on n'y a fait que des extractions peu importantes ; en 1852, le nombre de siéges d'exploitation a été de 6 ou 7, et en 1853 et 1854, il a été de 15 ou 16 ; c'est pendant ces deux dernières années que l'exploitation y a pris le plus grand développement.

Bouffioulx.

On rencontre dans les environs de Bouffioulx, deux espèces d'amas couchés placés entre les schistes et les calcaires du système Eifelien du terrain anthraxifère.

Le premier de ces gîtes, le plus au nord, situé dans le bois dit *des Minières*, est assez puissant ; il donne du minerai qui paraît être très-bon pour fonte de moulage, et peut rendre de 25 à 28 °/₀ de fonte ; on le vend, suivant les circonstances, de 20 à 25 fr. la cense.

Le deuxième de ces gîtes, au hameau dit de *Champ Borniau*, est aussi assez important ; il n'a pu être exploité jusqu'au pied, faute de moyens d'épuisement convenables. Le minerai qu'il produit est de même nature que celui du gîte du bois des Minières ; il est très-bon pour fonte de moulage, surtout lorsqu'il est exploité avec soin (car il est mélangé d'une assez grande quantité de sourds); sa gangue est argileuse et schisteuse.

Enfin, un troisième gîte se trouve au nord des deux précédents entre schiste et calcaire ; mais il est peu important et le minerai qu'on en retire est très-sale et de médiocre qualité.

Les minières de cette localité ont été peu exploitées pendant ces dernières années ; il n'y avait que deux siéges d'extraction

en 1846, trois en 1847 et un en 1848 ; les travaux étaient établis à la profondeur de 15 à 16 mètres. De 1848 à 1852 inclusivement, on n'y a pas exploité de minerai ; enfin en 1853, on a mis trois siéges d'exploitation en activité et deux en 1854.

On évalue la perte au lavage à 50 p. °/₀ en moyenne.

Presles.

Dans la commune de Presles, on rencontre, *au hameau de Binche*, du minerai de fer entre les schistes et le calcaire du système condrusien du terrain anthraxifère ; ce gîte repose sur le calcaire, et il est recouvert en partie par des bancs de schiste ; on n'en a pas encore trouvé le fond à cause de l'abondance des eaux. Dans la partie supérieure, ce gîte s'épanche sur le calcaire dont il remplit des cavités plus ou moins étendues, et, dans cette position, il se trouve à une faible profondeur sous le sol et peut facilement être exploité à ciel ouvert.

Ce gîte a une puissance de 1 à 3 mètres ; la partie qui n'est pas en épanchement est exploitée par galeries souterraines, jusqu'à une profondeur qui varie de 15 à 30 mètres, suivant les difficultés que présente l'épuisement des eaux ; dans la partie inférieure, on trouve de la terre pyriteuse.

Ce minerai est schisteux, de couleur jaunâtre et donne du fer tendre ; il peut rendre de 28 à 35 p. °/₀ de fonte, et sa valeur peut être estimée de 16 à 24 francs la cense lavée.

Châtelet.

Le gîte que l'on rencontre à Châtelet paraît être la continuation de celui de Presles ; il fournit du minerai à fer tendre métis.

Ce gîte est peu reconnu ; ce n'est qu'en 1852, 1853 et 1854 qu'il y a eu des travaux d'exploitation ; deux siéges d'exploitation souterrains y ont été en activité en 1853 et un seul en 1854 ; les travaux ont été poussés jusqu'à la profondeur de 18 à 25 mètres et l'épuisement des eaux a été opéré à l'aide de tonnes.

Ce minerai est de même qualité et de même valeur que celui de Presles.

IV.

Joncret.

Le minerai de fer se présente à Joncret, entre le grès rouge au nord et le calcaire, et forme un amas couché ou une espèce de couche dont la puissance varie de 1^m,50 à 2 mètres; cette couche est généralement en allure assez régulière, inclinée au nord, et elle est exploitée par galeries souterraines.

Ce gîte produit de la limonite rouge et noire qui donne du fer métis d'assez bonne qualité; le minerai rouge, qui est très-riche, ne se présente pas en très-grande abondance et ne se rencontre que par places : la mine noire forme la plus grande partie des gîtes.

La gangue de ces minerais est schisteuse, et on rencontre assez souvent des argiles ferrugineuses (sourds) contenant au plus 14 à 15 p. °/₀ de fer.

La plus grande profondeur à laquelle les travaux d'exploitation aient été portés dans cette couche, est de 85 mètres environ; à cette profondeur, la puissance n'est, en général, que de 1 mètre à 1^m,20, et l'on a trouvé un assez grand nombre de dérangements.

Cette couche qui paraît être le prolongement du gîte désigné sous le nom de *Saint-Pierre* à Gerpinnes, est à peu près entièrement exploitée jusqu'à la profondeur de 25 mètres; on ne va que très-difficilement à une plus grande profondeur, parce que la venue des eaux est trop abondante : les eaux sont rencontrées à 8 ou 10 mètres sous le sol.

Le minerai que l'on retire de ce gîte, rend de 28 à 30 p. °/₀ de fonte; il peut valoir de 20 à 27 fr. la cense lavée; la perte au lavage varie de 40 à 50 p. °/₀.

Cette minière a été en exploitation assez suivie pendant les années 1845, 1846 et 1847; il y avait de 6 à 10 siéges d'extraction; mais depuis 1847 jusqu'en 1852 inclusivement, on n'y a fait aucun travail; en 1853, deux siéges ont été ouverts et l'exploitation a été portée jusqu'à la profondeur de 25 mètres sous le sol; en 1854, il y a eu 5 puits en activité.

Acoz.

Le gîte exploité dans la commune d'Acoz, est un filon situé entre le calcaire au toit et le schiste au mur; sa puissance varie de 1 mètre à 2m,50; il s'épanche en certains endroits sur le calcaire; dans cette position, il n'est recouvert que par trois ou quatre mètres de terrain meuble, et il est exploité à ciel ouvert jusqu'à la profondeur de 10 à 15 mètres. Dans les parties où ces épanchements ne se présentent pas, il est exploité par galeries souterraines, et le minerai est enlevé à peu près jusqu'à la profondeur de 35 mètres; mais en aucun endroit, on n'a atteint le pied, parce que l'on a été arrêté par l'affluence des eaux dont on n'a pu se rendre maître par l'épuisement à la tonne.

Le minerai que l'on retire de ce gîte est ordinairement très-schisteux; il est bon pour fonte de moulage, surtout lorsque cette fonte est destinée à la fabrication des objets d'ornements et des vases employés dans l'économie domestique; le fer qu'on en retire est généralement de mauvaise qualité; il possède un nerf noir et présente peu de résistance.

On trouve dans certaines parties de ce gîte, du minerai de couleur jaune qui est de bonne qualité; et, dans d'autres parties, du minerai noir qui donne de mauvais produits; ce minerai est assez pauvre en fer et assez souvent manganésifère; il ne rend que 22 à 27 p. °/o de fonte et perd 50 à 60 p. °/o au lavage. Sa valeur varie de 16 à 24 fr. la cense lavée.

Des extractions assez importantes ont été faites dans cette localité surtout pendant les années 1846 et 1850; on a tiré jusqu'à 30,000 tonneaux de mine brute en une année; il reste cependant

encore plusieurs parties qui n'ont été que peu ou point exploitées jusqu'ici, et, en-dessous du niveau des eaux, il y a encore beaucoup de minerai que l'on pourra enlever lorsque l'on aura établi des appareils d'épuisement d'une puissance suffisante. En 1854, il y a eu 16 puits en activité et l'on a extrait à la profondeur de 35 mètres, plus de 18,000 tonneaux de mine brute.

Villers - Potterie.

On trouve dans cette commune, entre les étages calcareux et quartzo-schisteux du système Eifélien du terrain anthraxifère, deux filons couches qui se dirigent de l'est à l'ouest, et qui sont séparés par un banc de poudingue de deux à dix mètres de puissance. Ces gîtes sont inclinés au sud d'environ 15°; ils reposent au mur, sur un banc de sable et d'argile dont l'épaisseur est assez variable; au toit du gîte le plus au midi, il y a une couche d'argile blanche.

Le gîte le plus au midi a une puissance moyenne de deux à trois mètres; quelquefois, on le trouve avec une épaisseur de cinq à six mètres; le gîte du nord est un peu moins puissant: il n'atteint ordinairement que 1 à 2 mètres.

Des exploitations souterraines assez nombreuses sont établies depuis plusieurs années dans cette localité, mais on n'est pas encore parvenu à atteindre le fond des gîtes par suite de l'abondance des eaux.

Le minerai de ces gîtes est ordinairement très-schisteux et jaune dans la partie supérieure, tandis que dans la partie inférieure, il est noir; la qualité jaune est la meilleure et la plus abondante; elle donne de la bonne fonte de moulage, mais son rendement est assez faible, 22 à 27 p. °/₀ de fonte; le minerai noir est de médiocre qualité.

La perte au lavage varie de 50 à 60 p. °/₀; la cense lavée peut se vendre de 16 à 24 francs.

Comme la quantité d'eau est moins grande dans cette localité que dans les communes avoisinantes où ces gîtes sont exploités,

on a poussé les travaux dans le gîte le plus puissant, jusqu'à la profondeur de 40 à 45 mètres, et l'on n'est pas encore arrivé au fond; à cette profondeur, la puissance a été trouvée de 1 mètre à 1m,30, et l'on a rencontré une assez grande quantité de carbonate de fer très-dur sous lequel se trouve de la pyrite.

Gougnies.

Le minerai exploité à Gougnies se présente en deux filons qui sont le prolongement de ceux exploités à Villers-Potterie et dont la puissance varie de 1 mètre à 2m,50; le minerai qui est à gangue argileuse, donne de la fonte de moulage d'assez bonne qualité; il rend 24 à 28 p. % et peut valoir de 18 à 26 fr. la cense lavée.

Pas plus que dans la commune de Villers-Potterie, on n'a atteint à Gougnies le fond des gîtes à cause des eaux; ils sont exploités par galeries souterraines et les travaux sont ordinairement poussés jusqu'à la profondeur de 35 mètres.

Gerpinnes.

La commune de Gerpinnes est une des communes de la province de Hainaut, les plus importantes en minerai de fer; elle est peut-être même la plus riche; on y a reconnu plusieurs couches ou amas couchés formant, pour ainsi dire, des bassins distincts, et que l'on a exploitées par galeries souterraines; nous allons décrire les principaux de ces gîtes.

Le premier, à l'ouest de Gerpinnes, est le même que celui exploité à Villers-Potterie, Acoz, Joncret, etc.; il est connu sous le nom de *gîte de Saint-Pierre*. La plus grande profondeur à laquelle l'exploitation y ait été portée est de 45 mètres; à cette profondeur, la puissance n'est que de 1 mètre à 1m,30 et la limonite est remplacée par du carbonate de fer, appelé *teux* par les ouvriers, et par de la pyrite; on s'arrête souvent au carbonate de fer parce qu'il est très-dur; on a offert aux mineurs

18 fr. par cense pour l'exploiter, et ils ont trouvé que ce prix n'était pas assez rémunérateur; ce carbonate renferme d'ailleurs du soufre en plus ou moins grande quantité.

Le minerai est à gangue schisteuse ; on y rencontre assez souvent, surtout lorsque l'on va en profondeur, des masses d'argile ferrugineuse nommées *sourds* par les mineurs, et qui ne contiennent au plus que 14 à 15 p. °/₀ de fer.

Les travaux n'ont pas encore été portés à une profondeur suffisante pour savoir si, au-dessous du carbonate, la pyrite se présente en assez grande quantité pour donner lieu à une exploitation suivie.

Le deuxième gîte, dit *bassin de Fromiée*, est composé de deux couches pour ainsi dire distinctes, de 2^m,50 à 3 mètres de puissance moyenne, séparées par un banc d'argile plastique de 15 à 20 mètres de puissance; cette argile, de couleur tantôt noire, tantôt jaune, passe au schiste vers la partie Ouest du bassin ; vers la partie Est de la commune, le banc d'argile diminue de puissance et n'a plus que 2 mètres environ. Ces couches se trouvent comprises entre des bancs de calcaire et de psammite; comme ces bancs de roche se replient de manière à former une pointe vers l'Ouest, les couches font la même évolution et présentent ainsi deux branches, à peu près parallèles, qui se dirigent vers l'Est; la branche du midi plonge, ainsi que les roches encaissantes, de 50° au Nord ; son toit est formé par le calcaire, et son mur par le psammite; la branche Nord au contraire plonge au Midi et son toit est encore le calcaire; la partie Ouest qui relie ces deux branches plonge de 40° à l'Est.

La branche Sud est presqu'entièrement exploitée jusqu'à la profondeur de 20 mètres ; une machine à vapeur a été établie pour l'épuisement des eaux; dans le voisinage de cette machine, la couche est entièrement exploitée jusqu'à la profondeur de 30 mètres et sur une distance de 500 mètres environ. Le puits sur lequel est montée cette machine d'exhaure, a été creusé dans le banc d'argile qui sépare les deux couches; à la profondeur de 36 mètres, on a creusé une galerie à travers-bancs pour recou-

per la couche sud, et cette couche a été rencontrée à deux mètres du puits; on a continué le bouveau dans le psammite, et, à la distance de 42 mètres, on est entré dans un banc de grès tellement dur que l'on a dû renoncer à poursuivre le travail : dans cette distance de 42 mètres, on n'a trouvé aucun nouveau gîte.

On rencontre ordinairement le niveau des eaux à la profondeur de 12 à 14 mètres sous le sol, et ces eaux se présentent en grande abondance.

Le minerai que l'on exploite dans ce bassin, est de la limonite, généralement assez jaune, qui convient pour fabriquer de la fonte de moulage et du fer métis.

Le gîte dit de la *haie des Pottiers*, est la continuation du précédent.

Le troisième gîte, dit *bassin des Orniaux*, se trouve à l'ouest du précédent et forme, comme celui-ci, une espèce de bassin ouvert dont les deux branches se dirigent vers l'ouest; il est composé de deux couches séparées par un banc de schiste de 20 mètres en moyenne de puissance, et qui sont inclinées en sens inverse des couches du bassin de Fromiée, c'est-à-dire que la branche sud incline au midi, et la branche nord, au nord; l'espace compris entre les deux branches est occupé par le calcaire.

Le toit de la couche extérieure est formé par un banc d'argile grisâtre un peu plastique et très-pyriteuse, de $2^m,50$ à 3 mètres de puissance; puis viennent des bancs de schiste. Le banc d'argile commence à se montrer à la profondeur de 24 à 25 mètres environ; le minerai de fer est alors plus foncé en couleur que celui de la partie supérieure. La tête de ces couches est recouverte par un lit d'argile noire de 1 mètre à $1^m,50$ d'épaisseur, et qui renferme beaucoup de sulfure de fer (*sperkise*).

Les eaux ont été rencontrées dans ce gîte à la profondeur de 14 mètres environ sous la surface; elles se montrent en grande abondance. On a établi une machine à vapeur pour opérer l'épuisement de ces eaux; à la profondeur de $43^m,50$, point où est arrivé le puits sur lequel cette machine est établie, la couche se

présente avec une puissance de $1^m,20$. Ce gîte est à peu près épuisé jusqu'au niveau de 42 mètres.

Le minerai que l'on retire de ce bassin est, en général, d'assez bonne qualité pour le fer métis; celui de la partie supérieure est de couleur moins foncée et de meilleure qualité que celui de la partie inférieure; mais il est mélangé de matières terreuses. Il donne du fer plus nerveux, plus dur que celui de la partie inférieure; il peut valoir de 30 à 36 fr. la cense lavée, tandis que celui que l'on exploite à la profondeur de 40 mètres et au-dessous, ne vaut que 26 à 30 fr. la cense lavée. En général, ce minerai se présente en masses plus compactes que celui des autres bassins de cette localité; à partir de la profondeur de 34 mètres, on y rencontre une assez grande quantité de fer carbonaté un peu sulfureux, et le minerai pèse alors 168 kilogrammes l'hectolitre, tandis que celui des parties supérieures et des autres bassins ne pèse que 162 à 164 kilogrammes.

Dans la partie du gîte la plus à l'est, c'est-à-dire au point où la couche est pliée, on trouve une grande quantité de fer carbonaté de couleur grisâtre, qui prend une teinte rougeâtre après qu'il a été exposé à l'air pendant quelque temps; sous l'influence atmosphérique, le carbonate s'hydrate et change ainsi de couleur.

Enfin, le quatrième gîte, dit *bassin d'Immiée*, situé au midi des précédents, se compose aussi de deux couches séparées par des bancs de schiste argileux présentant ensemble une puissance de 20 mètres environ; comme les deux précédents, ce gîte se replie et forme deux branches dont le point de jonction se trouve à l'ouest; la branche du midi incline au midi, et l'autre pend au nord; l'espace compris entre les deux branches est occupé par le calcaire; le psammite forme le toit à l'extérieur du bassin

Le niveau des eaux a été rencontré à la profondeur de 7 mètres environ; ces eaux se trouvent en grande abondance et l'on a placé une machine à vapeur pour les épuiser; mais pendant plusieurs années, cette machine n'a pas fonctionné et l'on n'a

fait aucune extraction ; il y a déjà assez longtemps que l'on a enlevé tout le minerai jusqu'à la profondeur de 17 à 18 mètres. L'abondance des eaux était très-grande ; pour donner une idée de l'importance de la venue, nous rapporterons que lorsque l'on a creusé le puits d'épuisement jusqu'à la profondeur de 18 mètres dans le banc de schiste qui sépare les deux couches, on n'a pas été gêné par les eaux ; mais qu'à peine eut-on recoupé la couche intérieure qui s'appuie sur le calcaire, par un bouveau pratiqué à cette profondeur de 18 mètres, les eaux affluèrent en telle abondance que les ouvriers n'eurent que le temps de se sauver et furent obligés d'abandonner leurs outils dans la galerie.

Vers la fin de l'année 1853, on a recommencé à exploiter ce gîte ; on a repris les massifs laissés à peu de distance sous le sol par les anciens extracteurs, et l'on a remis la machine d'épuisement en bon état afin de pouvoir, tout de suite, porter l'exploitation au-dessous du niveau des eaux.

Ce gîte donne, en général, du minerai à gangue siliceuse, tandis que les autres bassins de cette localité en fournissent à gangue argileuse ; on y rencontre aussi une assez grande quantité de morceaux renfermant des grains ou cristaux de quartz (ce que l'on nomme alors *mine clouée*) ; les autres bassins n'en contiennent pas ; lorsque le minerai est dans cet état (*cloué*), il est moins foncé en couleur. Il paraît que dans la partie inférieure du gîte, le minerai est très-beau et de bonne qualité.

Tous les gîtes dont nous venons de parler, sont exploités par galeries souterraines auxquelles on donne une hauteur de 2^m,10 et une largeur de 1^m,80 ; trois mineurs sont occupés à la fois dans une galerie et peuvent détacher chacun en une journée environ 2 mètres cubes de minerai brut ; le prix de l'extraction est de fr. 2,25 à 3 fr. par mètre cube ; le lavage coûte fr. 1,35 par mètre cube ; un ouvrier peut laver en une journée, à peu près 3 mètres cubes de minerai brut ; la perte au lavage est de 30 à 40 p. °/o.

On peut estimer que les frais d'épuisement s'élèvent à fr. 0,50 par cense de minerai brut.

V.

Sars-la-Buissière. — Lobbes. — Thuin. — Gozée. — Ham-sur-Heure.

Le minerai de fer se présente dans ces communes entre calcaire et schiste ; les exploitations y ont été plus ou moins développées, mais depuis longtemps déjà, ces minières sont abandonnées; il reste cependant encore, sous le niveau des eaux, une assez grande quantité de minerai dans plusieurs de ces gîtes.

Le minerai que l'on a extrait dans ces localités; passe pour mine à fer tendre ; il ressemble beaucoup à celui des gîtes de Thuillies et Rangnies.

Nalinnes.

Le gisement du minerai de fer dans cette commune est le même qu'à Sars-la-Buissière, Lobbes, etc. ; des extractions ont été opérées, il y a longtemps, dans cette localité, mais elles ont été arrêtées par suite de l'affluence des eaux. En 1854, on y a cependant ouvert deux nouveaux siéges d'extraction dans un gîte présentant une puissance de 1 mètre à $2^m,50$; le minerai qu'on a retiré est de la mine jaune à fer métis d'assez bonne qualité.

VI.

Erquelinnes.

Dans la commune d'Erquelinnes, le minerai de fer se présente en filons ou couches disposés entre le calcaire et les schistes

et psammites de l'étage quartzo-schisteux inférieur du terrain anthraxifère ; ces filons sont au nombre de quatre ou cinq dont les deux principaux sont désignés sous le nom de *Grand* et de *Petit-Trayen ;* sur une grande étendue à l'est d'Erquelinnes, ils se présentent avec une puissance plus ou moins considérable et s'épanchent assez souvent sur le calcaire dont ils remplissent les dépressions. Leur direction générale a lieu à peu près de l'est à l'ouest et leur puissance varie suivant la profondeur.

Au nord d'Erquelinnes, on exploite le filon dit le *Grand-Trayen* (*trayen* est synonyme de filon), celui de tous les filons qui se trouve le plus proche du calcaire; l'exploitation a lieu par galeries souterraines sur une distance de 400 mètres environ du couchant au levant; la puissance de ce gîte, immédiatement au-dessous de la terre végétale, va jusqu'à 10 et même 12 mètres ; mais elle diminue à mesure que l'on descend, et n'est plus que de 1m,50 à 2m,50 à la profondeur de 18 à 20 mètres. Le puits le plus au couchant a été enfoncé dans le minerai jusqu'à la profondeur de 8 mètres, après avoir traversé 5 mètres de terre végétale, et il a pénétré dans un banc d'argile plastique : ce puits a été continué jusqu'à 12 mètres en dessous de ce point, et l'on est toujours resté dans cette argile. Cependant, à 300 mètres environ au levant de ce puits, on a traversé le banc d'argile qui ne présentait à cet endroit qu'une épaisseur de 3 à 4 mètres, et l'on a trouvé du minerai paraissant être d'assez mauvaise qualité.

A partir du puits le plus au couchant, l'ennoyage de l'amas descend vers le levant ; à 60 mètres de ce puits, le fond se trouve à 20 mètres sous la surface, et, parmi les puits les plus au levant, il en est qui ont atteint 23 mètres de profondeur et qui sont encore dans le minerai ; on n'a pas exploité à une plus grande profondeur parce que l'on a été arrêté par les eaux.

L'amas qui est placé entre le calcaire au sud et le grès, repose dans un lit d'argile plastique de couleur noire, que les mineurs désignent sous le nom de *noire terre;* cette argile occupe généralement le fond, mais ne se prolonge pas aux parois jusqu'à la tête du filon.

La mine que ce gîte fournit est de la mine jaune à fer métis de bonne qualité et dont la gangue est schisteuse et argileuse; elle se présente en grande partie à l'état menu et son rendement en fonte est de 28 à 35 p. °/₀; vers le centre du gîte, on rencontre, mais généralement en petite quantité, du carbonate de fer en noyaux. L'exploitation de ce gîte est assez facile; quatre mineurs peuvent détacher, en une journée, 2 ½ à 3 censes de mine brute.

Ce minerai perd généralement 50 p. °/₀ au lavage; dans la partie du gîte la plus au couchant, la gangue est plus abondante qu'au levant, et il faut environ 2 ½ censes de mine brute pour une cense de mine lavée.

La valeur de ce minerai varie de 25 à 35 fr. la cense lavée.

Ce n'est qu'en 1836 que l'on a découvert le minerai de fer dans la commune d'Erquelinnes; l'exploitation a été très-peu développée depuis cette époque; de 1844 à 1853, on n'a même fait aucune extraction; en 1853, l'exploitation a été reprise; douze siéges ont été établis et ont continué à être en activité pendant l'année 1854: l'épuisement des eaux était fait à la tonne.

Le filon dit le *Grand-Trayen* est le seul exploité dans cette localité; le *Petit-Trayen*, qui doit se trouver au nord du *Grand*, n'a pas encore été rencontré jusqu'ici.

Solre-sur-Sambre.

Les gîtes rencontrés dans cette commune se présentent dans la même position géologique que ceux d'Erquelinnes dont ils paraissent être la continuation; les travaux d'exploitation y ont été arrêtés à une profondeur de 12 à 15 mètres à cause de l'abondance des eaux; on n'a pas encore atteint le fond des gîtes.

Ces minières fournissent de la mine à fer métis et à fonte de moulage et qui est de très-bonne qualité; malheureusement, elle n'est pas aussi abondante que dans les communes avoisinantes; la puissance des gîtes n'est que de 1^{m},50 à 3 mètres.

De 1848 à 1853 inclusivement, on n'a pas exploité dans cette commune; en 1854, cinq puits ont été ouverts et tenus en activité, et on a extrait plus de 4,000 tonnes de mine brute.

Merbes-le-Château.

Le gîte exploité à Merbes-le-Château appartient à la même formation que ceux d'Erquelinnes; il est resté très-longtemps inexploité; en 1853, on y a établi cinq siéges d'extraction qui ont été poussés jusqu'à la profondeur de 12 à 18 mètres où l'on a été arrêté par les eaux; la puissance du filon a été trouvée de 1 mètre à 3^{m},50; en 1854, les travaux ont été de nouveau suspendus.

Le minerai que ce gîte fournit donne du fer métis et de la fonte de moulage; sa gangue est argileuse, sa couleur brunâtre; il est manganésifère; son rendement en fonte est de 30 à 32 p. °/₀; enfin, sa valeur varie de 24 à 30 francs la cense lavée.

La Buissière.

Les gîtes exploités à la Buissière forment la continuation de ceux qui sont reconnus à Erquelinnes, Solre-sur-Sambre et Merbes-le-Château; les exploitations les plus nombreuses et les plus développées sont pratiquées dans le *Grand-Trayen;* on n'a fait que des extractions comparativement peu importantes dans le *Petit-Trayen.*

Le Grand-Trayen se trouve à La Buissière entre le calcaire, au midi, et du grès rougeâtre alternant avec du schiste argileux, au nord; le calcaire forme le toit.

A partir de la profondeur de 20 à 25 mètres, ce gîte plonge sous le calcaire; il est séparé de cette dernière roche par un banc de terre jaune argileuse de 4 mètres environ d'épaisseur, et du grès, par une couche de schiste tendre de couleur noire, que l'on commence à rencontrer à partir de la profondeur de 30 mètres; cette couche de schiste, que les mineurs nomment *noire-terre*, augmente de puissance avec la profondeur: elle paraît former le pied du gîte.

Ce gîte a été exploré sur une distance de plus de 2,000 mètres du couchant au levant; sa puissance est généralement assez

considérable près de la surface où elle atteint souvent 20 à 30 mètres ; mais elle diminue avec la profondeur, et, à 20 ou 25 mètres, par exemple, elle n'est plus que de 3 à 4 mètres ; elle est aussi moins forte vers le couchant que vers le levant ; ce gîte s'est épanché sur le calcaire, au midi, sur une distance assez variable et qui est, en certains endroits, de 60 à 70 mètres.

Vers le couchant, le gîte paraît finir à une profondeur moindre que vers le levant ; en certains points, on est arrivé jusqu'à 20 et même 25 mètres et l'on n'a plus rencontré que des schistes argileux (agaise) ; vers le levant, au contraire, on est déjà descendu jusqu'à la profondeur de 50 mètres et l'on n'a pas trouvé le pied du gîte.

Près de son affleurement, le filon se compose, pour ainsi dire, d'une série de veines plus ou moins puissantes, très-irrégulières et disséminées dans de l'argile jaunâtre qui est la gangue dominante et qui paraît provenir de la décomposition d'un schiste ; le minerai qui se trouve dans cette argile est de la limonite. La proportion d'argile est quelquefois si considérable, que la mine se transforme alors en argile ferrugineuse appelée *sourds* par les mineurs, et qui ne contient que 12 à 15 p. °/₀ de fer ; mais à mesure que l'on descend, la richesse moyenne du gîte augmente beaucoup.

On retire de ce gîte des minerais jaunes et des minerais noirs ; la mine jaune, qui est à gangue argileuse jaunâtre ou blanchâtre, se trouve principalement dans la partie nord du gîte ; elle rend 24 à 28 p. °/₀ de fonte et peut valoir de 20 à 28 fr. la cense lavée ; elle est de bonne qualité et donne de la fonte de moulage excellente. La mine noire, qui se trouve principalement dans la partie sud du gîte, est de meilleure qualité et beaucoup plus riche que la mine jaune, surtout vers le levant du gîte ; sa gangue est argileuse ; ce minerai contient de 32 à 40 p. °/₀ de fer et peut valoir de 28 à 36 francs la cense lavée ; on le rencontre en plus grande abondance vers le levant que vers le couchant ; mais, à une certaine profondeur, il se transforme en carbonate de fer (*teux*), qui est souvent très-pyriteux ; vers le couchant, ce carbonate de fer a été rencontré à une profondeur moindre que vers le levant.

Depuis assez longtemps déjà, ce gîte est exploité en très-grande partie jusqu'à la profondeur de dix mètres en moyenne, profondeur à laquelle les eaux se sont présentées en assez grande abondance; d'autres exploitations ont pu être ensuite pratiquées, en dessous de ce niveau, par puits et galeries, en opérant l'épuisement des eaux à la tonne; mais on n'a pu atteindre le fond du gîte qu'en un point ou deux, et l'affluence des eaux a encore obligé de suspendre les travaux. Une machine à vapeur d'épuisement est établie dans la partie Est, et, avec son secours, on a pu descendre, en un point, jusqu'à 35 mètres de profondeur sans avoir trouvé le pied du gîte.

Il reste donc encore une très-grande quantité de minerai que l'on pourra exploiter lorsque les moyens d'épuisement seront en nombre suffisant et convenablement établis, et c'est justement dans cette partie du gîte, sous l'eau, que se trouve le minerai le plus riche.

Aujourd'hui, 25 à 30 siéges d'exploitation sont en activité dans cette commune, et plusieurs extractions à ciel ouvert sont établies pour reprendre le minerai laissé par les premiers exploitants.

Le Petit-Trayen qui se trouve à 250 mètres environ au nord du Grand-Trayen, est bien moins important que ce dernier; il a été exploré, vers le couchant de la commune, sur une étendue de 200 mètres environ; la tête est recouverte par un banc de terre végétale de 3 à 4 mètres d'épaisseur. Ce gîte a été exploité, par galeries souterraines, sur une hauteur de 1 mètre à $1^{m},50$; mais le minerai que l'on en a retiré, a été trouvé de médiocre qualité, très-sec et se présentant en petites veines dans le schiste blanc; on a dû cesser ces extractions.

Fontaine-Valmont.

Le gîte reconnu à Fontaine-Valmont paraît être la continuation de l'un de ceux qui se trouvent dans la commune de La Buissière; on n'y a exploité que peu de minerai; les derniers travaux ont été exécutés en 1846, à la profondeur de 22 à 25 mètres

sous le sol; la puissance était de 2 à 3 mètres; le minerai, de la qualité dite *mine de fer métis*, était peu abondant et très-pauvre; on a trouvé dans le gîte une grande quantité d'argile ferrugineuse (sourds).

Biesme-sous-Thuin.

Dans la commune de Biesme-sous-Thuin, on exploite par puits et galeries, le gîte nommé *Petit-Trayen* (voir Erquelinnes); le Grand-Trayen ne se fait pas convenablement dans cette localité.

Les travaux ont été poussés jusqu'à la profondeur de 30 mètres sous le sol, et l'on n'a pas trouvé le fond; les eaux ont empêché de descendre plus bas.

Ce gîte a de 2 à 6 mètres de puissance, généralement plus de 4 mètres; il est compris entre bancs de grès, et se trouve ordinairement partagé en deux parties, dans toute sa hauteur, par un banc de terre noire assez plastique de 1 mètre à $1^m,15$ d'épaisseur; le minerai, dans la partie au midi de ce banc d'argile, est généralement de couleur rougeâtre et moins foncée que celui de la partie au nord; ce dernier est appelé *minerai noir*, tandis que l'autre porte le nom de *roussette*.

En certains endroits, ce filon se présente dans une position presque verticale, et, un peu au levant du village de Berzée, il plonge sous les bancs qui forment son toit.

La dureté du minerai augmente avec la profondeur, et, en général, la mine est plus noire, moins géodique vers le pied du gîte que dans la partie supérieure.

Ce minerai passe pour donner du fer tendre; il perd au lavage de 40 à 50 p. °/₀.

Peu de travaux d'exploitation ont été pratiqués dans cette commune; pendant l'année 1847 et les années précédentes, il y a eu de 2 à 6 siéges d'extraction en activité; de 1847 à 1852 inclusivement, on n'a fait aucune extraction; en 1853, 6 à 7 siéges d'exploitation ont été ouverts et la production a été beaucoup plus élevée qu'elle ne l'avait été pendant les années précédentes; en 1854, on n'a rien extrait.

Rangnies.

Les amas dits *Grand-Trayen* et *Petit-Trayen* passent dans la commune de Rangnies.

Le Grand-Trayen qui se trouve à 60 ou 100 mètres au midi du Petit-Trayen, n'est pas d'une exploitation avantageuse dans cette localité; on n'y a établi, jusqu'à présent, que des extractions de très-peu d'importance.

Le Petit-Trayen se trouve compris entre des bancs de grès blanchâtre, au sud, et le grès rougeâtre au nord; son exploitation a lieu par puits et galeries. Les travaux n'ont pas encore été portés à une grande profondeur; on a exploité jusqu'à 19 mètres sous le sol avec des galeries, et l'un des puits, destiné à l'épuisement des eaux, a été enfoncé jusqu'à la profondeur de 22 mètres sans avoir atteint le fond du gîte.

La paroi sud de ce filon est presque verticale et s'appuie contre le grès; la paroi nord, plus ou moins inclinée, repose sur le grès rouge; un lit d'argile plastique noire la sépare de ce grès; la ligne d'ennoyage descend du levant vers le couchant.

Par les puits les plus au couchant, qui ont été enfoncés jusqu'à la profondeur de 20 à 22 mètres, on n'a pas encore atteint le pied du gîte; mais par le puits le plus au levant, on a rencontré le fond à 12 mètres sous le sol; en cet endroit, le filon présentait encore une puissance de 1 mètre à $1^m,50$, tandis que près du jour, il atteint une épaisseur de 8 mètres.

La plus grande largeur du filon, à son affleurement, paraît être de 18 à 20 mètres; c'est à peu près vers le centre de la partie explorée jusqu'à présent que se trouve cette grande largeur; au levant et au couchant de ce point, la puissance va en diminuant.

Le minerai retiré de ces exploitations est, en général, assez beau, de couleur foncée et se présente en morceaux plus volumineux que dans les mines d'Erquelinnes et de La Buissière : sa gangue est schisteuse, et sa qualité est meilleure au couchant qu'au levant; on le rencontre assez souvent, surtout en-dessous du niveau des eaux, en masses compactes, difficiles à exploiter et que l'on ne peut détacher qu'en employant la poudre.

Les eaux commencent à se montrer vers la profondeur de 10 12 mètres sous le sol.

On trouve dans ce gîte, principalement vers le centre, du carbonate de fer en masses très-dures; ce carbonate qui est riche, compacte, difficile à exploiter, se présente surtout au couchant; dans la partie du gîte la plus au levant, on n'en trouve pour ainsi dire que des traces; la profondeur à laquelle on le rencontre est d'autant plus grande que l'on se porte davantage vers le couchant; au-dessous, le minerai est pur, plus difficile à exploiter et de bonne qualité.

Ce minerai perd au lavage de 40 à 50 p. °/₀; il convient pour la fabrication du fer métis et de la fonte de moulage; son rendement en fonte est de 30 à 34 p. °/₀, du moins lorsqu'il provient de la partie du gîte au-dessous du niveau des eaux; le minerai de la partie supérieure est moins riche et ne donne que 22 à 26 p. °/₀ de fonte. Ce minerai peut valoir de 16 à 27 fr. la cense lavée.

Ce gisement n'a pas été exploité de 1847 à 1852 inclusivement; en 1853, on a établi 4 à 5 siéges d'extraction souterrains et l'on a porté l'exploitation jusqu'à la profondeur de 20 mètres; l'épuisement des eaux a été opéré à la tonne.

Thuillies.

Le gîte que l'on exploite à Thuillies consiste en une sorte d'amas couché incliné au sud et plongeant en partie sous le calcaire; il repose sur le psammite. Sa puissance est de 3 à 4 mètres, mais elle atteint quelquefois 16 ou 18 mètres.

Depuis longtemps, on a établi dans ce gîte, des travaux souterrains qui ont été poussés jusqu'à la profondeur de 20 mètres, ainsi que des exploitations à ciel ouvert; il paraît que l'on n'a pas encore atteint le pied à cause de l'abondance des eaux.

Ce minerai qui donne de la fonte de moulage et du fer métis, présente une couleur assez foncée et se trouve disséminé dans de l'argile et des schistes de couleur blanche, grise, jaune, rouge, verte et noire; ces argiles diversement colorées, forment pour

ainsi dire, de petites masses logées dans l'amas dont la couleur dominante est le jaune un peu verdâtre.

On trouve dans ce gîte des blocs très durs de grès imprégnés de minerai de fer (sourds) qui présentent une couleur rougeâtre; dans le voisinage de ces sourds, le minerai est généralement pauvre et de mauvaise qualité.

En général, ce minerai est peu riche; il rend de 25 à 28 p. °/₀ de fonte; sa valeur peut être estimée de 15 à 22 fr. la cense lavée.

A dix mètres environ au nord de ce gîte, il s'en trouve un deuxième moins important sous le rapport de la puissance et de la teneur en minerai; peu d'exploitations y ont été établies; le minerai qu'on en a retiré a été trouvé d'assez mauvaise qualité.

Cour-sur-Heure.

Le gîte exploité dans cette commune est le même que celui de Thuillies; sa puissance varie de 1 à 7 mètres; on y a établi des exploitations à ciel ouvert ainsi que des travaux souterrains qui, en certains endroits, ont été poussés jusqu'à la profondeur de 20 mètres; les eaux ont empêché de descendre plus bas, et l'on n'a pas encore atteint le pied du gîte.

Ce gîte contient une grande quantité de sourds; son minerai est schisteux, d'un aspect terne, très-pauvre, et ne rend que 20 à 25 p. °/₀ de fonte; il donne du fer tendre; il est peu recherché; valeur : 15 à 22 fr. la cense lavée.

VII.

Leugnies. — Solre-Saint-Géry. — Beaumont.

Il existe dans ces trois communes plusieurs filons peu importants placés entre les roches de l'étage quartzo-schisteux supérieur

et de l'étage calcareux inférieur du terrain anthraxifère; ils ont été exploités à ciel ouvert et par galeries souterraines; mais les extractions ont été peu développées parce que l'on a été arrêté par les eaux en plusieurs endroits; d'ailleurs, le minerai que l'on en a retiré a été trouvé de médiocre qualité; à Solre-Saint-Géry, cependant, on a rencontré, à l'endroit dit *Lauroy*, un amas très-peu étendu (goffée) qui a donné du minerai de très-bonne qualité; mais cet amas a été bientôt épuisé.

Depuis plus de dix ans, on n'a fait aucune extraction de minerai de fer dans ces communes.

VIII.

Forges. — Bourlers. — Baileux.

Le gîte de *Forges* est un amas couché de faible puissance; il a été exploité par galeries souterraines, et la plus grande profondeur à laquelle on ait porté les travaux, a été de 16 à 18 mètres. Le minerai qu'il fournit consiste en sables ferrifères agrégés, de couleur brunâtre, donnant du fer métis ou tendre; il est de médiocre qualité et perd 50 p. °/o au lavage; il a été traité dans les hauts-fourneaux de Couvin.

Depuis l'année 1847, on n'a opéré aucune exploitation dans cette localité.

A *Bourlers*, le gîte se présente en amas couché; il a été exploité par puits et galeries et à ciel ouvert; mais depuis l'année 1847, on n'y a fait aucune extraction. Le minerai que l'on retire de ce gîte, est de l'hydrate de peroxide de fer, sulfureux, donnant du fer métis; il perd jusqu'à 65 p. °/o au lavage.

Enfin, *à Baileux*, on trouve un amas couché donnant du sable ferrifère agrégé; ce minerai d'assez mauvaise qualité donnant du fer métis, n'était employé, aux hauts-fourneaux de Couvin, qu'à défaut d'autre minerai.

Depuis l'année 1845, on n'a pas exploité ce gîte.

CHAPITRE III.

MESURES LÉGISLATIVES OU ADMINISTRATIVES LES PLUS PROPRES A FAVORISER L'AMÉNAGEMENT DES GITES DE MINERAI DE FER DE LA PROVINCE DE HAINAUT.

L'exploitation des mines, en Belgique, est régie par les lois du 21 avril 1810 et du 2 mai 1837; voici les articles de ces lois qui concernent le minerai de fer.

Loi du 21 *avril* 1810.

ART. 1.er — Les masses de substances minérales ou fossiles renfermées dans le sein de la terre ou existant à la surface, sont classées, relativement aux règles de l'exploitation de chacune d'elles, sous les trois qualifications de mines, minières et carrières.

ART. 2. — Seront considérées comme mines, celles connues pour contenir en filons, en couches ou en amas de l'or .... du fer en filons ou couches ....

ART. 3. — Les minières comprennent les minerais dits d'alluvion ....

ART. 5. — Les mines ne peuvent être exploitées qu'en vertu d'un acte de concession délibéré en conseil d'état.

ART. 57. — L'exploitation des minières est assujettie à des règles spéciales. Elle ne peut avoir lieu sans permission.

ART. 58. — La permission détermine les limites et l'exploitation et les règles sous les rapports de sûreté et de salubrité publiques.

ART. 59. — Le propriétaire du fond sur lequel il y a du minerai de fer d'alluvion, est tenu d'exploiter en quantité suffi-

sante pour fournir, autant que faire se pourra, aux besoins des usines établies dans le voisinage avec autorisation légale : en ce cas, il ne sera assujetti qu'à en faire la déclaration au préfet du département; elle contiendra la désignation des lieux : le Préfet donnera acte de cette déclaration, ce qui vaudra permission pour le propriétaire, et l'exploitation aura lieu par lui sans autre formalité.

Art. 60. — Si le propriétaire n'exploite pas, les maîtres de forges auront la faculté d'exploiter à sa place, à la charge : 1.° d'en prévenir le propriétaire qui, dans un mois à compter de la notification, pourra déclarer qu'il entend exploiter lui-même; 2.° d'obtenir du préfet la permission sur l'avis de l'ingénieur des mines, après avoir entendu le propriétaire.

Art. 61. — Si après l'expiration du délai d'un mois, le propriétaire ne déclare pas qu'il entend exploiter, il sera censé renoncer à l'exploitation; le maître de forges pourra, après la permission obtenue, faire les fouilles immédiatement dans les terres incultes et en jachère, et, après la récolte, dans toutes les autres terres.

Art. 62. — Lorsque le propriétaire n'exploitera pas en quantité suffisante, ou suspendra ses travaux pendant plus d'un mois sans cause légitime, les maîtres de forges se pourvoiront auprès du préfet pour obtenir la permission d'exploiter à sa place : si le maître de forges laisse écouler un mois sans faire usage de cette permission, elle sera regardée comme non avenue et le propriétaire du terrain rentrera dans tous ses droits.

Art. 63. — Quand un maître de forges cessera d'exploiter un terrain, il sera tenu de le rendre propre à la culture ou d'indemniser le propriétaire.

Art. 64. En cas de concurrence entre plusieurs maîtres de forges pour l'exploitation dans un même fonds, le préfet déterminera sur l'avis de l'ingénieur des mines, les proportions dans lesquelles chacun d'eux pourra exploiter; sauf le recours au conseil d'état.

Le préfet réglera de même les proportions dans lesquelles chaque maître de forges aura droit à l'achat du minerai, s'il est exploité par le propriétaire.

Art. 65. — Lorsque les propriétaires feront l'extraction du minerai pour le vendre aux maîtres de forges, le prix en sera réglé entre eux de gré à gré, ou par des experts choisis ou nommés d'office, qui auront égard à la situation des lieux, aux frais d'extraction et aux dégats qu'elle aura occasionnés.

Art. 66. — Lorsque les maîtres de forges auront fait extraire le minerai, il sera dû aux propriétaires du fonds et avant l'enlèvement du minerai, une indemnité qui sera réglée par experts, lesquels auront égard à la situation des lieux, aux dommages causés, à la valeur du minerai, distraction faite des frais d'exploitation.

Art. 67. Si les minerais se trouvent dans les forêts impériales, dans celles des établissements publics, ou des communes, la permission de les exploiter ne pourra être accordée qu'après avoir entendu l'administration forestière. L'acte de permission déterminera l'étendue des terrains dans lesquels les fouilles pourront être faites; ils seront tenus, en outre, de payer les dégats occasionnés par l'exploitation et de repiquer en glands ou plants, les places qu'elle aurait endommagées ou une autre étendue proportionnelle déterminée par la permission.

Art. 68. — Les propriétaires ou maîtres de forges ou d'usines exploitant les minerais de fer d'alluvion, ne pourront, dans cette exploitation, pousser des travaux réguliers par des galeries souterraines, sans avoir obtenu une concession avec les formalités et sous les conditions exigées par les articles de la section 1.re du titre III et les dispositions du titre IV.

Art. 69. — Il ne pourra être accordé aucune concession pour minerai d'alluvion ou pour des mines en filons ou couches, que dans les cas suivants:

1.° Si l'exploitation à ciel ouvert cesse d'être possible et si l'établissement de puits, galeries et travaux d'art est nécessaire;

2.° Si l'exploitation, quoique possible encore, doit durer peu d'années et rendre ensuite impossible l'exploitation avec puits et galeries.

Art. 70. — En cas de concession, le concessionnaire sera

tenu toujours 1.° de fournir aux usines qui s'approvisionnaient de minerai sur les lieux compris en la concession, la quantité nécessaire à leur exploitation, au prix qui sera porté au cahier des charges ou qui sera fixé par l'administration; 2.° d'indemniser les propriétaires au profit desquels l'exploitation avait lieu, dans la proportion du revenu qu'ils en tiraient.

Loi du 2 *mai* 1837.

Art. 1.er — Les attributions conférées au conseil d'état par la loi du 21 avril 1810 sur les mines (à l'exception des demandes en concession ou extension des mines de fer), seront exercées par un conseil des mines, composé . . . .

Art. 7. — . . . . Aucune concession extension ou maintenue de concession, ne peut être accordée contre l'avis du conseil.

Ainsi, d'après la loi du 21 avril 1810, les gîtes de minerai de fer en filons, en couches ou en amas, sont considérés comme mines et sont concessibles (articles 2 et 5); les minerais de fer dits d'alluvion sont considérés comme minières et peuvent être exploités sans concession (art. 3); toutefois, l'article 69 établit qu'il ne pourra être accordé aucune concession pour minerai d'alluvion ou pour des *mines en filons ou couches*, que dans certains cas, de sorte que tant que les gîtes ne se trouvent pas dans les conditions indiquées dans cet article 69, le minerai de fer d'alluvion et les MINES *en filons ou couches* peuvent être exploités sans concession.

D'un autre coté, d'après l'article 7 de la loi du 2 mai 1837, aucune concession, extension ou maintenue de concession ne peut être accordée contre l'avis du conseil des mines, et, d'après l'article 1.er, ce conseil n'a pas à s'occuper des demandes en concession ou extension de concession de minerai de fer; comme il n'existe aucune autre loi qui régisse la concessibilité des gîtes de ce minerai, il s'en suit donc qu'aujourd'hui, on ne peut accorder de concession pour les mines de fer en filons ou couches, ni pour les gîtes de minerai d'alluvion ou les mines en filons ou

couches qui se trouvent dans les cas spécifiés par l'article 69 de la loi du 21 avril 1810.

L'exploitation du minerai de fer d'alluvion est donc libre et n'est assujettie qu'à certaines règles spéciales déterminées par la loi du 21 avril 1810; de plus, bien qu'il ne soit dit nulle part que les *mines* de fer en filons ou couches pourront être exploitées sans concession, il faut admettre que l'exploitation de ces gîtes est libre aussi bien que celle des minerais d'alluvion, puisque la loi du 2 mai 1837 est venue enlever au gouvernement les moyens de les concéder; on ne peut pas supposer qu'en décrétant indirectement qu'il ne serait plus accordé de concession de minerai de fer, les auteurs de la loi du 2 mai 1837 aient eu l'intention d'empêcher l'extraction du minerai des gîtes qui ne peuvent être exploités qu'avec concession d'après la loi du 21 avril 1810, et d'obliger à laisser improductives les *mines* de fer jusqu'au moment où une loi nouvelle viendrait en régler les conditions de concessibilité.

Les conséquences de la loi du 2 mai 1837 sont donc: que toutes les mines de fer peuvent être aujourd'hui exploitées sans concession par le propriétaire du fonds dans lequel elles se trouvent, et que le gouvernement n'a aucun moyen d'en assurer le bon aménagement ou d'en permettre l'exploitation à des tiers, lorsque le propriétaire du sol juge convenable d'abandonner les travaux avant d'avoir épuisé la mine. Cependant les motifs qui ont engagé les auteurs de la loi de 1810 à décréter la concessibilité du minerai de fer dans certains cas, existent encore aujourd'hui dans toute leur force; ces motifs qui ont été surabondamment développés lors de la discussion de cette loi, sont justes et rationnels, et sont basés sur des considérations d'utilité publique et de bon aménagement des gîtes.

Les gîtes de minerai de fer découverts jusqu'ici dans la province de Hainaut ne se présentent qu'en filons qui se sont épanchés et ont ainsi formé des espèces d'amas couchés dont la tête se trouve à une faible profondeur sous le sol; ces gîtes que l'on devrait appeler gîtes superficiels, pour les distinguer des

couches, filons ou amas qui s'étendent en profondeur et dont la position géologique est analogue à celle des gisements de plomb, de zinc, de cuivre, de houille, etc., rentrent tout à fait dans la classe des minières ou gisements de minerai d'alluvion dont il est question dans la loi du 21 avril 1810 ; ils doivent absolument être considérés comme faisant partie intégrante de la surface, et par conséquent, ils doivent appartenir au propriétaire du fonds dans lequel ils se trouvent ; le propriétaire de la surface peut donc en tirer le plus grand avantage qu'il lui est possible soit en les exploitant lui-même, soit en accordant à des tiers, et aux conditions qu'il juge convenable, l'autorisation de les mettre à fruit, et il ne doit être tenu qu'à faire la déclaration prescrite par l'article 59 de la loi du 21 avril 1810.

Mais, bien que ces gîtes soient une dépendance du sol, le propriétaire de la surface peut-il les laisser improductifs, lorsque le besoin de minerai se fait sentir, les travailler de manière à rendre l'exploitation de certaines parties impossible dans l'avenir, et peut-il avoir encore les mêmes droits à ces mines, lorsqu'il ne peut ou ne veut plus en tirer parti?

Evidemment non ; l'intérêt public exige : que le minerai de fer qui est l'un des principaux éléments de la prospérité industrielle du pays, ne reste pas enfoui dans les entrailles de la terre lorsque les maîtres de forges en réclament pour l'approvisionnement de leurs usines ; que les gîtes soient exploités de la manière la plus avantageuse possible afin de ménager cette richesse nationale ; enfin que dans le cas où une minière est abandonnée par son propriétaire, soit parcequ'il ne peut plus l'exploiter avec bénéfice, soit pour tout autre motif, l'autorité ait le pouvoir de prendre les mesures qui seraient susceptibles de la faire remettre en activité.

— 1.° Il est nécessaire qu'un propriétaire ne puisse pas se refuser à exploiter ou à laisser exploiter la mine qui se trouve dans son fonds. — La loi du 21 avril 1810 a prévu ce cas ; les articles 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65 et 66 règlent suffisamment les obligations des propriétaires des minières, vis-à-vis des

maîtres de forges ; ils donnent à ces derniers, les moyens de forcer le propriétaire à exploiter le minerai en quantité suffisante pour le service de leurs usines, ou à laisser exploiter à sa place, moyennant une indemnité réglée par des experts.

Le cas dont nous nous occupons ne s'est, pour ainsi dire, jamais présenté dans le Hainaut, parce que jusqu'ici, les conditions de vente du minerai de fer ont été telles que les propriétaires ont toujours trouvé de l'avantage à exploiter ou à laisser enlever par des tiers, moyennant indemnité, le minerai qui se trouvait dans leurs fonds.

— 2.° Il ne convient pas que les propriétaires puissent exploiter de manière à rendre impossible l'exploitation ultérieure de certaines parties de gîtes. — Bien que la loi leur reconnaisse la propriété de ces gîtes, ce n'en est pas moins une richesse publique, et la nation a le plus grand intérêt à ce qu'on en perde le moins possible. Il est donc juste que l'autorité leur retire le droit d'exploiter pour le donner à un tiers sous forme de concession, quand cette mesure est jugée nécessaire et quand il est suffisamment démontré que, si l'on n'y a pas recours, l'avenir de la mine sera compromis et qu'il y aura une perte notable de minerai ; c'est dans ce but que l'art. 69 de la loi du 21 avril 1810 établit que ces gîtes pourront être concédés dans le cas où leur exploitation, quoique possible encore à ciel ouvert pendant peu d'années, rendrait impossible l'exploitation ultérieure avec puits et galeries ; mais, pour arriver au but, il faut les moyens, et il est nécessaire, lorsque ces cas se présentent, que le gouvernement puisse délivrer des actes de concession.

Le cas de travaux établis de manière à compromettre l'exploitation ultérieure des gîtes, ne se présente que très rarement dans le Hainaut où le minerai de fer se trouve, pour ainsi dire, en amas superficiels ; c'est principalement dans les gîtes en couches, en filons proprement dits ou en amas situés à une profondeur assez grande sous le sol, et qui, par leur position géologique, doivent être considérés comme indépendants de la surface (c'est le cas de beaucoup de gîtes de la province de Liége et de Namur),

que de semblables travaux peuvent avoir de grands inconvénients et compromettre l'exploitation des parties inférieures des gîtes; pour ces espèces de gisements, et bien que nous n'ayons pas à nous en occuper, puisqu'il n'y en a pas qui soient reconnus dans la province de Hainaut et que la question posée par l'académie ne concerne que les gîtes de cette province, nous dirons cependant qu'il serait d'utilité publique de les concéder, car on peut faire valoir ici, et avec autant de raison, toutes les considérations qui ont porté les législateurs à rendre concessibles les autres mines métalliques et la houille. Dans les amas couchés du Hainaut, l'enlèvement du minerai, tel qu'il est opéré aujourd'hui, peut bien quelquefois rendre l'exploitation du pied du gîte très-difficile ou impossible, lorsque, par exemple, après que le propriétaire du sol a extrait tout ce qu'il pouvait, il ne reste dans le pied qu'une assez faible quantité de minerai à prendre. En effet, l'exploitation de cette partie inférieure du gîte peut alors être très-difficile, parce que les travaux supérieurs ont bouleversé le terrain, et impossible, parce que ces travaux permettent aux eaux superficielles d'affluer en telle quantité que, pour les épuiser, il faudrait se servir d'appareils puissants dont les frais d'établissement et de marche seraient trop élevés, eu égard à la quantité de mine que ces portions de gîte peuvent encore fournir. Mais dans ce cas, la perte en minerai n'est pas assez importante pour que l'on puisse prétendre que l'intérêt public est compromis, et se baser sur cette considération pour forcer le propriétaire à arrêter ses travaux à une profondeur moindre que celle à laquelle il peut arriver avec les moyens d'extraction et d'épuisement qu'il emploie aujourd'hui, afin qu'il y ait encore une épaisseur de gîte suffisante pour faire l'objet d'une concession et produire assez de minerai pour couvrir les frais d'établissement de moyens d'épuisement coûteux que son exploitation nécessiterait. Il serait d'ailleurs très-difficile, dans la plupart des cas, de déterminer à quel point devraient s'arrêter les travaux des propriétaires pour ne pas rendre impossible plus tard l'exploitation de la partie inférieure d'un gîte; car il faut observer

que la puissance des amas couchés est très-irrégulière et que la quantité d'eau qui s'y trouve ou qui peut y affluer par suite de travaux supérieurs, dépend de circonstances nombreuses et locales que l'on ne peut souvent apprécier qu'au fur et à mesure que l'exploitation avance en profondeur. Puisque ces gîtes sont considérés comme faisant partie intégrante du sol, il faut laisser au propriétaire la faculté de les exploiter aussi loin qu'il le peut et l'autorité ne doit intervenir que lorsque ce propriétaire renonce à poursuivre son exploitation. Si la portion de gîte qu'il laisse ensuite sous terre est d'une importance suffisante pour former une concession, il est juste alors, comme nous le verrons plus loin, que la loi donne le moyen de la concéder, s'il est reconnu qu'il n'y a que cette mesure qui puisse permettre d'en tirer parti.

Nous avons vu, dans la description que nous avons donnée du mode d'exploitation des gîtes du Hainaut, que les extracteurs laissent souvent en place les parties de minerai qui ne leur paraissent pas d'un travail assez avantageux, et que ce minerai était pour ainsi dire perdu. Si les minières étaient exploitées par des personnes qui n'auraient pas uniquement pour but d'extraire le minerai au plus bas prix possible afin d'obtenir des bénéfices élevés, mais qui auraient intérêt à ménager les gîtes afin d'en retirer la plus grande quantité possible de minerai, le dépouillement se ferait probablement d'une manière plus complète ; mais les propriétaires exploitent très-rarement par eux-mêmes les gîtes qui se trouvent dans leurs fonds; ce sont des entrepreneurs qui se mettent à leur place et qui paient au propriétaire une certaine indemnité pour chaque cense de *mine extraite.* Comme il arrive que pour une minière, l'indemnité reste ordinairement la même quelque soit le coût de l'extraction, ces entrepreneurs ont donc intérêt à ne prendre que les parties du gîte les plus faciles et par conséquent les moins coûteuses à exploiter, et peu leur importe que le gîte soit plus ou moins bien complètement dépouillé. Quand ils trouvent qu'ils ne font plus assez de bénéfice dans une minière, ils l'abandonnent et vont ailleurs commencer des travaux qui leur rappor-

teront davantage; s'ils gaspillent un gîte, ce n'est pas à leur détriment parce que ce n'est pas leur propriété; mais c'est le propriétaire du sol qui perd le bénéfice que l'enlèvement du minerai laissé en place, aurait pu lui procurer.

Si les propriétaires qui sont les plus intéressés à ce que ces dilapidations n'aient pas lieu, ne peuvent arriver à les prévenir, il est peu probable que l'autorité administrative puisse faire mieux qu'eux; car, pour intervenir d'une manière efficace, elle devrait obliger les propriétaires à faire exploiter complètement leurs gîtes, elle devrait s'immiscer dans le détail des exploitations, faire visiter presque journellement tous les travaux pour s'assurer qu'il ne se commet pas d'abus, etc., etc., toutes mesures qu'il est impossible qu'elle puisse prendre, parce qu'il faudrait froisser des habitudes consacrées par le temps, et que ce serait incompatible avec l'usage du droit de propriété tel qu'il est établi par les lois qui régissent le pays.

Mais si l'autorité administrative ne peut parer à l'inconvénient que nous signalons, elle pourrait du moins prendre quelques mesures qui ne seraient pas sans utilité pour l'avenir; ainsi, par exemple, faire dresser par les ingénieurs des mines ou par des personnes désignées à cette fin, des plans de surface sur lesquels on indiquerait exactement la position de tous les puits et s'il est possible, des galeries servant à l'exploitation, ainsi que la direction et les limites connues des gîtes : faire consigner dans un registre spécial les renseignements propres à déterminer la profondeur et l'étendue des exploitations opérées par ces puits, les circonstances dans lesquelles les gisements se sont présentés, la nature et la richesse des gîtes en minerai, l'importance des venues d'eau que l'on y a rencontrées, les causes de l'abandon des travaux, etc. Ces mesures qui ne viendraient nullement troubler les extracteurs dans la libre jouissance du droit d'exploiter comme bon leur semble, auraient pour résultat de faire connaître les parties de gîtes restées en place et de fournir des renseignements importants pour leur exploitation future; elles donneraient aussi aux propriétaires qui n'exploitent pas eux-

mêmes, une idée de la quantité de minerai qui peut encore se trouver dans leurs gîtes, ce qu'ils ne connaissent pas la plupart du temps, parce que leurs entrepreneurs ne les renseignent pas toujours, à ce sujet, d'une manière suffisante.

— 3.° Enfin, lorsqu'un propriétaire ne veut ou ne peut plus exploiter les gîtes qui se trouvent dans son fonds, le Gouvernement doit avoir le droit de les concéder.

Que la loi reconnaisse au propriétaire foncier le droit d'exploiter les gîtes superficiels, rien n'est plus juste; mais aussi, que la loi donne au Gouvernement la faculté de disposer des gîtes, lorsque le propriétaire déclare qu'il ne peut ou ne veut plus les exploiter, et qu'il est reconnu que c'est le seul moyen d'en tirer parti, c'est ce que commande l'intérêt public. Lorsque le propriétaire ne peut plus exploiter, les gîtes n'ont plus de valeur pour lui, tandis qu'ils sont encore une richesse pour la nation qui, alors, doit avoir le droit de les mettre à fruit. Tout ce qu'un propriétaire peut exiger, c'est que la loi lui accorde la faculté de pousser ses exploitations aussi loin qu'il lui est possible; mais là, doivent se borner ses prétentions, et les mines qu'il abandonne ne peuvent pas rester improductives par le seul motif que lui, propriétaire, n'est plus en position de les exploiter avec avantage.

Comme nous l'avons déjà dit, les gîtes reconnus dans le Hainaut se présentent en filons ou espèces d'amas couchés dont la puissance est très-variable; les propriétaires du sol les ont exploités comme bon leur semblait. Mais il y a beaucoup de ces gîtes qui n'ont pas été complètement dépouillés: presque partout, l'exploitation a cessé lorsque l'affluence des eaux a été telle que l'on n'a pu s'en rendre maître au moyen des appareils ordinairement employés pour les épuiser (la tonne). Si ces propriétaires n'ont pas poussé leurs exploitations plus avant, c'est que le besoin se faisait sentir d'avoir des galeries d'écoulement ou des appareils d'épuisement plus puissants que ceux dont ils se servaient, et que, d'abord, la loi du 21 avril 1810, leur interdisait d'exploiter, sans concession, avec ces galeries ou ces appareils qui devaient être considérés comme

rentrant dans la catégorie des travaux d'art dont il est question dans le 1.° de l'article 69 de cette loi ; et que, ensuite cette prescription de la loi n'eut-elle pas existé, ils reculaient, dans la plupart des cas, devant les dépenses que ces galeries ou ces appareils devaient leur occasionner, dépenses qu'ils n'auraient pu couvrir, parce que leurs gîtes ne renfermaient plus une assez grande quantité de minerai et n'avaient pas une étendue suffisante ; en effet, ces gîtes s'arrêtent, pour eux, aux limites des propriétés de la surface.

Il n'y aurait cependant pas d'inconvénient à laisser au propriétaire la faculté de continuer sans concession l'exploitation de ces gîtes, s'il voulait employer des moyens d'épuisement suffisants, car alors, il se trouverait en position d'exploiter tout aussi bien que pourrait le faire un concessionnaire ; mais dans presque toutes les minières du Hainaut, le propriétaire ne pourra poursuivre l'extraction parce que, nous l'avons déjà dit, l'étendue de son champ d'exploitation est presque toujours trop restreinte pour comporter l'emploi de moyens d'épuisement coûteux. Pour que des galeries d'écoulement ou des machines d'épuisement puissent être établies dans des conditions avantageuses, il faut qu'elles soient appelées à servir au démergement d'un gîte d'une étendue donnée, et cette étendue embrasse souvent les terrains de deux ou trois propriétaires et souvent plus encore. Si ces propriétaires peuvent s'entendre entr'eux pour établir ces moyens d'épuisement, rien de plus naturel que de leur continuer la jouissance des gîtes qui se trouvent dans leurs fonds ; il est même de leur intérêt de réclamer du gouvernement l'octroi d'une concession, puisque cette formalité ne leur occasionne aucune dépense, ou du moins qu'une dépense minime envers l'état, et qu'elle leur assure la possession illimitée des gîtes, ce qui leur donne la certitude qu'ils ne seront pas exposés à perdre les capitaux qu'ils pourraient engager dans l'entreprise, puisque, par la suite, et tant qu'ils se conformeront aux lois qui régissent les concessions en général, on ne pourra leur enlever ces gîtes.

Mais si le service des usines réclame que ces gîtes soient mis en exploitation, et si ces propriétaices ne peuvent s'entendre

entr'eux ou ne veulent pas employer individuellement des moyens d'assèchement suffisants, il devient alors nécessaire que le Gouvernement puisse les concéder à des tiers, après avoir toutefois observé les formalités prescrites pour l'octroi des concessions en général, et après avoir mis ces propriétaires en demeure d'exploiter eux-mêmes.

L'octroi d'une concession devient nécessaire pour que des particuliers, autres que les propriétaires, puissent entreprendre l'exploitation de ces gîtes, parce que, si l'exploitation des gîtes qui se trouvent dans le terrain d'un propriétaire isolé n'est plus profitable à cause de leur faible étendue, elle peut le devenir lorsque l'on réunit dans les mêmes mains les gîtes existants dans plusieurs propriétés contiguës ; on trouvera très peu de personnes qui voudront entreprendre une exploitation dans ces conditions sans avoir un acte qui les mette à l'abri des caprices ou des exigences des propriétaires du sol et qui leur assure l'entière jouissance des mines qu'elles pourront démerger au moyen de travaux ou d'appareils coûteux.

Il faut donc pour que ces minières ne soient pas perdues, que le Gouvernement puisse les concéder à des tiers lorsque les propriétaires du sol ne voudront plus les exploiter.

Voici la marche que l'on pourrait suivre dans ce cas :

Lorsque des tiers se présenteraient pour obtenir la concession de minières qui auraient déjà été en exploitation et qui seraient abandonnées, le Gouvernement signifierait la demande aux propriétaires des terrains sollicités en concession et les inviterait à déclarer, dans un délai voulu (un ou deux mois), s'ils entendent reprendre l'exploitation dans leurs terrains; si après l'expiration du délai fixé, les propriétaires n'ont pas fait connaître que leur intention est de mettre immédiatement les gîtes en exploitation, le Gouvernement pourrait faire examiner par une commission d'enquête, devant laquelle les propriétaires seraient entendus contradictoirement, s'il y a utilité publique à concéder les mines objet de la demande. Dans le cas où cette commission donnerait un avis affirmatif, la demande serait alors soumise aux formalités

que la loi du 21 avril 1810 prescrit pour la délivrance des actes de concession. Ces actes régleraient les indemnités auxquelles les propriétaires auraient droit à titre de redevances, et, s'il y a lieu, du chef de cession de travaux, etc. Les redevances seraient l'une fixe et l'autre proportionnelle ; la redevance fixe aurait pour base l'étendue du terrain concédé et pourrait être plus élevée que celle attribuée par la loi de 1810, par exemple, le double ; la redevance proportionnelle serait basée sur la quantité de mine extraite : elle consisterait en une somme fixe par tonneau ou par cense de mine extraite. Lorsque le périmètre de la concession comprendrait des terrains appartenant à divers propriétaires, ce qui sera le cas le plus général, la redevance proportionnelle ne serait payée à ces propriétaires que pour la quantité de mine réellement extraite dans leurs fonds respectifs ; elle serait moindre naturellement que l'indemnité (3 à 10 francs par cense lavée) qu'ils reçoivent aujourd'hui, parce qu'il faudra tenir compte aux concessionnaires des conditions dans lesquelles leurs exploitations devront être effectuées, conditions qui seront moins favorables que celles dans lesquelles l'extraction de la partie supérieure des gîtes a eu lieu ; en effet, la profondeur à laquelle les travaux devront être portés sera plus grande et l'emploi de moyens d'épuisement coûteux sera nécessaire. Les ingénieurs, le conseil des mines et au besoin la Commission d'enquête, seraient appelés à faire des propositions pour la fixation du taux de ces indemnités, et, pour ce qui concerne la redevance proportionnelle, ils devront naturellement avoir égard à la nature de la mine et aux circonstances dans lesquelles l'exploitation pourra avoir lieu.

Quant au réglement des indemnités que les propriétaires du sol pourraient réclamer pour les emprises de terrains que les concessionnaires feraient pour établir leurs travaux, ou pour les dommages que les exploitations causeraient aux propriétés de la surface, il se ferait d'après les principes posés dans la loi du 21 avril 1810.

Enfin, toutes les autres mesures législatives qui régissent les

concessions en général, s'appliqueraient aussi aux concessions de mines de fer.

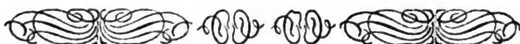
Mais pour que le Gouvernement puisse accorder ces concessions, il faut qu'une loi décrète que, par extension à l'article 1.er de la loi du 2 mai 1837, le conseil des mines exercera, à l'avenir, à l'égard des demandes en concession ou en extension de concession de mines de fer, les attributions qui lui sont conférées par la dite loi.

Il faut aussi qu'il soit bien entendu que les gîtes superficiels dont l'exploitation aura été abandonnée par les propriétaires du sol, ne seront concédés à des tiers que lorsqu'il aura été établi, par enquête, qu'il y a utilité publique à les mettre en exploitation, et après que les propriétaires auront été mis en demeure de poursuivre les travaux.

Au moyen de ces mesures, une grande partie des minières du Hainaut, aujourd'hui abandonnées, pourront être remises en activité; les richesses qu'elles renferment encore et qui, avec la législation actuelle, peuvent très-bien rester éternellement enfouies sous terre, seront rendues à l'industrie métallurgique qui, alors, pourra marcher avec la certitude que ce ne sera pas de sitôt que cette matière première lui fera défaut; car, ainsi que nous l'avons dit au commencement de ce mémoire, le Hainaut est et sera longtemps encore, une des provinces de la Belgique les plus riches en minerai de fer.

Mons 1855.



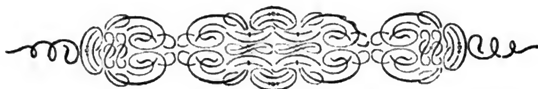


L'ÉCHELLE SOCIALE.

Contre un mur d'une basse cour
Se trouvait posée une échelle,
Dont les degrés, depuis l'aube du jour,
S'étaient entr'eux pris de querelle.
Les échelons du haut disaient à ceux du bas :
En vain vous prétendez par vos bruyants débats
Etablir que nous sommes frères ;
Voyez combien nos destins sont contraires :
Vous touchez à la glèbe et nous, comme des Dieux,
En dépit des jaloux, nous vivons dans les cieux !
Le fermier fatigué d'entendre ces paroles,
A défendre le faible en tout temps disposé,
Tourna l'échelle en un sens opposé ;
Mais il ne fit qu'intervertir les rôles,
Car les degrés du bas, jusqu'alors inconnus,
Mis tout-à-coup au rang suprême,
Montrèrent à leur tour une arrogance extrême,
Comme font tous les parvenus.
Si maintenant, parmi cet auditoire,
Quelqu'un doute de notre histoire,
Ou pense que nous la brodons,
Qu'il s'adresse aux canards, qu'il s'adresse aux dindons,
Ils lui diront qu'on peut nous croire.
Toujours est-il que, pour calmer ce différend,
Vingt fois notre fermier reprit son exercice,
Les degrés du milieu, seuls conservant leur rang,
Restèrent seuls étrangers à la lice.

O mes amis, çà nous rappelle encor
Que rien ne vaut et ne remplace
Cette médiocrité d'or
Que sut si bien chanter Horace !

M. GRENIER.



MON BON ANGE.

AIR *des Hussards de Felsheim :*

Je me souviens qu'à son heure dernière.

En paradis est-il vrai, mon bon ange,
Qu'on soit beaucoup plus heureux qu'ici-bas ?
De vie alors il est temps que je change ;
Parlez de grâce et conduisez mes pas.

Personne là sans doute ne travaille ;
Exempt de soin tout s'organise et croît ;
Nul n'est réduit à dormir sur la paille ;
Pendant l'hiver nul malheureux n'a froid.

En paradis est-il vrai, mon bon ange,
Qu'on soit beaucoup plus heureux qu'ici-bas ?
De vie alors il est temps que je change ;
Parlez de grâce et conduisez mes pas.

On passe là, dit-on, chaque journée
Au sein des jeux, des plaisirs et des ris ;
Les vins y sont toujours de bonne année,
Et l'on en boit sans jamais être gris.

En paradis est-il vrai, mon bon ange,
Qu'on soit beaucoup plus heureux qu'ici-bas ?
De vie alors il est temps que je change ;
Parlez de grâce et conduisez mes pas.

Il n'y faut pas de patron, ni d'arbitre :
Point de querelle et point d'avidité ;
On y vit bien sans s'affubler d'un titre
Et les rubans décorent la beauté.

En paradis est-il vrai, mon bon ange,
Qu'on soit beaucoup plus heureux qu'ici-bas ?
De vie alors il est temps que je change ;
Parlez de grâce et conduisez mes pas.

D'un seul langage à l'aise on s'accommode :
Chacun comprend ce que le voisin dit ;
La franchise est le mérite à la mode ;
Toujours le cœur l'emporte sur l'esprit !

En paradis est-il vrai, mon bon ange,
Qu'on soit beaucoup plus heureux qu'ici-bas ?
De vie alors il est temps que je change ;
Parlez de grâce et conduisez mes pas.

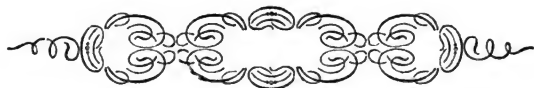
On n'y voit pas de poteau qui désigne
La quote-part des différents états ;
On n'y voit pas des hommes mis en ligne
Tuer des gens qu'ils ne connaissent pas.

En paradis est-il vrai, mon bon ange,
Qu'on soit beaucoup plus heureux qu'ici-bas ?
De vie alors il est temps que je change ;
Parlez de grâce et conduisez mes pas.

Sans doute enfin, juste autant que sévère
Le Roi des rois en paix règne en ces lieux ;
On l'apprécie, on l'aime, on le révère,
Et tout ainsi se trouve pour le mieux.

En paradis est-il vrai, mon bon ange,
Qu'on soit beaucoup plus heureux qu'ici-bas ?
De vie alors il est temps que je change ;
Conduisez-moi...... mais ne vous pressez pas.

M. GRENIER.



MÉMOIRE

sur l'étymologie historique et l'orthographe

DES NOMS DES VILLES, BOURGS, VILLAGES ET HAMEAUX

de la province de Hainaut.



AVANT-PROPOS.

La connaissance des mots conduit
à celle des choses.
PLATON.

Avant de traiter la question qui fait l'objet de ce travail, nous nous sommes demandé: qu'est-ce qu'on entend par l'étymologie historique et l'orthographe des noms des villes, communes et hameaux comprenant actuellement la province de Hainaut?

L'étymologie, c'est l'origine d'un mot, sa dérivation d'un ou de plusieurs radicaux.

L'étymologie historique consiste, à notre avis, à faire connaître l'origine, l'ancienneté d'un lieu quelconque, l'époque où il apparait pour la première fois dans un document authentique et acquiert ainsi, dans l'histoire, une existence certaine, une inscription légale.

Nous traiterons la question sous ce double rapport de l'étymologie et de l'origine. A cet effet, nous donnerons à la fin de ce mémoire et en forme de résumé la classification historique des noms de lieu de la manière suivante:

1.° Noms celtiques ou gaulois et romans;
2.° Noms romains;
3.° Noms teutoniques ou tudesques;
4.° Noms chrétiens et du moyen-âge.

Nous avons suivi, pour notre examen, le catalogue alphabétique des noms de ville et de village, qui se trouve dans l'almanach provincial de l'an 1850. La Compagnie pourra, par ce moyen, mieux contrôler notre travail et s'assurer qu'aucune localité n'a été omise ou passée sous silence. Ce document, seul guide que nous ayons eu pour nous diriger, et que l'on doit considérer comme officiel, laisse néanmoins beaucoup à désirer sous le rapport de l'indication et de l'orthographe des noms de hameau. Il a dû, conséquemment nous fourvoyer quelquefois.

Le résultat de notre travail conduira infailliblement au rétablissement de l'harmonie entre l'origine et l'orthographe des noms, et fera restituer à leur propre idiome un grand nombre de ceux-ci, flamands ou romans, revêtus jusqu'ici d'une onomastie étrangère.

Mais, s'il est bon de rendre à chaque langue ses propres noms, il convient aussi de rétablir et de fixer leur véritable orthographe. N'est-il pas absurde d'écrire encore aujourd'hui *Viesville*, *Neufmaisons*, *Neufville*, *Steinkerque?*

Pour atteindre ce but, deux moyens se présentaient. C'était de compulser les documents anciens tant officiels qu'historiques, qui font connaître les différentes formes que ces noms ont revêtues et peuvent servir à rectifier ce que l'usage y a introduit d'anormal; ensuite de rechercher leur ancienne signification, en un mot leur origine, leur étymologie.

Ce travail offrait des difficultés réelles. Les noms des communes sont parvenus jusqu'à nous altérés, souvent méconnaissables. Ceux des hameaux sont tronqués, pour la plupart.

Maintefois la même dépendance est représentée dans l'almanach provincial sous deux ou trois formes différentes, et son orthographe est presque toujours vicieuse. Quel changement n'y ont point apporté l'absence d'orthographe de la langue vulgaire et la prononciation toujours abréviante des habitants? « Vraiment, dit le savant Willems, tant de causes ont contribué à vicier leur orthographe, que nous ne savons pas même si les diplômes les plus anciens nous représentent les désignations primitives. »

On peut se faire une idée des changements de forme qu'ont subis les mots primitifs en arrivant jusqu'à nous, tant dans les radicaux que dans les terminaisons, par celui-ci :

Le mot eau, en latin aqua, se trouve dans le Dictionnaire Roman de Roquefort sous les formes suivantes:

On a dit pour eau *ae*, *aez*, *aage*, *aaige*, *aau*, *age*, *aie*, *aife*, *aiffe*, *aige*, *aigne*, *aique*, *aive*, *aiwe*, *awe*, *eage*, *eagues*, *aigues*, *eaige*, *eauw*, *eawe*, *eeue*, *effe*, *effve*, *eve*, *iaue*, *iauw*, *iave*, *yave*, *yawe*.

Quant aux interprétations de Jacques De Guise, de Vinchant, de Lessabeus, de Zwallaert et autres annalistes, je dois dire qu'elles sont en général de nulle valeur et ne peuvent soutenir l'examen de la science moderne. Il faut se défier de Jacques De Guise, a dit le docteur Leglay ; à l'entendre, il n'y a pas un village en Hainaut qui ne reconnaisse pour fondateur quelque héros échappé d'Ilion, ou quelque prince aventureux que sa valeur a amené d'un pays lointain dans nos parages belgiques.

Toutefois sur la carte du vieux Hainaut, où nous ferons figurer toutes les voies romaines qui le sillonnaient, nous conserverons les noms fabuleux donnés à certaines localités par Jacques De Guise, et admis comme vrais par beaucoup d'écrivains qui sont venus après lui. Ce sont là, sans doute, des indications erronées, mythologiques, mais dont l'étrangeté et l'originalité mêmes commandent d'en conserver le souvenir, comme d'un rare objet de curiosité.

PROLÉGOMÈNES.

CHAPITRE I.

Comment les noms sont-ils venus aux villages, primitivement appelés paroisses? — Qui a donné leurs noms primitifs aux diverses localités d'un pays? — A quoi ces noms sont-ils empruntés, en général? — De quelles langues les noms de ville et de village du Hainaut sont-ils tirés? — Qui a latinisé les noms celtiques, romains, teutoniques et chrétiens?

En prenant la société dans son enfance, c'est-à-dire dans le temps où, pour la première fois, les hommes réunis par le besoin ou par toute autre nécessité, se sont décidés à vivre en petites communautés, ils habitèrent vraisemblablement les parties du pays qui leur parurent les plus commodes, les plus agréables et les plus susceptibles de fournir à leurs besoins. Ces besoins étaient fort restreints, sans doute, et pour se faire une idée de la vie simple et de l'état de nature, en quelque sorte, de nos premiers ancêtres, il suffirait de se rappeler les mœurs austères et la vie frugale des villageois du milieu du siècle dernier.

Ce fut donc le long des fleuves, sur les bords des ruisseaux, des rivières, ce fut dans les gras pâturages que les premiers habitants de notre province s'établirent. On remarque que les villes les plus anciennes, chez nous comme ailleurs, sont celles situées près des grandes rivières.

Sous la domination romaine nous trouvons des autels, des tombeaux, des voies, des temples élevés par les soldats du pleuple-roi aux grands dieux du paganisme. Quelques-uns de ces monuments donnent, dans notre province, leur nom aux localités. *Templum Jovis*, c'est Templeuve près de Tournai, *Fanum Martis*, Famars, en France; *Herculanum*, Erquelines, *Turbæ*, Tourpes, *Cauchie* et *Chaussée* nous viennent aussi des voies militaires des Romains.

Vers la fin du IV.e siècle, le flambeau de la religion chrétienne commence à faire pâlir les ténèbres du paganisme. Les dieux du Nord et du Capitole le cèdent enfin à celui qui naquit à l'Orient, et le peuple mutile ses idoles pour embrasser la croix. C'est l'époque assignée communément à l'établissement du Christianisme dans notre province. On y voit s'élever les premières églises construites en bois, et presque toutes sous l'invocation des premiers apôtres du Hainaut. On remarque, à ce sujet, que sur quatre cent quarante-trois églises paroissiales que compte la province, vingt-sept sont dédiées à S.t-Amand, et quatre-vingt-sept à S.t-Martin, les deux plus grands apôtres du Tournésis.

C'était ordinairement sur les ruines des temples payens qu'on élevait les églises, et souvent l'autel de Marie était établi sur celui de la déesse des bois, selon cette parole du prophète Ezechiel : *Ubi erat statutum idolum, ecce ibi gloria Israël.* Où était placé l'idole, on célébrera la gloire d'Israël. Il en fut ainsi à Arlon, à qui la fameuse Ara de Diane a donné son nom.

Ara fuit lunæ quæ nunc est Ara Mariæ.

Et l'histoire de nos grandes villes nous montre partout les premières églises ou chapelles construites sur les ruines des temples payens.

Ces chapelles et ces églises ont donné leur nom à un grand nombre de localités où elles furent érigées. Nous citerons : Chapelle-à-Oies, Chapelle-à-Watines, Froid-Chapelle, S.t-Pierre-Capelle, Chapelle-lez-Herlaimont, S.t-Symphorien, S.t-Maur, etc.

La proximité d'une colline, d'une montagne, ou l'établissement de la bourgade sur ces lieux-mêmes; le voisinage d'une

fontaine, d'un ruisseau ; une plantation vieille et en quelque sorte primitive d'une essence d'arbres particulière, couvrant une certaine étendue de terrain, comme de chênes, de frênes, d'ormes, de saules furent, pour les premiers habitants, comme autant d'indicateurs, comme autant de monts-joie [1], auxquels ils reconnaissaient et faisaient reconnaître leurs bourgades, leurs mansals d'autant plus difficiles à distinguer alors, qu'il ne s'élevait point, comme aujourd'hui, des campaniles aux flèches sveltes et élégantes, aux formes différentes qui distinguassent les villages les uns d'avec les autres. Nos pères donnèrent donc à leur petite communauté le nom de ces bois, de ces plantations, de ces monts, de ces vallons. Citons quelques exemples : Beaumont, Mont-sur-Sambre, Mons, Mont-S.t-Aubert, Mont-S.te-Aldegonde, Frasnes, Quesnoi, Vaulx, Pâturages, Aulnois, Ormeignies, Bruyelles, Acren, etc., etc.

Une remarque qui n'a pas, peut-être, été faite jusqu'ici, dit le docteur Leglay, c'est que la terminaison *oi*, dans un nom de lieu, indique assez constamment, que celui-ci a tiré son nom d'un groupe ou d'une plante quelconque. Ainsi : *Quesnoi*, *Fresnoi*, *Tilloi*, *Saussoi*, *Aulnoi*, *Couroi*, qui se nomment en latin *Quercetum*, *Fraxinetum*, *Tiliacum*, *Salicetum*, *Alnetum*, *Coryletum*, rappellent des plantations de Chênes, de Frênes, de Tilleuls, de Saules, d'Aulnes, de Coudriers [2]. On peut ajouter à ces noms *Rouvroi* de *Roboretum*, *Arbroi* d'*Arboretum*.

« Si les noms de village, dit Willems dans son mémoire sur les noms des communes de la Flandre Orientale, inséré au bulletin de la commission centrale de statistique, t. II, p. 291, ont été autrefois des noms significatifs, il faut en inférer que la désignation la plus naturelle est celle qui se rapporte à l'aspect physique

1 Les monts-joie étaient des enseignes de chemin telles que des croix, des monceaux de pierres, de grands arbres, des montagnes vues de loin à l'approche desquelles les voyageurs se réjouissaient.

2 Programme des principales recherches à faire sur l'histoire et les antiquités du département du Nord. Arch. du Nord, t. II.

du lieu, une montagne, un bois, une rivière, un ruisseau, voir même un arbre ou une plante. Nous trouvons effectivement que cette classe est la plus nombreuse. En conséquence, je me suis demandé si le nom que j'avais devant moi, pouvait être considéré sous ce point de vue, et je me suis toujours arrêté de préférence à ce genre d'interprétation. »

A l'exemple du savant Willems, j'ai appliqué les règles de l'étymologie à la forme la plus ancienne des mots, telle qu'elle m'était révelée par le document le plus vieux, attendu que celle-là remonte de plus près à l'origine des localités. C'est ainsi, pour ne citer que quelques exemples, que Bliqui et Silli fussent restés éternellement une énigme pour moi, si je n'avais point trouvé les mots Bielchi et Bas-Silgi, Bas-Silchi dans d'anciens documents.

Si nous passons des noms de lieu aux noms de famille, nous verrons que ces derniers se sont formés à peu près de la même manière.

Jusqu'aux xe et xie siècles, les hommes ne se désignaient que par des sobriquets indiquant leur qualité physique, telle que la grandeur, la difformité; et ces sobriquets, plus ou moins altérés, sont l'origine des noms bourgeois et roturiers. — Le grand, Le long, Le roux, Le beau, Le camus, Maureau, Rougeot, Vaillant, Brasseur, Cambier, Couvreur, Pelletier, Boucher, Masson, Pélissier étaient donnés par les professions. Normand, Sarrasin, Picard, Flamand viennent des origines nationales.

Il y eut aussi des hommes qui ne gardèrent que leur nom de baptême devenu insensiblement nom de famille: Mathieu, Vincent, Germain. Enfin dans les villages, les noms de famille, pour la plupart, tirèrent aussi leur origine d'un nom de localité. De là sont venus les noms, tels que ceux-ci : Dupont, Desprès, Dubois, Dumont, Du Rieu, de La Fontaine.

Mais revenons au sujet principal. Un jour vint que nos pères jetèrent sur les ruisseaux, pour pouvoir communiquer d'une rive à l'autre, une planche solide, un tronc d'arbre; et ces ponts rustiques, ces passages, furent pour la bourgade une nouvelle désignation de lieu. Escaut-Pont, Pont-de-Sambre, Marchiennes-

au-Pont, Pont-à-Celles, Pont-à-Loup, Henri-pont, Marchipont et les nombreux hameaux *Del Planque*, *Du Plouy*.

La vache, la chèvre, les bœufs, les oies et autres volailles constituèrent d'abord toute leur richesse rurale. Par la circonstance que l'une ou l'autre espèce de bétail ou de volaille était l'objet de plus grands soins dans l'une que dans l'autre agglomération, sont venues les dénominations qui rappellent ce genre d'exploitation et qui sont parvenues jusqu'à nos jours : ***Bouvignies***, ***Buvrinnes***, ***Chapelle-à-Oies***, ***Anserœul***, ***Quevaucamps***, ***Hacquegnies***.

Le matériel de culture de nos premiers pères a dû être fort simple. On n'employa les chevaux à la charrue et au tir des banneaux que fort tard. L'usage de ces derniers, connus des Romains, ne s'établit que lorsque les villageois éprouvèrent le besoin d'échanger leurs produits, et à mesure que les chemins de communication s'étendirent. Cette amélioration a dû être fort lente, quand on se rappelle qu'au XVI[e] siècle, les routes pavées n'existaient pas encore en Belgique.

Il resta naturellement dans les villages dont le territoire était vaste, des endroits incultes, tels qu'une bruyère, des buissons, des plaines arides, des dunes, et quand il se détacha de la bourgade des familles pour aller cultiver ces endroits, elles donnèrent à ces localités le vieux nom du buisson, de la bruyère qu'elles avaient essartée, en y ajoutant le nom du premier occupant. De là le grand nombre de noms de village, mais surtout de hameau dans la composition desquels entre le mot *sart* que nous expliquerons en son lieu.

Il arriva aussi que la population accrue de la bourgade sentit le besoin de quitter le centre pour aller s'établir à l'extrémité du village, et ces écarts ou hameaux, car telle est leur origine, prirent comme adjonction au nom du village une dénomination qui les distinguât du centre aux yeux des bourgades voisines, tout en indiquant la filiation, en quelque sorte, du hameau avec la commune mère : comme ***Rumes***, ***Petit-Rumes***, ***Wasmes***, ***Wasmuel***, ***Enghien***, ***Petit-Enghien***, etc., etc.

C'est ainsi qu'ont dû se former les villages et les hameaux, telle est la source d'où découle la plupart de leurs noms. Trois circonstances particulières et qu'il importe de remarquer ici ont modifié plus tard ces développements, ces établissements. Ce sont : 1.° la conquête de la Gaule Belgique par les Romains ; 2.° la translation des peuples Saxons par Charlemagne dans nos provinces, dont les effets toutefois se sont fait sentir plus en Flandre que dans le Hainaut ; 3.° l'invasion des peuplades barbares venues du nord, qui ont laissé, çà et là, dans nos contrées, comme dans toute la Gaule, des traces de leur passage.

Nous n'entendons pas dire pour cela que ces peuples se soient fixés chez nous, mais que nos pères, en exécration de leur mémoire et comme pour les faire maudire à jamais, ont voulu faire connaître à la postérité, en les désignant du nom de ces peuples barbares, les endroits les plus fameux où ceux-ci avaient dressé leurs tentes.

C'est la tradition, en quelque sorte, qui a, dans la bouche ces vers de Virgile :

Hìc Dolopum manus, hìc sævus tendebat Achilles.
Classibus hìc locus : hìc acies certare solebant.

Avant de passer plus avant, il est indispensable, pensons-nous, de dire quelques mots sur l'origine du peuple qui habita notre province dans les premiers temps, et de la langue qu'il parlait ; car c'est à cette langue même du peuple primitif, qu'il faudra souvent recourir, pour connaître la signification des mots qui entrent dans la composition des noms de ville ou de village. Or, les premiers habitants du Hainaut, c'est-à-dire les habitants aborigènes étaient, comme ceux de la Gaule, des *Celtes*. Leur langue était donc la langue celtique.

Plus tard, des peuplades germaniques attirées dans nos contrées par la fertilité du sol, en chassèrent ces *Celtes* ou Gaulois[1].

Après la conquête de la Belgique par les Romains, ces mêmes peuplades germaniques, devenues si célèbres sous le nom de

[1] Gallosque qui ea loca incolerent, expulisse. Cæs. lib. 4. c. 3.

Nerviens, furent détruites par César jusqu'au dernier homme, et remplacées par des colonies tirées de l'intérieur de la Gaule. Celles-ci y ont apporté de nouveau leur langue celtique; c'est à cette origine gauloise qu'il faut attribuer le caractère gai, aimable, enjoué, vif et spirituel qui distingue encore les Wallons de leurs froids voisins, Germains d'origine.

A la langue celtique succéda la langue romane, fille du latin et du celtique ou gaulois. C'est particulièrement à celle-ci que nous demanderons l'étymologie d'un grand nombre de noms. Nous mettrons souvent aussi la langue *tudesque* ou *teutonique* à contribution; mais une objection qu'on pourrait nous faire est celle-ci: la langue wallonne a-t-elle conservé des racines, des mots teutoniques ? qui sont donc les wallons et la langue wallonne ?

Le dictionnaire roman, wallon, celtique et tudesque par un religieux bénédictin, Bouillon 1777, page 348, s'exprime ainsi: « Quant aux wallons, on donne ce nom à tous les peuples du Pays-Bas dont le langage naturel est le vieux français, tel qu'on le parla jusqu'à ce qu'il fut appelé Roman. Leur langue c'est la langue française, ancienne et primitive, telle qu'on l'a parlée lorsqu'elle est devenue langue particulière par la jonction du tudesque qui était le langage des francs, avec celui qu'on parlait en Gaule lorsqu'ils y sont venus, avec le gaulois d'alors, qui était lui-même un composé du latin et du celtique. De là vient que la langue wallonne telle qu'on la parle encore dans les Ardennes, le Luxembourg, le Hainaut, est totalement composée de mots dérivés du latin, du celtique et de l'ancien allemand ou tudesque. On y trouve même plusieurs mots dérivés du grec. Ainsi elle est *lingua vetus francica*. On voit par là que le français d'aujourd'hui est bien plus éloigné des langues matrices que le wallon qui en vient immédiatement. Aussi notre langue actuelle est-elle plus difficile, plus pauvre, moins expressive que la langue wallonne. »

Quant à la langue latine, on sait qu'elle était encore en usage au VIIe siècle dans notre province, et cette langue que l'on est

convenu d'appeler *bas-latin*, *basse-latinité*, a fourni bon nombre de noms à nos villages, dont les moines ont été les parrains.

Les Romains n'ont fait que latiniser, en général, les noms des peuples et des villes qui existaient et étaient debout à leur arrivée. Ainsi les habitants des marais flamands (moeren) ont été nommés par eux *Morini;* les *Menapiens* ou *Menapirs*, *Menapii;* les *Conynvatters* de la Hollande, *Caninefates;* de *Bavai*, ils ont fait *Bavacum ;* de *Tournai* ou *Dornyck*, *Durnacum* et *Tornacum;* de *Vodgorai*, *Vodgoriacum;* de *Scalt* ou *Schelde*, *Scaldis.*

On trouve au nord de la province de Hainaut, où celle-ci touche à la Flandre et au Brabant, les villages de : Ellezelles, Flobecq, Everbecq, Wannebecq, les Deux-Acren, Bievène, S.t-Pierre-Capelle, Enghien, Petit-Enghien, Hoves, Marck et OEdeghien, villages flamands où la langue flamande est encore celle du peuple. C'est donc à l'élément linguistique teutonique, que nous demanderons l'étymologie des noms de village pour ces localités. Le Teuton ou vieux flamand est, comme le bas-allemand ou hollandais, un dialecte de la vieille langue Germanique.

CHAPITRE II.

Ancienne division des terres. — Du mans ou mansal. — Du cort ou cortis. — Des villa.

Anciennement toutes les terres soit des Germains, soit des Gaulois étaient partagées en portions égales, dites *mansal*, mot formé du tudesque *man*, homme et *sal* habitation, en latin *mansus* ou *mansa*.

L'étendue primitive du mensal était de douze bonniers. Plus tard sa mesure a varié. Toute ferme, toute maison seigneuriale ou particulière, avec ou sans terre (quand le propriétaire l'avait aliénée) fut aussi appelée *manse* ou *manage*, manoir.

Quant au metz, (maes, meas en Celtique) c'était un terrain non amaisonné, lequel étant en pleine campagne, et n'aboutissant à aucun chemin, n'était point susceptible de bâtiments[1].

L'idée du manse se perdit au milieu du XII.e siècle.

Le manse seigneurial s'appelait aussi *cort*, *curt* ou *court*, qui signifie : rassemblement de bâtiments, réunion de personnes ou de choses.

Comme une court était composée de plusieurs maisons, la principale, celle du maître s'appelait *sale* ou maison *salique:* conformité singulière et remarquable, la salle et le salon sont encore aujourd'hui l'appartement destiné aux maîtres. Toute réunion d'habitations, toute court indiquait donc un village, et ce mot celtique *cort*, *court* a donné son nom à un nombre considérable de villages, tant en France qu'en Belgique.

[1] Guillemot.

Soit que l'on considère le mot *court* comme désignant un *manse*, soit qu'on lui donne la signification de *village*, il sera toujours la *villa* de la basse latinité, le *hem*, *heim*, *gheim*, des allemands, le *hoba*, *hova*, *hoeve*, *zeele* et *ghem*, *hem* des flamands, et le *inn*, *inny* des saxons, lequel répond à notre *egnies*, *ignies* français.

Malgré tout le respect qu'on doit au savant Guillemot, il est à propos de relever ici une erreur commise par lui, quand il prétend que le mot allemand qui rend le mot flamand *hoba*, *hova* est *Dorff*. Ce mot correspond au mot flamand *Dorp*, et signifie comme ce dernier *village*. Mais c'est *hoff* qui répond à *hoba*, *hova*, *hoeve*. Kerkhove, cimetière ou cense de l'église, car il a cette double signification, se dit en allemand kirchhoff.

Le mot teutonique ou tudesque *hove* s'est conservé dans un nom de village de la province de Hainaut, sur la frontière de la Flandre, *hoves* près d'Enghien. Le mot tudesque *ghem* s'est conservé dans Enghien, Ghislenghien, OEdeghien.

Charlemagne partagea les *courts* en deux classes. Il comprit dans la première les grands villages, dans lesquels se trouvait ordinairement un château et leur donna le nom de *villa* (d'où est provenu le mot village.) Les autres continuèrent à s'appeler *court*. Cet ordre de chose fut bouleversé sous Charles-le-Chauve par l'hérédité des bénéfices. Chaque propriétaire voulut que son hameau devînt non seulement une court mais une villa; au moins il lui en donna le nom, et celui de court ne fut plus donné qu'aux fermes. Bientôt aussi, grâce à l'extravagance de l'ambition humaine, nous n'aurons plus de maisons de campagne, elles seront toutes appelées châteaux. Le bon Lafontaine l'a dit avant nous :

Tout bourgeois veut bâtir comme les grands seigneurs,
Tout prince a des ambassadeurs,
Tout marquis veut avoir des pages.

Ajoutons :

Et tout bourgeois des équipages !

Le savant Rapsaet donne la même origine, le même développement à la formation des villages. « Avant la naissance de la féodalité, dit-il, nos villages formoient une universalité de fonds appartenant en propriété à un individu, et dispersée comme le sont encore nos propriétés. Ce propriétaire habitoit une ferme dont toutes les terres dépendoient, et exerçoit sur tous les hommes et les serfs qui l'exploitoient une justice *domestique* ou correctionnelle. Cette ferme exploitée par le propriétaire, laquelle nos vieilles chartes latines appellent *hoba*, *hova*, *howa*, s'appeloit et s'appelle encore aujourd'hui en flamand *hof*, *hove*. La demeure même s'appeloit *hem, heim,* et en y préposant le nom du propriétaire, l'on désignoit l'universalité des dépendances de la ferme, comme on désigne encore aujourd'hui, par le même nom le même village. »

On voit donc que le mot *hem*, *heim*, répond au mot roman *court* en latin *cortis* et *curtis*. Ducange définit fort bien le *cortis* en ces termes : « cortis est villa, habitatio rustica ædificiis, colonis, servis, agris, personnis ad rem agrestem necessariis instructa, aliàs colonia. »

Le mot *court*, qui entre dans la composition d'un grand nombre de noms de village, s'est conservé dans *Wadelincourt*, *Bellecourt, Thoricourt, Mourcourt, Roucourt* (*Rulcon-court*) et autres.

Lorsque, dans la suite de cet ouvrage, nous dirons que le mot *court* signifie ferme, demeure, ce sera dans cette large acception que lui donne Ducange.

Quant au mot *zeel*, *zele* qui termine plusieurs noms de village, tels que : Ellezelles, Heerseele, Osterzeele, il vient de *zaal, sal.* Il signifie également un manse particulier ou seigneurial. Dans les provinces wallonnes et françaises *zeele* s'est modifié en *celle*, *celles :* Courcelle, Pont-à-celles, etc., etc.

Nous trouvons dans notre province huit noms de village terminés en *ain*. Remarquons qu'au moyen-âge tous ces noms finissaient en *aing*. Houtaing et Anvaing ont seuls conservé cette désinence jusqu'à nos jours. Ces villages sont Hollain, Marquain, Blandain, Lamain, Houtain, Hertain, Lesdain, Jollain. Nous sommes assez

portés à croire que la finale *ain* dans ces noms, n'est que le *hem* ou *heim* prononcé à la gauloise; et que ces noms ont été primitivement Holhem, Markhem, Blandhem, Lamhem, Herthem, Houthem, Leidhem, Jolhem. Ce qui nous détermine à accueillir cette opinion, c'est que revêtus de l'orthographe tudesque ces noms ont une signification qu'on ne leur trouve point sous la forme française.

En parlant de ces noms de village terminés en *ain*, le professeur Lecouvet dit dans sa notice historique sur la commune de Hollain [1] (son lieu natal) : « il est assez probable que ce soit encore le *ing*, des saxons, qui se présente ici sous cette forme, ou le *hem*, *heim* des allemands qui signifie : demeure, séjour, village. En admettant cette hypothèse que la terminaison *ain* vient du saxon *ing* ou de l'allemand *hem, heim*, il faudra toujours, dit-il, chercher l'étymologie de la première partie du mot ou dans un nom propre, ou dans la nature de la localité. Chercher cette étymologie dans un nom propre, en l'absence de tout document historique, c'est s'exposer à tomber dans les conjectures les plus hasardées. »

Nous verrons que Anvaing et Velvaing n'appartiennent pas à cette catégorie de noms. Ils ont conservé le g final et sont d'origine romane.

Quant aux noms terminés en *chin*, tels que Chin, Haulchin, (Aulchin, pensons-nous), Helchin, Nechin, Warechin, Esplechin et Noirchin, ce sont des noms purement romans. En effet, *ascin, cinse, chin*, signifient en roman : enclos, enceinte, clôture [2]. Ainsi *chin* signifie tout simplement une clôture, un endroit clos. *Helchin* [3], verger clos, *Néchin* [4], nouvelle clôture, *Warechin*, endroit enclos de marais, *Aulchin* [5], endroit clos, fermé d'aulnes; *Esplechin* ou *Espèschin*, épaisse clôture [6], *Noirchin*, noir clos; enfin

1 Gand, 1854, p. 6.
2 Voyez le Dict. Rom. de Roquefort à ce mot.
3 Hel, mot rom., signifie verger. Ibid.
4 Nef, neis, nes, nœf, neu, neve, nouveau.
5 On trouve ce mot cependant traduit en latin par *alcinus*, peut-être pour alcinctus, alneto cinctus. On trouve aussi *Hauchin, Haulchin*. A. B.
6 Espès, épais. Voyez Roquefort.

Anchin, en France, célèbre par son abbaye, se disait en latin *aquiscinctum*, et *aquicinctum*, c'est-à-dire lieu clos, entouré d'eau.

Le dictionnaire de Paris et de ses environs, par Hurtaut, dit au mot *Plessis* :

« Ce nom qui est commun à tant de lieux signifie que ces mêmes lieux étaient dans leur origine des clos cultivés, formés de branches d'arbres pliées en forme de claies, de crainte que les bêtes fauves n'y causassent du dégât. On y a bâti des maisons ensuite, et ces lieux ont conservé le nom des maîtres du territoire.» Pleissis est notre chin.

Le mot saxon *inn, ing* qui signifie encore chez les anglais logis, auberge, hôtel, a fourni la finale de nos noms en ini, eny, ignies et egnies. Il désigne plutôt un village qu'un manse. On le rencontre beaucoup dans notre province et dans le département du Nord. Preuve, dit Guilmot, que les Saxons n'ont pas été seulement transplantés dans les Flandres, mais encore dans le Hainaut et dans le département du Nord. On sait que Rapsaet n'admet pas la transplantation des Saxons ailleurs que dans les Flandres. Mais ces finales nombreuses semblent appuyer le système de M.r Guilmot; à moins d'admettre que ces finales *ini, ignies*, *egnies*, quoique correspondant, pour la signification, aux finales saxonnes *ing*, *inn* ne soient que des désinences purement celtiques, ce qui nous parait assez vraisemblable. Nous laisserons aux savants le soin de vider cette question importante de linguistique, dont la solution nous conduirait trop loin.

Notre province compte vingt-neuf noms de village terminés en *ignies*, *egnies*.

SAVOIR :

Bouv - ignies	Gondr ' egnies
Ell - ignies	Hacq - egnies
Huns - ignies	Ram - egnies
Orm ' ignies	Gou - egnies
Hepp ' ignies	Traz - egnies

Mont - ignies	Audr ' egnies
Harm ' ignies	Blar - egnies
Gott ' ignies	Go - egnies
Oll ' ignies	Trah - egnies
Pap - ignies	Ver - egnies, Vergnies
Batt ' ignies	Bou (e) gnies
Mom ' ignies	Ever ' egnies
Gu - ignies	Leu - egnies
Taint - ignies	Bau - egnies

Ne cherchons pas dans les radicaux qui précèdent *egnies* le nom du propriétaire comme nous le ferons pour le radical qui précèdera le mot court. Une court a un unique propriétaire. Un *egnies*, village, n'en a plus, par la raison qu'un village n'appartient plus à un seul individu. Toutefois, il pourra se trouver des exceptions à ce principe.

Tâchons d'y découvrir un nom de chose, de produit, de situation, une manière d'être qui caractérise la localité; un nom de peuple, comme Montignies, village sur la montagnette, Hunsignies, village des Huns. (Huneghem, près de Grammont, en Flandre, a la même signification.) Gottignies, village des Goths, Battignies, village aux beaux gazons, aux beaux pâturages, Ormeignies, village aux ormes.

Nous rencontrerons dans ces études une finale très-significative, qui veut dire quelque chose comme *égnies*, *ignies*, *éni*, *ini*. C'est le mot *chi* qui se modifie quelquefois en *li*, *gi*, *qui*. Voilà pourquoi sans doute Guilmot donne au mot *lie*, *ley*, *lai*, la signification de champ, lieu.

Porc-chi est encore connu des wallons avec la signification d'étable à porcs, buty et beuty, avec celle d'étable à bœufs.

Il semble aussi que le mot chi-elle (maisonnette) soit le diminutif de ce mot. Il a quelque ressemblance avec les mots romans *gite*, *site* et surtout avec le mot tudesque *zit*, demeure.

Ce mot n'est autre que le mot celtique *Ty* qu'on prononce *t'chi*, il signifie maison. Il fait au pluriel *tiez*.

Monac'ty est une maison de moines. *Monac'tiez*, plusieurs

maisons de moines, un monas*tiez*, un *moustiez*, un monastère.

Ce mot nous est resté du celtique comme beaucoup d'autres, tels que *bu*, *bad*, *barv*, *Bourch*, *can*, *carr*, *claustr*, *éol*, c'est-à-dire *bœuf*, *bateau*, *barbe*, *Bourg*, *canal*, *char*, *cloître*, *huile*, (en patois *ole*.)

L'habitation la plus commune, parce qu'elle était celle du peuple, se nommait *courtil* (de court et de til) ce dernier mot signifie torchis, terre glaise mêlée avec de la paille dont l'usage est encore connu de nos jours dans bien des villages.

Les plus petits villages s'appelaient *villulæ* et un hameau *villare*, d'où sont venus les noms de *villers*, *villiers*.

Nous avons dit que les peuples barbares venus du Nord avaient laissé dans notre pays des traces de leur passage et parfois de leur campement. A ces peuplades qui ont ravagé tant de fois notre province du III.e au X.e siècle, nous devons les noms de Gottignies, Barbarensart, Adinghem (Enghien), Alenthem, Antoing que l'on a orthographié longtemps Anthoing, Hunsignies, comme la Flandre leur doit ceux de Hunneghem, Sueveghem, Suevezeele.

On tient du Christianisme les noms d'un grand nombre de villages où des églises se sont élevées sous la protection de ses saints; tels que S.t-Vaast, S.t-Sauveur, S.t-Amand, S.t-Ghislain, S.-Leger, S.t-Symphorien, S.t-Maur, S.t-Pierre-Capelle, etc.

Notre province était, dans les temps anciens, couverte de forêts et de landes. Les marécages n'y étaient pas aussi communs que dans les Flandres, mais les landes et les bois la couvraient en grande partie. Ces landes étaient des terres incultes couvertes de bruyères, de genêts, d'épines, de ronces. Au VIII.e siècle la forêt charbonnière occupait presque tout le Hainaut et n'offrait qu'un affreux désert rempli d'ours et de sangliers. Quelques noms de village sont parvenus jusqu'à nous portant ce triste cachet du désert : ce sont Rongy, Ronquières, Espain , Buissenal, La Buissière, Louvignies et autres. Au rapport De Reiffenberg, il y avait encore, en 1184, près de Beaumont, un bois rempli de daims et de vaches sauvages, et Jacques de Guise affirme que

de son temps, il se trouvait encore dans la forêt de Mormal des taureaux indomptés et des vaches d'une grosseur extraordinaire.

Les loutres étaient aussi fort communes dans notre pays. Les annales de l'abbaye de S.t-Ghislain disent, en parlant des chasses qu'y faisaient en 1428 le duc de Bourgogne et Jacqueline sa fille, comtesse de Hainaut, que le nombre des braconniers, des connineurs, des *loutriers*, des *louvetiers*, c'est-à-dire de ceux qui étaient destinés à chasser les lapins, les loutres et les loups, était considérable.

Les actes de donation, les diplômes et autres documents du moyen-âge donnent à ces landes le nom flamand de *Woestynen*, le nom roman de *Wastines, Wattines*, en basse latinité *Wastinæ*, qui tous viennent du celtique *Gwast*. On trouve ce mot dans la convention conclue entre le duc de Brabant et le chapitre de S.te-Waudru de Mons, de l'an 1209 : « omnesque vastinæ quæ terræ silvestres dicuntur. In omni terrâ quæ vulgariter vastina dicitur[1]. »

Vers le milieu du IX.e siècle, une bonne moitié du territoire de la Belgique était en la possession des monastères, par un effet de la libéralité des empereurs et des rois. Hommes de mœurs simples et pures, étrangers aux passions et à la politique, nos premiers moines donnaient dans leur solitude l'exemple d'une vie laborieuse, frugale et utile à l'humanité. Véritables colonies chrétiennes appelées à renouveler la face de la terre, leur établissement avait été salué partout d'un bienveillant accueil. C'est aux premiers moines, aidés des bras de leurs sujets et de leurs serfs, que revient la gloire d'avoir défriché notre pays. En apprenant à nos pères à bien vivre, ils leur apprirent aussi à bien cultiver. Leurs monastères devinrent en peu de temps le centre de l'agriculture. Sous leurs cognées et sous leurs bêches, les forêts disparurent en grande partie, les landes furent transformées en terres arables; les marais, desséchés; le sol sablonneux, fixé et fertilisé. Là ne se bornèrent point leurs bienfaits. On sait que la plupart des abbayes telles que Jumiège, Fontenelle, Lobbes, Gembloux

1 Mireus, p. 160.

et S.t-Martin, de Tournay, avaient aussi érigé des écoles que fréquentaient les enfants laïques; et ce fut aussi dans ces cloîtres que les sublimes productions des plus grands génies de Rome et d'Athènes trouvèrent un asile contre la destruction et l'oubli, et ont passé de siècle en siècle jusqu'à nous.

Qu'on n'aille pas croire, jugeant du passé par le présent, que ces monastères aient recherché l'aisance ou l'opulence. Nous les trouvons tous établis au milieu des bois ou des marais. L'abbaye d'Eeckhout, près de Bruges, s'élevait au milieu d'une forêt de chênes, comme l'indique à suffisance son nom *Eeckhout*. Le monastère de Wormhout, près de Bergues, était au centre d'une immense forêt; celui de S.t-Hubert, dans les Ardennes (ce mot signifie en celtique grandes forêts), enfin celui de S.t-Amand, dans les profonds marais de la Scarpe. Nous pourrions encore citer les abbayes d'Averbodem, des Dunes et en général toutes celles qui ont une origine ancienne. « Rien de plus désintéressé d'abord que les fondateurs. Ils arrivaient dans un endroit avec leur foi, leur courage, une pioche et une cognée, ainsi que les colons d'Amérique; ils abattaient quelques arbres, remuaient cette terre que le fer n'avait jamais entamée, construisaient une chaumière, élevaient un autel de gazon et, par leurs prédications enthousiastes, assemblaient en peu de temps autour d'eux les néophytes qui embrassaient leur règle et se mettaient sous leur direction; et bientôt au milieu des champs dorés, de verdoyantes prairies, de villages nouvellement formés, s'élevaient les murs d'un puissant monastère avec les tours de son élégante église, fanaux qui indiquaient le port à travers les orages[1]. »

Les abbayes donnèrent pour la plupart leur nom aux localités où elles s'établirent. C'est ainsi qu'Elnon prit le nom de S.t-Amand, Ambra, celui de S.t-Hubert, Cella, celui de S.t-Ghislain.

Telles sont les sources diverses auxquelles nous nous proposons de puiser les étymologies historiques demandées par la savante

1 Introduction aux chroniques de Floreffe et de S.t-Ghislain dans les monuments pour servir à l'hist. des provinces, p. VII.

Compagnie des Lettres du Hainaut. Nous avons trop la conscience de notre infériorité littéraire, pour espérer lever toutes les incertitudes qui vont surgir en traitant cette difficile matière. Nous n'ignorons pas qu'en fait d'étymologie, les mots sont comme les cloches auxquelles on fait dire tout ce qu'on veut. Aussi nous nous mettrons en garde contre ces indiscrétions et nous ne donnerons que les étymologies claires, certaines, évidentes. S'il en est quelques-unes que nous ne puissions expliquer, et il s'en trouvera certainement, nous avouerons franchement notre impuissance et nous dirons avec Balderic : *melius est tacere, quàm falsa proferre.*

Et comment pourrions-nous avoir la prétention de donner la signification de tous les noms de village, quand Roquefort lui-même avoue n'avoir pu rassembler dans son glossaire tous les mots de l'ancien langage, et que le faire est à ses yeux une impossibilité?

Nous aurons à invoquer le témoignage, d'un très-grand poids, de quelques savants du Nord de la France qui ont écrit sur des matières presque identiques, non sans tomber dans quelques erreurs, comme nous le ferons remarquer à l'occasion[1]. Tant il est vrai de dire que, sans la connaissance approfondie des langues du Nord, on ne saurait traiter convenablement la matière sujette à l'examen. Commençons par donner l'étymologie du nom de notre province qui constituait en grande partie l'état Nervien à l'arrivée des Romains.

La généralité d'un pays nommée aujourd'hui province, était appelée *go*, *gau*, *gaw*, *gauw*, ou *ouw*, *ouwe*, région ; et en y préposant soit le nom de la rivière qui arrosait le pays, ou tout autre nom distinctif quelconque, on déterminait la topographie

1 C'est ainsi, par exemple, que Guilmot avance qu'on ne remarque plus de finale décidément germanique dans le Hainaut, pays des Nerviens, tandis que nous y trouvons 50 noms de village et plus de 300 noms de hameau.

de ce pays, comme Hene-gauw, Bris-gau, Ooster-go, Wester-go[1]. Dans l'acte de partage du royaume de Lothaire de l'an 870, notre province est appelée *Hainoum*.

Ainsi le mot Hainaut, selon les vieux auteurs, signifierait *province qu'arrose la Haine*, nom qu'elle aurait prise seulement au VIIe siècle. Mais comme il n'est pas probable qu'une rivière aussi peu remarquable que la Haine ait pu lui donner son nom, nous sommes porté à croire que les écrivains n'ont pas compris la signification du mot celtique *hen* qui veut dire *vieux*, *vieil*, et nous croyons que hen-go, hen-ouw signifie *vieille contrée*, *vieux pays*, ou *henwald*, antique forêt. Son vrai nom en latin est Henegovia, ou, selon Juste-Lipse, Hainavia. Ce n'est pas sans raison que Pontus Heuterus s'étonne qu'on l'ait nommée Hannonia.

Le vieux chroniqueur Mouskes et, après lui, nos plus anciens historiographes tels que Cousin, Gilles de Boussu et autres, orthographient ce nom sans la consonne t, et c'est avec raison, cette lettre n'a que faire dans ce mot, elle défigure son origine. La finale *au*, au contraire, nous rappelle des noms de même origine tels que Brisgau, Hanau.

Si arrivèrent li Danois
Qui payen estoient, en Flandres,
Et parmi le Hainau s'en alèrent
Droit à Condet, là séjornèrent.

Chron. de Mousk. v. 12,818.

---

1 Rapsaet, Mémoire sur l'origine des Belges. Vol. I. p. 26. Mons, 1838.

CHAPITRE III.

Dans ce travail, nous avons suivi la liste nominative des villages et des hameaux que donne l'almanach provincial de 1850, en rattachant ensuite à chaque localité les hameaux qu'il produit séparément. Nous avons cru devoir procéder ainsi, par le motif que, lorsqu'un nom de village est d'origine romaine ou teutonique, les noms de ses hameaux le sont aussi; de sorte que l'étymologie ou origine du village se voit ordinairement confirmée par celle de ses hameaux.

Nous allons donner ici, pour ne plus y revenir, lors de l'examen de chacun des noms de village dont ils font partie, la signification de certains mots celtiques ou romans qui vont se présenter en foule dans ces études.

1.° Trie, Trieu, Trieux.

Ce mot signifie en langue romane *terre en friche*, *terre à pâture*. Il répond au mot tudesque *Driesch*, au pluriel *Drieschen*. *Doorzeele-driesch* se traduirait donc en français par *Trieu de Doorzeele*.

Vingt-cinq communes ont leur trieu ou trieux. Ce sont : Arc-Ainières, Chapelle-à-Wattines, Carnières, Cordes, Courcelles, Epinois, Mons, Mévergnies, Houdeng-Gœgnies, Onnezies, Peruwelz, Ressais, Ville-sur-Haine, Wannebecq, Anderlues, Buvrinnes, Forchies-la-Marche, Gottignies, Hantes-Wihéries, Momignies, Montigny-sur-Sambre, Cambron-Saint-Vincent, Thuin et Lodelinsart.

Tous ces trieux sont des endroits où le bétail va prendre sa pâture.

Le village de Melle a son *trieu-à-quevaux*, ainsi nommé parce qu'il est exclusivement destiné à la nourriture des chevaux.

Pecq a son *trieu-à-mouques* (sic) et non à mucques comme le porte abusivement l'almanach provincial. Il est ainsi nommé à cause de la grande quantité d'insectes qui harcèlent le bétail en été.

Courcelles possède un *trieu des agneaux*, Houdeng-Aimeries et Houdeng-Gœgnies ont leur *trieu-à-vallée*, ainsi nommé à cause de leur situation dans la partie basse de ces communes.

Le *trieu de l'éwile* à Templeuve pourrait bien tirer son nom de cette circonstance que les femmes et fillettes, qui gardent les vaches, sont ordinairement occupées à tricoter, travail pour lequel elles se servent d'éwiles (mot roman), aiguilles.

A d'autres trieux on a ajouté le nom même de la commune où ils sont situés et à laquelle ils appartiennent, sans doute pour les distinguer d'avec d'autres trieux voisins appartenant à d'autres villages; comme le *trieu de le val*, situé dans la commune de Leval-Trahegnies, les trieux de Blaregnies, à Blaregnies, les trieux Mignault, à Mignault.

Enfin des noms de choses et des noms propres sont ajoutés à certains trieux, comme : le *trieu du chêne*, à Strée, le *trieu-Jeansart*, le *trieu-Maillard*, le *trieu-Maquette*, le *trieu-Mouchon* et le *trieu-Planquart*. Cette adjonction semble indiquer que ces individus en ont été ou en sont encore les propriétaires ou les fermiers. Voici pour les trieux.

2.° Sart, Sartiel, Sartiaux.

Ces mots romans entrent dans trop de noms de village et de hameau pour ne pas nous arrêter ici sur leur signification. *Essarter*, duquel provient le mot *sart*, signifie défricher. *Sartare*, (roeden, roden en flamand,) mot de basse-latinité d'où il vient lui-même, veut dire cultiver une terre inculte. Veut-on savoir

en quoi consistait l'essartage, c'est-à-dire l'opération et le travail d'essarter, Ducange va nous l'apprendre :

» Quando scilicet forestæ, nemora vel dumeta quœlibet,
» pascuis et latibulis ferarum opportuna, succinduntur; quibus
» succisis et radicibus evulsis, terra subvertitur et excolitur. »

Nous avons vu que ce furent les moines qui essartèrent les premiers l'Europe couverte de forêts du v.e au x.e siècle. Plus tard leur courage se communiqua au peuple. Les sarts sont donc des conquêtes faites sur les bois. Partout où vous trouverez ce nom, là était anciennement un bois, une bruyère.

Du mot *sartare* sont venus *sartum*, *sartus*, *assartum*, *essartum*, *exartus*, *exartum* qu'on rendrait en bon français par le mot *essart*. Les mots *Sart*, *Sarti*, *Sartiel*, *Sartiau*, *Sartinne* ont vieilli.

L'essart répond au mot tudesque *Rode*. Il nous sera facile, après cette explication, de faire comprendre l'étymologie de Sars-la-Buissière ; c'est-à-dire : *Buissaie*, *Buissière essartée*.

Les villages de Gondregnies, Forges, Lessines, Feluy, les Acren et Wannebecq ont un hameau nommé *les Sarts*.

Mourcourt et Popuelles : *le Sart;* Jumet, le hameau de *Sarty;* OEudeghien, Ostiches et Thirimont, celui de *Sartiau;* Hollain, celui des *Sartiaux* ou *Petits Sarts;* Rumes, le hameau de *Sartinne;* Courcelles, le hameau de *Sartis;* et Viesville, celui *des Grands Sarts*.

Gilly possède le hameau de Sart-*Allet* et de Sart-*Culpart;* Rèves, celui de Sart-à-Rèves ; Laplaigne, le Sart-*Colin;* Brye, le Sart-*Mollet;* Jemmapes, le *Martin*-Sart ; Masnuy-S.t-Pierre, le Sart-*le-Comte;* Gosselies et Jumet, le Sart-*les-Moines;* Seneffe, le Sart-*Rouge*.

Qui ne voit pas que les noms *Allet, Culpart, Colin* et *Mollet*, ajoutés au mot sart, sont ceux des premiers cultivateurs qui ont rendu à la culture ces terrains jadis couverts de bruyères et de broussailles ? Bienfaiteurs de l'humanité, leurs noms, comme

l'indication de leurs utiles travaux, ont passé à la postérité.

Le *Sart-le-Comte*, à Masnuy-S.t-Pierre doit, comme Braine-le-Comte, son nom au comte de Hainaut, Bauduin IV. Le nom de *Sart-les-Moines* fait assez connaître à qui cet endroit doit le bienfait de l'essartage. Enfin le Sart-*Rouge*, à Seneffe, indique qu'un sol ocreux, c'est-à-dire rouge, en constitue la nature.

3.° Riez, Rez, Rejet.

Ries, riestis, riets, riez, dit le glossaire de la langue romane par Roquefort, *c'est une terre en friche et inculte.* Il ajoute : *qui sert de pâturage aux bestiaux.* Nous ne pouvons admettre cette définition, les riez seraient alors des trieux.

Les riez étaient des terres non labourées. C'est de là qu'est venue l'expression : laisser des terres en riez, et terres demeurées à rejets. *Riesa*, dit Ducange, *sunt quasi resides terræ, aut ità dictæ quasi rejectæ et derelictæ*, terres abandonnées.

Ainsi s'expliquent les hameaux du *Rejet*, à Celles ; de *Rez*, à Sivry ; de *Rejet-à-Ronne*, à Anserœul, (Ronne est le nom d'un ruisseau qui y passe) ; de *Rejet-Mouleux* et de *Sèble* ou de *Sable* à Pottes ; des *Rejet-à-Mouchons* et du *Quesnoi* dans ce même village ; de *Rejet-Dusart*, à Mourcourt ; le *Rejet-Gadu*, à Pottes ; le *Rejet-Maquet*, à Escanaffles ; et les *Hauts-Rejets*, hameaux d'Havinnes, Quarte et Velaines et les *Rièzes*, hameau de Chimai.

4.° Marais, Maraiche, Maraiquiaux, Warechaix, Waressaix, Warichaix.

Le Warchaix, dit le glossaire roman de Roquefort, est une commune pâture entourée de fossés.

De maraiche vient le mot français maraicher, jardinier qui cultive un marais. Comme maraiquiaux, ce mot est le diminutif de marais.

Treize communes ont un hameau connu sous le nom de Marais. Ce sont : Anderlues, les Acren, Bouvignies, Ghoy, Herquegies, Houdeng-Aimeries, Merbes-le-Château, Ollignies, Silly, Thieulain, Wannebecq, Blandain et Gibecq.

D'autres communes possèdent des marais expliqués par l'adjonction d'une désignation assez significative. Ainsi Ghlin a le hameau du *Marais à Criquillions*, c'est-à-dire à Grillons, dont le cri est *cricri* (insecte orthoptère), nom que nos villageois donnent aussi à la sauterelle (locusta) de l'ordre des orthoptères, famille des sauteurs.

Gaurain a le marais de *Jonquerelle* ou marais à joncs, ainsi nommé à cause de cette plante aquatique qui y croit en abondance.

Il a encore le hameau du *Marais des Wuyots*, c'est le nom vulgaire de la Bardane (Lappa); le marais des Rocs, ainsi nommé à cause de sa proximité des carrières de pierres calcaires qu'on exploite dans cette commune; et le marais du Repos. Ce nom lui vient de ce que les *Roctiers*, travaillant à l'extraction de la pierre, y vont prendre un peu de repos au milieu de la journée dans les brûlantes journées d'été.

Beclers a le hameau du *Marais-de-l'Abbaye*, ainsi nommé parce qu'il appartenait autrefois à l'abbaye de S.t-Martin, de Tournai; enfin Isière possède le Marais-du-Breucq (ce dernier mot veut dire lui-même marais).

Quant aux autres dénominations, elles ne méritent pas qu'on s'y arrête. Comme les Trieux et les Essarts, les autres marais portent le nom du propriétaire ou d'autres noms qu'il a plû à la fantaisie de leur donner, comme le marais Mon-Chien, le marais S.te-Anne, celui de S.t-Nicolas, à OEdeghien. Les hameaux de *pré*, *prairie*, *préau*, n'ont point besoin, non plus, d'être expliqués.

Les waressaix ou warchaix sont de petits marais, autrefois soumis comme les autres à la vaine pâture. « Que chacun, dit une coutume rapportée par Ducange au mot wareschaix, depuis la my mars jusques à donc que les biens (terres) seront dépouillez,

soit tenu de renclore et de fosser son héritage contre le wareschaix sur 27 deniers blancs de loix (amende). » Cette mesure était prise pour empêcher le bétail de s'évader parmi les champs ; à travers les propriétés bordant le wareschaix. Elle est encore en usage de nos jours à la campagne.

Ainsi s'expliquent les noms des hameaux de wareschaix, à Carnières :

Waressaix	à Gœgnies-Chaussée,
»	à Harveng,
Warissais	à Montignies-le-Tilleul,
Warischaix	à Hennuyères,
Warinaire	à Nalinnes,
Warisaet	à Biévène.

5.° Pont, Pontceau, Ponceau, Poncel, Ponciel, Pontchiel.

Si le mot pont a donné son nom à plusieurs localités, ses diminutifs servent à désigner une foule de hameaux.

Arc-Ainières, Arbre, Chièvres, Maffles, Wannebecq, Ogy, Thieulain ont leur hameau du ponceau (petit-pont). Ramegnies-Chin son hameau de Pont-à-Chin, S.t-Sauveur, celui du Pont à la Prée (préau, prairie), Escanaffles, le hameau de Pont à la Laye (la Laye est le nom d'un ruisseau). Gosselies, Mellet et Woyaux ont leur hameau de Pont-à-Migneloux, que nous trouvons aussi écrit Mineloup et Mineloups. Aurait-on autrefois dressé en ces endroits des attrapes à loup? La chose paraît assez probable.

S.t-Maur a le hameau de Pont-à-Rieu. Ce dernier mot signifie ruisseau, *rivulus*, et ici ce ruisseau est celui qui traverse le hameau de Barges, et qu'on appelle *Ruisseau des Eaux Sauvages*.

Beaumont, le hameau du Pont-Châtelain, ainsi nommé parce qu'il aura été construit par un châtelain, ou à ses frais.

Ghoy, le hameau du Pont-d'Ancre. Peut-être a-t-il reçu ce nom à cause des barres de fer qui reliaient et consolidaient la maçonnerie.

Cambron-Casteau, le hameau du Pont-de-Lens. Ce pont jeté sur la Dendre, permet à ces deux communes, Cambron-Casteau et Lens, de communiquer.

Solre-sur-Sambre a le hameau du Pont-de-Sambre. Estaimpuis celui d'Hermon-Pont. Hermon est un petit ruisseau qui, traversant Estaimpuis, S.t-Leger et Évregnies, va se jetter dans l'Escaut en aval d'Hérinnes.

Quant aux hameaux du Pont-d'Eau, à Esplechin, du Pont-de-Pierre, à Quévy-le-Grand, du Pont-Tordoir, à Steenkerke, du Pont-Troué, à Sars-la-Buissière, du Pont-Vert, à Froimond, du Pont-Wazon, à Horrues, du Pont-de-la-Couronne, à Ghlin, on devine, sans peine, leur étymologie.

6.° MALADRIE, MALADRERIE.

Les communes de Mons, de Frameries, de Chimai, de Froid-Chapelle, de Naast et de Thuin ont un hameau de ce nom, qui signifie *Maison aux Ladres*, hôpital, nosocome des Ladres. Ce mot ladre veut dire lépreux et vient de Lazarus. En latin Lazari et leprosi sont synonymes. On donna le nom de ladre aux lépreux, parce que leur maison et leur église étaient hors des murs de Jérusalem, et que cette dernière était placée sous la protection de S.t-Lazare. Tournai a aussi sa ladrerie ou bonne maison, au Val d'Orcq.

Les maladries remontent aux XII.e et XIII.e siècles. Elles étaient toutes spécialement destinées à la guérison de la lèpre. Leur existence dans un village est donc une preuve de l'ancienneté de celui-ci, comme de la libéralité particulière ou de la bienfaisance publique.

7.° HAYES, HAYETTE.

Ces mots ont donné leur nom à une foule de hameaux. Il suffira

de les indiquer, ce sont : les Hayes de Macon, à Macon ; les Hayes de Marcinelle (ibidem); les Hayes de Mont-sur-Marchiennes (ibid.); le hameau de la Haie de Nalinnes (ibid.); les Haies de S.t-Remi (ibid); la Haye de Saules, à Leugies; la Haye de Viane, aux Acren, ainsi nommée du village voisin Viane (Fland. Orient.); la Haye d'Imberchies, à Macon; la Haye du Rœulx, à S.t-Vaast.

Haine-S.t-Pierre, Châtelineau, Morlanwelz, Papignies et Ransart ont leurs hameaux de la Hayette (Petite Haye).

Plusieurs villages, tels que Barbanson, Haine-S.t-Pierre, Ham-sur-Heure, Ladeuze, Monceau-sur-Sambre, Solre-S.t-Gery, Masnuy-S.t-Jean possèdent des localités désignées par le mot seul : le hameau.

Herquegies possède le hameau des *Courtis-Brûlés.* Ce nom lui est venu probablement après un incendie qui aura détruit cette partie du village. Nous avons vu que *courtil* signifie maisonnette, cabane, chaumière. Il signifie encore aujourd'hui un petit jardin fermé de hayes ou de murs. Courtillage se prend dans la même signification. Ce mot est également vieux. La courtille est encore aujourd'hui un endroit près de Paris où le peuple va s'amuser.

Antoing, Arquennes, La Hamaide, Thieusies, Ragnies, Beaumont ont un hameau appelé la *Roquette*, c'est-à-dire petite roche, petit roc.

Genly a le hameau de la Ronge ou Ronche (la Ronce); Horrues, Soignies ont le hameau de la *Rouge* (terre sous entendue); Herchies, celui du Rouge-Puits; Rœulx celui de Rouge-Terre, ce qui annonce un sous-sol ocreux et ferrugineux.

8.° Les Petits.

Beaucoup de communes ont pour hameau une localité qui porte le nom du village, précédé de l'adjectif petit, ainsi : Bois-d'Haine a le Petit-Bois-d'Haine; Arbre celui du Petit-Chièvres (Chièvres confine à Arbre); Chièvres, à son tour, a le Petit-Chièvres en Tongre, ainsi nommé parce que Tongre touche à Chièvres; Courcelles, Dour, Fleurus, Havré, Celles, Hornu,

Howardries, Rumes, Trivières, Villerot et Wasmes ont respectivement leur hameau du Petit-Courcelles, du Petit-Dour, etc.

Presque toujours, ces hameaux sont éloignés du centre du village, et comme ils sont, en général, moins populeux que le village même, on leur a donné cette dénomination de petit.

Cordes, Ghoy, Obigies, Rœulx et Tongre-Notre-Dame ont tous cinq un hameau du nom de Petite-Hollande. D'où provient cette dénomination? Serait-ce à cause des soins particuliers donnés dans cette commune à l'horticulture, dans laquelle excellent les jardiniers hollandais? La chose paraît vraisemblable. Quant au hameau de *Petite-Hollande* de Kain, il aurait une origine toute industrielle. On lit dans l'histoire de Tournai, que sur la fin du XVII.e siècle, cette ville fut si pleine d'ouvriers haute-liciers, que ne trouvant plus à se loger dans l'enceinte de ses murailles, ils s'étaient établis au dehors. Le faubourg du château contigu à Kain, habité presque exclusivement par ces artisans, portait le nom de *Petite Hollande*, par allusion à la prospérité de la république Batave. [1]

Les citer, c'est donner l'étymologie ou plutôt la signification des hameaux du petit mont, du petit marais, du petit moulin à Flobecq, Ostiches, Féluy et Grandrieu, du petit préau à S.t-Leger, du petit Quesnoi à Cordes et à S.t-Sauveur, du petit Sart aux deux Houdeng et à Viesville, de la petite Thierarche à Momignies, du petit Tourcoing à Nechin, village voisin, des petits-Trieux à Estinnes-au-Mont.

Quant au hameau du petit Parnasse et du petit Paradis à Thuin, et celui du petit Versailles à Bois-d'Haine, ce ne sont là que des noms donnés par la fantaisie, mais dont le choix même ne laisse point que de faire honneur au bon goût des parrains.

9.° Rivage.

La ville de Mons a le hameau du rivage situé sur le canal de

1 Histoire de Tournai.

Mons à Condé. Lens, Quaregnon, S.t-Ghislain que traverse ce même canal, Wiers et Warcoing (ce dernier sur l'Escaut) ont aussi leur hameau du rivage.

10.° Monceau, Monciel, Monchiel.

Monceau ou moncel signifie monticule, montagnette. C'est sous ce nom qu'est désigné un hameau des villages de Frasnes, Élouges, Frasnes-lez-Buissenal, Hacquegnies et Monceau-Imbrechies.

11.° Ri, Rieu, Riel, Richelle, Ruchelle.

Ce diminutif du mot ruisseau, rivulus, a donné son nom à un hameau des communes de Leers-Nord, Thuin, Sivry, Blaregnies. Les rieux de Fromont et de Bury sont ainsi nommés parcequ'ils prennent leur source dans ces endroits.

12.° Quesnoi, Quesneau, Quesniau, Quenia.

Quesnoi est un endroit planté de chênes, *quercetum*, du mot roman quesne, encore en usage dans nos contrées parmi le peuple de la campagne. C'est du mot Quesnoy et de ses diminutifs que provient la dénomination d'un hameau des communes d'Anseræul, Blicquy, Braffe, Dergneau, Pottes, Ronquières, Rongy S.t-Sauveur, Wodecq, Flobecq, Montignies-lez-Lens. Pecq a le hameau de Queneule. Hollain, les Hauts et les Bas-Quennois.

13.° Quatre-Chemins, Quatre-Vents, Tous-Vents.

Lobbes, S.t-Sauveur et Wodecq ont un hameau des Quatre-Chemins. Ellezelles, Ghoy, Grandrieu et Obigies, celui des Quatre-Vents. Quaregnon, Houdeng-Aimeries, Sivry et Waudrez, celui de Tout-Vent ou Tous-Vents.

14.° Marlière.

La ville d'Antoing, les communes d'Esplechin, de Leernes, de Willemeau, d'Elouges et autres, ont des hameaux de ce nom. *Marla*, dit Ducange au mot marga, *est genus terræ candidæ, margilla, undè nostris marle.* Les mots marle et marlière sont restés dans le langage populaire. Marlière est donc un endroit où se trouve de la marne.

15.° Les hameaux du Moulin.

Neuf villages, savoir : Carnières, Celles, Dergneau, Mourcourt, Papignies, Naast, Rouveroi, Wannebecq et Melles ont un hameau dit du Moulin.

Oghy possède le hameau du Moulin-à-Eau, Bossu-lez-Walcourt, celui du Moulin-à-Farine; Sirault, celui du Moulin-à-Papier; Beaumont, Gozée, S.t-Amand et Vergnies, le hameau du Moulin-à-Vent, Péruwelz, le hameau du Neuf-Moulin. Ces désignations n'ont point besoin de commentaires. Nous en dirons autant des hameaux du Moulin de Bas-Marteau et de Notre-Dame, à Thuin; de celui du Moulin-Blanc, à S.t-Remi, de ceux du Moulin de Casteau et de la Haye, à Bailieux; de celui du Moulin des Aulnes, à Celles. Bergeant, Martinmont et Mantal sont les noms des propriétaires des moulins qui ont à leur tour donné le leur aux hameaux de Ligne, d'Ellignies-Sainte-Anne et de Lambusart.

16.° Les Saints et les Saintes.

Beaucoup de hameaux et de faubourgs portent le nom d'un saint ou d'une sainte, sans doute à cause de quelque édicule ou chapelle élevée par la dévotion publique ou privée à ces bienheureux. Dans les villes, ce sont les saints auxquels les églises sont dédiées qui donnent leur nom à la paroisse, et bien des rues rappellent celui des couvents et des corporations religieuses qui s'y sont autrefois établis. Plusieurs villages mêmes portent le nom du saint sous la

protection duquel l'église est placée. Ce sont ces noms que nous classerons dans la catégorie des noms chrétiens. Ce sont : S.t-Sauveur, S.t-Amand, S.t-Ghislain, S.t-Symphorien, S.t-Denis, S.t-Pierre-Capelle, S.t-Vaast, S.t-Rémi, S.t-Léger, S.t-Maur.

On trouve les hameaux de S.te-Anne à Cambron-S.t-Vincent, à Ellignies-S.te-Anne, à Flobecq. Celui de S.t-Christophe à Momignies, le hameau de S.te-Barbe à Maulde, de S.te-Brigitte à Thumaide, de S.t-Antoine à Havré et à Ligne. On trouve le faubourg de S.t-Augustin à Rœulx, ceux de S.t-Jacques et de S.t-Paul à Binche, celui de S.t-Jean à Thuin, de S.t-Lazare à Mons, les faubourgs de S.t-Martin et de S.t-Paul à Chièvres, le hameau de S.t-Brice à Bailleul, de S.t-Druon à Thuin, de S.t-Fiacre à Fayt-lez-Seneffe et à Mallet, de S.t-François à Farciennes, de S.t-François et de S.t-Jean à Thuin et à S.t-Amand, de S.t-Julien à Boussoit, de S.t-Marcoult à Silly, enfin le faubourg de S.t-Martin à Tournai, à Leuze et à Montignies-le-Tilleul. Nous venons d'indiquer l'origine de tous ces noms.

Les communes de Wihéries, Laplaigne, Jemmapes, Froid-Chapelle et Vergnies ont les hameaux de Martin-Chêne, Sart-Colin, Martin-Fontaine, Martin-Sart. Qui ne voit pas que ces localités ont été nommées ainsi d'un chêne, d'une fontaine et d'un sart appartenant à des individus du nom de Martin, de Colin ? Quant au mot sart, nous en avons donné la signification au § 2.

Enfin, et pour ne rien passer sous silence, les communes de Thumaide, Beauwelz, Ville-Pommerœul, Fayt-lez-Seneffe, Sivry, Chapelle-lez-Herlaimont, Gerpinnes, Solre-S.t-Géry, Leernes, Vellereille-lez-Binche, Momignies, Chapelle-lez-Herlaimont, Viesville et Bellecourt possèdent des hameaux désignés de la manière suivante : Maison Barbieux, Maison Baudson, Maison Bourdon, au Coin du Bois, Maison de Benoit Massart, Maison de Bois de Sapin, de la Basse des pauvres, Maison de Laury, de De Lebidart, id. de l'Éclusier à l'abbaye d'Aulne, Maison de Monplaisir, de Pierre Lambert et autres dénominations dont l'énumération deviendrait fastidieuse.

Il est facile de voir que toutes ces localités retiennent leur nom

de celui qui a fait construire ces habitations, et que ces propriétés ont donné plus tard leur nom à ces divers hameaux.

17.° Stoquoi, Stocquoy, Stoquettes.

On trouve le hameau de Stocquoi dans les communes de Meslin-l'Evêque, Ransart, Hellebecq et Ghoy. Les mots romans *Stoc*, *stockes, estoquaige,* estoquaige signifient les racines des arbres laissées dans un dérodis. Le mot *choque* a encore cette signification dans le Hainaut. Quand en justice, on plaide au possessoire pour les limites d'un champ entouré de haies, on recherche, avant tout les vieilles souches, en patois les *choques*. Voyez Ducange, Verbo *stoc*.

18.° Terminaisons Innes, Linnes, Rinnes.

On remarque parmi les noms de village et de hameau plusieurs terminaisons en *innes*, *linnes*, *rinnes.* Ce sont des adjectifs féminins pluriels qui qualifient un mot sous entendu tel que *terres*, *plaines*. Ces mots indiquent tout particulièrement la nature du sol. Ainsi :

Bosquilines sont des terres couvertes d'eau et de bois.

Erquennes ou *Erquinnes*, plaines de chênes.

Spiennes, champs aux abeilles de *es*, *esp*, *espie*, abeille. Voyez Roquefort, glossaire de la langue romane à ce mot.

Buvrinnes, terres à bœufs, de *bu*, *bué*, celtique.

Havinnes, terres maigres, de *havi*, desséché. Voyez Roquefort, à ce mot.

Herinnes, terres grasses, prairies, de *herba.*

Wastines, terres incultes et improductives, déserts, bruyères, de *gwast*, *wast*. On dit encore à la campagne pour une terre mauvaise, *une terre à guast.*

Nous avons cru devoir expliquer ces mots en une seule fois, d'abord pour éviter des répétitions fastidieuses, ensuite parce que rapprochés les uns des autres l'étymologie de ces mots est plus saisissante.

19.° Des voies romaines.

Nous avons dit que l'occupation de la Belgique par les Romains avait modifié dans notre province la source naturelle des noms de localité. Nous y trouvons, en effet, des noms empruntés aux temples des Dieux du paganisme, aux Dieux mêmes, aux maisons, aux stations, aux camps militaires des Romains, comme il s'en trouve une foule en France et dans les autres provinces de notre pays.

Huit voies consulaires, construites sous l'empereur Auguste, partaient de Bavai, centre commun, vers l'intérieur de la France et le Rhin.

Nous ne parlerons ici que des voies consulaires qui traversaient la Belgique. L'une d'elles, partant de Bavai, aboutissait à travers une partie du Hainaut et les Ardennes, à Trêves.

La seconde, traversant également le Hainaut, allait aboutir à Cologne.

La troisième, qui passait à Mons, Masnuy et Enghien aboutissait à Asch.

La quatrième allait de Bavai à Quiévrain. Là elle divergeait. Une branche se dirigeait vers Tournai, par Escaupont, et allait à Vervicq, à Cassel et à Boulogne. L'autre branche passait à Hensies, Blaton, Ellignies, Ligne, OEudeghien, Flobecq, Ellezelles et allait aboutir à Brakel, Flandre-Orientale, pour se diriger de là sur Gand.

Ces immenses travaux ont laissé çà et là, dans notre province, les dénominations de *Cauchies, Chaussée, Brunehault, Chaussée-Brunehaut*, *Chaussie-la-reine*, *Chensée*, *Chonsée*, *Quegie* mot corrompu de *Cauchie*, *Cauchiée;* de même que dans le Luxembourg elles ont donné aux localités qu'elles traversaient le nom de *Kem*, *Kiem*, mot générique gaulois *Kemin.*

On sait que les voies militaires ont été restaurées par la reine Brunehaut de qui elles ont retenu et porté depuis le nom.

La voie romaine qui allait aboutir à Cologne, entrait dans le Hainaut au village d'Aulnois, traversait Gœgnies-Chaussée, Quévy, (Kemvi) qui lui doit son nom, Havay, Givry, Haulchin,

les Estinnes, Waudrez, Binche, Morlanwelz, Trazegnies et Viesville.

Gœgnies-Chaussée et Trazegnies lui doivent aussi leur nom. Trazegnies est une romanisation de Trajecti. C'est donc un travail d'art qui lui a valu son nom.

Trajecti, dit Ducange, vox latinis haud incognita eâ notione quâ utitur monachus Sangall. Fuit consuetudo in illis temporibus, ut ubicumquè aliquod opus ex imperiali præcepto faciendum esset, siquidem pontes vel naves aut *trajecti*, sive purgatio seu stramentum vel impletio cænosorum itinerum, ea per comites, per vicarios et officiales exequerentur.

C'était l'usage, dit-il, dans ces temps-là, lorsqu'il s'agissait d'exécuter de grands travaux par ordre de l'Empereur, tels que des ponts, des pontons ou des *trajecti*, des assainissements, des pavements ou exhaussements de chemins profonds et boueux, que les comtes, leurs délégués ou officiers fussent préposés à ces travaux. Or, quand ils construisirent la voie consulaire, les Romains avaient eu à *traverser* un ruisseau appelé le Piéton, le même qui a donné son nom à Gouy-le-Piéton et qui a motivé celui de Pont-à-Celle. Il est donc certain que de grands remblais ont dû être faits en cet endroit, pour établir la chaussée; c'est de là qu'est venu le mot *trajecti*, *pont*, passage, viaduc, traverse enfin qui sert de radical unique au mot trazegnies, trasnis.

Trahegnies, près de Binche, a la même étymologie.

Gouy-le-Piéton a pour hameau *Chensée* mot évidemment altéré de chaussée.

Liberchies signifie *noble chaussée,* en admettant que ce mot soit une contraction de Libercauchie. Si l'on ne veut pas y voir cette syncope le nom de ce village veut dire *nobles demeures.* Il a pour hameau *Brunehault.*

Le village de Pont-à-Celle a le hameau de *Chaussée.*

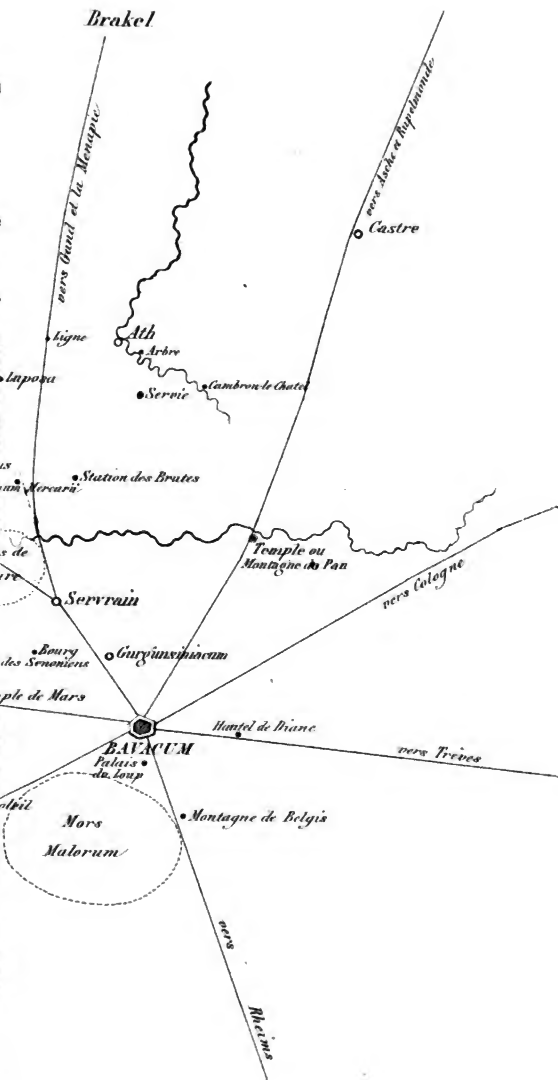
Une autre chaussée partant de Bavai passait à Mons et de cette ville se dirigeait sur Enghien, Castre, Asche en passant par Masnuy, Chaussée-N.-D.-Louvignies et Horrues auxquels elle donne leurs noms.

Une autre voie romaine partant de Bavai traversait Bellignies, Audregnies, Baisieux et Quiévrain. Nous verrons que Quiévrain doit aussi son nom à la voie romaine, et qu'il n'est pas autre chose que la traduction du mot latin *diverticulum* qui signifie bifurcation.

Toutes les voies romaines qui sillonnaient la province sont indiquées sur la carte que nous offrons ici, et sur laquelle figurent les noms de ville des temps fabuleux.

SUI

Belgis, Bélis, (
Palais du loup
Mont de Brutu
Station des Bru
Mons Minervæ
Fanum Solis, t
Fanum Martis
Fanum Mercuri
Mercurialis, Al
Pays de Mercur
Autel de Diane
Le bos de la Fa
Arbre . . .
Luposa . . .
Janus bifrons
Vélanie . . .
Ligne . . . .
Corde . . .
Montagne de Be
Gurgunsiniacum
Mors malorum .
Porte-Belge . .
Hostile, Nervie.
Servie, le sart de
Cambron-le-Châ
Montagne de Pa
Hugniacum . .
Servrain . . .
Blandinus . .
Bourg des Senon
Cativulcus . .



CHAPITRE IV.

Étymologie des noms de ville du Hainaut.

MONS. *Montes.*

L'étymologie de ce nom est facile à saisir. Il signifie montagne, en latin *Montes*. Cette ville s'élève sur les ruines d'un château anciennement appelé *Castri-locus*. C'était une montagne inculte où S.te-Waudru se retira en 650.

Charlemagne fit de Mons le chef-lieu du comté de Hainaut en 804 et lui donna de grands priviléges. Cette ville fut entourée de murailles en 1150, par le comte Bauduin IV. Son ancien nom *Castri-locus* indique un rapport trop visible avec la période romaine pour ne pas en tirer son origine. Le collége des chanoinesses de S.te-Waudru fut fondé en 660 par sainte Waudru, comtesse de Hainaut.

Le mont Panisel s'appelait, en 1184, Belmoncel.

SOIGNIES. *Sunniacum.*

C'est à la Senne, en latin *Senna* ou *Sunna*, que cette ville doit son nom. Soignies, Sougnies, Suynies, *Sunniacum* signifie ville sur Senne.

Il est fait mention de Soignies dans l'acte de division du royaume de Lotharingie en 870. Voyez Mireus Elle fut détruite par les Normands au IX.e siècle. Elle se releva de ses ruines et fut entourée de remparts en 1150, par le comte Baudouin, quatrième du nom, dit le bâtisseur, et de murs en 1360. Saint

Vincent y fonda un monastère vers 640. Mais ayant été détruit par les Huns, il fut rétabli par saint Bruno, archevêque de Cologne et duc de Lorraine, vers l'an 965.

BRAINE-LE-COMTE. *Brenna-Comitis.*

Cet endroit était connu en 1050 sous le nom de Braine-la-Willotte, Brania Willotica. Le cartulaire du Hainaut le nomme Braine-la-Wihote.

Le comte Baudouin IV, l'ayant acheté du chapitre de Sainte-Waudru de Mons, substitua à son nom ancien celui de Braine-le-Comte, *Brenna Comitis.* Brenna signifie en bas latin un endroit où il croit une grande quantité d'arbustes et d'arbrisseaux sauvages. Voyez Ducange. V.° Brenna. Braenar, en celtique signifie *Arvum putridum.* Il semble que Brenna vienne de ce mot.

Braine-l'Alleud et Braine-le-Château se disent en latin *Bronium*, *Bronia.*

Cette petite ville fut pillée, saccagée et incendiée en 1424 par les Brabançons.

Elle éprouva le même sort en 1583. On ne lui donne que deux hameaux. La Houssière, c'est-à-dire un endroit planté de houx, et Scaubeck qu'il faut orthographier Schauwbeek, noir ruisseau.

CHIÈVRES. *Cervia.*

Nous repoussons l'étymologie du nom de cette ville, donnée par Jacques de Guise. Chièvres qu'on a écrit aussi Sirve, Chierves, signifie tout simplement *Cervorum via*, cerfsvoie, voie des cerfs. Elle existait dès le IX.e siècle. Elle est citée par Mireus et appelée Chervia dans un acte de 1089, et Cervia dans un autre de 1148. Dans les études sur Jacques de Guise par Benezech de S.t-Honoré, ce lieu est appelé Chirvia en 1186.

C'est à Chièvres que naquirent les chefs de cette troupe redoutable, qui, sous Jean d'Avesnes, étaient appelés les *Ronds Haynnuyers*. Les chefs étaient six frères, enfants d'un certain Gérard

Le Rond, boucher de la ville de Chièvres, lesquels, pour venger la mort de leur père tué malheureusement par les officiers de Marguerite, avaient pris les armes et portaient pour enseigne un O couronné cousu à leur robe ou chaperon. Ils défendirent la ville d'Enghien au profit de Gauthier, son seigneur, et défirent l'armée de Charles duc d'Anjou, frère du roi de France.

HAMEAUX.

Herimetz, qui signifie champs fertiles de *heri* et de *metz*, *mas*, mots romans et *hoves*, c'est-à-dire ferme, du mot tudesque *hoba*, *howa*.

ENGHIEN. *Anghia.*

Cet endroit s'appelait autrefois *Edinghe, Edinghem, Adingen, Alanghen*. Ce dernier est une contraction de Alanenghem, demeure, camp des Alains. C'est l'opinion d'écrivains recommandables. Cette ville ne fut bâtie qu'en 1167. Voyez Warnkœnig, Histoire de Flandre, t. I, p. 120.

Le parc du château est célèbre dans tout le pays par sa beauté et son étendue.

Son château-fort fut démoli par ordre de Baudouin, comte de Hainaut, vers 1195.

ROEULX. *Rodium.*

S'il faut en croire le géographe Dewez, cette petite ville fut bâtie dans un endroit appelé anciennement Ampolline, c'est-à-dire vallée d'Apollon, à cause du culte qu'on rendait à ce Dieu. Elle était connue au XI.ᵉ siècle. En 1125 il s'y établit une abbaye de Prémontrés. Rœulx fut brûlé en 1184 par les troupes du duc de Louvain.

Le cartulaire de Namur appelle cet endroit *Rues*, *Ruet*, *Riu*.

Gilles de Boussu, *Roets* et *Roels*.

Mireus, *Rœux* et *Ruez*.

D'autres *Ruz*. Delewarde, *Rueth* et *Rœulx*.

Tous ces noms ont pour unique radical le mot celto-roman ru, ruez, ruel qui signifie ruisseau.

Cette étymologie est conforme à la situation physique de Rœulx. En effet la Sennette qui arrose les deux Escaussines a sa source dans le bois de Rœulx. Outre cela, le rieu d'Aubergelle qui se jette dans la Haine près d'Obourg, un autre affluent de la Haine qui passe à Gottignies, la Wance, et un troisième ruisseau qui se jette à Thieu dans le Thiriau, prennent tous leur source dans les environs de Rœulx, au village *aux sources*, *aux ruisseaux*. Près de cette ville fut fondée, en 1125, l'abbaye de de Saint-Feuillien.

HAMEAUX.

Les faubourgs de Binche, d'Houdeng, de Mignault, la ferme d'Ayette, du Vivier, Mont-au-Banc et Thiésart qui signifie petit sart.

S.t-GHISLAIN, *Ghislenopolis et Gullini monasterium*.

Anciennement nommé *Ursidongus* puis *cella* et enfin S.t-Ghislain, du nom de ce saint qui y fonda un monastère, vers 650. Cette petite ville fut enclose de remparts en 1005, par Godefroid, oncle de Regnier IV, comte de Hainaut. Une charte de l'empereur Othon, citée par Mircus, fait mention de cet endroit en 965.

TOURNAI, *Tornacum*, *Durnacum*.

Cette ville est une des plus anciennes de la Gaule Belgique. Son existence est établie au deuxième siècle, et au quatrième elle occupait déjà un rang distingué. Elle perdit de sa splendeur par la dévastation des Vandales, au commencement du cinquième siècle. Mérovée y établit le siége de son empire en 448. Ses successeurs y fixèrent leur résidence. Le roi Chilperic y fut enterré

en 482. Cette ville, mise à feu et à sang par les Normands en 880, fut déserte l'espace de trente ans. Son étymologie vient de *tur*, tour et *ick*, eau, deux mots celtiques qui signifient forteresse sur eau, sur le Scald, *Scaldis*, l'Escaut.[1]

ATH, *Athum*.

Il n'est point de ville en Belgique, dont le nom s'écrive avec si peu de lettres et sur lequel les étymologies soient si peu d'accord.

Jacques de Guise prétend qu'Attila, roi des Huns, voulant hiverner au pays des Nerviens, fonda un château sur les rivières Alba et Tenera, l'Abre et la Dendre, et l'appela de son nom Ath, en la grande campagne nommée champ des Huns, où se trouve le château de Huncignies à une petite lieue d'Ath. Jean Lemaire se range à cette opinion. Zwallart la rejette, et donne, lui, pour fondateur à la ville d'Ath, Ætius qui, sous Mérovée, aurait défait les Goths dans les environs de cette ville. Ce qui le détermine à émettre cette opinion, dit-il, c'est que les Flamands et les Allemands orthographient le nom de cette ville par *Aet*.

D'autres écrivains prétendent que ce nom lui vient des Aduatiques ou Atuatiques, peuple dont parle César et dont le siége aurait été à Ath.

Dubieski, admettant cette opinion, lui donne une origine Slave. Il la croit de construction romaine, et prétend que la ville d'Ath appartenant aux Atuatiques, c'est elle que les anciens géographes désignent sous le nom de *Attuatuca Tongrum*. Ce dernier mot aurait donné à son tour leur étymologie aux deux villages voisins Tongre-S.t-Martin et Tongre-Notre-Dame.

Nous acceptons cette ètymologie avec d'autant moins de scrupule que le mot *Ath*, n'ayant aucune signification dans les vieilles langues du pays, il faut que le nom de cette ville soit le nom du peuple qui l'a fondée. Cette étymologie sourit au père Vinchant

[1] Voy. dic. celtiq. de Rostrenen.

l'annaliste du Hainaut, et a été honorée de l'approbation du savant baron de Reiffenberg.

Ath fut l'espace de 416 ans la capitale d'une petite principauté nommée Burbant (de 720 à 1136). Elle s'étendait de l'Escaut à la Dendre comprenant Antoing, Condé, Leuze, Lessines, Chièvres, Lens, Enghien et Hal. Les armes d'Ath sont encore celles du Burbant, d'or à l'aigle de sable posé sur un perron d'argent à trois degrés. Charles-Quint la fortifia en 1540, et Vauban, après sa prise par Louis XIV en 1667, en releva les fortifications.

HAMEAUX.

Qui-Vive ou Wardau qui a la même signification; Lorette, ainsi nommé d'une chapelle dédiée à cette sainte; Maubreucq, *mauvais marais;* Tenre, *la Dendre*; Scamps, *les champs*; Renard, ainsi nommé du bois du Renard qui y touche.

ANTOING, *Anthoing*, *Antonium*, 780, *Mir.*

Le nom de ce bourg, érigé en ville depuis 1816, s'écrivait autrefois Anthoing. Son château, dont il ne reste que d'immenses ruines, est un des plus anciens châteaux-forts de la Belgique et du nord de la France. Différentes fois, à des époques reculées, mais particulièrement au commencement du v.e siècle, des peuples barbares, venus du Nord, ont signalé leur apparition et leurs ravages dans nos provinces en laissant leur nom, ici à la plaine, là aux montagnes où ils avaient campé. Nous trouvons dans notre pays beaucoup de dénominations que les localités ont retenues des invasions de ces peuples barbares. Or, de même que Enghien vient de Alanenghem et par contraction Anghem Anghia, de même Anthoing vient de Alanenthum (Anthum) du mot celtique et roman *thum* qui veut dire maison, camp. Une chose certaine c'est qu'à une lieue de là on trouve un endroit appelé Barbarensart, où la tradition rapporte que ce peuple y a autrefois dressé ses tentes [1].

1 Il peut aussi signifier tout simplement *la Colline* de deux mots celtiques *an tun*.

Il est fait mention d'Antoing sous le nom d'Antonium dans l'acte de division du royaume de Lotharingie en l'an 870. Voyez Mireus. Il y avait une collégiale fondée en 750 par Gérard, comte de Bourgogne.

Hameau.

Le Bruil (*Bruilum*) id est pratum dit Ducange, et Ghéronte, en latin *Géraumeis*, qui veut dire *hermitage*, *cellule*. On montre encore le vieil hermitage de Notre-Dame-au-Bois.

Lessines, *Lessinia*.

Cet endroit portait, en 1298, le nom de Liessines. C'était un fief mouvant du comté de Flandre. Cette petite ville est entourée de tous côtés par la Dendre qui en forme une espèce d'île.

Or, dans les temps anciens, Lessines n'était pas abordable à cause des eaux fangeuses qui en faisaient presque un rempart, et c'est de cette situation qu'est venu son nom Liciæ d'abord, puis Lessinia, Lessiniæ. Or, Liciæ signifie Licès, défenses, obstacles et marais. Lessines fut appelée *Terre de Débat* parce qu'elle était toujours en guerre avec les sept villages de sa dépendance. Ce n'est qu'en 1120 qu'apparait son nom dans les diplômes.

Hameaux.

Les Carrières (*de grès*), la commune, la ferme de Bronchinies, le Fourbisart, l'Harmonie (nom de fantaisie), Kenimont, *Mont aux Chênes.*

Leuze, *Luthosa*, *Lutosa*, *Luitosa*.

C'était en 802 un fisc royal. Il en est fait mention dans l'acte de division du royaume de Lotharingie en 870, sous le nom de Luthosa. Son nom vient de *Lutum*, *bourbier*, *fange*, parce que cet endroit était autrefois entrecoupé de marais bourbeux. Son

étymologie est donc la même que celle que l'on donne à la capitale de la France. *Lutetia à Luto.*

Le 18 octobre 1691 le Maréchal de Luxembourg remporta un avantage remarquable sur les alliés au passage de la Catoire. Il y avait une collégiale fondée en 742 par Gérard, comte de Bourgogne.

HAMEAUX.

Vieux-Leuze, la Croix du Mont, ferme de Wasmes (village voisin), Planq, *la Planche*, Fermont, *mont au fer*, *au minerai*, Bariseul, *Petit Bari*, village voisin.

PÉRUWELZ, *Petrosa.*

On trouve le nom de cette ville écrit de plusieurs manières: *Péruwez*, *Péruwé*, *Pierwez*. On prononce généralement *Piérué*. Elle était connue en 1186, sous celui de *Pétrewez*, *Piereweiz*. Voyez Bénézech de Saint-Honoré, dans ses études sur Jacques de Guise.

Cette ville tire son nom de la nature de son sol pierreux et du mot *wel*, *welz*, *veld*, *val*, qui signifie, plaine, vallée. Pour rendre cette étymologie plus frappante, il est bien de rappeler qu'au XVI.e siècle on disait herbu pour herbeux, verbu pour verbeux, pierru pour pierreux et lettru pour lettré, instruit.

Péruwelz veut donc dire champs à pierres et cette désignation est des plus applicable à cet endroit, car on y exploite des carrières de pierres et de grès tendres.

Il y a près de Paris un endroit qui se nomme Champlâtreux, et en France une douzaine de noms de localités appelées Pierre-Fite (Petra Ficta) parce qu'il s'y trouve des veines de terre propre à la cuisson.

Péruwelz a été érigée en ville en 1816, sous Guillaume I.er

HAMEAUX.

Bonsecours, ainsi appelé à cause d'une chapelle érigée depuis

quatre siècles à Notre-Dame de Bonsecours et qui a le privilége d'attirer chaque jour des caravanes de pèlerins sur la montagnette.

La place Chowis, que les uns disent Jovis.

Le hameau de Cerfontaine, ainsi appelé à cause des sources qui jaillissent à chaque pas. On lui donne une origine quelque peu romantique. On prétend qu'un cerf poursuivi et frappant le sol, au moment de tomber, avec ses bois, y aurait fait une ouverture d'où serait sortie une des sources qu'on y voit aujourd'hui.

Charleroi, *Caroloregium*.

Ce n'était autrefois qu'un petit village appelé Charmoi ou Charnoy (bois de charmes); son emplacement était sur la partie haute de l'entre deux villes. Le gouverneur-général des Pays-Bas Espagnols ayant fait construire, en 1666, une forteresse sur la rive gauche de la Sambre, lui donna le nom de son souverain Charles II, Charleroi.

Hameaux.

Broucheterre, *broussailles*, Warmonceau, *vertmont*. Voyez le Dict. de Roquefort aux mots *Brouche* et *Wart*.

Binche, *Binchium*, *Binstium*.

Cette petite ville située sur la Saunière était connue au x.e siècle. Elle servait autrefois de dot aux fils aînés des comtes de Hainaut. Elle fut livrée aux flammes par les troupes du roi de France Henri II, en 1554. *Bincina* d'où vient Binchium signifie colonie. V. Ducange.

Thuin, *Tutinium*, *Tudinum*, *Tudetianum et Tudeniacum Castrum*.

Cette ville est située sur la rive droite de la Sambre, dans un endroit de difficile accès, à cause des montagnes qui l'environnent

On croit que les abbés de Lobbes ont bâti le château de Thuin pour couvrir leur abbaye contre les attaques de leurs ennemis. Il est fait mention de cette ville à l'an 888, époque où vivait Francon, moine de Lobbes. L'évêque Notger en avait fait une ville en 972. Elle fut prise et ruinée en 1053. Mireus dans un acte de donation de l'an 1069 rapporte que Baudouin de Jérusalem vendit à l'évêque de Liége, Obert Tudinum, Twin. Selon Vossius, Tuin signifie *locus universim septus,* un clos, en celtique, *tywyn, twin, tunien,* veut dire un endroit abrité contre les vents et exposé tout à la fois au soleil. Dict. de Roquefort.

Hameaux.

Ils ont tous une signification connue. Champs des oiseaux, Chapelle-Fagnard (c'est un nom propre). Le Chêne, La Corbeillerie (de corbeille, panier d'osier). Coûture, Grand-Courant, Grand-Houillon (hollon? éminence). Grand-Parnasse (nom de fantaisie), l'Hermitage, Grand-Resquetia (*rejet*), Hourbes probablement pour *hourdes, remparts, palissades*, en roman. Voy. Roq. à ce mot. Waibes (*gué*, de *vadum*), Noir-Tacon (*noire truite*). Terme des Vaches (*montagne* ou *rampe des vaches*), Tienne-trappe (*montagne-attrape*), l'Hermitage, Moustier, La Selle, Vert-Gazon, Jérusalem (nom biblique), Montplaisir, Le Marteau, Picraille, Point du Jour, Tordoir (pour retordoir) et Perfondry (*fondrière*).

Fontaine-l'Evêque.

Cet endroit était connu en 1125, sous le nom de *Barle-Fontaine. Burla-Fontana*, dit Mireus. Ce ne fut qu'au XIII.e siècle qu'il prit le nom de l'Évêque, quand un seigneur de Fontaine parvint à l'évêché de Cambrai.

Hameaux.

Beaulieusart, (*essart de Beaulieu*), les Gaux (*bois*) et Persiaux dont la valeur m'est inconnue.

CHATELET, *Castellarium*, 1129.

Le nom de cette ville signifie *petit châtel*. Châtelet est celui que l'on donnait autrefois à de petits châteaux forts dans lesquels commandait un officier appelé châtelain. *Castellarium, castelletum* est un diminutif de *castellum*. Remarquons ici que le mot castel est pur celtique adopté par le latin, le roman, le teuton et le français.

HAMEAUX.

Beau-Moulin, Maison isolée, Culot du trieu, c'est-à-dire *coin, fond du trieu*, Traquette ou Traquet, *le rouet d'un moulin*, Pitié-Maison, qui veut dire : *hôpital, maison-Dieu.*

CHIMAI, *Cimacus, Cimaium.*

Cette petite ville sur la Blanche, entre les forêts de La Fagne et de La Thierarche, s'appelait autrefois *Cimelle*. Lessabæus la nomme *Vanavilla*, mais les diplômes du XIe et du XIIe siècles lui donnent le nom de Cimaium. Mireus en fait mention à l'an 1197; Warnkœnig dans son histoire de Flandre, vol. I, p. 369, à l'an 1254 et Delwarde, à l'an 1127.

Le mot Chimai vient du roman *chimenei* qui signifie buisson, touffe d'arbres.

HAMEAUX.

Maronnette (endroit où l'on prend du bois à bâtir), Haute et Basse Nimelette (petite forêt), les Rièzes, mot expliqué aux prolégomènes, Champagne, Air, *nid d'oiseau*. Maisons isolées, et Cense-lor-son ou Lorson, Lourson.

BEAUMONT, *Bellomontium et Bellus Mons. Byaumont*, 1337.

Cet endroit, nommé Belmont en 1071, tire son nom de sa belle situation sur une montagne.

HAMEAUX.

Graveline. Ce mot roman signifie un endroit situé sur le bord d'une rivière et où il y a du sable. Leval, Hurimont, Le Rat, Le Loup, Rond-Bonnet, Verte-Allée, Praille ou Praiel (le préau).

GOSSELIES, *Gosillies*, 1140. *D.*, *Cochelies*, 1153, *Goscelli*, 1185. *D.*

Gos, gosse n'a aucune signification en roman ni en tudesque. Nous sommes porté à croire que l'on a dit anciennement Coselies. Mireus, en effet, le nomme Cocelies en 1125, ce qui est bien la même chose. Or, ce mot a pour radicaux deux mots romans : *cosel*, chaumière, maisonnette, cabane, et *li*, *lie*, lieu. Coselies signifie donc *endroit des chaumières*, village par extension. Voy. Roq. Dict. roman à ces deux mots : Cosel et li.

Les gens de la contrée prononcent *Gochelies*.

HAMEAUX.

Sart-les-Moines; Piersoulx, Pirchas, qui semblent désigner la même localité, signifient un *sol pierreux*, Haute-Bise.



CHAPITRE V.

Etymologie des noms de village et de hameau de la province de Hainaut. [1]

Memor fui dierum Antiquorum.
Psalm. 142

I.

Arrondissement d'Ath.

Anvaing.

Aisevaing, 1186. *A. B. Auveng. Auvain*, 1250.

Sur le petit ruisseau dit la Ronne, qui lui-même signifie courant d'eau. L'étymologie du nom de ce village nous avait fortement intrigué et nous avions renoncé à la donner, n'en connaissant

[1] Avant de passer en revue tous les noms de village et de hameau de la province, pour en donner l'étymologie, nous croyons devoir expliquer ici la signification de certaines abréviations dont nous nous sommes servi pour indiquer les sources où nous avons puisé.

Il existe de feu M. Bénézech de St-Honoré, maire de Vieux-Condé, un petit ouvrage, intitulé : Études sur Jacques de Guise, imprimé en 1841, à Valenciennes, chez Lemaire. Dans cet opuscule se trouve un document précieux de l'an 1186, qui rapporte un grand nombre de noms de localité sous une forme qui s'éloigne considérablement de l'orthographe officielle de nos jours. Cette forme, remontant de plus près à l'origine des communes, nous a souvent révélé la signification de leur nom qui, sans ce secours, serait resté éternellement une énigme pour nous. Ce document

point les radicaux, quand un nom de hameau nous les a révélés. C'est celui de *Miauvain*. Nous nous sommes dit : le premier radical de ce mot a une signification, celle de *meilleur ;* or, vaing ou vain doit exister, et en effet nous avons trouvé qu'il signifie en roman *fruit de la terre*, *moisson*. De plus, nous voyons dans le document de Bénézech, que l'on disait, en 1186, *Aisevaing*. Ce nom a donc pour premier radical *Aise* ou *Aice* qui signifie en roman *territoire*, *contrée*, *grange*, *ferme*, *métairie*. Il est à remarquer que ce mot est encore connu dans le pays avec cette signification. Le second radical *vaing* veut dire *moisson*, *blé*, d'où nous concluons que Anvaing signifie contrée, terre à moissons, et par extension, terroir fertile.

a jeté une vive lumière sur notre travail. Or, comme nous aurons souvent à le citer, et qu'il serait fastudieux d'en rapporter le titre à chaque article, nous ne le désignerons dans le corps de l'ouvrage que sous les initiales : *A. B.* c'est-à-dire *autorité* ou *auctore Bénézech*.

Quant au dictionnaire de la langne romane que nous citerons fréquemment, sous l'unique abréviation de *Roq.*, c'est celui de J.-B.-B. Roquefort, imprimé à Paris en 1818.

Par les abréviations *Duc. Glos.* nous entendons le *Glossarium ad scriptores mediæ et infimæ latinitatis* de Dufresne, seigneur du Cange, imprimé à Francfort en 1710, riche répertoire des vieilles langues parlées par nos pères, monument admirable de la puissance du génie et des facultés humaines.

Des initiales *D. C.* indiquent le dictionnaire celtique, par un religieux Bénédictin de la congrégation de St-Vannes, imprimé à Bouillon, en 1777.

Le dictionnaire de la langue bretonne, par Dom Louis Lepelletier, religieux de la congrégation de St-Maur, Paris 1752, est désigné par les abréviations *D. Lep.*

Celui français-celtique, par Grégoire de Rostrennen, prêtre, prédicateur capucin, imprimé à Rennes, en 1772, par les initiales *D. de Ros.*

Le mot *Kil.* indique le dictionnaire teutonico-latinum de Corneille Kilian, imprimé à Anvers, en 1588.

Mir. désigne les opera diplomatica de Mireus.

D. l'histoire du Hainaut par Delewarde.

C. C. de F. le cartulaire des comtes de Flandres.

C. de Nam. le cartulaire de Namur.

C. du H. le cartulaire du Hainaut.

Du même radical Vaing ou Waing viennent les mots *Waing-naige*, terre labourable et Harissewaing, la Hesbaye, terroir très-fertile comme on sait. Voy. le dict. de Roq. à ces mots *vain* et *waing*.

HAMEAUX.

Labarre, Labruyère, Lecarmois, c'est-à-dire *Charmoie*, lieu planté de charmes. Le Château-la-Courbe, le Vieux-Moulin et Outre-Anvaing.

ARC-AINIÈRES.

Arche, *Arcq et Ainières*. 1186. *A*. *B*.

Cet endroit est sur la Ronne. *Arc* signifie *voûte*, *pont* et vient du mot roman *Archie*. Arcis-sur-Aube ne signifie pas autre chose que Pont-sur-Aube. Un pont jeté sur la Ronne, sous le régime romain ou postérieurement, a pu donner son nom à ce village. Quant à Aignières ou Ainières, il vient de *agnio* cours d'eau, et signifie littéralement: *prairies*, *plaines baignées* par un ruisseau. Voy. Roq. au mot *aige*, eau. Agnières, sur la Scarpe, en France, puise son étymologie à la même source

HAMEAUX.

Monbrai probablement pour Maubrai, *mauvaise terre*. Triau, *petit trieu*. Beaureux, *beau ruisseau*. Voy. l'art. Rœulx, pour les nombreuses variantes du mot *ru*, *ruz*, *rui*. Les autres hameaux ont une signification connue, ce sont: la Balance, la Chapelle, Beauregard, Longue-Rue, l'Hergibette, Place d'Arc et d'Ainières.

ARBRE, 1012, 1317.

Ce village prend son nom du ruisseau d'Arbre qui le traverse et qui lui-même signifie petit ruisseau, arbre étant un diminutif du mot celtique *ar*, *er*, rivière.

Quelques huttes, quelques chaumières dressées sur les rives

du *petit ruisseau*, ont donné naissance à un casal qui a pris le nom du cours d'eau. C'est ainsi que se sont formées et nommées la plupart des localités dans l'enfance de la société.

Cette commune n'a qu'un hameau : Chièvres, c'est le nom d'un village voisin.

Attre.

Attres, 1112. *Artre en* 1184. *D.*

Il est mentionné, sous cette dernière forme, dans Mireus à l'an 1112. Son nom vient de *âtre*, cimetière, ou du mot roman *atrie*, *aitrie* qui signifie un endroit où se rendait la justice. Voy. Duc. et Roq. Il n'a qu'un hameau : le Coucou. La grotte du Château est très remarquable.

Aubechies.

Ce village était connu sous le nom de *Abbeciæ* en 1118. (Cart. d'Urbain II dans Mireus). Sous celui d'*abeciæ* dans les annales de St-Ghislain en 1028. Abeciæ pourrait être une corruption d'abbatia, monastère, chapelle, église. Ou bien ce nom a pour radicaux *aub*, *albe* blanc, et *chi*, *chie* qui signifie en roman *casa*, habitation. Aubechie veut donc dire *village aux blanches maisons*. Voy. aux proleg. l'art. Chi, ty. On y a constaté la présence d'aqueducs romains, formés de tuyaux en argile ronds et placés sous terre au moyen de galeries.

Basècles. Basilicæ.

Bazècles, *Bassècles en* 1186. *Baseccle. A. B.*

Ce village était connu en 1040, sous le nom de *Basilicæ*. Ducange va nous dire ce que signifie ce mot. « *Basilicæ*, dit-il, *appellantur ædiculæ quædam quas franci, nostri veteres, magnatum tumulis imponebant, quòd formam basilicarum seu ædium sacrarum*

referrent. Nam aliorum inferioris conditionis hominum aut tumba aut porticulus imponebantur. » Le mot Basècle signifie donc *Mausolée*. Le mot Basilique, en roman, a la signification de temple, église et de salle où les rois rendaient la justice. Tout récemment on y a découvert des monuments funéraires, cinquante squelettes environ d'homme près desquels était une épée, une lance, une hache en fer ou francisque, deux pots en terre cuite, et un vase en terre; toutes choses qui remontent à l'époque franque.

BELOEIL.

Bailloeul en 1186. *A. B.*

Le nom de cette commune, située sur la Dendre, signifie : *belle vue*. Le feld-maréchal prince de Ligne, a fait sur ce village, un opuscule intitulé : *Coup-d'œil sur Belœil à Belœil*. C'était anciennement un bois. On y admire le château du prince de Ligne.

HAMEAUX.

Les Basses-Rues, les Échasseries, le hameau de Farvacq qui signifie littéralement eau chaude, *fervida aqua*. Il y a, en effet, à Belœil une fontaine dont l'eau est tiède.

BERNISSART, 1189.

Reinersartus, 1190.

Sur l'ancienne Haine, connu en 1262, sous le nom de Berniersart et Bierniersart, il signifie : Essart de Bernier ou de Renier. Voy. les prolég. C'était une propriété de l'abbaye de Ninove en 1190.

BLIQUY.

Bilchi en 1119, *Belchi en* 1138, *Bielchi en* 1186. *A. B.*

Ce village, sur la petite Dendre, était connu en 1093. Son nom signifie *belle demeure*. Voyez ce que nous avons dit à Aubechies.

Cet endroit étant situé sur la voie romaine, peut-être s'y trouvait-il anciennement une prétoriole qui lui aura donné son nom, ou une villa romaine, car les villæ étaient des habitations vastes et somptueuses, et particulièrement riches en productions d'arts de l'antiquité.

Hameaux.

Noire voie (*nigra via*, ou voie des tombeaux). Il faut remarquer que Bliqui touche au village de Tourpes qui, ainsi que nous le dirons, signifie tombeau. Andricourt, ferme d'André, Martinmont, Autreppe et Petit-Autreppe, nom d'un village limitrophe, n'ont pas besoin de commentaires.

Bouvignies.

Bouvingis en 1138, *dans Mireus.*

C'est un village où l'on élève particulièrement l'espèce bovine. On connaît encore les mots *bouvier, bouveau, bouvart. Bove* était une mesure de terre contenant ce qu'un bœuf pouvait labourer en un jour, et *bovires* des terres laissées en jachères pour servir de pâturages aux bœufs. Voy. Roq. à ces mots.

Hameaux.

Le Plat-Rieu, *le plat-fossé.* Remepret vient probablement de Remi pré. Quant aux hameaux du Bois, du Bas et Haut Marais, nos lecteurs les comprendront sans peine.

Brugelette, 1249.

Ce nom signifie *petit pont. Brug, brige* c'est un pont, un donjon, un château, en roman. Voy. Roq. On remarque que ce village est situé sur la rivière d'Arbre. Brug à la même signification en tudesque.

HAMEAUX.

Bolignies, *terre à craie*, de Boli, voy. Roq. Le hameau des Carmes, *charmes*, arbres. Montils, *mont des tilleuls*. Hérimetz, *champs incultes*. De Herm, *cremus*, désert, et de *mes*, *mas*, champs: voy. Roq. à ces mots, et les prolégomènes.

BUISSENAL.

Buissenau en 1186. *A. B.*

Ce village s'est aussi nommé *Buchenau*. Son nom signifie Buissière, lieu planté de buis, *Buxeria*, voy. Roq.

HAMEAUX.

Les Bas-Prés, le Grand-Vivier, la Croix, les Hauts-Breucqs. Ce dernier mot signifie *marais* et vient du tudesque Broeck. Warloche, *une louche*. Pironche est le nom d'un ruisseau, lequel signifie *ruisseau des oies*.

CORDES.

Corda en 1138, *Mireus.*

Corde signifie en roman mesure de terre, *corda* en bas latin. Voy. Roq., Glos. et Ducange.

HAMEAUX.

Chauny ou Chaumeny veut dire *pain dur*. Le hameau de la Drève, *promenade, allée*. L'étymologie de Trieu et de Petite-Hollande a été fournie.

DERGNEAU.

Diergniau en 1186. *A. B.*

Ce village est situé sur la Ronne, petite rivière qui prend sa source à Grandmetz. On prononce Dergniau. C'est peut-être une

corruption de terniau , terriau et dans ce cas, il signifierait *terroir humide*, étymologie confirmée par la constitution du sol de l'endroit.

HAMEAU.

Couplet-voie, signifie *chemin du mariage*. Voyez Glos., Roq.

ELLEZELLES.

Elzele en 1189. *Elzeele en* 1280. *Eleziele en* 1248. *Elchele* 1285.

Le nom de ce village est d'origine teutonique ou flamande. On devrait orthographier Elszeele. Il signifie un *endroit planté d'aulnes*, (Els) *une aunaie*.

HAMEAUX.

Breucq, *le marais*. Arbre-St-Pierre, La Bruyère, Camp. Beauxfaux, *beaux hêtres*, du mot roman *fau*. Voy. Roq. Vrissart probablement pour *Viessart*, Guauquier, *noyer*, Fourquepire, mot corrompu pour fourquepile, arme qui avait la forme d'une fourche. Quinaumont, *mont quinaud* ou *quinard;* Cocambre, *brasserie;* Hayes, Haisette déjà expliquées. Padray, pour *Paradys*, mot flamand signifiant *Paradis*. Tombelle, *petite tombe*. Petit hameau, Petit homme, Place à l'aulnois, qui rappelle l'étymologie du nom du village.

ELLIGNIES-LEZ-FRASNES et ELLIGNIES-Ste-ANNE.

Connus en 1201. Voy. Mir.

Élin, *éli*, signifie en roman *gentilhomme*. Les deux Ellignies sont donc deux villages aux gentilshommes. L'Almanach provincial ne donne aucun hameau au premier. Ellignies-Ste-Anne situé sur la chaussée romaine en a quatre, savoir : Chaussée et Farvacq que nous avons déjà expliqués en parlant de Belœil et des chaussées romaines, et le hameau Canteleux, *légèrement élevé* et Bas-Câtillon qui signifie *Bas du plateau* (Catillus). Il a du moins cette valeur dans le langage vulgaire. On prononce Éligni. Voyez Roq. au mot Élin.

Everbecq, 1118.

Everbiek en 1186. *A. B.*

Le nom de ce village a pour radicaux deux mots tudesques : *ever*, sanglier et *beek*, ruisseau Cette commune est en effet traversée par un petit ruisseau qui se jette dans la Dendre, à Grammont. Il signifie donc *ruisseau du sanglier*. Voy. pour *ever* le Dict. de Wieland, au mot everzwyn. Everberg, dans le Brabant, signifie Montagne du Sanglier. Le village d'Everslaer signifie littéralement clairière des Sangliers Ceux d'Everghem et Evershem signifient, au témoignage du savant Willems, village des Sangliers, et Everveld, plaine des Sangliers. Dans les annales de l'abbaye de St-Ghislain, il en est fait mention à l'an 1118, sous le nom d'Evrebeck. Il convient donc d'orthographier Everbeek.

Hameaux.

Qu'on veuille bien remarquer qu'ils sont presque tous, comme le village même, de la langue tudesque. Comme l'orthographe en est fort défectueuse, nous allons la rétablir en orthographiant les mots comme ils doivent l'être : Breedstraet, *Large-Rue*. Buitenberg, *au dehors du Mont*. Kapelle, *la Petite-Chapelle*. Gardenuit, *hors des Jardins*. Cloître, Kremerstraet, *rue des Boutiquiers*. Hemelryk, *Paradis*. Hoogbosch, *Haut-Bois*. Maendag, *lundi*. Meulerye, *moulin*, office à moudre. Sablon. Plaetsbeek, *ruisseau de la Place*. Steenpleyn, *Plaine aux Pierres*. Nieuporte, *Nouvelle porte*. Hamelbroeck, *Marais du hameau*.

Flobecq, 1020.

Flobierk en 1280. *Flobierghe en* 1298, *et Floberch, Flodesberch, Vloesbergh*, 1300. *Florbeccum*, 1287.

Il convient d'écrire Floberg ou Vloberg. Ce village s'appelle en flamand Vloeisberg et signifie *montagne de pleurs*, sans doute à cause d'un calvaire qui y aura été érigé à l'aurore du Christianisme. Cet endroit n'est point situé sur un ruisseau, mais sur un

plateau. Sa position topographique veut donc qu'on lui conserve la finale *berg*, colline, montagne. Fief mouvant du comte de Flandre, il avait un castel en 1030.

Toutefois remarquons que Vloersberg peut aussi signifier : *mamelon à grès, à pavés.*

HAMEAUX.

La Placette, la Planque, Point du jour, Poterie, Religieuses, Aubeeck, mot aussi corrompu que Flobecq. Il faut écrire Ouberg, *vieille montagne.* Aulnois et Bois s'expliquent. Basses-Strées, *basses-voies.* Il s'agit ici de la voie romaine qui passait à Flobecq. Bichourée, *pré aux biches.* Drubant, *bois ou plaine humide.* Band, land et bosch sont synonymes en flamand. Clermy, pour Clermetz, *rares demeures.* Hardumont pour Ardumont, *monticule élevé.* Buharies, mot évidemment corrompu pour Buaillerie, *broussailles, buisson.* L'Allouvière pour La Louvière. Les hameaux Briques, Château, Chaussée (romaine) Esquennes, Curoir, Delvigne, Dubois, etc., s'expliquent : ten Berg, *au mont.* Foire, Fresnoi, la Hutte et l'Aunois se comprennent. Quant à Lumenne et Hanaise, ce sont deux noms de ferme.

FORÊT, 1302.

Ce nom est pur roman, il vient du latin Foresta. Sa signification est connue. Ce village n'était donc primitivement qu'un bois où se sont élevées quelques cabanes auxquelles on a donné le nom du sol primitif.

HAMEAUX.

Preys, lisez *prés.* Autimont, Mortaigne, *morte eau, étang*, de *agne, aigne*, eau. Voy. Roq.

FOULENG, 1121. D.

Cet appellatif a pour radicaux deux mots romans : *Foen* que l'on prononce foûn et *land.* Ils sont aussi celtiques. *Founlann,*

veut dire prairies à foin. Ce n'était donc primitivement qu'une simple prairie. Cet endroit est situé dans un fond marécageux entre les bois de Ligne, de Cambron et de la Provision. Un cours d'eau le traverse. Il est entouré de prairies au sud et au nord-est. Il n'a point de hameau.

Frasne-lez-Buissenal, 1017.

Ce village, cité dans le cartulaire de l'abbaye de St-Martin de Tournai, sous le nom latin de *Fraxinetum ad Buxeriam*, signifie *frénoi dans le bois*.

Hameaux.

Bas-forêt, Belle-eau, Bleu-rieux, *bleu ruisseau*, Bois de Martimont, Brun culot, *brun chien* ou *noir coin*. Voy. Roq. La Bruyère, Bourg, Croisette. C'est un endroit où deux ou plusieurs chemins se croisent. Chemin d'Ellignies. Auquennes, *aux chênes*.

Gages, 1309.

Gajus, *Gagio*, dit Ducange, *est silva densissima*. Le nom de ce village signifie donc *forêt épaisse*. Il n'a point de hameau.

Ghislenghien.

Gilligenium, 1138. *Ghislegenium*, 1143.

Mireus fait mention de ce village à l'an 1138, sous le nom de Gilenghem. Il est appelé Guilenghien en 1181 et Ghislenghien en 1138. Il signifie tout simplement *manse*, *court de Gillion*, *Gillin*, *Ghislain*. C'est donc un nom d'origine teutonique. Il a pour second radical *ghem* que l'on a romanisé en Ghien, comme nous l'avons vu dans Enghien. Voy. l'art. Gondregnies.

Cette localité que traverse la Sile, avait une abbaye fondée en 1126, et un château-fort très-remarquable.

Hameaux.

Brinborion, *brimbelette*, Mazarin.

Gibecq.

Gisbecca, 1138. *Schibbeke*, 1309. *Mir*.

Cet endroit est traversé par le ruisseau de Buissenal, lequel sort des marais de Stoquia situés à cinq cents mètres sud de l'endroit. Son nom est teutonique. Il a pour premier radical *Gis*, altération évidente de *Ghist*, *boue*, et pour second, *Beck*, ruisseau.

Quant à l'autre forme *Schibbeek* qui serait pour Scheid-beek, elle signifierait *ruisseau terminal*, *borne*. Voy. au surplus l'art. Merbes-le-Château.

Hameaux.

Le Marais, Croquy, *endroit bas et humide*. Sarrazin, indique la nature de la céréale qui convient à ce terroir, ou bien c'est un nom de peuple donné par fantaisie.

Gondregnies.

Gondreghien, 1186. *A. B.*

C'est donc Gondreghien qu'il faut examiner comme étant plus ancien que Gondregnies. On remarque dans les études de Bénézech quatre noms de localités terminés aujourd'hui en *egnies* ou *ignies* et qui l'étaient au XII[e] siècle en *egnien* ou *ignien*. Ces villages sont : Gondregnien, Papignien, Oullignien et Mévregnien.

On voit que ces noms appartiennent à la langue teutonique et que l'on a dit primitivement Gondreghem, Papeghem, Holleghem et Mevreghem ; que plus tard on a romanisé ces noms, d'abord sous la forme de *ghien*, puis sous celle d'*Egnies*. Nouvelle preuve que, ainsi que nous l'avons dit aux prolégomènes, *Egnies* n'est que la romanisation du mot teuton *ghem*, qui signifie village.

Gondregnies ou Gondreghem, c'est pour nous la même chose : *le court*, *le manse*, *le domaine de Gondulphe*, comme Gondrecourt signifie Gondulphi curia.

Ce village n'a point de hameau.

GRANDGLISE.

Grandi ecclesia, 1125. 1291. C. *de Nam.*

L'étymologie de ce nom est claire.

HAMEAUX.

Bruyère et le Faït. *le hêtre.*

GROSAGE.

Grosaige, 1025.

Ce nom appartient encore à la langue teutonique. On ne dirait pas mieux en allemand aujourd'hui pour désigner une *grande forêt* Haia, haga d'où vient l'allemand hage, hagen, est une forêt. Voy. Ducange au mot haia.

Telle est l'étymologie rigoureuse de Grosage. Ajoutons que le mot hage a une signification très-étendue, qu'il s'applique depuis la simple demeure jusqu'à toute une contrée, et qu'il signifie aussi haye, enclos, par extension château. C'est ainsi que Lahaye en Hollande, *'s Gravenhage*, veut dire domaine, enclos du prince. Ainsi Grosage peut signifier aussi bien grand manse que grand bois.

HAMEAUX.

Roumont, dont le nom semble indiquer une éminence sur un sol ocreux. Biderie ou mieux Bidery, comme le porte la carte de Tessaro, signifie source d'un ruisseau, le commencement. Ce mot désigne ici la source de la Hunnelle.

HACQUEGNIES, 1317, 1400.

Haque, haquenée signifie en roman un cheval, une cavale. C'est donc le *village aux chevaux*, c'est-à-dire où l'on élevait particulièrement la race chevaline.

HAMEAUX.

Bas-doux et Hauts-doux. *Dout* en roman signifie source. Dubiez et Fêcheux sont deux noms de famille.

Harchies, 1038, 1234. *C. du H.*

Sur le canal de Pommerœul à Antoing. Ce mot signifie *limites, bornes.* C'étaient des espèces de constructions en pierre que l'on plantait pour séparer les grandes propriétés. Ducange cite cette phrase à l'appui de la signification donnée à ce mot : *Chi emprès, en cette forêt, a deux archies à un mien rejet.* Voy. Duc. Glos. au mot arca.

Hameaux.

La Garenne. Les Longs-aulnois.

Hellebecq, 1148.

Hellebeka, Hellebeke, 1200.

Mot d'origine teutonique qu'il faut écrire : Helbeek. Il signifie *clair ruisseau.* C'est ainsi qu'est qualifiée la Sile qui y passe. Voy. Kil. aux mots hel et beek.

Hameaux.

Beauregard, Bouron, *Hutte de berger.*

Herquegies.

Herchesie, 1108. *Yerkisies, Herkisies, Erkiezies et Erkizies,* 1186. *A. B. Herchicies, Herchesies,* 1108.

C'est dans une bulle du Pape Paul II, de l'an 1108, par laquelle il confirme la possession des biens de la cathédrale de Tournai, que ce village est nommé Herchesie. Or, *chesie* n'est qu'une modification du mot roman *chesal, cheseau,* qui signifie maison, par extension village. Le premier radical *Yer,* mot tout à la fois roman et teutonique, signifie *broussailles, bois.*

Hameaux.

Le Marais, le Chêne, Courtis-Brulés, *habitations incendiées.* Houssoit, *endroit planté de houx.* à Murs, *aux murailles,* Luxerie, *chemin.*

HOUTAING, 1321. *Mir.*

Le nom de ce village n'est pas autre chose que le mot flamand *houthem* francisé, il signifie *demeure dans le bois.* C'est l'étymologie que Willems donne aux villages de Houthem-Ste-Marie et de Houthem-St-Lievin de la Flandre Orientale. La chronique de Cambrai donne à Houtem le nom latin de *Silvestre Domicilium*, ce qui traduit très-bien ce mot.

HAMEAU.

La Berlière, mot qui signifie dans le langage populaire lambeau, veut dire ici essart.

HUSSIGNIES.

Hunchignies, Huncignies, 1180. *Hunsignies en* 1186. *A. B.*

Les différentes formes dont ce nom est revêtu, nous feraient admettre l'opinion des chroniqueurs Vinchant et Jacques De Guise, qui croient voir dans cet appellatif *un château* ou un *camp des Huns,* mais la circonstance que l'Hunnelle traverse cet endroit, nous porte à croire que c'est ce ruisseau qui lui a donné son nom.

HAMEAU.

Cauteleux, expliqué.

IRCHONWELZ.

Herchonwez, Jerchonwez, Yrechonwez, 1186. *A. B.*
Yrechonwée, 1254.

On s'est plu à donner à cet endroit la signification de *belle plaine*, en prétendant que son étymologie vient de trois mots flamands, *hier schoon veld.* Cette étymologie est fort séduisante: *voici une belle plaine, un beau champ!* Nous ne pouvons cependant pas l'admettre toute belle qu'elle soit. Nous avons vu, en

effet, qu'en baptisant un lieu quelconque, nos pères ne faisaient point de phrases et le désignaient tout simplement par un ou deux mots seulement, mais bien caractéristiques. Irchonwelz veut dire tout simplement *champ de chardons*, *Carduetum*, qu'on dit *Ierchons* en patois. Cette plante épineuse, dont la tête et les feuilles sont hérissées de piquants, a été appelée ainsi, à cause de sa similitude avec le hérisson des bois.

Hameaux.

Le Pavé, Wardau, c'est-à-dire *qui vive?* C'est aussi le nom d'une ferme. Ce hameau est ainsi appelé, parce qu'il s'y trouve un fort où retentissait souvent le cri des sentinelles autrichiennes: *wardau? qui va là?*

Isières, *Iserna*, 831. *Mir.*

Yzer, en 1186. *A. B. Hisier, en* 1254.

Ce n'était au IXe siècle qu'une cense appelée cense d'Iserie. *Is* en celtique et en teuton signifie *eau; ere*, *erne* signifient *endroit, place*, *terrain*. Voy. le dict. Lepoulletier et Kil. Cet endroit, situé sur les bords de la Dendre, est en effet dans un sol enfoncé et bas.

Hameaux.

La Plaquerie (sol qui se détrempe facilement), Outre-Dendre, Marais.

Ladeuse.

Landerise, 1186. *A. B. Landus.*

Ce nom n'est qu'une corruption de Landus, *Landhuis*, qui signifie *maison de plaisance, château, villa.* Ce nom est tout flamand.

Autour de la villa, habitée par un seigneur puissant du moyen-âge, se seront insensiblement groupées quelques chaumières de clients et de serviteurs, et le nom du château a été donné plus tard au hameau.

Hameaux.

Warpotte, *louche, cahos*, Planquette, *petit-pont*.

La Hamaide, 1120. *Hamaide* 1210.

Les annales de l'abbaye de S[t]-Ghislain font mention de cette localité, en 1120, et l'appellent *vicus aux hamaides*. Hamade, Hameyde est un terme de blason. C'est une face formée de trois pièces alésées. Telles étaient les armes du seigneur de cet endroit. Une hamaide était une petite écluse, une vanne, et c'est cette chose qui a donné son nom à ce village. Voy. Roquefort. Cet endroit est traversé par un grand ruisseau, appelé Ruisseau de Trimpont.

Hameaux.

La Chaussée, il s'agit ici de la chaussée romaine qui traversait ce village. Rome (nom emprunté à la géographie), le Bois, le Cornet, *le Coin*, la Garenne, la Montagne, le Quesnoi, le Chêne, Fimbuis, Franbuis, *vieux buisson*, la warde, *la garde* et Scaubercq pour Schauwbeek, *noir ruisseau*, Ronsart, l'*Essart des ronces*.

Langsaint.

Laighesain en 1186. *A. B.*

Le nom de ce village, parfaitement en rapport avec la situation primitive du lieu, signifie *long étang*. Il a pour radicaux deux mots tout à la fois celtiques et teutoniques : langh, *long*, et san *étang*, *stagnum*. Cette localité est située sur les bords de la Dendre dans un fond marécageux.

Hameaux.

Les Tranquains, *les fossés*, le Renard. Il y a près de Langsaint un bois nommé Bois du Renard. Cette partie du village confine à ce bois.

Maffles, 1187.

L'étymologie de ce nom paraît venir de deux mots romans : *ma* abréviation de *mal, male, mauvais*, et falises, *roches, pierres ;* comme qui dirait *mauvaises falises*. La pierre de Maffles jouit aujourd'hui d'une grande réputation dans le commerce. Il faut croire qu'il n'en fut pas toujours ainsi. La chose s'explique physiquement. La couche, ou croûte supérieure des carrières de pierres, est rarement bonne. Le soleil, la pluie, la gelée la désèchent et la pulvérisent. Ce n'est que lorsqu'on est parvenu à une certaine profondeur, que les bancs acquièrent de la qualité. Maffles serait donc une syncope de Malfalises. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est qu'il se trouve, dans les environs de Maffles, plusieurs fermes du nom de Malfalise, Mafalise notamment à Momignies.

Hameau.

Ce village n'a qu'un hameau : le Ponchau ou *Petit-Pont*.

Mainvault.

Maienvalt, 1138. *Mir. Mainwaut*, 1186. *A. B.*
Mainwaut, 1262.

La partie principale de ce village, le centre, se trouve dans une vallée profonde dominée par les hauteurs de Buissenal, de Houtaing et autres. Son nom caractérise parfaitement bien cette situation au milieu des vallons. *Main-Val* signifie *vallée qui est au milieu, media vallis,* ou bien au milieu du vallon. Maien, main, sont synonymes en roman et signifient *moyen*, *mitoyen*, *qui est au milieu*, *medius*. Voyez Roquefort à ce mot. Quant à *vau*, *vaulx*, *vaut*, *vaucelle*, *voucelle*, on sait que tous ces mots désignent un vallon, une vallée. Voyez au surplus Roquefort.

Hameaux.

Bas-du-Mont, Bas-Marais, Place du Mont, Raimont, *roidemont*. Quesnoi, endroit planté de chênes. Landa, c'est-à-dire bruyère, du mot roman *landais, landois*. Voyez Roquefort, Dict. Rom. à ces mots.

Meslin-l'Évêque.

Mellin, 1186. *A. B.*

Le nom de cette commune signifie *linière*. Nous avons donné aux prolégomènes une ample explication des mots *mes*, *mas*. Rappelons ici que *mes* signifie *enclos, jardin, verger*. Linum-regis se dit en français lin-regis.

Cette étymologie est conforme à la nature du sol et aux vieilles habitudes des habitants de ce village qui, depuis des siècles, s'occupent du tissage de la toile, sans doute parce qu'ils trouvent chez eux, en abondance, la matière première. Aujourd'hui encore, la fabrication de la toile de lin constitue la principale industrie du lieu. Quant au mot l'Évêque, il provient de certain droit qu'y exerçait l'évêque diocésain, au bon vieux temps.

Si cependant cette étymologie ne souriait pas, nous dirions que mes-lann en celtique veut dire *méchante-bruyère*. Mais pour admettre celle-ci, il faudrait aussi reconnaître que bien des prodiges d'agriculture se sont opérés sur le sol primitif du vieux Meslin.

Hameaux.

Ils ont tous un sens connu. Hauts-Aulnois, Montagne, Manage, Preascamps, pour *prés à camps*, et Stoupré. Ce dernier est un endroit où l'on fait rouir le lin, *pré aux étoupes*.

Mévergnies.

Meverregnien, 1186. *A. B.*

Cet endroit est situé sur un monticule qui va en diminuant vers le nord, et sur la rive droite d'un ruisseau qui prend plus loin le nom de Dendre. Il est entouré de marais (*meer*) excepté vers la partie nord. *Meerveeghem* signifie *village au bétail de marais*. Il a pour radicaux trois mots teutoniques, ou flamands si l'on veut, *meer*, *vee*, *ghem*. C'est donc encore un nom tudesque romanisé; ce qui le prouve, c'est cette transformation, ce transfert de consonnes si conforme aux habitudes du peuple, qui de *meerve* fait *mevre*. Voyez au surplus l'article Gondregnies.

Hameaux.

Trieux et Patars dont la valeur est connue.

Moulbaix.

Moubaix en 1186. *A. B. Molbaix*, 1201. *Mir. Mollebaix et Molebaix.*

Toutes ces différentes formes désignent un sol mou, une terre molle, un marais, *baix* en roman.

Hameaux.

Andricourt, *ferme d'André.* Porte au wez, *porte du gué.* But paraît corrompu pour *bugh*, *pâturage.*

Moustier, 1025.

Ce nom signifie monastère, couvent, en latin monasterium. C'est le munster des allemands et des flamands. Ce nom est pur celtique : *monac'ty*, *mousty* c'est une maison de moines.

Hameaux.

Bas-Marais, le Breuck, *le marais*, la Drève, *la promenade ou allée d'arbres.* Berceau. Hailly, *bosquet.* Foresteau nom de ferme. Verte-louche. Coquereaumont. Haute et Basse feuillie. Ce mot ainsi que folie, follet, follais qu'on retrouve dans d'autres villages, vient de *foliata,* feuillage, et désigne les abords d'un bois, souvent le bois même. Chaussée.

Ormeignies, 1120, 1300.

C'est une ormoie ou ormaie, c'est-à-dire un lieu planté d'ormes, qui a donné son nom à cette localité Voyez les proleg.

Hameaux.

Autreppe, nom d'un village voisin et Bétissart, corruption de Petit-Sart.

Ostiches, 1310, 1340.

Un mot roman *ousch*, *osche*, dont le diminutif est *ostiche*, a donné son nom à cette localité. Il signifie *jardin*. Le mot housche a encore cette signification en français. En latin de basse latinité, ostiche se dit Ostica. Voyez Glos. Duc.

Hameaux.

Gomenpont. Grands-Marais. Muglenies, endroit où il vient du muguet, *muscus*.

Pommeroeul, 1186.

Pinneroel, *Pimerœul*, 1186. *A. B.*

Ce village est sur la Haine. De Reiffenberg dit que ce nom signifie verger, ce qui est vrai. Il vient de *pommorum brolium*, un endroit où l'on cultive particulièrement les pommiers. Aussi Gilles de Boussu fait-il précéder ce nom d'un article : le Pommerœul, dit-il. Ce qui est conforme à l'usage du pays.

Pommerœul près de Cambrai se dit en latin *Pomeriola*, il a la même étymologie que notre Pommerœul.

Quevaucamps, 1028. *Equicampus.*

Kevalcamp. Kavalkamp.

Cet endroit était connu en 1028 sous le nom de *Equicampus*.

On trouve dans les annales de l'abbaye de St-Ghislain, *Kevalkamp* et *Kavalcamp*. Quevaucamps était donc un endroit où l'on élevait la race chevaline. Que cette étymologie n'étonne pas. N'avons-nous pas *Anseremme*, de anserine; *Columbæ*, de coulons? Cependant comme cet endroit était situé sur la voie romaine, il n'est pas impossible non plus, qu'il doive son nom à un camp de cavalerie.

RAMEGNIES, 1127. D.

Le nom de ce village est écrit Rameignies dans le Dict. des Com. par Havard. Il a pour radicaux deux mots romans : *ramée* qui signifie *haye*, et *egnies, villa*. Ce fut donc primitivement un *manse*, une villa close par des haies. Voyez Roquefort.

REBAIX.

Rosbace, en 897 ; *Rosbaix*, 1254.

Rosbace ou Rosbaix est donc la plus ancienne forme que nous ayons à examiner. Or, *ros* ne peut être qu'une abréviation de rosel qui signifie *roseau*, et bais ou baix en roman signifie *marais*. Rosbaix est donc un *marais aux roseaux*. Remarquons que ce village est sur la Dendre et contigu à Langsaint (long étang). Si Rebaix était le nom primitif, il signifierait marais près de la rivière, *re* signifiant rivière en celtique. Ce village est dans les marais.

HAMEAU.

Il n'en a qu'un, *les Marais*.

STAMBRUGES, 1186. *Stambrusia*.

Sambruic, 1200.

Cet endroit est nommé dans les annales de l'abbaye de St-Ghislain *Stambrusia*, *Stabrusia* en 1186. Dans un acte de 1200 rapporté par Mireus, il est appelé *Sambruic*, nom sauvage comme la chose qu'il signifie. C'est dire que nous n'admettons pas l'étymologie de Jacques de Guise qui prétend que le nom de ce village signifie *Statio Bruti*. En effet, le vieux Sambruic tient son nom de la langue celtique. *San* ou *stan-brue*, *stagnorum-brua*, c'est la *bruyère des étangs; san-bri* ou *stanbri*, c'est le *village des étangs*. Ces étymologies sont du reste des plus conformes à la situation, je ne dirai pas primitive, mais même actuelle de cette

localité où l'on voit encore un grand étang, appelé vulgairement *la mer de Stambruges*, et d'immenses bruyères qui semblent accuser d'insouciance et d'incurie l'administration locale qui s'obstine à n'en tirer aucun parti dans l'intérêt de l'agriculture. Ce village n'a point de hameau. Voyez Dict. de Ros. aux mots cités.

SAINT-SAUVEUR, 1310. *C. C. de H.*

Ce village est ainsi nommé de saint Sauveur, patron de l'église.

HAMEAUX.

Arabie (nom emprunté à la géographie), Aulnois, bois Delfosse, *de la fosse*, Brunculot, *endroit isolé, noir coin.* Bruyère de santine, Champ des Mottes, Chemin de la rivière, Cul de sac, Croisette. Defflière, en patois on appelle *dièfe,* une terre glaiseuse. Étanque, *étang*, Étoquois, *souches.* Voyez les prolégomènes. Gibet-Martin, Martin est probablement le nom du premier pendu à ce gibet. On voit ici qu'il ne faut pas toujours s'élever bien haut pour passer à la postérité. Grainquier, c'est le nom populaire qui désigne le cérisier sauvage. Les Monts, Rue neuve, Porte, Raspailles, *broussailles*, Tombelle', *tombeau*, Tour Notre-Dame, Vertes-feuilles, Croix ou pile, c'est un terme emprunté à un jeu que tout le monde a connu dans son enfance. Menil, *demeure, habitation.* Enfin les hameaux d'En-bas et d'En-haut.

THUMAIDE, 1219, 1320.

Cet appellatif a pour premier radical *thum* qui en roman signifie *maison*, *enclos* et pour seconde *aige*, légèrement altéré dans Thumaide. Ce nom nous représente donc un village en quelque sorte dans l'eau. Or, cet endroit est situé dans un fond, au milieu des marais; il possède, à son centre, la source d'un ruisseau qui se dirige au sud vers Basècles.

On prononce Thumette, ce qui nous porte à croire que ce mot pourrait être aussi le diminutif de thum qu'un long abus nous a transmis. Le wallon fourmille de diminutifs de ce genre que

le peuple affectionne. C'est ainsi qu'on dit *hommette, vaquelette, busette*, etc., etc.

Ce village n'a point de hameau.

TONGRES-N.-D. et TONGRES-ST.-MARTIN, *Tungrum*, 960.

Ces deux communes n'en faisaient qu'une dans les temps anciens. Ce ne fut qu'au VIIIe siècle qu'une partie adopta pour patrone la Vierge et l'autre, St-Martin. Dès 1148 on trouve deux Tongres.

Tongres, *Tungrum* nous serait resté d'une époque antérieure à l'invasion romaine, en admettant l'hypothèse de Dubieski, et autres historiens.

HAMEAU.

Le même hameau, *le Jardin*, est commun à ces deux localités.

TOURPES, *Tourp*, 1186. *A. B.*

Ce nom signifie *noir gazon*, *tombeau.*

C'est par extension qu'il a cette dernière signification. Cela vient de ce que les anciens couvraient leurs tombeaux de gazon. De là l'expression *cespitem evellere*, détruire un tombeau. Tourpes s'étant trouvé près de la voie romaine, on ne doit point s'étonner de rencontrer en cet endroit un tumulus romain. On sait que Bliqui, village contigu, a un hameau nommé la *Noire voie*. Cette voie conduisait à Tourpes. Noire voie signifie voie des tombeaux. Or, les nombreuses découvertes d'antiquités romaines faites dans ces deux villages et dont M. le vicomte du Roi de Bliqui est en possession, ne nous permettent point de douter que ces deux communes ne soient très-anciennes, et que l'étymologie que nous donnons ne leur soit très-applicable.

HAMEAUX.

Le Coron du Bois, *le Coin du Bois*. La Malmaison, *la Léprosie ou Nosocome*. Le Bois Horlard, c'est-à-dire *Bruyant*.

Ville-Pommeroeul, 900.

Cet endroit est désigné dans les annales de l'abbaye de Saint-Ghislain sous le nom de *villa Pomerielx* et *ville Pumerious*.

Pomerœul, *Pomeriola*, est un verger.

Hameau.

Ce village n'a qu'un hameau : Grand-Rond.

Villers-N.-D. et Villers-St-Amand, 1125.

Villers signifie *Vilette*, *petit village;* en latin *villaris*, *villare et villula.* Longum villare c'est *Longvilliers*, près de Montreuil, en France, Villaris ad Collem Retiæ, *Villers-Côterets*, près de Paris.

Hameaux.

Le Bois, le Coucou, Faucomont, *Bois des Faucons.* Villaupuis, *Vieux puits*, Noage et Hardimé, deux noms de ferme.

Wadelincourt, 1019, 1042.

Wandelinkurt et *Walincourt* en 1042. An. St Ptri *Wandelencourt* et *Waldelencourt* en 1186. A. B. *Wanlincourt* et *Wadelencourt* dans Mireus et Delew.

Le nom de ce village a pour radicaux un nom de personne, tel que : *Walin, Waldin* ou *Waldelin*, tous noms francs, et *court* qui a été expliqué aux prolégomènes. Il signifie donc *Ferme de Walin ou Waldelin.*

Wodecq.

Wandeke, *Vodecq*, 1186. A. B. *Wondyke* et *Wondike*, 1280. *Wondeke*, 1288, *Wendeke*, 1289.

Étymologie très-difficile. Ce nom est évidemment tudesque. Il se compose de deux radicaux teutoniques, mais qui ont tellement varié dans la langue romane, qu'il est nécessaire de les examiner l'un après l'autre avant de se prononcer sur leur ensemble.

1° Wandike, Wondyk signifierait en teuton *digue des maisons*, mais pour porter un pareil nom, il faudrait qu'un village fût assis sur les bords de la mer ou, tout au moins, près d'un grand fleuve. Or, à Wodecq, coule à peine un tout petit ruisseau celui de Ronsart, qui se jette dans la Dendre à Ogy. Cette étymologie n'est donc pas recevable.

2.° Restent Wodecke, Wodecq. *Wo*, *vo*, représente, selon nous, le mot teuton *woud* qui signifie *forêt*, et *eke* est un chêne. Wodeke voudrait donc dire le *chêne de la forêt*. Traduire ce mot par forêt de chênes, ce serait méconnaître sa signification et le génie de la langue teutonique.

Cet endroit était primitivement un bois, et un bois, selon toute apparence, où l'on célébrait les mystères du culte druidique. Or, on sait que le chêne était l'arbre consacré au Dieu Thor aussi bien qu'au Jupiter Olympien. Quand, à l'aurore du Christianisme dans nos provinces, croulèrent les idoles et les chênes druidiques, soit que le chêne-dieu de la forêt de cet endroit restât debout, respecté par des bras timorés, soit qu'il disparût comme les autres, les huttes qui se dressèrent en ce lieu prirent le nom de *chêne de la forêt*. Voyez Kilian aux mots *woud* et *eek*. On remarque que le village voisin, Flobecq, a un hameau nommé Drubant, qui signifie *forêt de chênes* ou *des Druides*.

HAMEAUX.

Aillemont *mont à l'ail*. Il s'agit ici de l'ail sauvage qu'on appelle en patois des *aulx-rabis*. Brakel, *petite bruyère*, l'Ancre nom d'un ruisseau. La lanterne, L'attre, *le Cimetière*. Marloyau *trou à la marne*. Paradis, La pierre.

II.

Arrondissement de Charleroi.

Acoz, 1320. *Cart. de Nam.*

Ce village est situé sur un petit ruisseau qui se jette dans la Sambre, près de Charleroi. Son nom signifie tout simplement *les chaumières.* Voy. l'article de Gosselies.

Hameaux.

Lampreil, *marais aux roseaux,* de *lame* et *preil,* deux mots romans. Voy. Roq. Cet endroit est en effet dans un marais.

Aiseau.

Aizeau, 1020.

Sur la Biesme.

Le mot roman *Aice* signifie *grange, ferme, métairie.* Voy. Roq. Aiseau ou Aiceau veut donc dire *village sur* ou *près de l'eau.* Le mot aize ou haise est encore connu des wallons, à peu près dans le même sens. « *Sunt autem duo aizes,* dit Ducange, *unus ad Buronem cum curtis horto et vineis, alius aizes qui vocatur ad petram.* »

Notre Aiseau, traversé par la Biesme, se serait dit *aizes ad aquam.*

Hameaux.

Menonrieux, Oignies, *pâture à oies*; Maison Alexis Pouleur.

ARQUENNES, 1120, *Arquenna*.

Archennes en 1125. *Mir. Arkenna*, 1190, *Arkennes et Arquesnes*, 1186. *A. B.*

Cet endroit est sur la Samme qui y décrit une courbe prononcée. Arquenne, diminutif patois d'Arcq, a ici la même signification qu'archaux, mot roman, *arca*, *arcaturia* en latin. Ducange nous donne, en ces termes, la définition de ce mot : *Arca*, dit-il, *palorum sepes ad arcendam, constringendamque fluminis ripam.* C'est donc a un pilotage construit pour maintenir intactes les rives, dans cette courbe de la rivière, qu'Arquennes est redevable de son nom. Toutefois *Arquesnes*, c'est l'orthographe de Bénézech, peut aussi signifier tout simplement un *pont de chênes* jetté en cet endroit sur la rivière. Nous penchons même pour cette dernière opinion, l'origine du village ayant une cause plus naturelle.

HAMEAUX.

Bernissart ou Renisart. Roquette, *petite roche*. Scoumont, probablement pour Escouvemont, *mont aux balais*, c'est-à-dire où l'on trouve le bois propre pour en faire. Mahon signifie à la fois *maison* et *coquelicot des champs;* Pilette, *pilon*. Voyez Roquefort à ces mots divers.

BELLECOURT, *Bellacurtis*.

Bielcourt, 1186. *A. B.*

C'est-à-dire *beau manse*, *beau village*. Cette commune n'a qu'un hameau : Le Bois.

BOIGNÉE.

Cette commune est située sur l'Orneau qui signifie *belle-eau*. Boignée veut dire *bonne-eau*. Il a pour radicaux *ee*, *ei* eau, et *boen*, *boigne*, qui signifie, bon, bonne. Voyez Roquefort et les nombreuses variantes du mot eau dans les prolégomènes.

BOIS-D'HAINE, 1010.

Le nom de cette commune s'explique par la constitution primitive du sol et la proximité du village de Haine.

HAMEAUX.

Leur signification est claire. Jolimont, Blanchisserie, Petit-Bois-d'Haine et Haute-Bise, *endroit exposé au vent du Nord.*

BOUFFIOULX.

Biausfaux, 1186.

On connaît les transformations que les mots subissent dans le langage populaire. De chapeau, veau, bateau, beau on a fait *capiau, viau, batiau et biau.* On voit ici que de Beaufaux ou Boufaux, on a fait *Biausfaux* et *Bouffioulx.* Or, boufaux signifie en roman *bois de hêtre.* Ce mot a pour radicaux, *bou*, bois, de *boscus* et *faux*, de *fagetus*, hêtre ; ou bien Biausfaux signifie *beaux hêtres.* Le hêtre, ainsi que le fait remarquer M. Grandgagnage, a été en Belgique, dans les temps primitifs, l'objet d'une culture toute particulière. Il a régné dans nos bois plus que le chêne lui-même. Le hêtre est l'arbre éminemment belgique. Nous connaissons Beauxfaux, hameau du village d'Ellezelles, Fait-le-Franc, Fait-lez-Seneffe, la forêt de Fagne, et une foule de hameaux où ce mot entre comme radical.

BRYE *ou* BRAY.

Le Bray. Gilles de Bous.

Ces mots signifient *fange, boue,* terre excessivement humide, étymologie conforme à la nature de l'endroit. Ce village n'a point de hameau.

BUZET, 1180.

1300, *Beuzet.*

Ce nom signifie *Bocage*, il vient du mot latin *Buxetum.*

HAMEAUX.

Taillée-Voie. C'est une allusion à la route de Nivelles à Gosselies pratiquée à travers le bois. Hameau du Bois et Fromiée. Ce dernier est un nom de ferme.

CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT, 1120.

Sur le Piéton. Etymologie connue. Herlaimont signifie mont inculte. Il a pour radical heremps. Voyez Roquefort à ce mot.

HAMEAU.

Bascoup, évidemment pour bascoue, *une hotte.*

CHATELET.

Chastelet, Chastelein, 1219. *D.*

L'étymologie de ce nom a été donnée à l'art. Châtelet. Voyez ce mot.

HAMEAUX.

Traquette, *piège à prendre les bêtes.* Beau-Moulin, Maison isolée, Culot du Trieu, *fond du trieu,* Pitié-Maison, *hôpital.*

CHATELINEAU, 1280. *D.*

Sur la Sambre. Ce mot signifie en roman un bourg, un village, une ville non murée, mais entourée d'eau de plusieurs côtés. On y voyait au XVI[e] siècle un superbe château. C'est de ce château probablement que cette localité tient son nom.

HAMEAUX.

Corbeau, Chambre, Vallée, Haies, Hayettes et Croisette, endroit ou deux chemins se croisent.

Couillet.

Situé sur la rive droite de la Sambre, entre celle-ci et des hauteurs boisées, ce village semble avoir retenu son nom d'une forêt de chênes qui l'aurait couvert dans les temps reculés : d'*æsculetum* viendrait Couillet. Ce nom peut dériver aussi de *collum, pente,* nom conforme à sa situation. La principale industrie de cette localité est celle des métaux. On prononce *cou-ié.*

Hameaux.

La Queue du Vivier, les Hauchis, *les hauteurs.* Warmonceau, *Petit Mont Verd* et les Fiestaux. Ce dernier désigne le lieu où l'on s'assemble les jours de fête. Voyez Roquefort au mot *festal, festial;* ou bien, si on lit Fieshaut, ce mot signifie un endroit élevé.

Courcelles, 1017.

Sur le Piéton. Ce nom signifie *petite-cour, petit-jardin.* Le dictionnaire roman-tudesque, pour justifier cette signification, cite cette phrase : « *Et le dit Jehan acata toute la courcelle et lou puix et lou petit praiel qui geist derrière la maxon.* » Et le dit Jean acheta toute la petite cour avec le puits et le petit pré qui est derrière la maison. Ces petits jardins se disaient en latin *corticellæ* (Courtes celles).

Hameaux.

Forières. Ce sont des terres destinées à la pâture des bestiaux. Fait ou Faye. Le premier est un *hêtre,* et le second son *fruit,* espèce de petite châtaigne. Rianwelz, *riante plaine.* Réquignies, *hameau, marécages près de la rivière;* Trieu de Réquignies; Sartiers, *Les Essarts;* Trieu des Agneaux; Chenoit est un endroit planté de chênes. La Motte, La Couppe.

Dampremi, 1130.

Sur le Piéton. Les mots teutoniques *dam, damp,* sont passés dans la langue romane avec leur signification de *vallon* ou *digue.* Damp-Remi, c'est le vallon ou digue de Remi, nom d'un puissant

seigneur probablement. C'est ainsi que Dam-Martin signifie la ville de Martin ; Dam-Pierre, la ville de Pierre, Dominium Petri. On voit donc que, par extension, Dampremi signifie *le manse, la seigneurie de Remi.*

HAMEAUX.

Les Planches, Le Rivage et Docherie, duquel j'ignore la valeur.

FAMILLEUREUX.

Familleux-Roez, *Familleux-Rues*, 1186. *A. B.*

Un tout petit ruisseau qui se jette dans la Sennette, en passant par Marche-lez-Escaussines, prend sa source en cet endroit. On a vu que Roez, Rues, signifie ruisseau. *Familleux, fameilleus* en roman signifie *affamé*, qui a grand faim ou grande soif. Or, un ruisseau qui a soif, *Rivulus sitiens*, est celui qui perd ses eaux à la moindre sécheresse, dont la source tarit facilement. Telle est l'étymologie bien naturelle du nom de cette commune. Elle n'a point de sections.

FARCIENNES, 1080.

Cette localité, située sur la Sambre, a été probablement, dans les temps anciens, en possession de moulins à farine. Il s'y trouve encore des moulins à eau et à vent. *Far* signifie en latin toute espèce de grain propre à faire de la farine. Or, de *faris officina*, moulins à farines, on a pu faire *farcienne, farcinæ*, de même que de *coqui officina* s'est formé le mot *cuisine*. Quant à la désinence romane *ienne*, c'est la même que *ine* ou *inne*. Ainsi le nom de cette localité signifierait *moulin banal.*

On est en droit, sans doute, de nous demander qui a pu donner ce nom latin primitif à Farciennes. Nous répondons : quelque abbaye propriétaire foncier du lieu. Ce qui donne un grand poids à cette supposition, c'est que dans le même village se trouve un hameau nommé Winage. Or, qu'était le Winage? un droit que le seigneur percevait sur toute espèce de choses, *le tonlieu.*

Hariger, abbé de Lobbes, nous apprend que cette abbaye avait obtenu de la libéralité des rois les Dimes, le Winage et autres revenus sur certaines terres voisines du couvent au nombre desquelles se trouvait Farciennes. Voy. Duc. au mot Winagium.

HAMEAUX.

Ternée, Winage et Warcha, pour Warechaix.

FAYT-LEZ-SENEFFE. *Fagetus*, 921. *Mir.*

Fay signifie un hêtre. Faye est une forêt, *silva*. Il ne faut pas confondre ces deux mots. Haut-Fays se dit en latin altus fagetus. Bonfay, Bonum fagetum.

HAMEAUX.

Jolimont, St-Fiacre, le Haut du Rœulx, *du ruisseau*, Basse-Hestre, nom du village voisin.

FELUI.

Fellu, 1185. *Felluy*, 1190. *D. Feluiz*, 1186 *A. B.*

Sur la Finette. Le nom de ce village peut avoir deux significations différentes. Il peut signifier *bois des fées*, ce serait dans cette hypothèse un reste de forêt sacrée. Il aurait pour radical *fé* et *liu*, lieu, endroit. Il peut aussi avoir pour premier radical l'adjectif *fel*, méchant, inhumain, et pour second radical *ui*, demeure, deux mots romans : c'est-à-dire *village barbare, inhumain.* Ce qui peut se rapporter encore aux sacrifices druidiques que l'on faisait dans ces bois, *priscâ formidine sacros.*

Que ces terribles origines n'aillent point surtout troubler la quiétude et le sommeil des bonnes âmes de Felui. La religion, la philosophie et la civilisation ont banni depuis longtemps les fantômes, les fées et autres épouvantails de ce genre.

FLEURUS.

Fleuru, *Flerius*, 1120.

Feu le baron de Reiffenberg fait dériver le nom de cette loca-

lité de *floridum rus*, plaine fleurie, riche, fertile. Cette étymologie nous sourit d'autant plus qu'elle nous rappelle *Floriacum*, Fleuri, *Rosariæ*, Rosières. Le bourg de Fleurus fut détruit en 1340.

HAMEAUX.

Le Campenaire. C'est le nom qu'on donne en Belgique à une classe de marchands ambulants qui parcourent et exploitent plus particulièrement la campagne. Ces gens vendent de tout, achètent de tout. Ferme de Fleurjour. La Marseille. Il ne peut pas être question ici de la ville de Marseille. Nous croyons donc qu'il faut lire la Marcelle, *la boucherie*.

Fleurus est fameux par quatre batailles qui ont ensanglanté ses plaines. Le 30 août 1622, le général espagnol Gonzalès défit l'armée de Mansfeld réunie à celle de Brunswick. La seconde bataille eut lieu le 1er juillet 1690, entre l'armée française, commandée par le maréchal de Luxembourg et celle des alliés, sous les ordres du prince de Waldeck qui y fut complètement défait. La troisième, le 25 juin 1794, dans laquelle l'armée française, commandée par le général Jourdan, triompha de l'armée autrichienne placée sous les ordres du prince de Cobourg. Enfin, le 16 juin 1815, Napoléon y défit les alliés, deux jours avant la mémorable bataille de Waterloo.

FORCHIES-LA-MARCHE, 1295.

Ce nom vient du bas latin *forcia*, fort, forteresse, *la marche* signifie frontière ou limite. L'S final de ce mot paraît être une corruption.

HAMEAUX.

Les Bans. Coron des Bois, *le coin des bois*. Mouligneau, *petit moulin à bras*. Pasturiaux pour Pasturaux, *prés*, *pâtures*. Maraiche, *marais*. Metz, déjà expliqué.

FRASNES-LEZ-GOSSELIES.

Frasnes signifie un endroit planté de Frênes, un *fraxinetum*.

HAMEAUX.

Grand-Marais. Le Hameau Roux, ainsi nommé sans doute de la terre rouge, ocreuse, qui distingue cette partie du village.

GERPINNES, 1025.

Gerpinne. Hist. de Nam., 1127.

Le nom de ce village vient du bas latin *gerba* qui ne signifie pas comme le mot français gerbe, un faisceau de blé coupé, cinq ou six javelles réunies; mais une terre arable d'une qualité supérieure, comme on peut le voir dans Ducange. Il est assez probable qu'on a dit anciennement *gerbinnes;* et il n'est pas non plus impossible que l'on ait attaché à ce mot la signification de *gerberie, gerbier*, deux mots romans qui signifient grange et grenier d'abondance. Ce qui nous porte à émettre cette opinion, c'est que ce village, qui fut brûlé et saccagé en 1143, possédait, antérieurement à cette époque, une célèbre halle au blé.

HAMEAUX.

Les Fermes de la Berlière et de Friture. Les Flâches, *étangs*, Fromiée.

GILLI.

Gillir, Gilliers, 1290. *Arch. de Nam.*

Gilliers n'est pas autre chose que Villiers ou Villers. Dans le moyen-âge, le G s'employait indifféremment pour le V. On disait Guinage pour Winage, Ghillaumet pour Willaumet, Gualcand pour Walcand. Villiers signifie donc *hameau, villare*.

HAMEAUX.

Auchie ou Hauchie, *haute-demeure*. Haies, Corvées, Sart-Allet et Sart-Culpart, Trieu Albert, ont été expliqués aux prolégomènes.

Gougnies. 1203, 1329.

Gognies, 1500. *G. de Boussu.*

Il est fait mention de ce village dans un acte de donation de Guillaume, régent du Hainaut, de l'an 1203, rapporté par Mireus. Ce nom signifie *village dans le bois*, ou village du bois. Il a pour premier radical le mot roman *gau*, *gaus*, *gaut*, *gault* qui signifie forêt, en bas latin *gaudus*, pour *égnies*, voyez les prolégomènes.

La prononciation du nom de ce village est conforme à son étymologie, car on prononce *gau*, *yo*, et quant à la nature primitive de l'endroit, elle n'est guère changée, ce village se trouvant sur une élévation, au milieu de très-grands bois, à l'ouest du ruisseau d'Oret qui est très-encaissé.

Goui-lez-Piéton, 1017.

Sur le Piéton. Le mot Goui signifie en celtique *forêt*. C'est le type du mot roman *gau*, *gaud*. Il est surnommé lez-Piéton, à cause de la rivière de ce nom qui y passe.

Il faut être sobre, sans doute, d'étymologies romaines, mais aussi on ne peut refuser de les admettre quand elles se présentent avec tous les caractères de probabilité et de vraisemblance. Pour moi, plus j'examine ce nom et ceux de ses hameaux, plus j'ai l'opinion qu'on a écrit anciennement *joui* et qu'une *ara* de Jupiter lui a laissé son nom, comme la fameuse ara de Diane a laissé le sien à Arlon, comme Jouare, en France, tient le sien de *jovis ara*, Mont-Joui, de *mons jovis*, Joinville de *jovis villa*, etc., etc.

Hameaux.

Chaussée, Chonsée, Chensée, c'est-à-dire hameau où passait la voie consulaire qui allait de Bavai au Rhin.

Jeumont, dont il est fait mention en 1193. C'est évidemment le Mont de Jupiter, ainsi nommé sans doute à cause d'une *ara*.

Morelmont signifie *noir mont*, ou *mont des tombeaux*. Il s'y trouvait problablement une *ustrina* où l'on brûlait les corps morts. Quant au hameau de Capilone, quoique bien défiguré dans son orthographe, je crois y voir le champ de Bellone, le champ de guerre. Enfin le mont Delchine ne signifie rien en roman. Celui Delsigne, ou du signal a encore une signification qui se rapporte à l'art militaire. Toutes ces dénominations sont de nature à nous faire émettre l'opinion que Goui a été un camp lors de l'occupation romaine.

Les autres hameaux sont: Zebiés, locution wallone, pour *les biez*: un bief est un canal. On entend sans doute désigner ici par ce mot le Piéton. Godarville, *Manse de Godar*.

Heppignies.

Hepinneez, *Hepinye*, 1274.

L'étymologie de ce nom est claire, c'est une Épinaie. La lettre H, s'est introduite dans ce mot, *ignorantiâ patrum*, comme dans les mots français haut, hauteur, havoine qui viennent de *altus, avena*.

Hameaux.

Bénite-Fontaine et Gominrieu.

Joncret, 1050.

Ce village doit son nom à sa position au milieu de marais arides et de bruyères, entre les ruisseaux de la Blanchisserie et de Fognes. *Juncetum* est une *Jonchaie*.

Jumet, 1321.

C'est-à-dire *buisson*. Ce mot est roman. Il vient lui-même de *dumetum*. Situé sur une hauteur, le terroir de cet endroit est peu fertile.

Hameaux.

Baymont, *noir-mont*, Bellevue, Bois Bergerand, Bois Delville, Bruyères, La Chapelle, La Coupe, *endroit profond*, Fond Bourguignon sous Tongres, Spinoi, *Épinaie*, Traux, *les troux*, Tri-Charli, *trieu-charli*, Pavé, Carosse, Garde-de-Dieu, Notre-Dame de Tongres, l'Agasse, pour l'*Agace*, Hautbois, Montagne.

La Hestre, 1121, 1271.

Cet endroit est sur la Haine. On prononce dans le pays La Haise. Or, une aise est une *métairie, une villa*. Voy. Roq. Hes-mond dans le département du Pas-de-Calais se dit en latin *Villa Aimonis*.

Hameaux.

Fond de La Hestre et Vignoble.

Lambusart, 1101.

Ce nom signifie *Essart de Lambert*, en patois *Lambu, Lambou*. Il a pour hameaux l'Espinoi et Moniat, probablement nom de ferme.

Landelies.

Ce village ne paraît pas ancien. C'est à sa riante situation sur les bords de la Sambre que cette localité doit son nom. Il signifie littéralement *agréable endroit*. Il a pour radicaux *land* qui en roman, comme en teuton, signifie pays, région, terre (*lann* celtique en est le type) et *lie*, gai, agréable. Pour ne point blesser l'orthographe française, il conviendrait d'écrire Landlie ou Landeslies.

Hameaux.

Bois du Hand. L'Espinette, Ferme de Gontroux. Falgeote et Jambe de Bois, noms de fantaisie.

Leernes.

Lernes, *Lierne*, 1186. *A. B.*

Sur la Sambre. Le mot Leernes n'est pas autre chose que le mot flamand leernes (on prononce lieruesse) qui, selon Willems et Hœufft, signifie *une plaine marécageuse : laer* signifiant larris et *nes*, eau, en teuton et en vieux saxon.

Par larris, Roquefort entend *landes, terrains incultes, terres en friche qui ne sont pas cultivées, bruyères contigues aux forêts.* Or, cette désignation de plaine marécageuse convient parfaitement à notre village, situé entre deux montagnes, au milieu de prairies et de marais et traversé par le ruisseau de Dougi qui sort des marais au sud de l'endroit. Un bois très-grand, dit le bois de Leernes, est situé à deux kilomètres sud-est de ce village. Ce bois s'étend de Fontaine-l'Évêque à la Sambre.

Si l'on veut voir dans le mot *li erne* le substantif roman *erme* précédé de l'article *le*, *li erne*, *li erme* a encore la même signification que larris. Voy. Roq. à ces mots.

Hameaux.

Hougarde. Hoog-Arde est un haut terroir. La Planne ou la Plagne, *une plaine*. Le Long du Bois. Wespes, *les guêpes*. Les Gaux, *les bois*. Voy. Roq. à ces mots.

Liberchies, 1027.

Ce nom signifie littéralement *nobles demeures*. Ce village était situé sur la voie romaine. Voy. Roq. au mot *liber*.

On sait que les grands domaines (*villæ*, *curiæ ; curiæ capitales*) étaient divisés en manses, (*mansiones*, *mansa*, *mansiolinia*, *manisgella*), qui se partageaient en courts (*curtes.*)

Ces manses ou fermes s'appelaient *ingenuiles*, *censiles* ou *serviles*, suivant qu'elles étaient exploitées par des fermiers libres, des colons ou des esclaves.

Les fermiers libres étaient encore en petit nombre au ve siècle.

Les colons, quoique d'une classe inférieure à celle des clients plébéiens, étaient considérés comme libres, parce qu'ils dépendaient du sol et non de la personne.

D'après ces données, on comprendra sans peine que Liberchies, *nobles demeures*, ne signifie pas autre chose qu'un *mansum ingenuile, manse de fermiers libres.*

Que Masnui était aussi un *mansum ingenuile,* ou bien *lidile.* Qu'il en était peut-être de même de Frameries, anciennement appelé Franries (*franches terres*).

Que Aisentiæ, Hensiés, était un *mansum censile*, une colonie exploitée par des colons considérés comme libres.

Enfin on donnait le nom de *Mansum Lidile*, manse lidile, aux colonies des Lides, classe d'hommes libres chez les Francs. Ces Lides s'appelaient en tudesque *Luiden*, *Luden*, *Lieden*, mot encore en usage dans les langues flamande et hollandaise, dans une honorable acception.

On voit que Lesdain, *Lieden*, *Luiden-hem* signifie un *Mansum Lidile*, comme nous le dirons en son lieu.

Quant à Harmegnies et Herchies, ces villages paraissent avoir été des bénéfices militaires.

Hameaux.

Trou de Fleurus. Brunehaute, Brunhault. C'est un hameau que traversait la voie romaine restaurée, comme on sait, par la reine Brunehault, dont elle a pris depuis le nom.

Lodelinsart, 1187, 1480.

C'est-à-dire *Essart de Lodelin.* Ce nom est probablement celui du premier essarteur.

Hameaux.

Bonnaire, lisez bonne aire, *bon lieu.* Chenois, *chenaie.* Gros-Fait, *gros hêtre.* Onias et Aulniats signifient tous deux la même

chose : *une plantation d'aunes*. Warchat et Charniat sont pour Warechaix et Charmois. Nous ne terminerons pas cet article sans appeler l'attention sur la nouvelle nuance que prend ici le dialecte wallon, dans les noms en *ois* et en *ais*. Ces finales se changent en *iat:* Aunois fait Aun*iat ;* Charnois, Charn*iat ;* Warchaix, Warch*at*.

LOVERVAL.

Lovirval en 1125. *Louverval*, 1280.

L'étymologie de ce nom est des plus claire ; c'est le *val aux loups*. Louverval, dans le département du Pas-de-Calais, a la même étymologie et se dit en latin *luparia vallis*.

HAMEAU.

Le Try des Haies, c'est-à-dire le trieu des haies.

LUTTRE.

Luitres en 1183.

C'est un hameau du village de Pont-à-Celles qui vient d'être érigé en commune. On trouve sur de vieilles cartes *la Hutte*.

Quant au mot *Luttre, loutre,* il vient du latin *luter*. Nous avons vu que cet animal amphibie était très-commun dans la Belgique au moyen-âge, d'où il n'a point entièrement disparu. Villers la Bonne Eau a encore le hameau de Luttrebois. Les villages d'Otterghem et d'Otterkant dans la Flandre Orientale, tirent aussi, selon M. Willems, leur étymologie du nom de cet animal qu'on dit en flamand *otter*.

MARCHIENNE-AU-PONT.

Marchianæ, 840.

Ce mot vient de Marche qui signifie *frontière, limite*. Cet endroit est sur la Sambre. C'était autrefois un fisc royal qui fut

donné en 840 par Louis-le-Débonnaire à un seigneur du nom d'Ekarde.

Hameaux.

Miséricorde. Providence, Zone. Ce nom indique la vieille forêt de Zonne, *Zonnia Silva,* qui s'étendait depuis Bruxelles jusqu'au-delà de Nivelles, et que l'on appelle improprement aujourd'hui forêt de Soignes. La forêt de Zone ou de Sonne signifie forêt du Soleil.

On sait que les Scythes et les Celtes adoraient le Soleil, idolatrie très-ancienne et généralement répandue dans tout le monde.

Marcinelle.

Marchinelles, 1283.

Ce nom a le même radical que Marchienne, dont on vient de donner l'étymologie.

Ce mot signifie ici le territoire d'une ville.

On sait que le vieux mot *nesle*, *nelle* vient de *nigellus*, *noir.* Comme on le voit plus haut, on a dit dans le pays de Charleroi *marchi* pour marche. La valeur de ces deux mots réunis veut donc dire *marche noire*. Expression qui caractérise, on ne peut mieux, cette localité et la nature du produit industriel de Marcinelle.

Hameaux.

Hauchis, et la Tombe, dont nous avons maintefois donné la valeur.

Mellet.

L'étymologie de ce nom est claire. *Meleliex, meleleth*, en roman, signifie bois ou buisson de néfliers. En latin *mesplea*. Voy. Roq.

HAMEAUX.

Biez et Chassart. So l' ville. C'est-à-dire hameau sur la ville, vers la ville.

MONCEAU-SUR-SAMBRE, 1127.

Cet endroit est situé sur la rive gauche de la Sambre. C'est une petite *colline* au milieu de prairies et de marais. Telle est son étymologie, *Monceau, Monticellus*. Cette localité n'a point de hameau.

MONTIGNI-LE-TILLEUL, 1084, 1310.

Sur la Sambre et l'eau d'Heure.

Ce village est cité dans l'acte de fondation de l'abbaye de St-Denis, de l'an 1084. Son nom signifie littéralement: *Village du Mont aux Tilleuls*.

HAMEAUX.

Les Haies, Grand Chemin, Calvaire. Bomérée, probablement pour Baumerée, *caverne, trou*. Ferme de Malfalise, *mauvaise roche*.

MONTIGNI-SUR-SAMBRE. *Montinium*.

Même étymologie que ci-dessus.

HAMEAUX.

Neuville. Rochiaux, *petites roches*. Les trieux. Warmonceau, *verd mont*, Wanbraeck, mot teutonique qui signifie *jachère*.

MONT-SUR-MARCHIENNE.

Étymologie connue.

Située sur l'eau d'Heure, l'industrie principale de cette localité consiste dans la forgerie, les carrières et le charbonnage.

Hameaux.

Le Village, les Haies, Zône-Forêt. On voit ici que l'ancienne forêt de Zonne, *Zonnia Silva*, s'étendait autrefois jusqu'à Mont-sur-Marchienne.

Obaix, 1331.

Ce village est situé dans un fond marécageux, le long d'un ruisseau qui vient de Beuzet et qui va se jeter dans la rivière au nord de Pont-à-Celles. Ce ruisseau coule du nord au sud. A l'ouest d'Obaix sont des hauteurs. On prononce Oubaix. Nous inférons de là qu'on a dû écrire anciennement *Oebaix*, ou *Oesbaix*. Ce mot écrit de la sorte a pour radicaux *oe, oes* qui signifie une *oie*, et *baix* ou *bais*, marais, eau stagnante. Obaix, Oebaix signifierait donc *marais aux oies*.

Hameaux.

Rossegnies, *hameau aux roseaux*, de *Rosiel et égnies*. Buscaille, *Bocage* de *busch*, mot roman. Voyez Roq. à ces mots.

Petit-Roeulx-lez-Nivelles, 1180. *Mir.*

C'est à-dire, Petit-Ruisseau près de Nivelles. Voyez au surplus l'art. Rœulx.

Hameaux.

Grainfaux, *Grands hêtres*. L'âtre, et Luxensart, *essart de Luc*, probablement le nom du premier essarteur.

Piéton, 1007.

Cet endroit est ainsi nommé de la rivière le Piéton qui l'arrose. Les ruisseaux ayant existé avant les communes ou hameaux, ce sont eux qui ont fourni leur nom aux huttes ou cabanes primitives qui se sont élevées sur leurs bords.

Cette localité n'a point de section.

Pont-a-Celles.

Ce village est situé sur le Rumpe et le Piéton. Son nom signifie littéralement *pont aux cabanes, aux maisonnettes.*

Hameaux.

Latre, mot évidemment altéré pour l'âtre, *le cimetière*, Launoy, encore altéré pour l'aunoy, mot expliqué. Fichaux, mot patois qui veut dire *blaireaux*. Cheval-Blanc. Ferme de Coliriaux et de Corbyon. Bernimont et Herimont semblent signifier Mont de Bernier et de Henri. Troulée, *trou à l'eau.* Il est probable que le territoire de cet endroit allait jusqu'à la chaussée romaine, car nous y trouvons le hameau de *La Chaussée.*

Pont-de-Loup.

Ponderlues, 840.

Cette commune est située sur la Sambre. C'était autrefois un fisc royal qui fut donné à un seigneur du nom d'Ekard par Louis le Débonnaire. Son étymologie est claire : *Pons lupi.* Remarquons que lupus peut être aussi un nom d'homme.

Hameaux.

Pironchamp, *champ, plaine aux oisons.* Warchat pour warechaix. Voy. à ce sujet l'art. Lodelinsart.

Presles, 1017. *D.*

Cet endroit, resserré entre deux montagnes, est traversé par un ruisseau nommé la grande eau, formé avant son entrée dans le village, par la réunion de deux ruisseaux nommés le Torrent et le grand St-Roc. Parallèlement au ruisseau dont on vient de parler, court un grand marais qui a donné vraisemblablement son nom au village, car *presles, prael, praiel* signifie des prairies humides. *prata.*

Hameaux.

Bassart pour Bas-essart. Roselie, *endroit aux roseaux*. Binche ou le Pinche, altération du mot roman Penchon, qui signifie l'endroit où l'eau d'un moulin s'écoule et y est arrêtée par une écluse.

Ransart, 1210.

C'est-à-dire *essart du bord du bois*. Voyez Roq. au mot rain. Quant à Sart, voyez les prolégomènes.

Hameaux.

Stoquoi ou Soquoi, voy. proleg. Fontigni, *endroit aux sources*. Glatini, endroit où les *chiens glatissent* ou glapissent, deux locutions également françaises. Lansruelle, *ruelle des amis*. Vigneron et Raspes se comprennent.

Le Roux.

Rou en 1214.

Le nom de ce village signifie *novale* ou terre nouvellement défrichée. Il vient de *Rupticum, Rous,* en roman. On dit aussi *ruptice*.

Hameaux.

La Bassée, *endroit bas*. Zaizelies est encore une locution wallonne pour les aisseslies, voyez aiseau. Hube, vient de *huba, ferme, métairie*. Witbouroux est probablement un nom de ferme.

Saint-Amand.

Cette commune doit son nom au pieux cénobite, favori du grand Dagobert, patron du lieu.

Hameaux.

Les Trieux, Fleurus, Long-pré, Ferme de Chassart.

Seneffe, 1007.

Sereffe, 1125. *Mir. Senefia*, 1190. *Seneffe*, 1153.

Un petit ruisseau, la Samme, qui passe dans ce village a motivé son nom. Seneffe signifie littéralement *voie d'eau, ruisseau.* Il a pour radicaux *sen,* voie, et *effe,* eau. Il pourrait bien se faire que *sen* ne fût ici qu'une altération de Sam, la Samme. Voy. Roq. à ces mots.

Hameaux.

Manage, *habitations agglomérées.* Ronce, Long-Sart, La Belle, nom de fantaisie, peut-être *la lune.* Bois de Nauw. Profonderieux, lisez : Profonds-rieux. Soudremont, *mont aux sources.* Buisseret, *bois,* de Buscus ou de Buxeria, *Buissière.*

Il se livra dans les plaines de Seneffe une bataille sanglante le 1er août 1674, entre le Prince de Condé et les alliés. 27,000 hommes restèrent sur le carreau. Les deux parties s'attribuèrent la victoire, mais les français restèrent maîtres du champ de bataille.

Souvret.

Souvrai, 1295.

Cette commune est située dans un fond, au centre duquel est un étang d'où sort le ruisseau dit du moulin. C'est à cette situation qu'elle doit son nom. Sor-ai, d'où par altération est provenu Souvrai, signifie *sur l'eau, village dans l'eau.* Voyez les nombreuses variantes du mot eau aux prolégomènes. Il n'est pas impossible que le nom primitif ait été *Sourebrai* ou *Soubrai.* Dans ce cas il signifierait une terre où il y a des troupeaux de porcs. Voy. Roq. aux mots *source* et *brai.* Souvret, Waudret sont évidemment des altérations de Souvrai, Waudrai.

Thiméon.

Thimium, 1125. *Mir.*

Ce village est situé dans un fond sur le ruisseau Tintia qui vient de Mellet et se dirige sur Viesville. L'étymologie de son nom est très-douteuse. Il peut venir du tudesque *tyne*, en latin *tinium* qui signifie étang et de *méon*, *maon*, maison; il signifierait dans ce cas *village de l'étang;* ou bien il a pour premier radical un nom propre tel que Thieri, Théophile et pour second, *meon*, *maxon*, demeure, par extension village.

Hameaux.

Zebois, *les bois*. Hautebois pour Hautbois, par opposition à Issebois qui est près de là et signifie bas-bois. Commune-Estienne, c'est-à-dire *voie publique*. Stienne vient du flamand *steenweg*, chaussée. C'est évidemment une désignation de la chaussée romaine qui y passait.

Trazegnies.

Trasnis, 1197.

Voyez aux prolégomènes, pour son étymologie. On prononce trasnis.

Viesville.

Vies Ville, 1120. *D. Viesvilla*, 1125. *Viéville*, 1232.

Sur le Piéton et le Tinseau.

Vies, *viese* est encore en usage dans le langage populaire et signifie vieux. C'est donc un vieux village ou une vieille ville. Toutefois, faisons remarquer que cette dénomination n'a pu lui venir que longtemps après sa fondation, car on n'est pas vieux en naissant.

Hameaux.

Le Haut des bois. Les Petits et les Grands Sarts. Joli, qui veut dire endroit joyeux.

Villers-Perwin et Villers-Poterie, 1117.

On ne compte pas moins de vingt-six Villers dans toute la Belgique. Nous avons donné l'étymologie de ce nom à l'art. de Villers N.-D. *Perwin* semble venir du latin *pervium*, chemin, c'est-à-dire où il y a un chemin, où l'on peut passer. Voy. ce mot dans Ducange. Est-ce que l'on n'aurait pas entendu désigner ainsi ce village parce qu'il était traversé par la chaussée romaine? C'est très-probable. Poterie désigne l'industrie locale de l'autre Villers.

Hameaux.

Neuf-bois et Figotterie, nom de ferme.

Wagnelée, 1215.

Ce nom signifie *forêt cultivée*. Il a pour radicaux deux mots romans : 1° *wagner*, labourer, cultiver; 2° *lée*, *leez* le même que *laie*, bois, forêt, en bas latin, *laia*. C'était donc primitivement un bois. C'est de ce mot laie, forêt, que St-Germain-en-laie tire son nom, parce que cet endroit était situé au milieu de la forêt : *in ipsis silvis situs*. Voy. Roq. aux mots *wagner* et *lée, laie*. Duc. au mot *leia*.

Hameaux.

Beurre sans croûtes. L'Espinoi, Long-pré.

Wanfercée-Baulet.

Cet endroit est situé sur le ruisseau de Grand Vaux (grand vallon) qui sort d'un marais. Son nom a pour premier radical

Wambert et pour second *cee, cea*, maison, enclos, manse, domaine. Le type de cea est casa. Il signifie donc *manse, domaine de Wambert*, seigneur du lieu. Quant à Baulet ou Boulet, il signifie *lieu bas*, comme qui dirait *boue-lieth*.

Hameaux.

L'Espinois, Bon air, peut-être pour bon aire, *bon lieu*. Flamcot, nom de ferme et Baulet.

Wangenies, 1121.

On trouve dans les vieux documents ce nom écrit Wougenies. C'est aussi l'orthographe de Vandermaele. Remarquons que cet endroit est situé dans un fond. Il existe un étang au centre de l'endroit. Or, wou, a pour type le mot celtique *wa*, vallée. *Wal*, en tudesque, signifie un endroit profond, ordinairement baigné par les eaux. Le nom de ce village veut donc dire *hameau du vallon*.

Cette commune n'a point de hameau.

Wayaux.

La carte de Tessaro et d'autres vieilles cartes portent Voyoux, ce qui voudrait dire *voies d'eau, ruisseaux*. Or, ce village situé dans un fond marécageux, est traversé par le ruisseau dit du Moulin, par celui des Bancs et par un troisième petit ruisseau sans nom. Ils se réunissent à environ 700 mètres nord de l'endroit pour se diriger sur Mellet. Dans ce cas, ce nom aurait pour radicaux *voe*, voie, et *iaux*, eau. Il peut encore venir du celtique *wa, wal* qui signifie vallon, et *iau*, eau. Ce serait à dire *vallon dans les eaux*. Vois, en picard signifie *vallon*.

Hameaux.

Pont à Migneloux, nom d'un ruisseau. Taravisée ou taravisé autre nom de ruisseau.

III.

Arrondissement de Mons.

Angre, 1138. *Mir.* **1140.** *D.*

Sur la Grande Honnelle.

Le nom de ce village signifie tout simplement *poste, mutation*, et vient de *hangaria*. On sait que le territoire de ce village était traversé par la chaussée romaine de Bavai à Quiévrain. Angre dans le département du Pas-de-Calais, également sur la vieille chaussée des romains, n'a pas d'autre étymologie. Une station ou mutation était un endroit où des employés du Gouvernement entretenaient quarante chevaux de course ou de trait et un certain nombre de voitures à l'usage des voyageurs.

Ce village n'a point de hameau.

Angreau, 1118.

Angrel, Angriel, **1186.** *A. B.*

C'est évidemment le diminutif du précédent dont il a été primitivement une dépendance. Il a pour hameau Boughors, qui signifie comme bouoche, *un sarcloir*. Voy. Dic. tud. Mireus et les annales de S[t]-Ghislain en font mention à l'an 1118.

Asquillies, 1010. *Mir. Asquileiæ.*

Acoillies, **1186.** *A. B.*

Cette commune est située sur un petit ruisseau qui se jette dans la Trouille à Hyon. Il en est fait mention dans les annales de

l'abbaye de S[t]-Ghislain au IX[e] siècle. *A coille* signifie en Gallique la forêt. *As-cuillies, a coillies,* signifie en roman *aux moissons* (récolte des biens de la terre en général). Voy. Roq. aux mots *as, cuilié* et *coillir.* Le mot latin asquileiæ n'exprime pas, il est vrai, la signification que nous donnons au mot roman, mais en traduisant les noms des communes en latin, les moines ont-ils toujours compris leur véritable signification? Il est permis d'en douter. Asquileiæ, comme Aquilée, ville d'Italie, signifierait village aux oiseaux de proie.

AUDREGNIES, *Audriniacum.*

Andregnies, 1186. *A. B. Audergnies,* 1224. *D.*

Ce village est purement agricole. Un petit ruisseau y passe. Il était traversé par la voie consulaire qui, partant de Bavai, se dirigeait vers Gand et la Ménapie. Nous avons donc encore à examiner la forme la plus ancienne de ce nom. C'est Andregnies; la carte de Tessaro porte aussi Andregnies. Cela signifie *village de la station.* Andreselles, dans le département du Pas-de-Calais, n'a pas d'autre étymologie. On sait que *selle* et *egnies* sont synonymes. On prononce *auderni.*

Ce nom vient de *andra, androna,* qui signifie carrefour, assemblée, station, et de *acum,* lieu, bourg. Ce serait donc une hôtellerie. Or, la voie romaine passait en cet endroit. Le mot *orda* signifie encore chez les tartares *tentorium, statio;* c'est le *oord* des flamands. Il est à remarquer que le mot *androm, androme, androne* a conservé dans la langue romane la signification de galerie, assemblée pour les hommes, d'où il suit que Andregnies roman aurait la même signification que le mot latin Andra. Voyez Roq. et Duc. à ces mots. Ce village, d'ailleurs, est très-ancien, puisque l'on y a constaté la présence d'aqueducs romains formés de tuyaux en argile placés sous terre au moyen de galeries.

Athis.

L'étymologie du nom de ce petit village est assez douteuse. Il semble venir de *attigiæ*, maisonnettes, huttes. Il ne paraît point ancien. Il n'a qu'un hameau, Préfeuillet, dont nous avons donné la valeur.

Aulnois.

Aunois, 1150. *Del. Aulnoit.*

Le nom de ce village désigne une plantation d'aunes, une aunaie, *alnetum*. Il n'a qu'un hameau, l'Hermitage. C'est un village purement agricole.

Autreppe, *Altrepia*, 965.

Mireus nomme cet endroit en latin *Altrepia*, c'est-à-dire *haut repaire*, haute *maison fortifiée*. Il a pour radicaux *alta* et *rupes*.

On exploite des carrières de pierres bleues à Autreppe. Ce village n'a point de dépendance.

Baisieux, 965. *Basiacum.*

Baizue, 1186. *A. B.*

Ce village est situé dans la vallée que forment la grande et la petite Honnelle. Son nom signifie littéralement *bas-lieu*, en roman *Baislieu* Il est appelé *Basiacum* dans l'acte de confirmation des biens de l'abbaye de St-Ghislain par l'empereur Othon, l'an 965. Voyez Mir.

Baudour.

Baldurnum, 965.

Sur la Haine. On prononce Bo-dou.

Pour traiter convenablement cet article et rendre palpable, en

quelque sorte, l'étymologie de ce nom, il convient de remonter un peu haut dans nos antiquités celtiques dont la connaissance est nécessaire pour comprendre l'origine de ce village. Entrons dans quelques détails à ce sujet.

Les Celtes, nos aïeux, n'avaient pour temples que l'imposante voûte du ciel, éclairée par ses astres majestueux.

Ils célébraient leur culte dans les *forêts*, qui, à cause de cela, s'appelaient *sacrées.*

Ce culte pouvait se réduire à cinq chefs :

1° La prière, 2° les sacrifices, 3° le chant des hymnes, 4° la danse et 5° les festins sacrés.

Les hymnes se chantaient au son des instruments et avec divers mouvements du corps, de manière que chaque cantique avait non-seulement son air, mais même sa danse particulière. Les divinations se faisaient aussi en dansant, et voilà pourquoi on les appelait *Balimanthiæ.* Ce mot signifie littéralement *danses-divinations.*

On sait que malgré la défense des conciles souvent renouvelée, et le zèle des premiers apôtres, le paganisme subsista dans nos contrées, jusqu'au-delà du VI[e] siècle. Or, je crois retrouver sur la colline de Baudour, un de ces anciens sanctuaires, qui était censé habité par la divinité, et où les Celtes allaient se livrer à l'exercice de leur culte, précédés de leurs Druides à la serpe d'or et à la longue robe blanche.

Bal-durnum, *Bal-dunum* en latin signifie *colline de la danse,* où l'on danse. *Bau-dun* en celtique signifie *émouvante*, *joyeuse*, *colline: Dun*, *dum*, *dunum* signifiant montagne, colline, éminence, tertre et *Ballare* (Barz en celt.) qui vient lui-même du grec ballidzein, et d'où les mots *ballet, baladin,* nous sont restés, signifiant *danser.*

Il y a plus, le bois de Baudour s'appelait en latin *Silva Baldulium* et *Silva Baldulia.* Ce mot a encore pour racine *Balare* ou *Ballare* (car on dit les deux) et *dulia* culte, ou si l'on veut *balare* et *dula* (famula serva) fidèle, serviteur d'un culte, dans le même sens que l'église catholique a conservé à ce mot. La

langue latine se prête mieux par son génie et son énergie à rendre la signification de Bal-dulia, et l'on me comprendra mieux et sans efforts, si je dis : *Silva-Baldulia* est Silva Ballantium Dularum, ubi Ballant Dulæ; or, qu'est-ce qu'une forêt où l'on danse en l'honneur du culte, en l'honneur de la divinité? C'est évidemment une forêt *sacrée*, un sacrum nemus. Telle est l'étymologie de ces deux noms.

Une chose qui est à remarquer, c'est que dans les temps anciens dont nous parlons, les bois de Baudour et Ghlin ne faisaient qu'un seul et même bois, et que l'on a, dans ce dernier, au dire de M. Désiré Toilliez, découvert une pierre druidique qui servait au culte des Celtes, comme à Brai, à Erbault et à Hollain. En Frise, il y avait aussi un lucus qui s'appelait *Balduhennæ*, qu'on traduirait en latin par *Baldulia Silva*. Les hâches celtiques en silex et les pièces d'or gauloises qu'on a découvertes dans la forêt de Baudour, ne permettent pas de douter que ce bois ait servi autrefois aux mystères druidiques.

Remarquons de plus que Baudour se prononce Baudou, presque Baudoun; que Baudour signifie en roman *réjouissance*, et que Jacques de Guise, moins éloigné que nous des temps celtiques, donne à cette localité la signification de *Gaudium Deorum*, joie des Dieux. Étonnant rapprochement!

On voit ici qu'il ne faut pas rejeter légèrement les opinions des anciens annalistes au sujet de l'étymologie et de l'origine qu'ils ont donnée à certains noms de localité. Le plus souvent elles ne nous paraissent hardies, étranges et absurdes, que parce que l'on ne se donne pas la peine de rechercher la valeur des radicaux dont est composé le mot, et d'expliquer ce dernier, en l'harmonisant avec les usages et les antiquités des vieux peuples. En effet, tout en voulant m'éloigner de l'étymologie de Jacques de Guise (Gaudium Deorum), m'y voilà, en quelque sorte, ramené par les radicaux du mot Baudour.

Je crois cependant que c'est à cause des cérémonies du culte des Celtes, et non à l'occasion d'un sacrifice unique en action de grâce de la défaite de nos pères par le peuple romain, que Bau-

dour et sa forêt sacrée ont été ainsi dénommés. Voy. Roq. aux mots *Bau* et *Dun*. Ducange Glos. au mot *Balare* et *Dula*. Poulletier. Hist. des Celtes. tome 8, passim.

Près de l'antique ville de Thourout, dans la Flandre Occidentale, où il y avait un autel dédié au Dieu Thor, le *Jupiter Tonans* des Celtes, se trouvait aussi un lucus qui portait le nom de *Vallon sacré : Winendale.*

Chaque année aux grandes fêtes solennelles du Paganisme, ce lieu attirait une foule immense. Lorsque ces populations eurent embrassé la religion chrétienne, afin de ne pas opérer une transition trop brusque, on leur permit encore d'avoir de ces grandes réunions, seulement on en changea le but. Telle est l'origine des pèlerinages qui se font encore sur les montagnes de Grammont, de la Trinité, près de Tournai, de Bonsecours, d'Alsemberg, de Kemmel et autres.

BAUFFE, 1200.

Boffe, 1186. *A. B.*

Ce nom vient de deux mots latins *Bovini hova,* maison du bouvier, ou tout simplement de *Bovile,* étable à bœufs, toit à vaches.

HAMEAUX.

Lebail ou baillis, *barrière*. Brandignies, nom de ferme.

BLAREGNIES.

Blarengeis, 1185.

Ce nom signifie littéralement *plaine à blé,* il vient du roman *blarié*. Voy. Roq. Il est à remarquer que ce village est situé entre Aulnois et Sars-la Bruyère; qu'il diffère d'avec eux, quant à la

nature du sol, et que son nom est, en quelque sorte, l'antithèse des leurs.

Hameaux.

Ils ont tous une signification connue. Ce sont : Ramonerie, Larronfosse, les fermes de Coucq et de Zanettes.

Blaugies.

Bliaugies, *Bliaugie*, *Blaugie*, 1186. *A. B.*

On remarque que la dernière forme est au singulier. Elle signifie littéralement *bleue demeure,* blau signifiant bleu. Fontaine-blau se dit encore pour Fontaine-bleue.

Une histoire du Prince Eugène, imprimée à Amsterdam en 1790, en parlant de la bataille qui se livra dans ce village, le 11 septembre 1709, l'appelle Blangies, et à l'exergue de la médaille qui fut frappée à cette occasion, on lit : *Pugna ad Blangiacum XI. sept. MDCCIX.* Voilà comment, en géographie, on défigure quelquefois les noms. Les variantes données par Bénézech ne permettent pas de douter qu'il faut écrire Blaugies.

Hameaux.

Pâlit, Pâlis au pluriel *paux*. Ce sont des piquets, des pieux larges et pointus dont on fait des clôtures et des palissades. Voy. Roq. Bourgeoisie, Coron, chemin de Ropaix et Warnifosse sont connus.

Boussu, *Bussutum*.

Bussud, *Bussuth*, 969.

Le nom de cette localité, située sur la Haine, signifie *boissière, bussière,* en latin buxutum. Cet endroit était connu au IXe siècle. On voit qu'un certain Mannus et sa femme Hildegarde donnèrent en 965 à l'abbaye de St-Pierre, à Gand, leur alleu de Buxut sur la Haine.

Hameaux.

La Haine, Bois-de-Boussu, Cavesse, *chemin creux et profond.* Cornet, Coron, Haneton, dont la valeur est connue.

Cambron-Castiau.

Castiel-Cambron, 1186. *A. B.*

Sur la petite Dendre. Cet endroit était connu en 1140. En examinant ce nom sous sa dernière forme, il paraît assez certain que Cambron est le nom d'un seigneur, sans prétendre toutefois comme Lessabæus, qu'un certain Camber, roi des Belges, aurait construit ce château. *Cambrin* en celtique signifie aussi un pont.

Cambron-St-Vincent.

Cambron-St-Vincent, 1186. *A. B.*

Il est probable que ce village n'a fait primitivement qu'un seul village avec le précédent qui lui confine. Il est également baigné par la petite Dendre. Il a retenu le nom de St-Vincent à cause d'une église dédiée à ce bienheureux, patron du lieu. C'est en 1148 que fut fondée l'abbaye de Cambron de l'ordre de Citeaux, par Anselme, chanoine de Soignies. L'église fut construite en 1448.

Hameaux.

Potrai, endroit où l'on fait paître des poulains, *potres*. Voy. Roq. Hembize, *hameau du vent de bise.* Tambour, Haute-Rue.

Chaussée-N.-D.-Louvignies.

Calceia Stæ Mariæ, 1186. *A. B.*

Le nom de chaussée lui vient de ce que la voie consulaire y passait. Quant à Louvignies, que Gilles de Boussu, l'historiographe

de la ville de Mons, écrit Louvegnies, ce nom indique clairement que les loups y étaient communs autrefois, comme dans plusieurs autres localités voisines des bois. Cette commune prit au xe siècle l'adjonction du nom de Notre-Dame à l'occasion d'une église construite et dédiée à la Ste-Vierge.

HAMEAUX.

Courette ou Corrette, nom d'une plante. Froidmont. Caillou, L'Herse, *la herse*. Neusart, *nouvel essart*.

CUESMES, 1050. *D.*

Kennes, *Kuennes*, 1071. *Kennie*, 1186. *A. B. Quesmes*, 1280.

Toutes ces dénominations indiquent un village marécageux. Elles ont pour premier radical le mot celtique *guen* et pour second *mès* qui signifie *hutte, métairie, village*. Cette étymologie est confirmée par la situation du lieu couvert de grandes prairies, autrefois marais. Au Sud sont les établissements charbonniers.

HAMEAU.

Le Flénu, c'est-à-dire *bois des belettes*, en tudesque Fluwyn, fouine.

CIPLI, 1185. *Mir.*

Siply, 1366. *G. de Boussu.*

Un monument quelconque tel qu'une tombe ou colonne *Cippus* a dû donner son nom à ce village. Il était d'ailleurs situé sur la voie romaine de Bavai à Mons. Cippily, par syncope Cip-ply, veut dire *village du monument*. Voyez pour *ly* l'art. de Bliqui et de Silli. Le nom de cette commune a dû avoir cette raison d'être, quoique cachée à nos yeux. Il y a à Braine-l'Alleud, dans le Brabant, un hameau nommé le Monument. Que le lion

de Waterloo vienne à disparaître, et dans des siècles on se demandera aussi d'où vient ce nom de monument.

Dour, *Durnum*, 965. *Mir.*

Ce village est situé sur une hauteur comparativement aux localités voisines. Le mot latin Durnum parait une syncope de Durodunum, qui signifierait *colline aride et sèche*. C'est dans un acte de confirmation des biens de l'abbaye de Saint-Ghislain de l'an 965 par l'empereur Othon, que ce nom latin lui est donné. Il aurait pour radicaux *Dorre*, aride, sec et *dun*, élévation, deux mots tudesques, et en latin *durum*, *dunum* ou durodunum.

Hameaux.

Coron des Bois, expliqué, Là Haut, Petit-Dour, Plantis et Offregnies que Delewarde cite à l'an 1171.

Elouges, *Slogia*, *Logia*, 1024. *Mir.*

Eslouges, 1186. *A. B.*

Ce nom signifie cabane, et vient ou du teuton *loodse*, tugurium, ou du bas latin *logia*, *logea* qui signifie petite habitation. Voy. Duc. à ces mots. Le nom de loge était souvent donné aux hameaux répandus dans les forêts. Les lieux essartés devenant la demeure des bucherons et des laboureurs furent appelés *loges*, *lois*, *lais*. Voyez dans Hurtaut, Dict. de Paris, au mot les layes, la note de l'abbé Lebœuf. Un logium était aussi une villa romaine. Voyez l'art. Bruyelles.

Hameaux.

Coron de Wiheries, *coin de Wiheries*. Rosière, Préfeuillet, déjà expliqués.

Erbaut.

Yerbaut, Iserbaut, 1186. *A. B. Yerigval, Yergivaul.*

Remarquons d'abord que ce village est situé dans un bas-fond, entrecoupé par les ruisseaux de la Fontaine, de la Tranquillité et de Jurbise. Iserbaut, qui est la plus vieille forme, n'est qu'une altération du mot primitif iserwai qui signifie *vallon des ruisseaux* ou *vallon aquatique*, en celtique. Il a pour radicaux iser et wai. Ou il vient du teuton *iser-bouw* qui signifie *village dans le vallon*. Voy. Kil. aux mots *is* et *bouw*.

Cette commune n'a point de hameau.

Erbisoeul, 1118. *Erbiolum.*

Erbosuel, Erbisuel, 1295.

On prononce encore Erbisuel. Ce nom n'est autre que le diminutif d'Erbaut dont il parait avoir été un hameau, car ces deux villages se touchent.

Hameaux.

Bruyère, Pavé, Brûlotte qui peut signifier une terre brûlante, un sable aride où rien ne pousse.

Erquennes.

Cet appellatif a pour radicaux *Ere*, terre et *quennes*, chênes. Il veut donc dire terre à chênes, ou *chenaie*.

Hameaux.

Rainsette, Firlibry. Noms de ferme probablement.

EUGIES, *Eugiæ.*

Ugies, Uigies en 1186. *A. B.*

On prononce comme en 1186, Uigi, uit-gi. Or, cette ancienne forme du nom a pour radicaux *huye,* mot roman qui signifie *oie* et *giés,* source d'eau. Ou bien si l'on veut, cette finale *gies* n'est pas autre que *gy, chi* qui signifie lieu, endroit, par extension village. Cette étymologie conforme à la manière dont on prononce le nom, l'est encore à la situation du lieu. En effet Eugies se trouve dans un fond. Un petit ruisseau (Gié) prend sa source à l'ouest de l'endroit, traverse une partie du village, puis va se jeter dans un affluent de la Trouille, à Hyon.

HAMEAUX.

Haute-Borne, Aisette et Culot, déjà expliqués.

FAIT-LE-FRANC, 1170. *D.*

Ce nom a pour unique radical Faye, mot roman qui signifie *forêt de hêtres.* En latin fagium, fagetum. Il est surnommé *le-franc* par opposition à un autre Fait, peut-être Fait-lez-Seneffe, parce que c'était un franc-alleu, c'est-à-dire une terre libre qui ne payait point de cens, de redevance.

HAMEAUX.

Passe-Tout-Outre, Rampemont, *le bas du mont.*

FRAMERIES, 1050. *D.*

Franries, 1186. *A. B.*

C'est-à-dire *franches terres.* Voy. l'art. Fayt ci-dessus, et le mot *ries* aux prolégomènes, et l'art. Liberchies.

HAMEAUX.

Ferme du Temple. Elle appartenait, comme on le voit, aux Templiers. Elle fut vendue, comme bien national, à la révolution française de 1792. La ferme de Fleignies, ou des Belettes, était connue en 1071.

GENLI, 1171. *D.* 1186, *A. B.*

Ce nom nous paraît une contraction de gentillie, gentilliex qui signifie en roman *gentil lieu*, et aussi *lieu, hameau des gentils*, c'est-à-dire des payens. Or, les payens sont les romains ; et, comme Genli se trouvait traversé par la voie romaine, ce nom a pu être une allusion à quelque construction romaine élevée en cet endroit. Voy. à ce sujet l'art. de Bliqui et de Liberchies. On prononce tgin-li.

GHLIN.

Ghelin, 1186, *A. B.*

C'est en vain qu'on demanderait à la langue romane l'étymologie du nom de Ghlin. Ce village n'était autrefois qu'un bois réuni à celui de Baudour. Nous avons dit que ce dernier était un bois sacré, *sacrum nemus*. Or, Ghe-linte signifie en teuton *sepes, silva*, un endroit, qui plus est, qu'on ne peut traverser à cause des ronces et des broussailles. Voy. Kil. Dic. teutonico-latinum, verbo Ghelinte.

HAMEAUX.

Brûlotte. Ce mot a été expliqué. Bustiau, probablement pour buteau, *tombereau*, *brouette*. Jonquoi, *Jonchaie*. Coron, *le coin*. Fort-la-Haine, *fort sur la Haine*.

Givri.

Chivri, 1300. *G. de Boussu.*

Ce village est situé sur la Trouille, désignée ici sous le nom de *ruisseau des serpents*, soit dans le sens propre, à cause de la présence de ces reptiles, soit dans le sens figuré, à cause des sinuosités de la rivière. En effet, Givri a pour premier radical le mot roman *guivre*, *givre*, *vipera*, couleuvre et serpent, et pour second ri, riu, *rivus*, mot que nous avons plus d'une fois rencontré dans ces études. De Givreri vient tout naturellement Givri. Ce village n'a qu'un hameau : Ferme de Squabion. On prononce *d'juvri*.

Goegnies-Chaussée.

Gœgnies, 1196. *D.*

Il faut bien se garder de confondre Gœgnies avec Gougnies. Leur étymologie est toute différente ainsi que leur prononciation. Gougnies se prononce Gaugnies et signifie *village dans le bois*. Gœgnies se prononce Guen-nies et signifie *village dans le marais*. Il a en effet pour premier radical le mot celtique *guen*, marais. Le mot de *chaussée* nous rappelle ici que la voie romaine traversait ce vicus.

L'almanach officiel n'assigne aucun hameau à ce village.

Hainin, 1071.

Haynin, *Hennin*, *Henin*.

Ce village est fort ancien. Son nom vient de deux mots celtiques *hen-hynt*, *vieille voie*. En teuton-celtique, *henehem* voudrait dire *vieux village*, vieux hameau. Voy. le Dic. Lepoul. Cette commune n'a point de section.

HARMIGNIES, *Harminiacum.*

Harmegni, 1186. *A. B.*

Sur la Trouille. Cet endroit est cité dans les annales de l'abbaye de St-Ghislain, à l'an 1100. On connaît la signification d'*ignies*. Quant au radical qui le précède, on peut supposer qu'il représente un nom propre tel que *Harminius* ou *Herimannus;* ou bien *Harm* est l'abréviation du mot Harman, le même que hériman, lequel signifie homme de guerre, vassal; et dans cette dernière hypothèse, harm-egnies voudrait dire *village des vassaux, des hommes de guerre, des arimans.* Bien des circonstances ont pu motiver cette dénomination locale dans les premiers temps de la féodalité, nous ne citerons ici que la donation des fiscs royaux, des terres saliques et des bénéfices militaires. L'histoire a encore pour nous bien des mystères devant lesquels on doit s'incliner. Voy. l'art. Liberchies.

HAMEAUX.

Château de Beugnies, Petit-Harveng.

HARVENG, 1175. *D.*

Harvaing, 1186. *A. B.*

Cet endroit est sur la Blanche. C'est donc la dernière forme que nous avons à analyser. Remarquons d'abord qu'il est très-probable que la consonne H n'a été introduite dans ce mot que par l'ignorance. Cette supposition admise, il nous reste pour radicaux, *ar*, *are*, qui signifie terre, et *vaing*, grain, moisson. Arvaing signifie donc *terre à blé, à moisson.* C'est le mot *arva* des latins. Ces sortes de noms se donnaient aux villages par opposition au voisinage qui les entourait. Or, quels sont les communes voisines d'Arveng ? C'est Hawai, qui signifie *vallée humide*, *Nouvelle*, terre nouvellement défrichée.

Le mot Harissewaing qui en roman signifie la Hesbaye, contrée, comme on sait, des plus fertile en blé et en fourrage, se compose des mêmes radicaux que Harvaing, si l'on fait la part de la manière d'abrévier de nos pères. Voy. l'art. d'Anvaing, arrondissement de Tournai, et Roq. Dic. Rom., aux mots *are* et *waing*.

HAMEAU.

Le Point du Jour.

HAUTRAGE, *Altregium*, 1118.

Altrege, 1186. *A. B.*

Sur la Haine. Cet endroit porte le nom d'Altregium dans les annales de l'abbaye de S[t]-Ghislain. Il en est fait mention à l'an 1118. *Haute rege* en roman signifie littéralement *haute terre*. Cette localité a été appelée ainsi à cause de sa situation physique, et par opposition à sa voisine Stambruges qui est dans les étangs. Voy. Roq. au mot *rege*. Le mot rege vient du grec *régéon*, en latin *regio*, qui signifie village, hameau, *pagus*, *vicus*, *suburbanum*, dit Ducange. Ce serait se tromper que de croire que ce mot, dans la finale des noms de lieu, signifie région, pays. Il signifie tout simplement village. Ainsi Carregio (Carrecti-regio), Quaregnon ne signifie pas autre chose que *village aux Joncs*, village, hameau de la Jonchaie. Voy. cet article.

HAMEAUX.

Le Village. Hamaide, qui veut dire une écluse, une vanne. Voy. l'art. la Hamaide. Le Chêne, le Jonquois, Burdiau. C'est une partie du village un peu élevée, mais *bordée* de deux ruisseaux sur ses flancs. Delà son nom *bordé d'eau*, *burd'eau*.

Havai, *Avacum*, 880, 1184.

Il est fait mention de ce village dans le testament de Ste-Aldegonde, de l'an 880. *Af wai* sont deux mots celtiques qui signifient littéralement *vallée humide*, *vallée des sources*. Or, celles-ci sont très-nombreuses en cet endroit et tellement puissantes, qu'à peu de distance du lieu où elles jaillissent, elles font tourner des moulins. La lettre H paraît s'être placée abusivement à la tête de ce nom. En d'autres termes, l'aspiration qui devait flatter le second radical s'est reportée sur le premier. Le latin *avacum*, qui offre la même signification que *af wai*, dont il n'est que la traduction, rejette également cette consonne, introduite abusivement dans beaucoup de noms de lieu comme dans Heppignies, La Hestre, Harveng, Hautrage (Altrege), Hensies (aisentiæ), etc., etc.

Hameaux.

Beauvoir, *bellevue*, Bois-Bourdon, Bonnet. Jhy voudrait dire *hameau des Juifs*. On sait que chassés de son royaume par Philippe, roi de France, en 1321, il en vint s'établir à Mons et dans les environs. C'est vraisemblablement à cette circonstance que ce hameau doit son origine et son nom.

Havré, 1197.

Havrecht, 1010.

Une charte de 1197, citée par Mireus, fait mention de ce village nommé dans cet acte *Havrecht*. Le bois d'Havré est encore très-grand. La partie où est établi le village de ce nom semble une conquête faite sur ce bois. En effet, Havrec est pur celtique et signifie *novale*, *guéret*, *terre nouvellement défrichée*. Voy. le Dict. de Don Lepelletier, à ce mot.

Ce village est sur la Haine.

HAMEAUX.

Bonvouloir, Petit-Havré, S[t]-Antoine et Ghislage qui paraît être un nom de ferme.

HENSIES, *Haisenciæ*, 870.

C'est le nom latin que porte cette localité dans l'acte de partage du royaume de Lotharingie de l'an 870. Elle est donc très-ancienne. La Haine y passe. Aisantiæ ou Esentiæ signifie, en bas latin, une sorte de ferme, de colonie. Voy. Duc. à ces mots, et l'art. Havai et Liberchies.

On prononce Anzi.

HAMEAU.

La Neuville, c'est-à-dire le nouveau village.

HERCHIES, 1126.

Le nom de ce village signifie *manse militaire*, ou *demeure des guerriers*. Il a pour radicaux *chies*, demeure, par extension, village, et *her*, abréviation d'*herman*, ariman. Cette étymologie nous révèle donc un bénéfice militaire. Voy. l'art. *Liberchies*.

HAMEAUX.

Bois de Lens (village voisin), Plays, ou plairies, nom wallon qui signifie prairie. Culot ou culroi, *extrémité, coin du village*. La petite et la grande Vaqueresse, *jachère, de vaccaria*. Longs-Aulnois.

HORNU, *Hornutum*, 965.

Hornud, *Hornut*, 1186. *A. B.*

Dans une charte de l'empereur Othon, de l'an 965, par laquelle ce prince confirme la donation de cette terre, faite par le roi

Dagobert, à l'abbaye de St-Ghislain, ce village est nommé Hornud.

Horn-ud ou horn-hude tire son étymologie de la langue teutonique. Il a pour premier radical *horn* qui signifie bête à cornes, et pour second *hude, curtis, receptaculum, pascua.* Hornu était donc anciennement un pâturage de bêtes à cornes et non d'autres bêtes. Les lois anciennes voulaient que chaque espèce de bétail prît sa nourriture sur des pâturages différents et séparés, pour éviter sans doute les accidents. *Horn with horn*, disaient les lois anglaises, *Cornutum cum cornuto.*

Il est à propos de faire remarquer que Hornu était voisin du grand pâturage. C'est le nom du village de Pâturages, parce que là probablement paissaient d'autres espèces de troupeaux.

A l'opposé d'Hornu et de l'autre côté du village de Pâturages, se trouvait un autre village nommé Warquignies, dont le nom signifie aussi pâturage, mais un pâturage aux brebis. *Vercaria,* dit Duc., *est species prædii, locus alendis berbicibus.*

C'est de cette manière de régir les terres communes, c'est de ces anciens usages que nous sont venus les différentes espèces de trieux que nous avons rencontrés : les trieux à quevaux, les trieux à vaques et les trieux à moutons.

Voy. Kil. aux mots horn et hued. Ducange V° hornutum.

Hameaux.

Les champs des Sarts, le Grand-Hornu.

Hyon, 1186, 1190. *D.*

Ce village est sur la Trouille. Il est mentionné dans Mireus à l'an 1186. Son étymologie est celtique. *Hium* est une plaine entre des montagnes, un grand vallon propre au pâturage. Voy. le Dict. Lepelletier V° hiun ou iun. Or, cette petite description s'applique parfaitement à l'endroit qui nous occupe.

Hameaux.

Chasse Royale. Coron, déjà expliqué.

Jemmappes, 1050. *D. Gamapium.*

Gamappes, 1071, *Gamapia*, 1181, *Jumappes*, 1186. *A. D.*

Dans le diplôme du pape Urbain II, de l'an 1096, où ce pontife confirme les privilèges et donations faites à l'abbaye de St-Ghislain, il est dit que la pêche est accordée à ce monastère depuis Jemmappes jusqu'à Condé : « Libertatem piscandi in fluvio Hainæ à Gamapio usquè ad Condatum. »

En 1254, nous trouvons le nom de cet endroit écrit : *Gamapez* et *Gamapes.* Jumappes, Jemmappes signifie *plaine de marais.* Cet appellatif a pour radicaux le mot celtique *guen* qui signifie *marais*, et *mappa*, mot de basse latinité, qui désigne certaine mesure agraire, par extension : *étendue.*

Guemappe, dans le département du Pas-de-Calais, en France, situé également dans une plaine marécageuse, n'a pas d'autre étymologie et il se dit en latin *Gumapium*, ce qui est fort remarquable. Voy. mém. historique et archéol. du dép. du Pas-de-Calais, par d'Harbaville, Arras, 1842.

Le nom de *plaine de marais*, nom tout de situation, convient encore parfaitement à ce grand village, quelques changements, quelques transformations que l'agriculture, l'industrie et les travaux humains, tels que le canal de Mons à Condé qui le traverse, aient pu apporter à son état primitif, c'est-à-dire depuis le jour où il fut désigné par un nom particulier et entra dans la grande famille des villages. En effet, cette localité est située entre la Haine et la Trouille, dans un bas-fond. Des prés et des marais couvrent encore toute la partie nord, laquelle porte le nom de *grands marais;* et la partie droite, c'est-à-dire celle qui s'étend vers Mons, est également couverte de prairies qui n'étaient probablement que des marais autrefois. N'oublions pas d'ailleurs que douze siècles au moins nous séparent de ce jour-là.

On prononce le mot à peu près comme on l'écrivait en 1186, d'Jumappes. La vieille prononciation aide parfois merveilleusement à mettre l'archéologue sur la trace des radicaux. Voy. l'art. Eugies à ce sujet, et ceux de Quiévrain et de Quaregnon.

C'est à Jemmappes que le général Dumouriez remporta, le 7 novembre 1792, sur l'armée autrichienne, cette mémorable victoire qui valut aux français la conquête de la Belgique.

Jurbise.

Jorbise, 1118.

Sur la Dendre. L'étymologie de ce nom est peu douteuse. Il faut reconnaître que nos ancêtres nommaient les choses exactement par leur nom. Or, bise signifie vent du nord. Il n'est pas impossible que *jur, jor,* ne soit une corruption de l'adverbe *sur, sor.* Surbise ou Sorbise désignerait donc un endroit froid, exposé au vent du nord. Or, ce village est situé sur un vaste plateau qui, peut-être, n'était point boisé du côté du nord, ce qui lui aura valu cette dénomination. Sur est aussi un adjectif qui signifie *Apre, violent, froid.* On dit encore en patois, le vent est sur, pour le vent est piquant. En allemand, *saur byse* signifie vent piquant. Soubise en France n'a pas d'autre étymologie. Voy. au surplus l'art. *Lombise.*

La Bouverie.

L'étymologie du nom de ce village est des plus claire. C'est une *étable à bœufs* qu'il signifie, une *bouvoirie,* en roman. On appelait *Bouvière* une terre en jachère où l'on fait paître le gros bétail, particulièrement l'espèce bovine.

Cette commune n'a point de section.

Lens, 900, *Lendium*.

Ce village, situé sur la Dendre, est très-ancien. Gilles de Boussu écrit Lyns. C'est la prononciation actuelle de ce nom, d'origine teutonique, et c'est ainsi qu'on a dû le prononcer anciennement. Il se dit en latin *Lendium* et *Lentium*.

Leens est le pluriel du mot teutonique *le, lee.* Ce mot signifie, selon Hœufft, (taalkundige bydragen tot de naams-uitgangen, Breda, 1816) un endroit près d'un marais et plus élevé que celui-ci. Selon cet écrivain, Lintz, dans la haute Autriche, qui se dit aussi en latin Lintium, aurait la même étymologie, et la ville de Leens dans le Groningerland serait l'*Edita* de Tacite.

Leens est évidemment l'abréviation de *Leenshem, village de la hauteur.*

La situation de la localité est des plus favorable à cette interprétation de son nom. La partie nord est une éminence, celle du sud une profonde vallée, et jusqu'aux noms de ses hameaux, ils confirment cette position topographique.

Hameaux.

Rivage. Colroi, *pente, descente.* Ouillies, *canal* ou *chûte d'eau.* Vallaville signifie la partie basse de l'endroit : *le val de la ville.*

Lombise.

Ce nom a pour radicaux deux mots teutoniques. *Lomp-byse* signifie littéralement *lourd vent.* Un hameau d'un village limitrophe est appelé Froidsparois, *froides demeures,* ce qui confirme le bien fondé de notre étymologie. Nous pourrions d'ailleurs citer encore les noms de Froid-Chappelle, Froide-Bise, Froide-Cour, Froidville, Froidmont, Froidlieu, et autres qu'il a plu à nos ancêtres de désigner ainsi à cause de leur situation dans un lieu exposé au vent du Nord.

Marchipont.

Morchipont, 1184. *D.*

Ce village est situé sur la petite Honnelle et sur l'extrême frontière de la Belgique. Il signifie *pont à la borne, à la limite,*

ce qui s'explique par la raison que cet endroit était autrefois la limite de l'ancien Ostrevant.

Cette commune n'a point de hameau. Voy. au surplus l'art. de Merbes-le-Château.

Masnui-St-Pierre et Masnui-St-Jean, 900.

Manui-Sti-Petri, *Manui-Sti-Joannis*, 1186. *A. B.*

On ne connaissait autrefois qu'un seul village de ce nom : celui qui occupe aujourd'hui l'emplacement de Masnui-St-Pierre, situé sur l'ancienne voie romaine. On prononce Mânui. Ce nom a pour radicaux deux mots tout à la fois celtiques, romans et teutoniques : *man*, homme, guerrier et *ui*, maison, demeure.

Cependant, comme le génitif, ou complément du mot maison, se trouve placé avant ce mot, conformément au génie de la langue teutonique, on est forcé de reconnaître que Man-ui appartient à cette dernière langue.

Masnui, aujourd'hui divisé en deux villages, paraît avoir été anciennement un endroit très-important. Il en est fait mention en 900. Le nom de cette commune, que traversait la voie romaine, révèle en quelque sorte un *mansum lidile* ou une mansion romaine. Les mansions ou stations étaient destinées à recevoir les légions en marche. *C'est le village des guerriers.* On sait que c'était le long des routes romaines qu'étaient établies les mutations, les mansions, la plupart des *Vici* et des *Castella*. Voy. l'art. *Liberchies.*

Manerium, d'où Masnui peut aussi venir, signifie en bas latin habitation et village.

Dans un compromis de l'an 1194, entre l'église d'Hasnon, le comte de Hainaut et Nicolas de Rumegnies pour le partage de la forêt de Broqueroie, il est dit que la part de l'abbé va depuis la voie de Manui jusqu'au village de Castiel. Elle s'étend jusqu'à Erbisuel et va jusqu'au bois de Ste-Waudru-lez-Maizières.

Les parts des deux autres sont séparées par le petit ruisseau de Straubise qui traverse Duransart (aujourd'hui Gedonsart);

c'est-à-dire que la partie du comte de Hainaut s'étend entre Saisine et Bagenrieux, jusqu'au bois de St-Vincent de Soignies. Celle de Nicolas de Rumegnies s'étend entre Neuville et Montignies (Montiniacum) jusqu'au *Brucum de Louviniis* (le marais de Louvignies), que l'on a nommé depuis Chaussée-N.-D.-Louvignies.

Quant au petit ruisseau *Straubise*, il porte aujourd'hui les noms d'Aubrechœuil, Obrechœul, OEberchel. Il prend sa source à Coulbrai et va se jeter dans la Haine entre Obourg et Maisières.

HAMEAUX.

Les Bruyères, grand chemin d'Enghien, Brûlotte, *terre brûlante*, et Ratelcurs. La valeur de ce dernier m'est inconnue.

MESVIN.

Mesvin, 1185, *Morvins*, *Mœvins*, 1186. *A. B.*

Ce village est situé au milieu des marais, entre les ruisseaux de Nouvelles et de By. Il est traversé par la chaussée Brunehaut qui va se perdre dans les marais près de la Trouille. Bénézech de St-Honoré se plaît à reconnaître à ce nom la signification de *Marais*. En effet, il signifie *pâture aux porcs*. Il a pour radicaux deux mots teutoniques déjà connus. *Mor* ou *morre*, porc et *ven*, marais, pâture. Voyez Kilian à ces deux mots.

HAMEAUX.

Point du Jour, Belian, c'est-à-dire étable à brebis.

MONTIGNIES-LEZ-LENS, *Montinium*, 1017.

Le nom latin donne suffisamment l'étymologie du nom français, *endroit sur une montagnette*, étymologie conforme à la situation du village.

HAMEAUX.

La Commune, Hubermont. Quesniau, *endroit planté de chênes*, ou *petit chêne*. Bouloirs ont été expliqués.

MONTIGNIES-SUR-ROC.

Même étymologie que ci-dessus.

HAMEAU.

Roctiaux, *petits rocs*.

MONTROEUL-SUR-HAINE, 1100.

C'est-à-dire petit monastère, *monasteriolum*.

HAMEAUX.

Jonquoi, la Chapelle. Le Coucou, la Noyelle. Ce dernier nom signifie *endroit dans l'eau, la plaine noyée*.

NEUFMAISON.

Nœuves-Maisons, 1186. *A. B.*

On voit par la dernière forme qu'il conviendrait d'écrire Neuves-Maisons.

HAMEAUX.

L'Aulnois. Mazy, *ferme, petite habitation*.

NEUFVILLE, *Novavilla*, 979.

Il est fait mention de ce village dans une charte de donation faite par Godefroid le captif à l'abbaye de St-Pierre à Gand, l'an 979. Il conviendrait d'écrire Neuville ou Neuveville. On

serait donc bien loin du vrai, si, sur la foi du mot *novus*, on prenait cet endroit pour un village récent. Sa reconstruction, après un incendie, a pu seule lui valoir le nom qu'il porte.

HAMEAUX.

Grandmont. Frizette, nom de ferme. Mouligneau, *petit moulin*. Haute et basse Gage (lisez Gache), c'est-à-dire, haut et bas quartier. Voy. Roq. à ce mot.

NIMI-MAISIÈRES, 1194.

Nimy, 1050, *D. Mazières*, 1186. *A. B.*

Le nom de ce village peut avoir trois significations également admissibles :

1° Bord du bois sacré ;
2° Grandes plaines de sable ;
3° Grandes ruines.

Dans la première hypothèse, ce nom aurait pour radicaux, *nemox, bois sacré et maisières* qui dans la bouche des borains signifie encore *bord, limites;* deux mots romans. Or, cette localité est contiguë au bois de Ghlin et de Baudour. Voy. ces articles où il est établi que c'était anciennement une forêt sacrée.

Dans le second cas *nimis, mas hières* seraient ses trois radicaux romans. Remarquons que le mot *mas* signifie tout à la fois pièce de terre, pâturages, maison, village, bourg. Voy. Roq. à ce mot.

Enfin, dans la dernière supposition, ce nom aurait pour radicaux *nimis*, *grand*, mots celtique et roman, et *maisières*, masures, débris, ruines, *maceriæ*. Voy. Roq. à ces mots.

J'ai lu quelque part qu'en sortant de Mons, par l'ancienne voie romaine qui se dirigeait vers Enghien et Castre, on trouvait anciennement dans le bois de Ste-Waudru, non loin de la fontaine de ce nom, un endroit nommé *as murs* et *murs des Payens*. On sait que payen et romain sont synonymes.

Ces murs attestent donc des constructions romaines, comme la butte des Payens à Boulaide, Luxembourg germanique, indique incontestablement l'existence d'une forteresse romaine. Or, si Mons fut, selon l'opinion de Bucherius et autres savants, le fort où Quintus Cicero hiverna au pays des Nerviens, ce général a pu, il a dû même construire un camp retranché en cet endroit pour se mettre à l'abri des attaques des ennemis, et après des siècles ces ruines auraient donné leur nom à la localité.

Nimi-Maisières d'ailleurs est situé sur une élévation dominant une vaste plaine. La disposition du terrain convenait donc parfaitement à l'emplacement d'un camp. Les camps retranchés découverts à Titelberg, à Dalheim et à Altrier étaient de forme circulaire, et leur enceinte était un mur. Ils pouvaient contenir 12,000 hommes et 600 chevaux.

On a trouvé, sur le territoire de Nimi et de Maisières, différents vestiges antiques. C'était près de la sucrerie de Nimi et sur les deux côtés de la route de Bruxelles, entre les églises de Nimi et de Maisières, du sud au nord, et entre la Haine et la chaussée des Romains, de l'est à l'ouest. A Maisières, on a trouvé aussi une grande quantité de vases, d'amphores, de soucoupes en terre sigillée, des fragments de tuile, des ossements. On y a rencontré, il y a quelques années, dit Désiré Toilliez, jeune homme plein d'avenir enlevé à la fleur des ans aux lettres et aux sciences, un sceau et des fondations de maisons. Toutes ces découvertes semblent donner quelque valeur à nos conjectures, que les limites de cet opuscule ne nous permettent point de pousser plus loin.

NOIRCHIN.

Noirsin, 1150, *D. Norchin et Noerchin*, 1186. *A. B.*

Havard dans son dictionnaire des communes écrit *Noirchain*. Gilles de Boussu, *Noirsin, Noircin* et *Norchin*. Tous ces noms signifient *noir bois, noir enclos*, *noire enceinte*, par extension village.

Cette étymologie nous rappelle le hameau de *noire voie* du village de Bliqui contigu à *Tourpes, cimetière,* situé sur la voie romaine. Cortil-Noirmont dans le Brabant était aussi traversé par la voie romaine, et Noirmont ne signifie pas autre chose qu'un tumulus. Or, le village qui nous occupe était aussi assis sur la voie consulaire et son nom révèle évidemment un tumulus, un cimetière romain. On sait que les ustrina des Romains étaient toujours établis le long des chemins.

Hameau.

Mont-en-Peine. Serait-ce encore une allusion à un tumulus?

Novelles.

Nouelles, 1186. *A. B. Nouvelles, G. de Boussu.*

Le nom de ce village indique qu'il fut établi sur une terre nouvellement défrichée et mise en valeur, sur une *Novale.*

Cette commune n'a point de hameau.

Obourg, *Oburq,* 1186. *A. B.*

L'orthographe de ce nom est évidemment viciée. Il peut avoir une origine tudesque ou romane. Rétablissons le premier radical que nous supposons corrompu. *Old-bourg, Ol-bourg* signifierait, dans la langue teutonique, *vieux bourg. OEbourg* signifierait en roman, *village aux oies.* La Haine et le ruisseau d'OEberchel, baignant cet endroit, ont pu en faire primitivement une pâture, une prairie aux oies.

Il est cependant une circonstance qui semble militer en faveur de la première étymologie, celle de *vieux bourg;* c'est que, dans une fouille faite dans cette commune près de l'église, on a recueilli des débris de vases et de tuiles, des ossements et différentes pièces de monnaie romaine. On croit aussi qu'il s'y trouve

d'anciennes substructions. Quelle que soit l'opinion que l'on embrasse, le second radical du mot serait *Burg*, *Burgus*, *tour*, *petit fort*, *bourg*.

HAMEAUX.

Grande et Petite Bruyère, Couronne.

ONNEZIES, *Unghesie*, 1185. *D.*

Ce village, qui ne compte que trois cents habitants, était situé sur l'ancienne voie romaine. L'orthographe du premier radical parait viciée. On a dit peut-être Aunezies, dans ce cas il signifierait *Aunoi*, ou bien *Oulmzie*, endroit planté d'Ormes. Cette étymologie est donc très-douteuse.

PATURAGES.

Ce village ne parait pas très-ancien. Son étymologie est claire et précise.

HAMEAUX.

Cu du Quevau, *Cul du Cheval*, Caud Cailleau, c'est-à-dire *Chaud Caillou*. Cette dénomination peut s'expliquer par un incendie souterrain dont l'effet se serait fait sentir à la surface, les couches de houille affleurant à jour en cet endroit.

QUAREGNON, 686. *D.*

Quaregio, 1071. *Quargnion*, 1050. *Kuarignon*, 1181.
Quarrignion, 1072. *Cart. du H.*

Ce village est sur la Haine, sur le versant d'une montagne. Il est couvert au Nord par des marais, entre autres celui de Quaregnon qui va joindre les grands prés le long du canal de Mons à Condé. Il était connu en 1100 sous les noms latins de

Quaregio et *Quaternio*. Comme Boussu, Cuesmes et Wasmes, ses voisins, il tient son nom d'un sol peu favorisé de la nature, dans le vieux temps. *Carectum*, en latin signifie une *jonchaie*, une *jonchère*. Ce village n'était donc autrefois qu'une vaste plaine couverte de joncs et de glayeuls. On prononce *Carnion*. Carregio est donc une syncope de Carrecti-Regio, village de la jonchaie. Voyez au surplus l'art. Hautrage.

Hameaux.

Aissette, pour Aiscette, *Serfouette*, c'est un petit outil de jardinier. Bas-Flénu, nom d'un ancien bois qui signifie *bois des belettes*. Béguinage, Coron, Flénu, Mariette et Algérie.

Quévi-le-Grand, Quévi-le-Petit.

1050. *D.* 1071. *Kevy*, 1117. *D. Le Quevi*, 1184. *D. Le Kevi. Cart. du H.*

Ces deux villages qui sont contigus, n'en faisaient qu'un dans l'ancien temps. On trouve son nom orthographié *Quievy, Kievy, Kuevy* et *Kevi*. Il est nommé dans Mireus Chevenis Tous ces noms différents ont pour unique radical le mot celtique *Kevia*, caverne, ou bien deux mots latins : *cava*, qui signifie cavée, chemin creux, défilé, vallon et *vicus*, village. De Cavævicus vient donc Cavévi, Quevi, Kevi. Le Kevi est donc le village du Cavin ou le Cavin. Étymologie confirmée par la situation des lieux.

On remarque que chaque fois qu'un nom de commune est précédé de l'article *le*, *la*, il signifie une chose ordinaire, connue du peuple. Le Rœulx, le Rou, la Howardrie, la Hutte sont le ruisseau, le défrichement, la bergerie, la cabane.

Le seigneur du petit Quevi était un des douze Pairs du comté de Hainaut. Les autres étaient les seigneurs de Chimai, de Baudour, de Barbançon, de Chièvres, de Lens, de Rœulx, de Silli, de Rebais et de Wadelincourt ; et les seigneurs d'Avesnes et de Longueville, aujourd'hui villages français.

HAMEAUX.

Hautes Folies que nous avons déjà expliqué. Wazelles, *terrains marécageux*. Bommeteau et Blairon qui paraissent deux noms de ferme.

QUIEVRAIN, 920, 1050. *D.*

Kievreng, 1209. *C. du H. Quievraing*, *Kievraing*, *Quevrain*, 1350.

Pour bien saisir la signification de ce nom, il faut se rappeler que la voie consulaire allait de Bavai à Quievrain. Qu'arrivée en cet endroit, elle bifurquait. Une branche divergeait par Escaupont sur Tournai, l'autre se dirigeait sur les Flandres en passant par Henzies, Blaton, Ellignies, Tourpes, Bliqui, Ligne, Mainvault, OEudeghien, La Hamaide, Flobecq et Ellezelles, etc., comme on peut le voir sur la carte. L'endroit qui nous occupe était donc le point central de trois chaussées. Ce qui se dit en latin *trivium*, en roman *trivoie* et *trivion* (car vion c'est aussi un chemin en roman). Or, c'est de *trivium* ou *trivion* que provient *Tievrain*, *Quievrain*.

Le peuple prononce Tiévrain, ce qui est très-remarquable.

HAMEAU.

Ce village n'a qu'un hameau : Ferme du Saulchoir, *endroit planté de saules*.

ROISIN, 965. *Resinum*.

Une charte de l'empereur Othon de l'an 965 l'appelle *Résin*. C'est donc le fruit de la vigne qui a valu son nom à ce village. Les vignobles d'ailleurs que les vieilles chartes appellent *Vinea* étaient fort communs au vieux temps dans notre Belgique. On a dit en roman Roisin et Roissin pour raisin.

HAMEAUX.

Prébelenne, (prés-belin) *pré à moutons*, Maurain, *mauvais bois*, *malus ramus*.

SAINT-SYMPHORIEN.

Ce village doit son nom à ce bienheureux, patron du lieu. Il paraît peu ancien.

HAMEAU.

Cerneau, nom de ferme.

SARS-LA-BRUYÈRE, 1328.

C'est-à-dire *Bruyère essartée* ou *Essart de la Bruyère*. C'était au moyen du feu que l'on essartait les bruyères. Une loi de Robert III, roi d'Ecosse, défendait de les brûler si ce n'était au mois de mars. Voyez les prolégomènes pour le surplus.

SIRAULT.

Sirau, 1100.

Le nom de ce village paraît venir de deux mots bas-latins *serra alta*, haute colline. Cet endroit est en effet sur une élévation.

HAMEAUX.

Cavins, *chemins profonds*, Happart, *le gibet*. Longue-Saule. Rompcamp, probablement pour Rondcamps. Gaurieux, *ruisseau du bois*. Moulin. Long-faux, *grand hêtre*. Trieu-Marquette et Cahot.

SPIENNES.

Espiennes, 1186. *A. B.*

Ce nom signifie littéralement *terre*, *plaine à abeilles*, il a pour

radical le mot celtique et roman tout à la fois, *Espi,* qui signifie abeille. Voy. pour la finale, les prolégomènes. Cette commune n'a point de hameau. Ce nom peut venir aussi du latin *Spinetum*.

THULIN.

Étymologie inconnue. Ce nom est peut-être celui du seigneur ou grand propriétaire primitif de l'endroit.

HAMEAUX.

Sairu pour charrue. Sardon. Poningue pour ponenge qui signifie couchant, occident. De Biham, nom de ferme.

VILLEROT.

Villeroth, 1050. *Villeret,* 1186.

Comme on le voit, cet endroit était connu en 1050 sous le nom de Villeroth. Or, ce nom signifie un endroit habité par des vilains ou roturiers, un *manse servile.* Villeroth est un village de roture, comme Villenage est un endroit habité par des vilains ou serfs. Cette commune n'a point de hameau.

WASMES. *Wamia.*

Waimes, Wanes, 1186. *A. B. Wamez,* 1254.

Nous avons donné aux prolégomènes la signification de *mes, mas,* manse, habitation, champ. *Waë mez* ou *wae-meis, waemez* signifie *manse,* par extension, *village noyé,* c'est-à-dire dans un fond humide, telle est la signification du mot Wasmes, waimes, wamez. L'étymologie du nom de ce village est parfaitement en rapport avec la situation de ce lieu et les récits de l'histoire. On sait que c'est dans *les fonds de Wasmes* que Gilles de Chin signala ses prouesses. Cette commune n'a point de hameau. Le wasme dans le langage vulgaire signifie encore le marais.

WARQUIGNIES.

Watignies, Watregnies, 1186. *A. B.*

Le nom de ce village peut venir de *Vaccaria*, terre en jachère, ou mieux encore de deux mots romans : *wasti*, *wati* signifie pâturage, et *égnies*, village. C'est donc le villæge aux pâturages. Cette commune ne compte point de hameau.

WASMUEL. *Wamuolum.*

Wasmuol, Wamiol, 1186. *A. B.*

Ce nom n'est pas autre chose que le diminutif de Wasmes. Il signifie le petit Wasmes. Ce village n'a point de hameau. On prononce *Wamué.*

WIHERIES.

Weheries, 1186. *A. B.*

Nous avons vu à l'art. de Hantes-Wiheries que le mot wière signifie prairie. Or, de wière est venu *wierie*, comme de pré est venu prairie. Remarquez de plus que weiers, pluriel du mot teuton *wei*, signifie également prairies. Le nom de ce village signifie donc *prairies*, les prairies. Voy. Roq. au mot auwière, et Kil. au mot wei. L'ignorance a introduit la consonne H dans ce mot.

(*La fin au tome suivant.*)



LE RETOUR.

Sur le plus haut sommet des rochers de l'Ardenne,
Un jour on vit paraître un jeune voyageur :
Son cœur était rempli d'une profonde peine ;
Il n'avait plus la Foi qui conduit au bonheur.

Dans le dédale obscur des dangereux systèmes
Il s'était égaré depuis ses premiers ans ;
Devant lui se dressaient d'insolubles problèmes
Que voulaient pénétrer ses rêves impuissants.

Il avait tout scruté : les hommes, la science ;
Il doutait même, hélas ! de la Divinité.
Il ne comprenait point que son orgueil immense
Voilait à ses regards l'auguste vérité.

Il avait pris parfois pour un rayon de gloire
Cet éclat mensonger qu'emprunte un vain renom.
Au sein des voluptés il perdait la mémoire
De l'idéal amour, ce rêve de Platon.

Il avait parcouru les régions lointaines ;
Erré du pôle au sud, vogué sur l'océan :
Et plus il avançait dans ses recherches vaines,
Plus vaste autour de lui se creusait le néant.

Le bonheur le fuyait ainsi qu'un beau mirage ;
Le vrai se dérobait à ses constants efforts.
Et se riant sans fin de son triste courage
Le doute le livrait à de fiévreux transports.

Les regrets, le malheur, la froide expérience
Avaient suivi ses pas dans ces lieux écartés ;
Mais Dieu prit en pitié son amère souffrance :
Soudain il fit surgir un ange à ses côtés.

A leurs pieds s'étendait l'Ourthe et ses beaux rivages,
Les épaisses forêts, la bruyère et les monts ;
L'ange montra du doigt, sous de riants ombrages,
Une chaumière obscure au sein de nos vallons.

De son toit s'élevait une blanche fumée ;
La paix semblait régner en ce simple séjour.
La paix, la paix !.. mais non ; une mère alarmée
Du plus ingrat des fils attendait le retour.

Il reconnait soudain la maison paternelle,
Dont la vigne en festons décore l'humble seuil ;
Le rouet de sa mère, ensuite, en face d'elle,
L'image de Jésus qui console son deuil.

O prodige divin ! il voit la pauvre femme
Priant les mains en croix, les yeux noyés de pleurs :
« C'est ma mère !.. » A ce cri qui partait de son âme
On le voit chanceler sous le poids des douleurs.

Il fléchit les genoux, il sanglotte et s'écrie :
— « Pour chercher le bonheur, l'amour, la vérité,
» J'ai quitté ce doux toit, délaissé ma patrie...
» Je suivais tes conseils, ô folle liberté !

» Le bonheur, il est là, sous ce chaume modeste ;
» L'amour pur, ô ma mère, il brille en ton regard !
» O vérité ! ce Christ est ton reflet céleste :
» Quel voile m'aveuglait à l'heure du départ ?

» Imprudent ! c'est l'orgueil, démon de la jeunesse,
» Qui t'as fait mépriser ces adorables biens.
» Tu les vois maintenant que le remords t'oppresse :
» Qu'as-tu fait de la foi, ce guide des chrétiens ?

» Tu restas sourd aux vœux de la plus tendre mère ;
» Courbe ton front coupable, implore ton pardon.
— L'ange ému dit alors : « c'est grâce à sa prière,
» Que Dieu te vient en aide au jour de l'abandon. » —

Et, retrouvant bientôt avec la paix de l'âme,
Tout l'amour de sa mère au sein du doux foyer,
Le fils ingrat guidé par la divine flamme
N'eut plus qu'un seul désir : croire, aimer et prier.

AUGUSTE DAUFRESNE.



LE POÈTE ET LES VOIX ANGÉLIQUES.

Il marchait seul et pensif, l'âme remplie de tristesse et d'amers regrets, mais sans que son courage fut abattu; car il avait traversé de longues et dures épreuves et avait beaucoup souffert sans succomber. Voulant se dérober quelques instants aux bruits importuns du monde, il avait abandonné les chemins frayés pour s'enfoncer dans la solitude. — Là, assis sous un arbre, il se mit à réfléchir sur sa destinée, et ses pensées débordaient comme l'onde, soulevée par les vents, sort de son lit. Mais bientôt la fatigue et le sommeil fermèrent ses paupières et il eut une vision que ne saurait bien rendre aucune parole humaine.

—

C'était comme des voix célestes qui chantaient tour à tour; puis, qui s'unissant dans un accord harmonieux, ravissaient son âme attendrie et captivée. — L'une de ces voix, s'approchant de lui, disait :

« Te souviens-tu, quand élevant ta pensée et ton cœur vers le
» Très-Haut, tu chantais sa beauté adorable, son infinie bonté,
» et parcourant les merveilles de la création, tu conviais toutes
» les intelligences et l'univers entier a célébrer la Toute-Puissance
» et la grandeur de Jehova? — Poète, c'est moi qui t'inspirais. »

—

Une autre voix pleine de douceur, lui disait :

« Comme un parfum délicieux, lorsque tu offrais ta prière à
» celui qu'on n'invoque jamais en vain ; quand tes chants pieux
» ravissaient les âmes des mortels en leur enseignant la foi,
» l'amour et l'espérance ; je priais avec toi, et tu m'écoutais. »

—

Une autre voix, plus touchante encore, disait :

« Si tu racontais les souffrances du Christ en suivant ses traces
» ensanglantées lorsqu'il marchait vers le Golgotha pour y con-
» sommer l'auguste mystère de la rédemption humaine ; c'est
» moi qui te dictais ces chants pleins de larmes, car je pleurais
» avec toi. »

—

Une autre voix, qui fit tressaillir son cœur, disait :

« Quand tu peignais en traits de flamme l'amour pur et divin,
» ce feu qui embrase et consume les âmes élues, j'étais la muse
» qui t'inspirait ; — Bientôt, hélas ! tu reçus d'autres impres-
» sions et tes chants s'adressèrent aux idôles de la terre... Alors,
» je m'éloignai à regret : ce n'est pas moi qui ai changé. »

—

Et bien d'autres voix encore lui parlèrent ainsi tour à tour, rappelant les phases de cette existence si remplie, si agitée, et remontant jusqu'à ses jeunes années si charmantes et si belles, temps d'innocence et de bonheur trop tôt évanoui !

—

Enfin plusieurs voix se confondant dans un divin accord lui disaient :

« Quand tu t'égarais parmi les sentiers de l'erreur, n'as-tu pas » quelquefois entendu dans le recueillement de ton âme, une » voix secrète qui t'appelait? Et lorsqu'entraîné dans cette car- » rière pleine de trouble et de périls, que n'avons-nous pas fait » pour t'arrêter? Nous n'avons pu t'y suivre, et bientôt la foudre » t'a touché! — Pauvre ami! Pourquoi nous as-tu quitté? — » Mais souvent l'infortune nous ramène les cœurs égarés qu'elle » afflige et le malheur peut ouvrir les portes du salut. Nous » t'aimons toujours et ne cessons pas d'espérer et de prier pour » toi... Pauvre ami! Il en est temps encore, reviens, reviens » à nous! »

Alors un bruit se fit entendre, les voix angéliques se turent et le poète se reveillant, l'âme oppressée et les yeux mouillés de pleurs, s'efforçait en vain de ressaisir ces chants harmonieux qui l'avaient ravi; mais plus rien ne troublait autour de lui le silence et la solitude. Cherchant à regagner tristement sa demeure, il disait en lui-même : « Ce n'est qu'une illusion, mais si cepen- » dant ce songe était le voile transparent qui couvre la vérité? » — Hélas! ce doute, tel qu'un poids lourd et pénible, doit rester au fond de son cœur jusqu'au moment où une main invisible soulèvera le voile mystérieux !

L*****

Avril 1856.



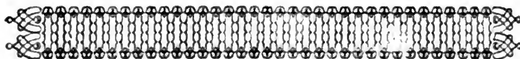


TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

dans le Tome 4.me de la 2.me Série des Mémoires & Publications

DE LA

SOCIÉTÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES LETTRES DU HAINAUT.

1856.

[1] Une notice biographique sur le général Clump, par M. V. T. C. (probablement M. Van Temsche-Clump), qui n'est que la reproduction de celle de M. Hachez, ayant été publiée avant ce volume, dont l'impression a dû être retardée, on croit nécessaire de faire connaitre ici que le travail de M. Hachez, présenté en séance du 4 avril 1856, a été communiqué ensuite par l'auteur, pendant plusieurs mois, à la famille du général sur la demande d'un de ses membres.

CHAPITRE III.



